

Université de Montréal

Rapport intergénérationnel et rapport hommes-femmes
dans la transition démographique au Vietnam, de 1930 à 1990

par

Danièle Bélanger

Département de démographie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en démographie

Avril, 1997

©Danièle Bélanger, 1997





National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-26637-0

Canada

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Rapport intergénérationnel et rapport hommes-femmes
dans la transition démographique au Vietnam, de 1930 à 1990

présentée par :

Danièle Bélanger

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

M. Yves Péron	Président du jury
M. Victor Piché	Directeur de recherche
M. Paul Sabourin	Codirecteur de recherche
M. Dennis Cordell	Membre du jury
M. Hy Van Luong	Examineur externe
M. Jean McNeil	Représentant du doyen

Thèse acceptée le 26 mai 1997





Université de Montréal

Bibliothèque



SOMMAIRE

Cette thèse étudie les changements et les continuités de la famille vietnamienne du point de vue du rapport intergénérationnel et du rapport hommes-femmes, de 1930 à 1990. Au cours de cette période, le Vietnam a connu de nombreux bouleversements historiques dont la colonisation française, l'indépendance et la prise du pouvoir par un gouvernement socialiste en 1954, la guerre américaine, et enfin, depuis 1986, la mise en place de réformes économiques visant le développement d'une économie de marché. Par ailleurs, le Vietnam a atteint un stade avancé de sa transition démographique, transition amorcée dans les années cinquante par une baisse de la mortalité et accélérée depuis les années soixante-dix par une diminution de la fécondité.

Sur cette toile de fond, nous étudions la famille des périodes coloniale, socialiste et « des réformes » en prenant comme terrain la ville de Hanoi. Notre objectif théorique est de contribuer à l'explication des changements démographiques par l'étude de la famille, en prenant comme exemple le Vietnam. La méthode employée combine une démarche de terrain ethnographique, le recours à des sources existantes et la collecte de données originales quantitatives et qualitatives. Nous procédons à des analyses thématiques d'entretiens qualitatifs ainsi qu'à des analyses statistiques de données issues de questionnaires d'enquêtes.

Nous abordons l'étude de la famille comme unité résidentielle et relationnelle, et ce, sous trois angles différents: l'étude des structures familiales, qui montre une solidarité intergénérationnelle au regard de la cohabitation; l'examen du mariage, qui témoigne du maintien de la recherche d'un consensus entre les générations relativement au choix du conjoint; finalement, l'étude de la relation pré-nuptiale, qui suggère une intensification de

la relation entre hommes et femmes et une modification du rapport entre parents et enfants adultes célibataires.

Dans l'ensemble, nous concluons sur une hypothèse de continuité du rapport intergénérationnel et de changement du rapport entre hommes et femmes. Par ailleurs, les transitions économiques et politiques qui nous ont servi de balises temporelles ne semblent pas correspondre à des moments de rupture pour la famille. Nos résultats donnent des pistes d'explications relativement à la stabilité de la nuptialité et à la baisse de la fécondité observées dans ce pays.

Mots-clés: famille, rapport intergénérationnel, rapport hommes-femmes, mariage, sexualité, avortement, Vietnam, Hanoi

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES FIGURES ET CARTE	xii
DÉDICACE.....	xiii
REMERCIEMENTS	xiv
AVANT-PROPOS.....	xvi
CARTE 1. LES PROVINCES ET LES RÉGIONS DU VIETNAM.....	xix
CHRONOLOGIE	xx
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1	
CADRE THÉORIQUE GÉNÉRAL ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	12
1.1 Cadre théorique général.....	16
1.1.1 L'objet de la démographie sociale ou de la sociologie de la population	16
1.1.2 Restituer les faits de population dans leur dimension familiale: de l'individu à la famille	19
1.1.3 Théorie de la transition: transition démographique, familiale et sociale	21
1.2 Approche méthodologique	24
1.2.1 Démarche générale.....	24
1.2.2 Opérationnalisation de l'étude de la famille.....	26
L'étude des structures familiales et la typologie des ménages	26
Le rapport intergénérationnel et le mariage des enfants	28
Le rapport hommes-femmes pré-nuptial	29
1.2.3 Le travail de terrain ethnographique	31
1.2.4 Sources de données	32
Sources démographiques nationales	32
Sources quantitatives régionales	34
Sources qualitatives.....	35
Sources historiques.....	35
Conclusion	36

CHAPITRE 2**UNE RECENSION DES ÉCRITS SUR LA FAMILLE VIETNAMIENNE**

ET SON HISTOIRE	37
2.1 Définitions: la famille et la parenté	38
2.2 Langage et rapports de parenté	43
2.3 Les sources pour la connaissance de la famille des périodes précoloniale et coloniale	47
2.3.1 Le code des Lè	47
2.3.2 Les récits et les observations des étrangers	49
2.3.3 Les archives coloniales	50
2.4 La famille de la période précoloniale	51
2.4.1 Le rapport intergénérationnel.....	51
2.4.2 Le rapport entre frères et soeurs, aînés et cadets	54
2.4.3 Le rapport conjugal	55
2.5 La famille de la période coloniale	58
2.5.1 La première moitié de la période coloniale: confucianisme et tradition vietnamienne	58
2.5.2 La seconde moitié de la période coloniale (1920-1945): le « procès de la tradition » familiale.....	64
Conclusion	67

CHAPITRE 3**LA FAMILLE VUE À TRAVERS LES MODES DE COHABITATION:**

LES STRUCTURES FAMILIALES	69
3.1 Ménage, famille et cohabitation	71
3.1.1 L'unité d'habitation	73
3.1.2 Le chef de ménage	74
3.2 Les modes de cohabitation avant 1945	78
3.3 La structure des ménages au tournant des années quatre-vingt-dix	84
3.3.1 Le recensement de 1989.....	85
Établissement de la typologie	87
Résultats	89

3.3.2 L'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993.....	92
La reconstitution des noyaux et l'identification des personnes agrégées.....	93
Élaboration d'une typologie des ménages et résultats	95
Les âges de la vie	99
Comparaisons régionales	104
Conclusion	107
CHAPITRE 4	
LE RAPPORT INTERGÉNÉRATIONNEL DANS LE CHOIX DU CONJOINT : L'UNION DU DRAGON ET DU PHÉNIX OU LE MARIAGE À HANOI ENTRE 1960 ET 1990.....	
4.1 La nuptialité à Hanoi.....	112
4.2 Méthode	113
4.2.1 Le schéma d'entretien.....	114
4.2.2 La formation des groupes.....	115
4.2.3 Les caractéristiques de l'échantillon.....	117
4.2.4 Le déroulement de la collecte.....	118
4.2.5 L'analyse des entretiens.....	120
4.3 Description des contenus: trente ans de formation des couples à Hanoi....	121
4.3.1 De la consultation des enfants au consentement des parents.....	121
4.3.2 Modes et lieux de rencontre: de l'entremetteur familial aux réunions entre amis	125
4.3.3 De l'homogamie familiale à l'harmonie conjugale	127
4.3.4 Les mécanismes assurant l'homogamie conjugale	131
4.3.5 Le temps opportun pour le mariage	134
4.4 Formation des couples et rapport intergénérationnel.....	136
Conclusion	137
CHAPITRE 5	
LE RAPPORT ENTRE HOMMES ET FEMMES AVANT LE MARIAGE: « LES AMOURS DE VENT ET DE LUNE » OU LA RELATION PRÉNUPTIALE	
5.1 La relation prénuptiale entre 1930 et 1954.....	142
5.1.1 Les données.....	144
5.1.2 Analyse thématique.....	146

5.2 La relation pré-nuptiale au cours des décennies soixante, soixante-dix et quatre-vingts	153
5.2.1 Les variables intermédiaires de la fécondité naturelle.....	154
5.2.2 Les données.....	156
5.2.3 Sexualité avant le mariage et en début d'union par génération et lieu d'habitation	161
5.3 La relation pré-nuptiale au début des années quatre-vingt-dix	165
5.3.1 L'avortement au Vietnam	166
5.3.2 Présentation de l'enquête	166
5.3.3 Résultats	168
Conclusion	181
CONCLUSION GÉNÉRALE	190
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	198
SOURCES ARCHIVISTIQUES	211
ANNEXE DU CHAPITRE 2	i
2.1 Transcription d'une lettre des Archives nationales du Vietnam (dossier 3254).....	ii
ANNEXE DU CHAPITRE 3	v
3.1 Typologie des ménages du Village de Chi Nê en 1926.....	vi
3.2 Typologie des ménages à partir du recensement de 1989	viii
3.3 Typologie des ménages à partir de l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993.....	xiii
ANNEXE DU CHAPITRE 5	xxviii
5.1 Calcul de la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage	xxix
5.2 Questionnaire et schéma d'entrevue de l'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires.....	xxx
ANNEXE GÉNÉRALE	xlv
Liste des mots et expressions en langue vietnamienne utilisés dans la thèse	xlvi

LISTE DES TABLEAUX

3.1	Population de Hanoi d'après les recensements de 1889, 1921 et 1936 et taille moyenne des ménages	80
3.2	Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par groupe d'âges, par village du Canton de Cao-Bộ, Province de Hà Đông, recensement de 1926	80
3.3	Distribution des ménages selon le type, Village de Chi Nê, Province de Ha Dong, recensement de 1926	83
3.4	Distribution des ménages de deux villages du Sud en 1969 et d'un village du Nord (Chi Nê) en 1926, selon leur taille (en pourcentage)	84
3.5	Population et ménages des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989	85
3.6.	Distribution de la population urbaine et rurale des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh (en pourcentage), échantillon de 5% du recensement de 1989.....	85
3.7	Distribution des ménages et de la population selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989.....	89
3.8	Distribution des ménages et de la population selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989	91
3.9	Distribution des ménages des populations urbaine et rurale selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989	92
3.10	Distribution des ménages selon le type (en pourcentage), Vietnam, Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993	97
3.11	Distribution de ménages selon le type (en pourcentage), par région, Vietnam, Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993	98
3.12	Distribution des enfants de 0 à 14 ans selon le type de ménage (en pourcentage), Vietnam.....	100
3.13	Distribution des jeunes adultes de 15 à 34 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam.....	101
3.14	Distribution des jeunes adultes de 35 à 54 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam.....	102
3.15	Distribution des personnes de 55 ans et plus, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam.....	104

3.16	Distribution des enfants de 0 à 14 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et la région, Vietnam.....	106
3.17	Distribution des jeunes adultes de 15 à 34 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam	106
3.18	Distribution des adultes de 35 à 54 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam	106
3.19	Distribution des personnes de 55 ans et plus, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam	107
4.1	Âge moyen au mariage selon le sexe et la cohorte de naissance. Quartier de Truc Bac, Hanoi.....	113
4.2	Distribution des groupes d'entretiens selon la cohorte de mariage et le niveau d'éducation, Hanoi, Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994.....	117
4.3	Âge moyen au premier mariage selon le sexe, la cohorte de mariage et la cohorte de naissance, Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994.....	117
4.4	Lieu d'origine et lieu de résidence des conjoints selon les milieux rural et urbain, Enquête de la Banque mondiale 1992-1993	134
5.1	Caractéristiques de l'échantillon (en pourcentage), Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995	145
5.2	Résultats de la codification des aspects relatifs à la relation pré-nuptiale, Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995	147
5.3	Quotients mensuels de fécondité par durée de mariage, pendant les deux premières années du mariage, chez les femmes à première conception postnuptiale et mariées depuis au moins 5 ans, Enquête démographique intercensitaire de 1994	159
5.4	Probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage selon l'âge au mariage des femmes mariées depuis au moins 5 ans, Enquête démographique intercensitaire de 1994	160
5.5	Quotients mensuels de conception (en pourcentage) par durée de mariage des femmes à première conception postnuptiale et mariées depuis au moins 5 ans, pour 1000 femmes, Enquête démographique intercensitaire de 1994.....	160
5.6	Proportion des conceptions pré-nuptiales (en pourcentage), probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage et intervalle protogénésique moyen par génération, Enquête démographique intercensitaire de 1994	162

5.7	Âge médian au premier mariage et à la première naissance par génération, selon trois enquêtes, Vietnam	163
5.8	Fécondabilité et nuptialité, par grande région, en milieux urbain et rural, Enquête démographique intercensitaire de 1994	164
5.9	Distribution selon l'âge, l'occupation principale, le type de résidence, le niveau d'éducation et le mode de cohabitation (effectifs et pourcentages), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996.....	169
5.10	Distribution de la connaissance et de l'utilisation des méthodes contraceptives (en pourcentage), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996.....	171
5.11	Distribution des réponses à la question « Pour quelle raison avez-vous décidé de vous faire avorter? » (en pourcentage), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996.....	172
5.12	Les déterminants de l'utilisation de la contraception, Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996.....	184
5.13	Les déterminants du nombre d'avortements Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996.....	187

LISTE DES FIGURES ET CARTE

Carte 1	Les Provinces et les Régions du Vietnam	xix
Figure. 1.1	Articulation des approches quantitative et qualitative pour l'étude de la famille	25
Figure 5.1	Diagramme de Lexis de l'intervalle protogénésique	158

Pour Thieu Anh et Thu Hong, deux femmes vietnamiennes qui par leur amitié, leur confiance et leur patience à me parler et à m'écouter dans leur langue maternelle ont été des guides remarquables et indispensables dans ma découverte de leur univers.

Pour l'enfant que j'ai tant désiré pendant la durée de cette thèse et que j'ai eu l'immense joie de porter pendant les derniers mois de sa rédaction.

REMERCIEMENTS

Je n'aurais pas mené à bien ce projet sans la confiance et l'amitié de ma collègue et amie Khuat Thu Hong, sociologue de l'Institut de Sociologie de Hanoi. Grâce à sa patience et à son immense sensibilité, je lui dois beaucoup de ma compréhension du Vietnam et de ma connaissance de la langue vietnamienne. Thieu Anh, exceptionnelle femme littéraire née en 1927, m'introduisit par ailleurs à l'histoire et à la langue du pays au cours des nombreuses heures passées chez elle en 1994, 1995 et 1996 pendant mes leçons de vietnamien. À travers l'histoire de sa vie, c'est l'histoire d'un peuple qui m'a touchée. Je dois à sa patience à m'écouter lire pendant des heures ma capacité à me faire comprendre en vietnamien et ma compréhension contextualisée (au-delà d'une simple traduction) de mes entretiens. La généreuse et fidèle amitié de ces deux femmes devenues de précieuses complices en font deux figures marquantes non seulement dans ma formation doctorale mais aussi dans ma vie.

Je remercie Pham Bich San, Député Directeur de l'Institut de Sociologie, qui accepta dès ma première visite en 1993 de parrainer mes séjours à Hanoi en 1994, 1995 et 1996. Je tiens en outre à remercier M. Tuong Lai, Directeur de l'Institut de Sociologie, ainsi que Nguyen Thi Van, sociologue du même Institut qui réalisa plusieurs des entretiens sur lesquels portent mes analyses. Le début de ce projet et de ma collaboration avec l'Institut de Sociologie de Hanoi n'aurait pas vu le jour sans l'appui précieux de Linda Demers, Directrice du Fonds des Nations Unies pour la Population de Hanoi entre 1990 et 1995, qui m'ouvrit de nombreuses portes sur le terrain. Je remercie chaleureusement Victor Piché, mon directeur de recherche, qui m'appuya généreusement et ne cessa de m'encourager. Sa confiance et son enthousiasme me furent précieux. Mon codirecteur de recherche, Paul Sabourin, m'initia à l'approche qualitative et me fit prendre conscience de la dimension épistémologique de la recherche en sciences sociales. Je lui suis reconnaissante de ses nombreuses suggestions de lecture et de toutes les heures qu'il me consacra.

Je remercie aussi les organismes ayant contribué au financement de cette thèse: le Fonds FCAR qui m'accorda une bourse de doctorat entre 1993 et 1995 et des fonds de stage pour un séjour au Vietnam en 1994; le Centre de Recherche en Développement International du Canada (CRDI) qui m'octroya une bourse de jeune chercheur me permettant de passer une année sur le terrain en 1995-1996; la Faculté des Études Supérieures qui pendant trois années consécutives m'accorda une bourse en début d'année universitaire. Finalement, je remercie le Département de démographie de sa contribution à ma première visite au Vietnam

en 1993 et à ma participation à trois conférences, l'une à l'Université Brown (Providence, États Unis) en novembre 1993, portant sur la démographie anthropologique, les deux autres aux réunions de la Population Association of America, à San Francisco en 1995 et à Washington en 1997. Ma présence à ces rencontres de chercheurs fut extrêmement stimulante pour moi pendant ma formation doctorale. L'achat de bases de données indispensables à mes analyses fut également financé en partie par le Département de démographie.

Pour leur contribution scientifique je remercie tous les gens du Département de démographie, particulièrement Yves Péron pour son apport considérable au chapitre sur les structures familiales et aux analyses démographiques sur l'intervalle protogénésique, Hubert Charbonneau pour sa vérification de mon traitement de données tirées des archives pour l'étude des structures familiales pendant la période coloniale, et Barthélémy Kuate Defo et Petrina Lee Poy pour leurs judicieuses suggestions en vue de l'amélioration des analyses multivariées sur la contraception et l'avortement. Les commentaires stimulants de l'ensemble des membres du département lors de mes présentations en 1994, 1995 et 1997 sur des parties de ma thèse ont grandement contribué à son avancement.

J'ai en outre bénéficié de commentaires sur le chapitre 2 de la part de John Kleinen, de Nelly Krowolski et de Nguyen Tung. Je suis reconnaissante à Joël Tokindang, Sarah Bales, Xavier Oudin, Thérèse Locoh, Philip Kreager et John Ross pour leur contribution indirecte mais significative à la réalisation de cette thèse. Je remercie mon compagnon de vie, Stéphane Ferré de m'avoir accompagnée et soutenue lors de deux séjours de longue durée au Vietnam et d'avoir accepté la cohabitation parfois difficile avec des familles vietnamiennes. Je remercie Micheline Fréchette pour son travail de documentaliste, mais également de lectrice avertie et de méticuleuse correctrice. Sylvie Tremblay a contribué à l'amélioration finale du texte par sa relecture de certains chapitres. Il va sans dire que je prends l'entière responsabilité de toute erreur. Finalement, je remercie tous les gens -431 personnes en tout, jeunes et vieux- qui ont accepté de partager certaines de leurs expériences pour la réalisation de ma recherche. Cette thèse leur donne la parole.

AVANT-PROPOS

Cette thèse est le modeste fruit d'un ambitieux projet porté par une passion de la découverte de « l'autre » et une fascination de la diversité humaine. En effet, comment oser entreprendre une thèse de doctorat sur le Vietnam, un pays dont je ne connaissais rien il y a à peine quelques années? Comment m'initier à cette vaste culture et approfondir la connaissance de mon terrain de recherche dans un contexte universitaire où personne ne pouvait me guider sur ce qu'était ce pays et ce peuple, et où, de surcroît, les ressources documentaires étaient relativement pauvres? Pourquoi ne pas avoir continué à faire des sciences sociales en Amérique Latine puisque je maîtrisais la langue espagnole, que j'avais travaillé et séjourné près de deux ans en Équateur et que j'y avais effectué une recherche pour un mémoire de maîtrise? De plus, un séjour de quelques mois effectué en 1987 dans un village indonésien de Sumatra m'avait fait prendre conscience du profond fossé séparant les visions du monde occidental et oriental. L'Asie m'avait certes touchée et grandement intéressée mais elle m'était aussi apparue hors de ma portée. En dépit de cette impression précoce sur la difficulté de pénétrer et de saisir l'Orient et sans doute aveugle de ce que représentait un projet de thèse de doctorat et ignorante de la complexité du Vietnam, j'entrepris tout de même une thèse sur le vaste sujet qu'est la famille vietnamienne. Maintenant un peu plus éclairée, je ne recommencerais pas pareille folle aventure, de laquelle, pourtant, je ne regrette aucun épisode.

Pour ajouter à l'ambition du projet, j'étais résolue en début de doctorat en démographie à effectuer une recherche s'inscrivant dans les travaux du groupe de Caldwell privilégiant une démarche méthodologique plus près de celle de l'anthropologie que de la démographie. Le démographe s'entretient rarement avec ses « sujets » d'étude, les données statistiques étant son matériau de base. Je voulais pour ma part adopter une démarche ethnographique: apprendre la langue, passer le plus de temps possible sur le terrain et recueillir des matériaux d'analyse originaux. Ma présence à une Conférence sur la démographie anthropologique en 1994 à l'Université Brown aux États-Unis confirma ma conviction intellectuelle: pour que la démographie s'approprie le champ de l'explication des évolutions démographiques, il est impératif que les chercheurs s'approchent davantage de leurs sujets et abordent les questions de population de façon plus globale et en relation avec les autres sciences sociales. Cette approche s'éloignait considérablement de la tradition des thèses du Département de démographie de l'Université de Montréal, plutôt fidèle à la

démographie classique française ou aux analyses quantitatives utilisant des modèles économétriques de régression pour expliquer la variation d'une variable dépendante, objet central de ces thèses.

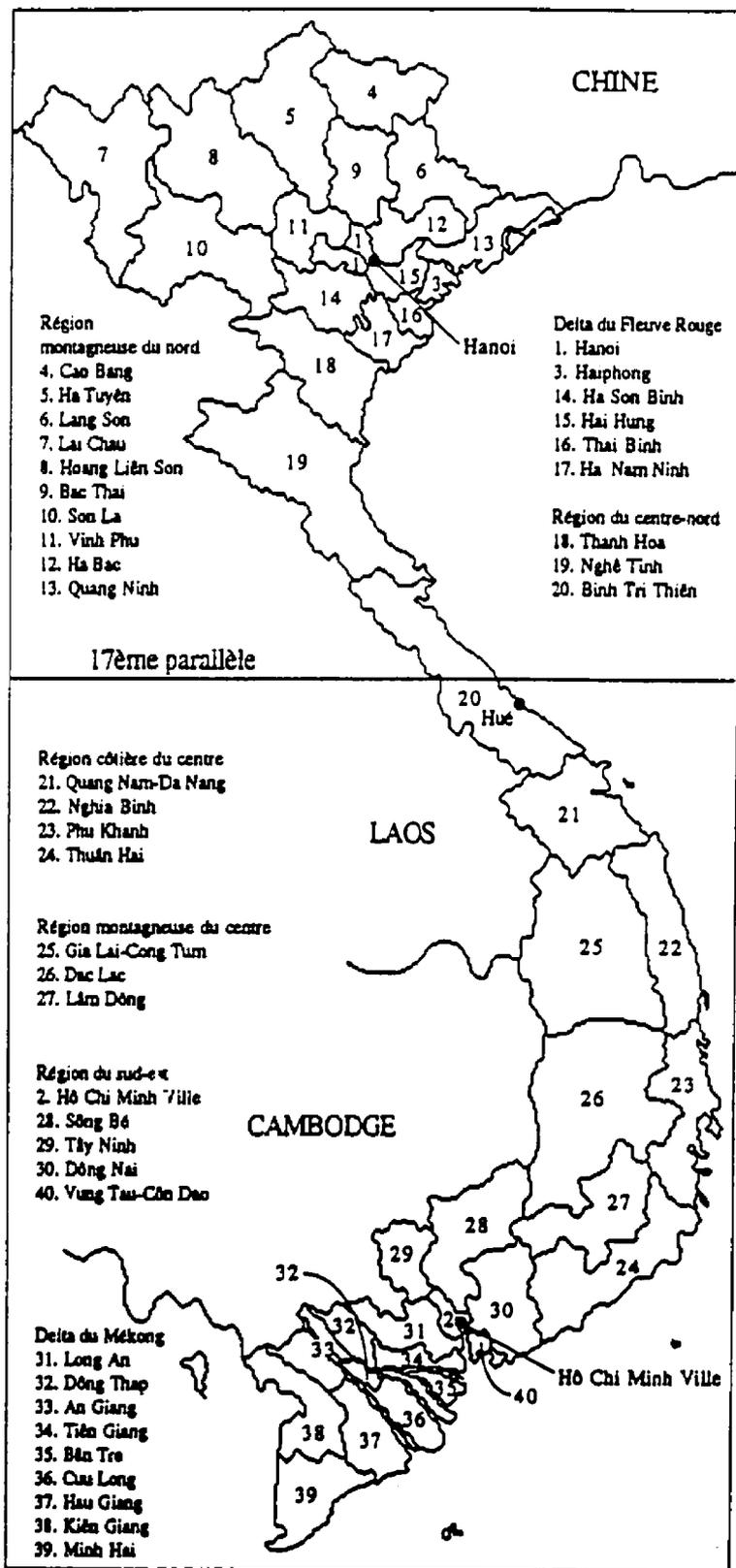
Comment entreprendre une telle démarche méthodologique dans un pays à peine ouvert aux chercheurs occidentaux, encore très méfiant à l'égard du chercheur étranger en sciences sociales? Comment dans ce contexte prétendre vouloir me livrer à une démarche de recherche empirique nécessitant des séjours dans le nord du pays alors qu'il était encore difficile d'y séjourner à titre d'étudiant? Quelques heureux hasards et la confiance de certains me permirent d'aller au Vietnam quatre fois et d'y séjourner en tout près d'une année et demie. Toutefois, mon désir d'effectuer une monographie villageoise dans la tradition anthropologique mais en abordant des questions de population ne put être réalisé. La difficulté encore grande pour un étudiant, particulièrement une femme, d'effectuer un long séjour sur le terrain en milieu rural au début des années 1990 me fit opter pour Hanoi comme terrain de recherche comme me l'avait suggéré Pham Bich San, sociologue de l'Institut de Sociologie de Hanoi, lors de notre première rencontre en 1993.

Enfin, dans un pays où la recherche en sciences sociales débute, où les données statistiques commencent à peine à être libérées de la censure politique, où la recherche commence timidement à revendiquer un statut indépendant, il y a beaucoup à faire. Il en résulta que mon sujet de départ, la famille, s'affina trop peu en cours de route. Je m'intéressai au mariage et au choix du conjoint, aux relations pré-nuptiales et à l'avortement ainsi qu'aux structures familiales. Pour faire un tout cohérent de ces quelques années de travail, le rapport de parenté me parut un objet de recherche permettant de lier mes différents résultats. Le lecteur sentira certainement le manque de précision du projet de recherche de départ, la nouveauté du terrain ne pouvant que m'excuser en partie.

Cette thèse appartient à une nouvelle génération de travaux de recherche sur le Vietnam. Malgré ma connaissance encore jeune et peu approfondie du pays, j'ai tout de même eu le privilège, contrairement à mes prédécesseurs des dernières décennies, d'aller et venir dans le pays, de m'entretenir et de circuler librement avec les gens de Hanoi, de séjourner dans trois familles différentes et de partager une partie de leur quotidien. De plus, j'ai pu grâce à ma collaboration avec ma collègue Khuat Thu Hong de l'Institut de Sociologie, effectuer quelques opérations de collecte et ainsi récolter un riche matériau d'analyse, et ce, dans un climat de détente et d'ouverture avec les personnes enquêtées. Après

40 ans de fermeture et de rares contacts avec les Occidentaux, cette possibilité qu'ont les Vietnamiens du nord d'échanger librement avec les visiteurs étrangers et celle qu'ont les chercheurs de vivre près d'eux permet de renouer avec la tradition coloniale ayant donné lieu à de riches travaux dont, par exemple, ceux de Léopold Cadière, Pierre Gourou et de Louis Dumont, pour n'en citer que quelques-uns, et ainsi d'aspirer à mieux comprendre la suite du parcours de la société vietnamienne depuis 1945.

En terminant, je ne puis que m'excuser auprès du lecteur averti pour mon ignorance encore grande du Vietnam tout en l'assurant de mon entière sincérité dans ma tentative d'apporter une modeste contribution à la connaissance de la société vietnamienne. Cette thèse -je l'espère- n'est que le début d'un long cheminement vers ma compréhension d'un pays, terrain exceptionnellement riche qui me permet d'aborder la connaissance plus large des êtres humains et de leur extraordinaire et troublante diversité dans le temps et dans l'espace.



Carte 1. Les Provinces et les Régions du Vietnam

CHRONOLOGIE

Le Vietnam de 111 a.v. J.C. à 1883

111 a.v. J.C. -905 ap. J.C.	Le Vietnam est un territoire conquis et occupé par la Chine: fréquentes rébellions vietnamiennes
1427-1786	Indépendance du Vietnam sous la dynastie des Lê <i>Rédaction et promulgation du Code des Lê</i>
1570-1786	Division du Vietnam en deux grandes régions, les deux vice-rois sous le Roi de la dynastie Lê
1786-1802	Unification du pays sous la dynastie Tay-Son
1802	Dynastie des Nguyen
1812	<i>Promulgation du Code des Nguyen (ou Code de Gia Long ou Code annamite) par l'Empereur Gia Long de la dynastie des Nguyen</i>
1859	Première attaque des Français au Sud du Vietnam
1862	Concession de la partie nord de la Cochinchine (Sud du pays) aux Français
1867	Concession de toute la Cochinchine aux Français
1873	Les Français attaquent Hanoi.
1874	La France revendique un droit exclusif de commerce extérieur avec le Vietnam et installe des postes commerciaux au Nord et au Centre du pays.
1882-1883	Les Français attaquent Hue (capitale royale) et Hanoi.

Période coloniale française et guerre coloniale

1883	L'Annam (région du centre) et le Tonkin (région du nord) deviennent des protectorat français.
1884-1896	Première vague de résistance anti-coloniale en Annam et au Tonkin
1890	Naissance de Ho Chi Minh

1908	<i>Sylvestre identifie un document ancien comme étant le Code des Lè.</i>
1908-1922	<i>Deloustal publie sa traduction des articles du Code des Lè.</i>
1925	Ho Chi Minh forme la Ligue de la Jeunesse Révolutionnaire
1927	Formation du Parti Nationaliste Vietnamien
1931	<i>Recueil des Avis du comité consultatif de jurisprudence annamite sur les coutumes des Annamites du Tonkin en matière de droit de famille, de succession et de biens culturels</i> <i>Entrée en vigueur du Code civil du Tonkin</i>
1940	Arrivée des troupes japonaises en Indochine
1941	Formation du Front Vietminh dirigé par les Communistes
1945	Fin de la domination française Le Vietnam est sous domination japonaise
1945	Ho Chi Minh déclare l'indépendance du Vietnam
1946	Éclatement de la guerre entre le Vietnam et la France
1948	La France crée « L'État du Vietnam » avec l'Empereur Bao Dai à sa tête.
1950	Défaite majeure des Français à la frontière sino-vietnamienne Aide militaire américaine aux Français au Vietnam

Indépendance et période socialiste

1954	Victoire des Vietminh a Dien Bien Phu Indépendance du Vietnam
1954	Accords de Genève Le Vietnam est temporairement divisé en deux parties
1959	<i>Première Loi sur le mariage et la famille de la République Socialiste du Vietnam (Vietnam du Nord)</i>
1960	Formation du Front de Libération nationale du Vietnam du Sud <i>Recensement de population (Vietnam du Nord)</i>
1965	Arrivée de l'armée de terre américaine au Vietnam du Sud
1965-1968	Période intensive de bombardements sur le Vietnam du Nord
1975	Chute de Saigon

- 1976 Unification du Vietnam
- 1979 *Premier recensement général de population du Vietnam réuni*
- 1979-1982 Début des réformes en agriculture (household contract system)

Période du *doi moi* (le « renouveau »)

- 1985 Les chercheurs étrangers peuvent séjourner au Vietnam avec plus de facilité qu'auparavant.
- 1986 *Le sixième Congrès du Parti Communiste vietnamien promulgue les réformes du *doi moi**
Nouvelle Loi sur le mariage et la famille
- 1988 *Première enquête de fécondité et de santé (menée par le Comité National pour la Population et le Planning Familial)*
- 1989 *Deuxième recensement général national de population et recensement partiel de l'habitat (mené par le Bureau des Statistiques du Vietnam)*
- 1991 VIIe Congrès du Parti Communiste vietnamien
Maintien de la transition vers une économie de marché
- 1992-93 *Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie (menée par le Comité Central de la Planification)*
- 1994 *Enquête démographique intercensitaire (menée par le Bureau des Statistiques du Vietnam)*
Abolition des permis de circulation en dehors des grands centres pour les étrangers
- 1994 Levée de l'embargo américain sur le Vietnam
- 1996 VIIIe Congrès du Parti Communiste vietnamien
Renforcement de la ligne dure du Parti

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La connaissance des transformations démographiques de l'Asie comportait une lacune importante il y a quelques années: le Vietnam. Avec ses 75 millions d'habitants, le Vietnam est présentement le treizième pays le plus peuplé au monde, et le deuxième parmi les nations de l'Asie du Sud-Est, après l'Indonésie (United Nations, 1996). Avec la parution des résultats de deux recensements tenus en 1979 et en 1989 et de deux enquêtes démographiques menées en 1988 et en 1994, un portrait de l'évolution démographique des quarante dernières années a pu être esquissé (Hull and Forbes, 1990; Banister, 1993). Un des faits saillants mis à jour par ces données est le stade avancé de la transition démographique, particulièrement en milieu urbain, qui caractérise la population du Vietnam, un des pays les plus pauvres du monde.

Le recensement de 1989 donne une population totale d'environ 65 millions d'habitants, soit 12 millions de plus qu'en 1979. La structure de la population est jeune, la moitié environ des individus ayant moins de 21 ans. Les indicateurs de mortalité sont remarquablement favorables pour un pays encore peu développé sur le plan économique: en 1996, l'espérance de vie était de 65 ans et la mortalité infantile de 42 p. 1000 (United Nations, 1996), bien que certains observateurs ont décelé une sous-estimation probable des indicateurs de la mortalité vietnamienne pour les années précédentes (Banister, 1993; Allman, 1993). L'ensemble des données disponibles, quoique fragmentaires, suggère une baisse soutenue mais irrégulière de la mortalité entre la période coloniale et les années soixante, suivie par une augmentation attribuable à la guerre américaine, laquelle, selon la plus récente estimation (Hirschman et al., 1995), aurait coûté la vie à un million de Vietnamiens. Depuis le début des années quatre-vingts, la mortalité serait demeurée stable (Barbieri, 1995a). Les écrits sont unanimes à attribuer les gains importants quant à l'espérance de vie et la faible mortalité des enfants aux politiques de santé et d'éducation mises en place par le gouvernement socialiste entre les années cinquante et soixante-dix (Allman, 1993; Hirschman et al., 1995). Certains craignent cependant une éventuelle augmentation de la mortalité suite à l'instauration en 1989 de coûts pour l'utilisation des services de santé publique (Allman, 1991; Banister, 1993). Une mortalité différentielle entre groupes socio-économiques et entre régions pourrait s'accroître avec la montée d'inégalités sociales et économiques entraînée par la transition vers une économie de marché qui a été amorcée dans les années quatre-vingts à la suite de l'implantation de réformes connues sous le nom de *đổi mới* (Ngo Vinh Long, 1993).

Par ailleurs, la baisse de la fécondité a particulièrement attiré l'attention. En 1970, une femme avait en moyenne six enfants (United Nations-ESCAP, 1988). L'Enquête démographique et de santé de 1988 a montré une baisse soutenue: au tournant de la décennie quatre-vingts le nombre moyen d'enfants par femme était de 5,3, et d'environ 4,0 en 1988 (National Committee for Population and Family Planning, 1990). En 1994, la dernière enquête démographique révélait pour l'année 1993 un indice synthétique de fécondité de 3,1 enfants par femme (General Statistical Office, 1995) alors que la plus récente estimation des Nations Unies, pour l'année 1996, est de 3,4 enfants (United Nations, 1996). La baisse de la fécondité vietnamienne est en partie attribuée aux efforts de réduction de la croissance démographique. Au début des années soixante, la forte densité et la rapide croissance démographiques ont soulevé des préoccupations et fait l'objet de discussions politiques. La région du Delta du Fleuve Rouge avait déjà frappé les observateurs français de la période coloniale par sa forte densité de population (Dumont, 1935; Gourou, 1936). L'histoire démographique tumultueuse de cette région marquée par de fréquentes et tragiques famines (Jones, 1982) et un taux de croissance de 3,5% calculé pour la décennie cinquante, suite au recensement de 1960 au Nord, ainsi que les politiques de population des pays du bloc socialiste ont incité le Vietnam à mettre rapidement en place une politique de population. Sur le plan politique, durant la même période, le leader Ho Chi Minh revendiquait l'amélioration du statut de la femme vietnamienne (*Femmes du Vietnam*, 1969). Toutefois, les efforts déployés en vue d'un meilleur contrôle des naissances sont peu associés au processus d'émancipation de la femme.

Le premier programme de planning familial fut lancé au Nord en 1963 avec des objectifs de réduction de la croissance démographique clairement établis, mais peu réalistes (Nguyen Huyen Chau, 1988; Banister, 1990). Dès lors, un objectif de deux enfants par famille fut fixé (Goodkind, 1994). Trop peu de moyens furent toutefois alloués à sa réalisation, bien que l'accès au stérilet, au préservatif et à l'avortement aient été considérablement amélioré. La guerre qui allait durer dix ans (1965-1975) entrava sérieusement ces premiers efforts. Au Sud du pays, peu de moyens de contraception étaient disponibles entre 1954 et 1975, ce qui pourrait expliquer la plus forte fécondité de cette région par rapport à celle du Nord (Goodkind, 1994). À partir de 1975, la volonté politique de réduire la croissance de la population s'affirma, pour culminer en 1988 par le lancement d'une politique de population visant à réduire la taille de la famille à un ou deux enfants. Les services de planification familiale offerts aux couples mariés furent dès lors sensiblement améliorés (Vietnam, 1989).

Depuis 1989, le secteur privé de la santé se développe, ce qui permet un accroissement de la disponibilité des ressources en matière de contraception et d'avortement (Allman et al., 1991). Malgré des progrès considérables, le programme actuel souffre de carences importantes: il repose trop sur l'emploi du stérilet et n'atteint toujours pas un grand nombre de femmes ayant déclaré ne plus vouloir d'enfants dans les enquêtes de fécondité (Nguyen Van Phai et al., 1996). Ce programme a néanmoins joué un rôle non négligeable dans la baisse de la fécondité des vingt dernières années. En 1994, 65% des femmes en âge de procréer utilisaient une méthode contraceptive, la principale utilisée étant le stérilet (General Statistical Office, 1995). L'avortement semble jouer un rôle important dans cette transition: en 1990, plus d'un million de femmes auraient eu recours à l'avortement ou à la régulation menstruelle (Trong Do Hieu et al., 1993); le taux d'avortement estimé à 2,5 par femme en 1992 figurait parmi les plus élevés au monde (Goodkind, 1994).

Le recul important de la mortalité et la baisse significative de la fécondité ont été accompagnés, en revanche, de changements très modestes et encore peu perceptibles en matière de calendrier et d'intensité de la nuptialité (General Statistical Office, 1995). Traditionnellement, la société vietnamienne se caractérise par le mariage quasi universel. Or, la proportion de femmes encore célibataires âgées de 35 à 39 ans, tirée de l'échantillon de l'Enquête démographique et de santé de 1988 au Sud du pays (10% contre 2,5% au nord), laisse présager l'avènement du célibat définitif dans cette région, phénomène rare chez les générations féminines plus âgées. Le déficit masculin causé par la guerre expliquerait en partie ce changement d'intensité de la nuptialité féminine (Allman et al., 1991; Goodkind, 1996a). Cette tendance demeure toutefois à confirmer, les résultats actuels n'étant qu'indicatifs. D'après l'Enquête démographique intercensitaire de 1994, le calendrier de l'âge moyen au premier mariage semble avoir très peu varié des générations âgées de 45-49 ans à celles des 25-29 ans, l'âge médian se situant autour de 21 ans; entre les générations des 30-34 ans et des 45-49 ans, les proportions de célibataires à 20 et 25 ans sont demeurées stables (General Statistical Office, 1995). Cette stabilité de la nuptialité serait en partie expliquée par un retard du mariage chez les générations les plus âgées, car celles-ci ont atteint le début de la vingtaine en période de guerre (Huu Minh Nguyen, 1995). La nuptialité féminine vietnamienne demeure relativement précoce comparativement à celle des pays de l'Asie de l'Est mais s'approche toutefois de celle des pays de l'Asie du Sud-Est (Xenos et Gultiano, 1992).

Les migrations internes furent, jusqu'à récemment, contrôlées et dirigées par l'État vietnamien. Dans le but de mieux répartir la population sur un territoire inégalement peuplé, le gouvernement instaura des programmes de déplacement de populations vers des régions « pionnières ». En 1976, fut lancé un ambitieux plan de redistribution de la population ayant pour objectif principal de déplacer environ 20% des habitants avant la fin du millénaire (Desbarats, 1987). Ces programmes, dont le succès a souvent été mitigé, furent progressivement abandonnés. La politique de répartition géographique visait également un contrôle étroit de la croissance des centres urbains (Thrift and Forbes, 1986; Forbes and Thrift, 1987). L'État vietnamien a longtemps cherché à régulariser la taille des villes afin d'éviter l'exode rural et la diminution éventuelle de la production agricole. De récentes enquêtes sur la migration indiquent toutefois un relâchement des contrôles administratifs sur la mobilité et une rapide augmentation des migrations de ruraux vers les centres urbains, particulièrement au sud du pays (Truong Si Anh et al., 1996; Doan Mau Diep et al., 1996).

L'histoire récente de la transition démographique au Vietnam est marquée par des comportements différentiels importants entre la ville et la campagne. L'Enquête démographique et de santé de 1988 présentait, pour les années 1986-87, un indice synthétique de fécondité légèrement au-dessus de deux enfants par femme en milieu urbain, contre 4,5 en milieu rural (National Committee for Population and Family Planning, 1990). D'après la même source, l'âge médian au mariage des femmes de la ville était d'environ 23,7 ans contre 20,7 chez les femmes de la campagne (femmes de 30-34 ans). Ainsi, la population urbaine avait déjà adopté un comportement démographique très près de celui des urbains d'autres pays de la région, notamment ceux de l'Asie de l'Est (Leete et Alam, 1993), et ce, avant la promulgation de la vigoureuse politique de population de 1988 (Goodkind, 1995). Tout comme pour la baisse de la fécondité européenne, les urbains figurent au Vietnam comme des précurseurs de la transition démographique (Livi Bacci, 1986). Le même modèle de transition a d'ailleurs caractérisé les populations chinoises du continent asiatique (Taeuber, 1972; Coale et Freedman, 1993). Or, cette transition urbaine au Vietnam n'a pas attiré l'attention des chercheurs qui s'intéressent surtout aux populations rurales, lesquelles représentent 80% de la population totale, selon le recensement de 1989 (Central Census Steering Committee, 1991). Néanmoins, la transition démographique urbaine soulève des questions importantes quant aux moteurs d'une telle transition et sa signification pour la famille citadine.

Ces transformations démographiques se sont opérées au Vietnam en période de transition politique et économique. D'abord, survient en 1954 la fin du régime colonial français et la transition vers l'indépendance sous un gouvernement socialiste qui met en place une économie de type planifié. Cette transition s'est accompagnée d'une volonté politique de rompre avec la famille traditionnelle et de promouvoir des relations égalitaires entre les sexes et les générations (Eisen, 1984). Le mariage traditionnel et les rituels l'entourant furent à ce titre l'objet de campagnes particulièrement critiques et même de répression chez les réfractaires au mariage sobre prôné par l'idéologie (Malarney, 1993). La première *Loi sur le mariage et la famille* de 1959 consacre le nouveau modèle familial, fortement inspiré de la conception « occidentale » du mariage et de la famille d'Engels (Goodkind, 1996b; Pelzer White, 1989). Durant cette période, la famille fut investie par les organes du Parti ayant la responsabilité de promouvoir le statut de la femme (Mai Thi Tu, 1966) et la famille « de nouvelle culture » (*Femmes du Vietnam*, 1977) en participant, par exemple, à la résolution de conflits matrimoniaux, au choix d'un conjoint et aux décisions en matière de taille finale de la famille. Nous nous interrogerons, entre autres, sur le degré d'influence de ces efforts politiques de réforme des rapports familiaux sur la transformation de la famille vietnamienne en milieu urbain.

Au début des années quatre-vingts s'amorce une seconde transition, principalement caractérisée par une réorientation vers une économie de marché (Turley, 1993a) et par un relâchement de la promotion de l'idéologie socialiste par les organes du Parti Communiste auprès de la population vietnamienne (Turley, 1993b). Les réformes connues sous l'appellation *đổi mới* et votées par le VI^e Congrès du Parti Communiste vietnamien en 1986 accélèrent donc ce processus de transition économique vers une économie de marché amorcé quelques années auparavant. Parmi une vaste série de mesures, signalons le droit à la libre entreprise, le démantèlement des communes et la réinstauration du ménage en tant qu'unité de production (Turley, 1993a). L'impact des réformes sur les zones rurales et agricoles fut extrêmement important et relativement bien documenté (Hy Van Luong, 1993; Chu Van Lam, 1993), cette question ayant été peu étudiée jusqu'à présent quant aux transformations vécues par les ménages vietnamiens des zones urbaines au cours de la dernière décennie. Une autre de nos interrogations concerne la famille urbaine dans le cadre de cette seconde transition économique et politique.

Ce découpage chronologique en deux transitions et en trois périodes, périodes que nous appelons coloniale, socialiste et du *đổi mới* (ou des réformes), ne suppose aucun *a priori* en ce

qui a trait aux changements familiaux. Nous abordons ces deux transitions, non pas comme des moments de rupture, mais comme le résultat de mouvements sociaux amorcés avant leur culmination, par des événements politiques et économiques marquants retenus par l'histoire comme les moments de passage d'un type de société à un autre (voir Marr, 1981 pour la transition au socialisme; pour le *dōi mōi* voir Wurfel, 1993 et Fforde et de Vylder, 1996). D'ailleurs, nous ne nous attarderons pas à ces transitions en elles-mêmes; nous utiliserons plutôt ces balises historiques pour structurer notre observation et soulever des questions relatives à la famille du XXe siècle.

Dans ce contexte de société en transition sur les plans politique, économique, social et démographique, l'objectif général de cette thèse est d'étudier les transformations de la famille vietnamienne, et ce, particulièrement dans un milieu urbain au Nord du pays. La famille, pierre angulaire de l'organisation sociale vietnamienne, nous apparaît comme étant l'objet de recherche le plus adéquat pour contribuer à la compréhension des changements démographiques tels qu'ils s'incrivent dans l'ensemble des changements sociaux, politiques et économiques survenus au Vietnam au cours des dernières décennies. Dans notre recherche, la famille est ainsi considérée comme une unité dynamique qui participe et s'adapte aux changements démographiques et sociaux, plutôt qu'elle ne les subit (Hareven, 1987). Néanmoins, la prise en compte du contexte des deux grandes transitions, politique et économique, et des questions qu'elles soulèvent pour la famille, nous permet de réconcilier la dynamique familiale et les changements micro-sociaux avec la dynamique sociale et les changements macro-sociaux structurels ou institutionnels (Piché et Poirier, 1995).

L'objectif théorique de cette thèse est d'alimenter, avec l'exemple du Vietnam, les théories de l'explication des changements démographiques privilégiant la famille comme unité fondamentale à leur compréhension (Ryder, 1983). Le cadre théorique général de référence fait ainsi appel à la mutidisciplinarité puisque, dans cette approche, comme le proposait Halbwachs il y a plusieurs décennies, les faits de population doivent être abordés comme des faits sociaux (Halbwachs, 1938); dans la même foulée, comme le soutient Ryder, les changements sociaux, familiaux et démographiques sont considérés comme intrinsèquement liés et doivent être étudiés de concert (Ryder, 1992). Dans cette approche, les faits de population ne sont pas abordés comme des phénomènes bio-démographiques, mais socio-démographiques. Ce choix renvoie à la nécessité pour la démographie de dépasser la description des faits de population afin de les expliquer, saut essentiel à la consolidation d'une

discipline encore jeune dont le corpus théorique est à développer (Loriaux, 1995; Gérard, 1995).

Pour atteindre cet objectif théorique, nous avons choisi de rompre avec la démarche méthodologique dominante en démographie. Notre démarche générale se situe ainsi en dehors du schéma hypothético-déductif classique qui vise la vérification d'hypothèses posées *a priori*, souvent par l'étude des déterminants de la variation d'une variable dite dépendante, donc à expliquer. Nous avons plutôt opté pour une démarche générale propre à l'approche qualitative. Il suffit de feuilleter les périodiques traitant de démographie pour constater que cette démarche scientifique des sciences sociales y est peu prise, la démographie se définissant en tant que science quantitative. Pourtant, depuis le début des années quatre-vingts, les avancées théoriques jugées les plus fructueuses pour leur compréhension des changements démographiques sont issues de démarches qualitatives. Les travaux de John Caldwell (Caldwell, 1982) ont, à ce titre, profondément marqué la discipline alors qu'il aborde l'étude des transformations démographiques de façon microsociologique et qualitative.

La démarche globale de la thèse se caractérise par une approche heuristique et ouverte, parente de celle utilisée en anthropologie, plutôt que par une approche déductive et conceptuellement préstructurée, laquelle caractérise la plupart des recherches causales en démographie. Ce choix nous apparaît d'autant plus approprié, vu notre position de chercheur occidental étudiant une population asiatique en développement. L'approche qualitative permet une vision contextualisée des observations et l'abandon progressif d'*a priori* conceptuels (Huberman et Miles, 1991). Bien que cette option puisse paraître comme allant de soi pour plusieurs chercheurs en sciences sociales, elle s'avère nouvelle pour la démographie. Elle s'inscrit dans un mouvement de valorisation de l'approche qualitative au sein de disciplines des sciences sociales dominées par le paradigme quantitatif, mouvement qui comporte toutefois des risques. La rapide popularité des « focus groups discussions », dont les exemples foisonnent depuis quelques années en démographie, témoigne à notre avis d'une faible compréhension de la démarche qualitative chez les démographes et de ses implications sur le plan théorique et méthodologique. Notre objectif méthodologique fut donc de nous livrer à un apprentissage de longue durée de la démarche tout en l'expérimentant sur notre terrain de recherche.

Tout en adoptant cette démarche globale, nous avons également pour objectif méthodologique d'articuler le quantitatif et le qualitatif lors de l'analyse des données. La validation des observations est ainsi effectuée par la triangulation des données et matériaux en

projetant sur un même objet de recherche différents éclairages permis par le recours à des données chiffrées et textuelles. Nos analyses quantitatives donneront lieu à une critique qualitative, donc localisée, des données, notamment par une prise en compte du langage. Ce dernier aspect est rarement considéré en démographie au cours de l'analyse de résultats; nous estimons cependant cette étape cruciale et préalable à l'utilisation de données issues de questionnaires standardisés, tels ceux utilisés pour les recensements ou les grandes enquêtes démographiques.

Cette approche méthodologique a exigé plusieurs séjours sur le terrain, l'apprentissage de la langue, l'intégration à la vie locale, l'analyse de sources de données existantes, la collecte de données originales qualitatives et quantitatives et le recours à des méthodes d'analyse très diversifiées. Bien qu'inhabituelle en démographie, cette démarche de terrain fut fondamentale pour la réalisation de nos objectifs théoriques et méthodologiques. Alors que les démographes eux-mêmes critiquent leur discipline comme étant trop ethnocentrique dans ses modèles théoriques et d'analyse (Berquo et Xenos, 1992), les travaux ethnographiques prenant comme point de départ les faits de population demeurent marginaux. Or, nous estimons que la connaissance de la langue, des catégories de référence, des pratiques culturelles et de l'histoire peut grandement contribuer à la compréhension des changements démographiques vécus par une population. Pourtant, le démographe ignore souvent ces considérations en abordant les faits démographiques comme s'ils contenaient dans leur essence une dimension universelle. Or, fécondité, mortalité et nuptialité ne peuvent être étudiés en dehors de leur contexte social, localisé dans l'espace et dans le temps. Le premier chapitre présente ces éléments de l'approche théorique et de la démarche méthodologique générales.

Notre recherche s'est échelonnée sur près de quatre années. Du projet de départ, précédant la première visite sur le terrain en 1993, au produit fini contenu dans les pages qui suivent, l'écart est grand, bien que depuis le début, notre objectif était d'étudier la famille hanoïenne. Entre chaque séjour (quatre en tout, totalisant 18 mois de vie au Vietnam), le retour au Canada permettait un approfondissement de la réflexion en cours et la préparation de la visite suivante. La structure de la thèse reflète notre démarche d'élaboration du projet de recherche en plusieurs étapes. Nous avons d'abord procédé à une recension des écrits sur la famille vietnamienne afin de nous situer dans l'univers sémantique de notre terrain d'étude et d'aborder l'étude de la famille dans une perspective historique (chapitre 2). Cette première étape a mis en valeur l'importance névralgique du rapport intergénérationnel comme élément fondateur de la

représentation de la famille et de la parenté vietnamiennes. Nous avons, par ailleurs, relevé le statut relativement favorable de la femme vietnamienne. Le système de parenté vietnamien, bien que portant l'héritage du confucianisme, et donc de la patrilinéarité, est également caractérisé par la considération de la lignée maternelle (Hy Van Luong, 1989).

Cette première étape nous a également permis d'émettre trois questions. Premièrement, les écrits suggèrent qu'une transformation de la famille était amorcée en milieu urbain durant la période coloniale. Ainsi, des changements familiaux dans les années trente et quarante auraient eu lieu avant les réformes de la famille traditionnelle instaurées par le pouvoir socialiste. Or, comment l'observation des relations familiales met-elle à jour la nature de ces changements? Deuxièmement, la famille pourrait avoir été affaiblie pendant la période socialiste par l'implication des organes du Parti Communiste dans les affaires qui, traditionnellement, relevaient de la famille. Par exemple, assiste-t-on au Vietnam à un retrait de la famille dans les décisions relatives au mariage? Finalement, les réformes du *đổi mới*, qui redonnent à la famille son rôle d'unité de production, pourraient donner lieu à un mouvement de consolidation des relations familiales et de la parenté. Les travaux ethnographiques qui, depuis une dizaine d'années, documentent l'intensification des rituels familiaux et villageois en milieu rural abondent dans ce sens (Hy Van Luong, 1993; Malarney, 1993; Krowolski, c, à paraître). Qu'en est-il pour la famille de Hanoi?

Ces lignes directrices ont conduit à l'élaboration de la première partie de la recherche sur le terrain, soit l'étude du rapport intergénérationnel entre la période coloniale et le début des années quatre-vingt-dix. Pour ce faire, nous avons d'abord choisi une voie classique en démographie, celle de l'étude de la composition des ménages (chapitre 3). Nous abordons ainsi, dans un premier temps, la famille en tant qu'unité résidentielle. La cohabitation des générations sert ici d'indicateur de la relation parents-enfants aux différents stades de la vie. L'objectif de ce chapitre est de décrire les structures familiales, d'explorer les différences régionales et surtout, de tenter de rendre compte de l'évolution des modes de cohabitation dans le temps en dépit des limites des données. Les politiques socialistes auraient-elles atténué les solidarités familiales et renforcé la famille nucléaire? Nous tentons de répondre à cette question par l'étude des pratiques de cohabitation des différentes générations. Dans ce chapitre, nous élargissons notre observation à l'ensemble du pays.

Or, la seule étude de la composition des ménages n'offre qu'une portée limitée pour la connaissance des relations familiales. De plus, la rareté de données antérieures à la période

récente fait entrave à une observation longitudinale. Nous avons alors élaboré le deuxième volet de notre recherche qui nous a conduit à étudier la famille en tant qu'unité relationnelle. Pour procéder à l'observation dans le temps de la relation entre les parents et les enfants, nous avons opté pour l'étude de la période d'entrée en union des enfants adultes (chapitre 4). Le mariage possède l'avantage d'avoir des propriétés démographiques, soit le calendrier et l'intensité de la nuptialité, et des propriétés sociologiques, soit le processus d'entrée en union et le choix du conjoint. Cette approche permet non seulement de mieux connaître les modifications de la formation des couples, aspect fondamental de la connaissance de la famille, mais également d'appréhender la relation entre parents et enfants adultes, telle qu'elle peut s'observer dans le processus de négociation et d'ajustement réciproque auquel donne lieu le choix d'un conjoint. Ce chapitre aura essentiellement recours aux données qualitatives que nous avons recueillies à Hanoi en 1994. Nous visons ici à confronter l'exemple vietnamien avec la théorie de la transition du mariage qui postule le passage du mariage arrangé par les parents au mariage d'amour et d'affinité décidé par les enfants.

L'étude du mariage et du choix du conjoint avait mis à jour les transformations du rapport entre hommes et femmes, particulièrement pendant la période précédant le mariage. Ce constat nous a guidé vers l'élaboration d'une recherche sur les célibataires, que nous avons effectuée lors de notre séjour en 1995-1996. Durant cette période, nous avons étudié la relation pré-nuptiale du point de vue de la sexualité via une étude sur l'avortement et la contraception chez les femmes célibataires de Hanoi. Ce chapitre (chapitre 5) s'intéresse donc aux transformations du rapport homme-femme du point de vue de la relation pré-nuptiale en portant une attention particulière à la sexualité avant le mariage. Les périodes coloniale et socialiste donnent lieu à des analyses sur des matériaux existants: analyse qualitative thématique pour la relation pré-nuptiale pendant la période coloniale et analyse démographique de l'intervalle protogénésique et des conceptions pré-nuptiales pour la période dite socialiste. Pour la période récente, nous nous intéressons à la relation pré-nuptiale du point de vue de l'expérience des jeunes femmes ayant recours à l'avortement. Le détour du côté des interruptions volontaires de grossesse chez les célibataires nous permettra de revenir à la famille et au triangle que forment mariage, sexualité et procréation. L'étude de la relation entre les sexes en démographie a été introduite dans les théories féministes de la baisse de la fécondité (Piché et Poirier, 1990).

La famille vietnamienne est abordée tout au long de cette thèse sous différents aspects qui nous permettent d'appréhender notre objet de recherche sous divers angles. Au fil des

analyses, notre objectif est de rendre compte des transformations de la famille et de les étudier en liaison avec les transformations démographiques, et ce, dans le contexte socio-historique de deux transitions majeures survenues au Vietnam au cours du siècle. Nous observons ainsi la composition des ménages, la formation des couples, le rapport intergénérationnel, le rapport entre hommes et femmes et la relation pré-nuptiale avec la même finalité: contribuer à l'explication de la transition démographique du Vietnam par la connaissance des changements familiaux.

CHAPITRE 1

CADRE THÉORIQUE GÉNÉRAL ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

In a strict sense, demographers are atheoretical. Their objects of study are concrete entities and events rather than some particular class of analytic elements abstracted from those entities and events. The resultant pragmatic and empiricist bias has pulled demographers toward the study of available data sets, often produced for non-scientific (administrative) purposes, and typically multidisciplinary if not nondisciplinary in design. Demographers are much less comfortable with concepts than with data.

Norman Ryder.(1983: 16)

Soit une réalité sociale telle que la famille. On peut distinguer l'idée de l'institution familiale, des lois et des coutumes qui s'y rapportent, des sentiments de famille et de morale domestique; d'autre part les familles elles-mêmes, telles que nous pouvons les décrire extérieurement et les dénombrer. Disons-nous que la morphologie sociale s'en tient aux familles dans l'espace, et que le reste relève d'autres parties de la sociologie? Mais aucun de ces deux aspects ne se suffit, n'a de réalité, s'il n'est lié à l'autre. Que serait l'idée d'une famille qui ne prendrait forme sensible nulle part et en aucun temps? Mais, d'autre part, quelle vie proprement sociale attribuer à un groupe, si, derrière les unités rassemblées, telles qu'elles tombent sous les sens, nous n'atteignons pas des pensées, des sentiments, surtout l'idée de l'organisation qui les unit? Parlerions-nous (peut-être à tort) de sociétés de fourmis, si elles n'étaient pour nous que des éléments mécaniques, des animaux-machines?

Maurice Halbwachs (1938: 65)

Ce chapitre présente d'abord notre démarche théorique générale laquelle s'inscrit dans le courant qui privilégie l'étude de la famille en vue de l'explication des changements démographiques. Ainsi, notre objectif théorique vise ultimement un apport à la compréhension de ces changements, et ce, par l'exemple du Vietnam. Comment l'étude des changements familiaux peut-elle nourrir l'explication des transformations démographiques, notamment de la transition démographique? À partir de cette question phare, nous avons abordé la famille vietnamienne en relation avec les tendances démographiques récentes observées, dont la stabilité du calendrier de la nuptialité et, dans une moindre mesure, la baisse de la fécondité. La première partie de ce chapitre retrace le parcours et les grandes caractéristiques de cette approche théorique, et se clôture par la présentation de nos questions de recherche. Puis, nous abordons l'approche méthodologique globale, laquelle se distingue de l'approche dominante en démographie. Les aspects théorique et empirique de notre recherche nous ont fait opter pour une démarche qualitative ethnographique, tout en combinant, lors de l'analyse, des observations quantitatives (chiffrées) et qualitatives (textuelles). Nous résumons dans ce chapitre notre double objectif méthodologique. Dans un

premier temps, bien que nous situant en tant que démographe sur le plan théorique, nous visions la réalisation d'une démarche ethnographique qualitative, plus répandue en anthropologie et en sociologie. En second lieu, nous visions à expérimenter l'articulation du quantitatif et du qualitatif dans le cadre d'une étude socio-démographique afin de contribuer, par un exemple, à l'élargissement de cette tendance méthodologique en démographie qui en est encore, dans l'ensemble, à ses balbutiements. Nous nous en tiendrons à ces considérations générales, les détails sur les modalités de la collecte des données et l'utilisation des différentes sources figurant dans chacun des chapitres.

La démographie a longtemps souffert d'une pauvreté théorique et d'une assurance méthodologique périlleuse. Étroitement liée au pouvoir politique à ses débuts, la démographie naît de préoccupations politiques et économiques et se donne comme objet l'observation des phénomènes démographiques affectant la taille et la structure de la population, et ce, en vue de l'élaboration de mécanismes pour sa régulation, qu'il s'agisse de structure, de taille, de composition ethnique, ou de répartition géographique. Foucault (1976) rend compte de la relation entre pouvoir politique et étude des populations: il estime que la volonté de régulation des populations est apparue au milieu du XVIIIe siècle et que cette volonté constitue un pôle autour duquel s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie. Le principe de population de Malthus (1798) illustre remarquablement bien cette caractéristique de la démographie: l'auteur aborde la croissance de la population, particulièrement celle des pauvres, comme une tare sociale, un frein au progrès et justifie la nécessité politique de contrôler la croissance démographique de certains groupes.

Bien que la discipline ait acquis une certaine autonomie sur le plan scientifique au tournant du XXe siècle, elle demeure marquée par ses origines du fait qu'elle constitue depuis longtemps un champ essentiellement empirique. Cette mission d'observation fit de la démographie un champ d'étude voué à la description des faits de population et à l'affinement d'outils techniques en vue de l'amélioration de ces descriptions. Aujourd'hui encore, les traces du passé sont omniprésentes: bien que forte de son développement sur le plan méthodologique, la démographie se cherche toujours un statut, une légitimité et une singularité parmi l'ensemble des sciences sociales. Or, ce tâtonnement et ce constant besoin de se justifier comme une discipline à part entière, et non pas comme un sous-champ de la sociologie ou de l'économie, provient en grande partie de l'insuffisance de son corpus

théorique. Les efforts de théorisation des transformations démographiques demeurent rares, bien que la démographie ait accumulé un grand nombre d'observations et établi des régularités, des irrégularités ainsi que des relations.

La genèse et la jeunesse de la discipline ne peuvent qu'excuser en partie cette faiblesse théorique. En fait, c'est une révision de l'objet même de la démographie qu'il a fallu envisager. De la description et de l'explication des phénomènes démographiques par une logique interne et mécaniste des transformations observées, ce qui en faisait une discipline plus près de la biologie que des sciences sociales, la démographie se devait d'envisager plus systématiquement le travail d'explication des faits démographiques. Pour ce, elle devait étudier les faits de population comme des faits *socio-démographiques* et non plus seulement comme des faits *bio-démographiques* (Loriaux, 1995), d'autant plus que dans l'ensemble des sciences sociales la critique de la détermination de cause à effet partant de la constitution biologique vers le comportement humain, fait désormais partie de la conception de ces disciplines, conception forgée en opposition à des idéologies telles le racisme, le sexisme et l'eugénisme. En démographie par exemple, la baisse de la mortalité des enfants, bien qu'abordée dans sa dimension bio-démographique, se doit d'être simultanément considérée comme un processus social s'inscrivant dans l'espace et dans le temps. De cette prise de position naît la démographie sociale, aussi appelée la socio-démographie ou la sociologie des populations, champ qui se distingue de la démographie classique, de la démographie mathématique ou encore de la démographie économique. Notre approche théorique s'inscrit dans ce courant de la démographie qui tente de réconcilier le démographique et le social.

Afin de développer le champ de l'explication des transformations démographiques - dont celle ayant fait couler le plus d'encre est la transition démographique- la démographie sociale doit se livrer à une observation, non pas seulement des événements en tant que phénomènes issus d'un processus sociologique, mais à ces processus même *en amont des événements*. Pour aborder ces processus qui nous permettront d'éclairer les transformations démographiques qui en résultent, nous avons pris le parti de replacer les faits de population dans leur *dimension familiale*. La démographie classique s'intéressait à l'individu comme unité d'observation; la démographie sociale privilégie la famille.

Dans cette approche, la famille est considérée centrale aux transformations démographiques: elle constitue le foyer des interactions menant aux comportements de fécondité, de mortalité, de nuptialité et de migration que nous observons. La famille, dans

cette perspective, n'est pas seulement une unité sociale passive, réagissant « démographiquement » aux changements macro-sociaux; elle est également le moteur de ces changements (Hareven, 1987; Ryder, 1983). La notion de stratégies familiales a permis dans cette approche de rendre à la famille son caractère dynamique et sa pérennité en tant qu'unité d'observation en démographie sociale, comme elle l'est depuis plus longtemps en sociologie ou en histoire. À l'instar de Ryder (1983; 1992), nous estimons que cette étude des transformations démographiques via le microcosme familial, et plus particulièrement les *rappports* familiaux, permettra de faire progresser la démographie sur le plan théorique tout en lui lançant des défis méthodologiques de taille.

Sur le plan méthodologique, la démographie s'est affirmée jusqu'à récemment comme discipline quantitative. Il s'agit ici d'une caractéristique fondamentale. Louis Henry dira que le « point de vue quantitatif est absolument prépondérant en démographie, au point qu'il n'y a pas de démographie sans chiffres ni statistiques » (Henry, 1972: 15). Mais une fois les outils affinés et l'analyse démographique passée maître dans l'art de la mesure et de la description des faits de population, l'impasse de l'explication et la prise en compte du social allaient faire appel au développement de nouvelles avenues. D'abord, une voie statistique, grandement inspirée de l'économie et de la sociologie positiviste, s'introduit dans la démographie, principalement par le recours à la modélisation et à l'analyse multivariée. Puis, plus récemment, s'est ouverte une voie qualitative issue de l'anthropologie et de la sociologie qualitative dont John Caldwell est un des figures les plus marquantes de l'étude des transformations démographiques, notamment en ce qui a trait à la baisse de la fécondité (Caldwell, 1982). Ces derniers développements méthodologiques mettent en valeur la combinaison des approches quantitative et qualitative. Alors qu'un virulent débat entre ces deux approches agite les drapeaux et divise encore les sciences sociales (Poupart, 1993), c'est peut-être sur le terrain de la description et de l'explication des faits de populations, objet de la démographie sociale, que leur union sera la plus fructueuse (Preston, 1993). L'intégration de la démarche qualitative en démographie rend difficile l'adoption d'un modèle théorique au centre duquel les familles seraient principalement des unités réagissant à des forces extérieures; en fait, les comportements ne sont pas uniquement modulés par des variables externes, mais également par une dynamique interne, que l'on peut capter grâce à l'étude du rapport de parenté. C'est dans cette approche théorique et méthodologique que s'inscrit notre projet de recherche.

Ces quelques remarques générales témoignent du lien intrinsèque entre théorie et méthode. Dans le cas du développement de la démographie, l'avancement théorique fait appel à une ouverture méthodologique et vice versa. Cette relation entre théorie et méthode justifie notre traitement dans la même foulée.

1.1 Cadre théorique général

1.1.1 L'objet de la démographie sociale ou de la sociologie de la population

Les faits de population sont des faits sociaux. Cette phrase de Maurice Halbwachs restitue le cœur de notre cadre théorique général. Tout en privilégiant une approche par les faits de population, nous visons à aborder ces derniers dans leur dimension sociale et non seulement démographique. La prise en compte simultanée du démographique et du social fut celle de quelques-uns des pionniers de la sociologie, dont Émile Durkheim, qui eut l'ambition de réunir divers champs des sciences de l'homme, dont la démographie et la sociologie, sous l'appellation de *morphologie sociale*.

La vie sociale repose sur un substrat qui est déterminé dans sa grandeur comme dans sa forme. Ce qui le constitue, c'est la masse des individus qui composent la société, la manière dont ils sont disposés sur le sol, la nature et la configuration des choses de toute sorte qui affectent les relations collectives...D'un autre côté, la constitution de ce substrat affecte, directement ou indirectement, tous les phénomènes sociaux (Durkheim, 1899: 520-521).

À la fin de cette citation, Durkheim envisage ainsi les faits de population dans leur relation avec d'autres phénomènes sociaux et de là, propose une approche multidisciplinaire qui permettrait de considérer divers aspects d'un phénomène social pour mieux en capter la complexité et les multiples facettes.

C'est la géographie qui étudie les formes territoriales des États; c'est l'histoire qui retrace l'évolution des groupes ruraux ou urbains; c'est à la démographie que revient tout ce qui concerne la distribution de la population, etc. Il y a là, croyons-nous, intérêt à tirer ces sciences fragmentaires de leur isolement et à les mettre en contact en les réunissant sous une même rubrique; elles prendront ainsi le sentiment de leur unité... (Durkheim, 1899: 520-521).

C'est cette science que Durkheim propose d'appeler la *morphologie sociale*, laquelle, précise-t-il, ne doit pas se limiter à décrire les formes puisqu'elle doit être explicative.

Sur les traces de Durkheim, Halbwachs (1938) développa la notion de ce maître à penser dans un remarquable petit ouvrage intitulé *Morphologie sociale*. Ce texte de 1938 est une leçon de base pour toute recherche en démographie sociale. Halbwachs distingue dans

son texte la morphologie « *stricto sensu* » de la morphologie « au sens large ». La première recoupe la description des faits de population. Dans la première partie de son ouvrage, Halbwachs envisage l'étude de la morphologie au sens large, soit celle des activités religieuses, politiques et économiques. Il montre en quoi ces activités sociales exercent des contraintes sur la distribution et les mouvements de population. Par la suite, le sociologue donne à voir le substrat de la population qui détermine l'ensemble des activités sociales. Dans la seconde partie, l'auteur traite de la morphologie *stricto sensu* par l'étude des conditions spatiales (la population totale; sa densité; les mouvements migratoires) et du mouvement naturel (le sexe et l'âge; la natalité; la nuptialité et la mortalité; le renouvellement des générations; la subsistance des populations). Or, chez Halbwachs l'approche démographique et l'approche sociologique ne réfèrent pas à deux substances qui seraient séparées dans la réalité humaine mais à des distinctions analytiques permettant de cerner deux dimensions fondamentales des faits humains. En somme, pour le sociologue de l'école française de sociologie, les fait de population et les autres faits sociaux doivent être envisagés du point de vue d'une causalité double ou réciproque. La morphologie au sens strict exerce des déterminations sur la morphologie au sens large; c'est pourquoi elle compose l'ensemble de la morphologie sociale. Par ce travail conceptuel, Halbwachs démontre bien un lien interne entre faits démographiques et faits sociaux. Par ailleurs, dans cette réciprocity de détermination entre les dimensions de la morphologie sociale, l'auteur reconnaît la primauté des faits socio-démographiques parce qu'ils composent le rapport premier à l'existence:

Il y a donc bien là tout un ordre de représentations collectives qui résultent simplement de ce que la société prend conscience, directement, des formes de son corps matériel, de sa structure, de sa place et de ses déplacements dans l'espace, et des formes biologiques auxquels il est soumis. Maintenant, à ce genre de représentations peuvent s'en superposer d'autres qui n'ont aucun rapport direct avec l'espace ni avec les aspects biologiques des corps sociaux (Halbwachs, 1938: 180).

Ces faits socio-démographiques qui ont une dimension physique et biologique, en plus d'une dimension sociale, sont prédominants pour Halbwachs, car ils constituent le fondement de la vie sociale en tant que donnée immédiate de la conscience sociale.

Comprenons bien, maintenant, que les formes matérielles de la société agissent sur elle, non point en vertu d'une contrainte physique, comme un corps agirait sur un autre corps, mais par la conscience que nous en prenons, en tant que membres d'un groupe qui perçoivent son volume, sa structure physique, ses mouvements dans l'espace. Il y a là un genre de pensée ou de perception collective, qu'on pourrait appeler une donnée immédiate de la conscience sociale, qui tranche sur

toutes les autres, et qui n'a pas encore été aperçue suffisamment par les sociologues eux-mêmes, pour plusieurs raisons (Halbwachs, 1938: 182-183).

La morphologie sociale permet donc de comprendre comment les faits de population sont aussi des faits sociaux, mais permet aussi de rétablir le statut particulier des faits démographiques parmi l'ensemble des faits sociaux et appelle les sociologues à le reconnaître. À l'inverse, et plusieurs décennies plus tard, la théorie de Halbwachs exige des démographes qu'ils réhabilitent le social dans l'étude des faits de population.

La démarche de Halbwachs qui, en fait, préconisait une étroite collaboration entre les disciplines des sciences sociales fut celle de plusieurs figures marquantes d'après-guerre. En France, Alfred Sauvy et Alain Girard, par exemple, savaient allier économie ou sociologie à l'étude des transformations démographiques. L'ouvrage d'Alain Girard sur le choix du conjoint (*Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*, 1974) ressort comme un exemple remarquable d'étude démographique éclairée par des explications sociologiques judicieuses. Dans cet ouvrage, l'auteur, lui-même influencé par les idées de Halbwachs, a recours à une combinaison de données quantitatives et qualitatives pour explorer l'évolution du choix du conjoint en France. Roussel (1985) relate que la même volonté de multidisciplinarité anime des sociologues tels que Wagemann, Riesman et Parsons. Toutefois, on assista dans les années soixante et soixante-dix à un cloisonnement des disciplines accompagné (Roussel, 1985) d'une valorisation accrue de l'approche quantitative. Depuis près d'une vingtaine d'années, toutefois, le projet de rallier la démographie à d'autres disciplines tant sur le plan théorique que méthodologique resurgit.

Dans ce courant, la démarche de Halbwachs est remise en valeur depuis quelques années chez certains démographes. Loriaux fait l'apologie d'une « nouvelle démographie » laquelle s'apparente à la morphologie sociale de Halbwachs:

Mais que pourrait donc être cette autre démographie, ou cette nouvelle alliance, et à quelles conditions devrait-elle répondre en priorité? Selon nous, elle devrait avant tout réintroduire l'homme au coeur de ses analyses et en traiter des faits de population comme des phénomènes sociaux totaux, c'est-à-dire des phénomènes en prise directe avec tous les aspects et toutes les dimensions de la vie collective, sans négliger leur complexité et sans les enfermer dans quelques principes réducteurs (Loriaux, 1995: 73).

Kempeneers (1995) réhabilite le concept de morphologie sociale pour éclairer les changements socio-démographiques des trente dernières années en Occident. À propos de la

morphologie sociale, dont elle commente l'actualité pour la démographie contemporaine, elle dit que:

Ne pouvant être que pluridisciplinaire, mobilisant des méthodologies variées et embrassant un spectre tellement vaste de phénomènes, l'objet a sans aucun doute subi le contrecoup du morcellement des disciplines, du clivage des méthodologies et de la spécialisation croissante des champs d'intérêt qui se sont produits ces dernières décennies. De plus, la morphologie suppose que l'on s'intéresse à la totalité du social. Or, la réflexion sur les phénomènes sociaux dans leur totalité est aujourd'hui assez peu prisée (Kempeneers, 1995: 8).

La volonté éclairée des pionniers de la première moitié du siècle refait ainsi surface et justifie plus que jamais une démographie dite sociale¹. Toutefois, des questions demeurent: comment opérationnaliser le cadre théorique général emprunté à Halbwachs? Comment replacer les faits de population dans leur dimension sociale? Comment appliquer cette approche multidisciplinaire pour l'explication des transformations démographiques observées au Vietnam? Notre objet de recherche doit permettre la réconciliation entre faits de population et faits sociaux: en d'autres termes, il doit permettre une observation à la fois démographique et sociologique. La famille apparaît comme un objet de recherche répondant à ces conditions.

1.1.2 Restituer les faits de population dans leur dimension familiale: de l'individu à la famille

En dépit de la faible collaboration entre les disciplines au cours des dernières décennies, l'étude de la famille fut un terrain de fécondes associations, particulièrement entre démographes, sociologues et historiens. La sociologie de la famille a eu recours à la démographie (Roussel, 1985), l'histoire de la famille a largement puisé dans la démographie historique (Hareven, 1987; Laslett, 1972b) et la démographie de la famille s'est alliée à la sociologie (Ryder, 1983). En effet, la famille ressort comme un objet de recherche permettant la rencontre du démographique et du social, tout en permettant, et même exigeant, une prise en compte de son histoire, tant du point de vue démographique que social. La famille fut ainsi le carrefour d'une rencontre fructueuse et salutaire entre l'histoire, la sociologie et la démographie.

¹ La publication récente (1995) d'un manuel intitulé *Sociologie des Populations* (Hubert Gérard et Victor Piché, éd.) reflète également la place de plus en plus importante occupée par la démographie sociale et le besoin chez les enseignants d'avoir des outils pédagogiques adéquats et de bon niveau.

La démographie des dernières décennies doit, entre autres, à Norman Ryder la nécessité d'aborder les transformations démographiques dans le cadre plus large des transformations sociales: « In our view, a theory of fertility decline is but one element of a theory of social change » (Ryder, 1983: 15). Dans la suite de son raisonnement, Ryder revendique une compréhension des transformations démographiques par l'étude de la famille et non pas uniquement de l'individu. Il émet comme hypothèse de départ que les comportements démographiques ne peuvent être dissociés des relations familiales:

The insights that distinguishes family demography from conventional individual-oriented demography is that the behaviour of an individual is dependent on familial relationships (Ryder, 1992: 166).

Ryder conçoit la famille comme une unité d'observation réunissant à la fois le temps, la descendance étant constituée dans le « temps familial », et l'espace, puisqu'elle correspond à une unité résidentielle:

As a concrete social structure, the family is eligible for spatio-temporal analysis. A commonplace definition places the family as the conjuncture of the residence dimension, hence space, and the descent dimension, hence time. This simplistic dichotomy provides an opening wedge for development of an account of the implications of the passage of time for the family as a temporal pattern, and for the society and the world it is embedded. At the broadest level, the orientation is both the need for a theory of family change to explain demographic change and the need for a theory of social change to explain family change (Ryder, 1992: 161).

Par ailleurs, Ryder établit un lien entre le changement démographique et les modifications des rapports familiaux, notamment par le passage de la famille traditionnelle à la famille moderne. La baisse de la mortalité, en particulier l'allongement de la vie, serait un élément particulièrement déstabilisateur pour la famille. Roussel (1985) résume la tentative de Ryder (1983):

Il montre comment la survie de plusieurs héritiers potentiels et l'allongement de la vie productive du père invalident une sorte de contrat tacite passé entre les générations, contrat qui balançait entre elles, dans le temps, les flux réciproques de prestations et de services (Roussel, 1985: 71).

Dans ses écrits, Ryder (1992) resitue la famille au centre de la théorie en démographie en valorisant le rapport intergénérationnel pour la compréhension des transformations démographiques. Pour lui, le changement de régime démographique est à la fois origine et

conséquence des modifications du rapport entre parents et enfants. De la théorie de Ryder, nous retenons ainsi trois aspects de la famille: une unité privilégiée pour l'étude des changements démographiques s'inscrivant dans les transformations sociales; une unité d'observation localisée dans l'espace et le temps puisque rattachée à un lieu résidentiel et de constitution de la descendance; une unité au sein de laquelle le rapport intergénérationnel est un élément intrinsèquement lié aux transformations familiales et démographiques.

1.1.3 Théorie de la transition: transition démographique, familiale et sociale

Dans cette étude de la famille nous cherchons à mettre en parallèle les transformations du rapport de parenté et les changements démographiques, les premières pouvant alimenter l'explication des seconds. Or, notre approche théorique générale ne saurait être complète sans la prise en compte d'une théorie de la transition. Notre point de départ sera donc la transition démographique observée dans les villes du Vietnam.

La théorie de la transition démographique est issue de la théorie de la modernisation. Elle postule une baisse inévitable de la fécondité, en général précédée d'une baisse de la mortalité. Bien que la séquence des évolutions puisse varier d'une population à une autre, la transition démographique s'effectue par le passage d'un régime caractérisé par une forte mortalité et une forte fécondité à un régime de faibles fécondité et mortalité. Or, la démographie historique et celle des pays en développement a montré, entre autres, (1) que cette transition pouvait prendre plusieurs formes et être ponctuée de différents mouvements de population; (2) que la nuptialité et la migration pouvaient s'avérer des phénomènes importants dans la transition; (3) que les groupes socio-économiques ou ethniques pouvaient suivre des trajectoires de transition très différentes au sein d'une même population nationale; (4) que la théorie de la transition n'arrivait pas à expliquer le maintien d'une forte fécondité dans certains pays. Les critiques et interprétations sont nombreuses et l'on parle aujourd'hui « des transitions démographiques » plutôt que de la transition démographique (Piché et Poirier, 1990).

Notre objet n'est point l'étude et la description de la transition démographique au Vietnam. Nous visons plutôt à contribuer à son explication par l'étude d'un aspect que nous jugeons fondamental, les transformations familiales. Toutefois, tout en privilégiant la famille comme unité d'observation, nous estimons que des changements structurels ou institutionnels peuvent également affecter la famille et contribuer à l'explication des changements

démographiques (Piché et Poirier, 1995). Au Vietnam, la transition démographique doit être replacée dans le contexte de deux transitions majeures quant aux rapports de production: celle au milieu du siècle, lors du passage d'un régime colonial à un régime socialiste marxiste et celle, lors du passage d'un régime socialiste à un régime « capitalisme »² amorcé dans les années quatre-vingts. Pour une meilleure compréhension des changements démographiques, nous aborderons ces deux transitions qu'a vécu le Vietnam depuis 1954, à la fois en tant que transitions affectant la famille et en tant que résultantes de modifications possibles du rapport de parenté. Cette double approche permet de réconcilier les approches micro et macro de l'explication des changements démographiques (Piché et Poirier, 1995). Toutefois nous ne tenterons pas d'expliquer ces transitions du colonialisme au socialisme et du socialisme au « capitalisme », notre observation visant davantage la famille elle-même. La prise en compte des deux transitions nous sert de contexte mais l'observation sera davantage sur la famille elle-même.

La prise en compte des transitions vietnamiennes du XXe siècle s'avère cruciale pour comprendre la direction que prennent les sociétés, comme l'explique Godelier:

Par transition on désigne aujourd'hui une phase très particulière de l'évolution d'une société, la phase où celle-ci rencontre de plus en plus de difficultés, internes et/ou externes, à reproduire le système économique et social sur lequel elle se fonde et commence à se réorganiser, plus ou moins vite ou plus ou moins violemment, sur la base d'un autre système qui finalement devient à son tour la forme générale des conditions nouvelles d'existence. Il ressort immédiatement de cette définition provisoire que les phases de la transition constituent un moment d'une exceptionnelle importance dans la vie concrète des sociétés (Godelier, 1990: 53).

La théorie de Godelier met en évidence les difficultés internes et externes qu'éprouve une société à reproduire un système de fonctionnement social et économique, à effectuer une réorganisation progressive de ce système, et à établir de nouvelles formes de conditions d'existence. Cette théorie situe les rapports sociaux et leur redéfinition au centre du processus de transition. Dans cette optique, la transition n'est pas imposée de l'extérieur; elle naît de la société qui la vit et qui la crée par des transformations sociales. Cette approche est cohérente avec notre représentation de la famille en tant qu'unité dynamique participant à la transition démographique et non pas uniquement en tant qu'unité malléable réagissant à des forces

² Les réformes du *đổi mới* sont essentiellement de nature économique. Le « transition au capitalisme » doit ici être interprétée comme la transition vers une économie de marché, le Parti Communiste Vietnamien étant toujours à la tête du pays en tant que gouvernement socialiste.

extérieures. Les deux dynamiques peuvent certes être simultanées, mais alors que la démographie adopte habituellement la seconde approche, comme en témoigne le grand nombre de modèles théoriques générés à partir de la notion de déterminants, nous privilégions la première dans notre recherche. La dimension macrostructurelle n'est pas pour autant mise au rancart, mais elle ne constitue pas notre objet.

Ces quelques éléments théoriques généraux nous permettent de conclure sur nos questions de recherche. Dans un premier temps, nous nous intéressons à la famille de la période coloniale. En dépit des limites des données, nous étudierons nos objets empiriques afin de comprendre la famille de cette époque. Plusieurs auteurs y font référence aujourd'hui pour parler de la famille traditionnelle, par opposition à la famille moderne de la période socialiste (Liljestrom et Tuong Lai, 1991). D'un point de vue résidentiel et relationnel quelle était la famille de cette période? Peut-on parler de famille traditionnelle? Dans un deuxième temps, nous étudions quelques aspects de la famille de la période que nous qualifierons de socialiste, s'échelonnant de 1954 à 1985. La transition du colonialisme au socialisme correspondrait pour la famille vietnamienne au passage de la famille traditionnelle à la famille moderne. Toutefois, le socialisme et la promotion d'un modèle familial et social basé sur l'égalité se sont-ils traduits par une nouvelle dynamique des rapports familiaux? Peut-on parler du passage d'une famille hiérarchisée à une famille égalitaire? En d'autres termes, par quelles transitions familiales la volonté politique de rompre avec le passé est-elle marquée? Les sources pour l'étude de cette période demeurent toutefois très limitées et nos observations ne seront que fragmentaires. Finalement, nous poursuivons l'observation jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Cette période correspond au passage d'une économie socialiste à une économie capitaliste. Le Vietnam est toujours en réorganisation (pour reprendre les termes de Godelier) depuis l'amorce institutionnelle de la transition vers une économie de marché dans les années quatre-vingts. Période extrêmement privilégiée pour l'observation de processus en cours, les années 1985 à 1995 peuvent difficilement, toutefois, permettre des conclusions quant à la nature de la transition familiale que nous pouvons observer. « Les formes générales des nouvelles conditions d'existence » ne sont pas encore suffisamment établies pour pouvoir les identifier. Néanmoins, les données sont riches et l'observation du présent et du passé récent nous permet d'émettre des hypothèses sur la direction que pourrait prendre la famille vietnamienne.

1.2 Approche méthodologique

1.2.1 Démarche générale

Afin d'aborder les changements familiaux au Vietnam, et ce, dans le but d'éclairer les transformations démographiques des dernières décennies, particulièrement celles de la nuptialité et de la fécondité, nous avons effectué un travail de terrain de type ethnographique. Lors de l'analyse, cependant, nous combinons les approches qualitative et quantitative en accordant une importance égale aux deux démarches dans une dynamique de rétroaction. La démarche qualitative contribuera ainsi à éclairer l'analyse quantitative par une remise en question des catégories utilisées, alors que la démarche quantitative situera dans une perspective plus globale les observations issues des données qualitatives.

Notre recherche comporte deux volets principaux: l'étude de la famille, d'une part, en tant qu'unité résidentielle, et d'autre part, en tant qu'unité sociale caractérisée par des relations entre ses membres. Nous étudierons ainsi les structures familiales du point de vue démographique et résidentiel et les relations familiales entre les sexes et les générations. Cette démarche est résumée par la figure 1.1 qui en distingue les différents aspects. D'abord, nous posons les deux façons d'éclairer notre objet: l'étude des structures familiales et celle des relations familiales. À chacun de ces éclairages correspond une définition de la famille. Dans le cas des structures familiales, la famille est une unité résidentielle dont nous pouvons décrire la composition démographique (âge et sexe) ainsi que les relations d'alliance et de filiation. Ces caractéristiques donneront lieu à une analyse quantitative de la composition des ménages vietnamiens. Dans le cas des relations familiales, la famille est une unité sociale caractérisée par certains rapports entre ses membres. Pour aborder les rapports de parenté, nous aurons principalement recours à des données qualitatives. Nous étudierons à ce titre les relations entre les générations et celles qui prévalent entre hommes et femmes. Dans l'ensemble des analyses, et en dépit des limites des données disponibles, nous tenterons de dresser en arrière-plan une perspective historique pour rendre compte des transformations de la famille sur le plan de la cohabitation et des relations depuis la période présocialiste. Ces deux éclairages combinés aboutiront à une tentative d'explication de l'évolution démographique, particulièrement en ce qui a trait à la nuptialité et à la fécondité. La figure 1.1 illustre bien par

Figure 1.1.1. Articulation des approches quantitative et qualitative pour l'étude de la famille

<i>Objet théorique:</i>	Rapport de parenté et d'alliance	
<i>Objet opératoire:</i>	FAMILLE vietnamienne en tant qu'unité résidentielle et unité relationnelle	
<i>Objets empiriques:</i>	Composition des ménages: structures des familles	Relations familiales entre générations et entre hommes et femmes
<i>Approche méthodologique:</i>	Quantitative	Qualitative et quantitative
<i>Espace:</i>	National et régional	Ville de Hanoi
<i>Période:</i>	1989-1993 et comparaison avec 1926	Période socialiste et période 1986-1995 (<i>đổi mới</i>)
<i>Données:</i>	Recensement de 1926 (données d'archives) Recensement de 1989 Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale 1992-1993	Entretiens de groupe et entretiens individuels Enquête sur les célibataires (données originales)
<i>Description et analyse:</i>	Statistique (typologie des ménages)	Analyse de contenu thématique et analyse statistique

DESCRIPTION ET EXPLICATION

ailleurs cette démarche circulaire et non pas linéaire. En effet, l'ensemble du projet de recherche s'est élaboré au fur et à mesure que nous obtenions des résultats. Le lien entre théorie et méthode est ici crucial. Le recours à l'approche qualitative ne peut être efficace dans un cadre théorique fermé de type hypothético-déductif. La rétroaction entre théorie, hypothèses et données est essentielle à la construction de l'objet et à l'analyse des résultats. Nous expliquerons maintenant plus en détails chacune des étapes de la démarche.

1.2.2 Opérationnalisation de l'étude de la famille

L'étude des structures familiales et la typologie des ménages

Nous entendons ici par structure familiale la description de la composition des unités résidentielles. Dans le cas du Vietnam, le ménage et la famille sont deux notions qui se confondent puisque la cohabitation de personnes non apparentées dans une même unité résidentielle est très rare³. Ainsi, procéder à une description de la composition des ménages équivaut dans presque tous les cas à une description de la composition de la famille, en tant que groupe dont les membres sont unis par des relations d'alliance et/ou de consanguinité et partageant une unité de logement. Le problème majeur de ce mode d'observation de la famille est qu'il présuppose un découpage des familles selon le partage d'une habitation, voire même une indépendance des familles apparentées entre elles. En dépit des nombreuses limites de l'étude des modes de cohabitation (Lacombe et Lamy, 1989; Bonvalet et Lelièvre, 1996), l'exercice demeure extrêmement valable pour l'éclairage de notre objet de recherche. En effet, les modes de cohabitation vécus au quotidien témoignent en partie de choix et de préférences en matière de formation de groupes résidentiels. Comme Wall (1996) l'explique, « savoir avec qui l'on vit est tout aussi important pour la compréhension du fonctionnement social que pour l'individu même ». En démographie, la structure des familles est un sujet classique, particulièrement par les démographes historiens étudiant la famille occidentale. Toutefois, dans les pays en développement, le sujet est moins commun, quoique très révélateur d'un aspect crucial de la vie quotidienne des familles (Locoh, 1989).

Hammel et Laslett (1974) ont identifié deux difficultés majeures pour l'étude des structures familiales à travers le temps et au sein de groupes culturels différents: le langage et la définition même de la famille. Ces deux aspects seront explorés au chapitre suivant dans lequel nous définirons les termes propres à l'univers spatio-temporel de notre recherche et

³ Ce constat ressort du chapitre d'analyse sur les structures familiales.

décrivons les spécificités de la langue vietnamienne pour rendre compte des relations de parenté. Cette première étape permet d'établir les catégories de base vietnamiennes utilisées pour décrire la famille. Ces considérations font ressortir la pertinence du recours à l'utilisation de la notion de noyau familial pour décrire les modes de cohabitation.

Afin de procéder à une structuration des différentes formes que prend la composition des ménages, nous avons sélectionné une typologie. Nous aurions pu en créer une, mais celle proposée par Laslett (1972b) et expliquée en détails par Hammel et Laslett (1974) s'avérait adaptée aux catégories de références du Vietnam. Cette typologie qui s'établit par rapport aux informations sur le sexe, l'âge, le statut matrimonial et le lien des membres du ménage avec le chef, est présentée dans le chapitre sur les structures familiales. Les résultats obtenus à partir de la relation avec le chef n'ont qu'une portée limitée. Hammel et Laslett (1974) ont d'ailleurs mentionné que les relations entre les différents individus formant le ménage pouvaient avoir une plus grande importance sociologique que celles avec le chef. Pour nous affranchir de cette limite des typologies des ménages, nous avons établi des distributions, ce qui nous a permis de capter non seulement le type de famille dans lequel vit un individu, mais également l'étape du cycle de vie familiale selon l'âge. Cette méthode, toujours basée sur la notion de noyau familial, permet une meilleure appréhension des étapes du cycle de vie familiale (Wall, 1996; Palomba et Quattrociochi, 1996). Nous pouvons ainsi observer le statut de l'individu à différents âges (enfant, membre d'un couple sans enfant, parent ou grand-parent) tout en sachant dans quel type de famille il vit. Nous verrons que cette méthode permet de dynamiser les résultats obtenus à partir d'une source transversale et d'établir un parcours familial hypothétique qui pourrait marquer la vie des Vietnamiens. Cette première étape permet aussi d'établir des hypothèses quant aux relations familiales, particulièrement entre les générations.

Bien que la méthodologie quantitative soit celle utilisée pour décrire les modes de cohabitation, l'approche qualitative a permis d'effectuer une critique des données très révélatrices des limites des catégories proposées dans le recensement de 1989 (variable « lien avec le chef de ménage »). En effet, une connaissance de la langue et de la nomenclature des relations de parenté (présentée dans le chapitre 2) a permis de déceler l'insuffisance des catégories proposées par le recensement pour décrire les relations familiales qu'expriment les catégories vietnamiennes. Cette lecture qualitative d'une base de données quantitatives nous a incitée à utiliser une autre base de données qui s'avérait beaucoup plus performante pour

l'étude des structures familiales (Enquête des niveaux de vie de la Banque mondiale 1992-1993).

Le rapport intergénérationnel et le mariage des enfants

L'examen du processus d'entrée en union constitue un exercice très révélateur de la dynamique familiale et de son évolution. Pour les sociétés occidentales, l'hypothèse voulant qu'au sein de la famille moderne le mariage soit libre et essentiellement motivé par le sentiment amoureux a été enrichie par le constat d'homogamie qui suppose des mécanismes sociaux plus complexes (Girard, 1974; Bozon et Héran, 1987, 1988). Le retrait de la parenté dans le mariage et la fin des stratégies matrimoniales explicites ne signifient pas que le choix d'un conjoint soit exempt de régularités sociales et complètement régi par le hasard des rencontres. L'homogamie caractérise la majorité des couples de l'Occident et elle serait en grande partie garantie par des stratégies éducatives intervenant plusieurs années en amont du choix d'un conjoint (Bourdieu, 1985; De Singly, 1993). Pour les régions du monde en développement, une complexité des évolutions se dégage des recherches empiriques sur l'entrée en union. Ces études vont en général à l'encontre de l'hypothèse linéaire de la transition du mariage arrangé au mariage d'amour, de la polygamie à la monogamie, de l'union formelle à l'union informelle. Par exemple, des résultats de recherches récentes sur le Togo (Meekers, 1995), l'Indonésie (Malhorta, 1991) et Taiwan (Thornton *et al.*, 1994) mettent en lumière la persistance et l'importance du consentement des parents dans la sélection d'un époux, suggérant une évolution du rapport intergénérationnel propre à ces régions.

Ainsi, le processus d'entrée en union des enfants, plus particulièrement le choix du conjoint, a mis en évidence l'évolution du rapport intergénérationnel. Cette partie de la thèse permet en fait d'aborder une dimension démographique du mariage, le calendrier de la nuptialité, et une dimension sociologique, le processus en amont de l'événement « mariage », le choix d'un conjoint. Nous réconcilions, via l'étude du processus familial qui se déroule en amont de l'événement démographique « nuptialité », le démographique et le social selon ce que nous proposons dans notre cadre théorique. Notre objet demeure toutefois la relation entre parents et enfants dans ce processus menant à l'union des enfants.

L'observation du rapport entre les générations a fait appel à la méthodologie qualitative. Notre attention portait sur la relation familiale, mais l'étude de celle-ci met en

lumière les autres relations qui, au fil du temps, gagnent ou perdent en intensité et/ou en importance dans le processus de choix d'un conjoint. La description et l'analyse des données rendent compte non seulement de la relation parent-enfant (relation familiale), mais également de la relation entre pairs (relation amicale), de la relation entre conjoints potentiels (relation amoureuse), et de la relation entre conjoints potentiels et l'État (relation entre le citoyen et les représentants des autorités politiques). Par ailleurs, afin d'aborder l'aspect démographique du mariage (le calendrier), nous avons déterminé trois « temps » liés au mariage dont nous avons tenté de capter les éléments, soit le temps biologique (l'âge), le temps social (l'étape dans le cycle de vie) et le temps symbolique (périodes/jours fastes et néfastes pour le mariage). Les normes liées à ces trois aspects du calendrier du mariage furent également explorées.

Pour cette étude du mariage et de la famille, nous avons opté pour des entrevues de groupes auprès de gens mariés entre les années soixante et la fin des années quatre-vingts afin de rendre compte des transformations du processus d'entrée en union. Les détails méthodologiques de cette opération de collecte figurent au chapitre 4. À ce stade, il importe de préciser que le processus de collecte a donné lieu à des discussions entre les membres de l'équipe de recherche après chacun des entretiens. Certaines modifications furent apportées dans l'ordre d'introduction des sujets afin d'obtenir une plus grande spontanéité des participants. Une réflexion sur le contenu des entretiens s'est effectuée au fil de la collecte et a préparé l'étape de l'analyse thématique effectuée sur les contenus textuels des entrevues. La description des contenus permet de retracer les transformations du processus de choix d'un conjoint entre les années 1960 et 1990. L'analyse établit les modalités de ces transformations en mettant l'accent sur la relation entre les générations.

Le rapport hommes-femmes prénuptial

L'étude du rapport entre les générations via une analyse du choix du conjoint a permis de constater le développement des rapports sociaux en dehors de la parenté et l'intensification de la relation prénuptiale. Or, l'étape suivante dans notre étude des changements familiaux fut l'examen plus détaillé du rapport entre les hommes et les femmes célibataires dans la période précédant le mariage, en portant une attention particulière à la sexualité prénuptiale.

Les recherches portant sur l'Asie mettent l'accent sur la sexualité comme indicateur de changements des comportements prénuptiaux et familiaux. En effet, on observe dans

plusieurs pays de l'Asie de l'Est une recrudescence de la sexualité avant le mariage, souvent accompagnée d'une augmentation de l'âge au mariage (Xenos, 1993). Le retard du mariage allonge le célibat des adultes et renforce la probabilité pour ces jeunes d'avoir une activité sexuelle avant le mariage. Ces études postulent le passage d'un modèle d'association entre mariage, sexualité et reproduction à un modèle dans lequel mariage et sexualité, et sexualité et reproduction se dissocient. À cette transformation, est associé le passage d'un mariage géré par des intérêts familiaux à un mariage répondant à des attentes individuelles. Nous voulons vérifier cette hypothèse pour le Vietnam. D'une part, l'âge au mariage n'a pas augmenté comme dans d'autres pays d'Asie. Toutefois, la relation pré-nuptiale pourrait avoir connu des transformations et ainsi témoigner de modifications du rapport entre hommes et femmes.

Le choix de la sexualité pré-nuptiale comme objet empirique pour l'étude de la relation pré-nuptiale représentait pour nous un défi méthodologique considérable étant donné qu'il s'agit d'un sujet tabou dans la société vietnamienne. Les obstacles méthodologiques allaient donc être nombreux. Nous avons dû ainsi faire des détours et avoir recours à plusieurs sources et outils d'analyse pour arriver à une meilleure compréhension des transformations du rapport hommes-femmes précédant le mariage. Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse thématique d'un corpus d'entretiens effectués avant 1954 à Hanoi auprès de gens mariés. Ces entretiens ne portaient pas précisément sur la relation pré-nuptiale mais sur l'ensemble du mariage; nous avons donc eu recours à quelques segments de chacun d'entre eux afin d'en tirer des informations sur la relation entre les futurs mariés. Dans un second temps, l'analyse démographique classique, soit une étude des conceptions pré-nuptiales et de la durée de conception du premier enfant, s'est avérée fort utile pour capter des changements de comportement sexuel avant le mariage et en début d'union. Finalement, une enquête originale auprès de jeunes femmes célibataires ayant eu recours à l'avortement nous a permis d'aborder le sujet plus directement avec les jeunes générations de Hanoi. Cette dernière opération a donné lieu à des analyses supplémentaires sur la contraception et l'avortement. Tous les détails méthodologiques de chacune de ces trois étapes de l'analyse figurent au chapitre 5.

Nous ferons appel à plusieurs sources de données et à différentes approches pour l'analyse: analyse de contenu thématique pour la première partie, analyse démographique de la fécondabilité et du délai de conception pour la deuxième et enfin, analyse statistique multivariée pour la dernière. En dépit du conflit apparent que pourrait poser sur le plan

théorique un tel mélange d'approches, nous croyons que leur apport réciproque peut être fructueux dans la mesure où l'articulation entre démarches qualitative et quantitative est présente dans chacune des parties. Ainsi, par exemple, pour les analyses multivariées, une lecture « qualitative » des résultats nous entraînent sur le terrain de la représentation de l'avortement, « variable » laissée pour compte dans ce type de modèle mais qui nous apparaît fondamentale à la compréhension des résultats. Par ailleurs, les analyses démographiques sur le délai de conception ne sauraient être interprétées adéquatement sans une connaissance du terrain et de la culture vietnamienne.

1.2.3 Le travail de terrain ethnographique

La nécessité de prendre en compte le temps et l'espace de notre terrain de recherche est un aspect méthodologique fondamental de la démarche qualitative (Sabourin, 1993). La démographie, comme plusieurs autres sciences sociales, a en effet longtemps tenté de projeter ses modèles théoriques issus de l'expérience des sociétés occidentales contemporaines sur les sociétés du passé et à celles d'autres régions du monde. Cette tentative de généralisation à toutes les sociétés correspond à une étape dans l'élaboration des théories qui visait à générer des règles générales applicables partout et en tout temps (Thomas et Wilcox, 1987). On parle désormais davantage de diversité des adaptations et transformations familiales, de diversité des changements, bref de la localité des transformations dans l'espace et dans le temps (McDonald, 1992; Thorton et Fricke, 1987). C'est précisément cette spécificité de notre terrain d'étude que permet de capter la démarche ethnographique, que nous estimons pouvoir être très utile à la démographie.

Notre recherche s'est échelonnée sur trois années et demie pendant lesquelles nous avons effectué quatre séjours sur le terrain, totalisant une durée totale de 18 mois de vie à Hanoi, la durée des séjours variant entre un et douze mois. Un des aspects fondamentaux de notre démarche a été de maximiser cette présence au Vietnam en nous intégrant à la vie locale. Nous avons par exemple habité avec trois familles vietnamiennes et participé le plus possible à des activités locales. Cette expérience du quotidien a rendu possible l'accumulation d'un grand nombre d'observations et éventuellement la compréhension de catégories de référence vietnamiennes, compréhension essentielle pour mener à bien l'analyse des données. Notre démarche s'éloigne de l'anthropologie en ce sens que nous n'avons pas eu recours à des informateurs privilégiés ni axé notre étude sur quelques cas.

Un des aspects essentiels à notre intégration fut l'apprentissage de la langue vietnamienne. Cette acquisition du langage nous permit l'appropriation de la vision du monde, et plus spécifiquement des représentations sociales liées à la famille, propres au Vietnam du Nord des années quatre-vingt-dix. La connaissance de la langue vietnamienne apporta une dimension inestimable à notre recherche, en augmentant la qualité de la collecte des données et la profondeur de l'analyse. Cette connaissance, qui demeure il va sans dire à parfaire, s'est améliorée au cours des trois dernières années et a graduellement modifié notre regard sur la société vietnamienne. Les nombreuses discussions avec des gens de différents milieux et exerçant différents métiers, avec des jeunes et des plus vieux, améliorèrent peu à peu notre compréhension du terrain de recherche. Bien qu'allant de soi en anthropologie, une telle démarche est rarement privilégiée en démographie.

1.2.4 Sources de données

Au cours de notre recherche, nous avons utilisé à des données existantes et avons procédé à la collecte de données originales. La liste qui suit fait la synthèse de ces différentes sources de données et spécifie leur origine dans le cas des données existantes, et leur mode de collecte dans le cas de données originales. Des détails méthodologiques relatifs à chacune de ces sources figurent dans les chapitres au fur et à mesure qu'elles sont introduites dans l'analyse. Dans la thèse, afin que le lecteur s'y retrouve, nous y ferons toujours référence en utilisant les mêmes termes que ceux utilisés dans cette présentation.

Sources démographiques nationales

Le recensement de 1989⁴

Nous avons utilisé l'échantillon de 5% du recensement de 1989, principalement pour l'étude des structures familiales (chapitre 4). Cette base de données nous a été fournie par le Bureau des Statistiques du Vietnam sous format REDATAM (base de données hiérarchisée) en 1994. Dans notre analyse, nous n'utilisons que les données des provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, lesquelles comptent respectivement des échantillons de 69 624 et 72 654 individus (16 662 et 13 887 ménages).

⁴ Nous remercions Mme Pham Thi Thanh, qui nous a préparé les données, et Mme Tran Thi Van du Fonds des Nations Unies pour avoir appuyé notre requête auprès du Bureau des Statistiques.

*L'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993 (Vietnam Living Standards Survey 1992-93)*⁵

Les données de cette enquête ont été utilisées pour l'étude des structures familiales (chapitre 4) et de l'endogamie (chapitre 5). Cette enquête, financée par la Banque mondiale et effectuée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Vietnam, comporte un échantillon national représentatif de 4800 ménages (23839 individus). Les données sous format STATA ont été produites par le Comité Central du Gouvernement Vietnamien (State Planning Committee) et le Bureau des Statistiques et mises à notre disposition par l'Institut de Sociologie de Hanoi.

L'Enquête intercensitaire démographique de 1994 (Intercensal Demographic Survey 1994, ICDS 1994)

Cette enquête de fécondité de type EDS -Enquête démographique et de santé- (questionnaire largement inspiré de ces enquêtes) réalisée au printemps 1994 avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population, utilise un échantillon national représentatif de 10 490 femmes mariées âgées entre 15 et 49 ans. Ces données sont vendues sous format ASCII par le Bureau des Statistiques du Vietnam depuis l'automne 1995. Nous avons principalement utilisé cette base de données pour l'étude de l'intervalle protogénésique (chapitre 5).

Nos références à l'Enquête démographique de 1988 (Demographic and Health Survey 1988, Comité National pour le Planning Familial) et de l'Enquête sur la santé de la reproduction de 1995 (Reproductive Health Survey 1995, Comité National pour le Planning Familial et Coopération Technique Allemande) ne proviennent que des résultats publiés. Ces deux enquêtes n'ont pas donné lieu à des analyses originales comme ce fut le cas avec les trois bases de données ci-haut décrites.

⁵ Nous remercions Sarah Bales pour ses indications sur l'utilisation de la base de données.

Sources quantitatives régionales

Sources existantes

Les données sur la nuptialité à Hanoi (Quartier de Truc Bac, District de Ba Dinh entre 1965 et 1993)

Ces données ont été extraites des registres de mariages d'un quartier de Hanoi. Nous avons eu accès aux registres et pu recopier les informations sur le mariage de 60 couples pour chacune des années comprises entre 1965 et 1992. L'information pour 1740 couples (un total de 3480 individus) nous renseigne sur les variables suivantes: le sexe, l'année du mariage, l'année de naissance, le rang du mariage, la profession (certaines années seulement), l'adresse des époux avant le mariage (certaines années seulement). Ce quartier a été choisi pour la régularité et la qualité de son enregistrement. Il est toutefois difficile d'estimer la qualité de ces données en ce qui a trait à l'exhaustivité de l'enregistrement. Nous avons utilisé cette source pour l'étude de la nuptialité à Hanoi dans le chapitre 5.

La liste nominative du village de Chi Nê du recensement de 1926

Les données sur la composition des ménages du village de Chi Nê, province de Ha Dong, proviennent de la liste nominative du recensement de 1926 tirée des Archives nationales du Vietnam (dépôt numéro 1 de Hanoi). Nous avons choisi ce village suite à une analyse de sa structure par âge qui attestait d'une qualité des données relativement bonne. Nous avons eu recours à cette source historique pour l'étude des structures familiales pendant la période coloniale au Nord du Vietnam, dans le chapitre 3.

Source originale

L'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires à Hanoi (1995-1996): enquête par questionnaire

Cette enquête fut spécialement effectuée dans le cadre de cette thèse durant l'année 1995-1996 avec le financement du Centre de Recherche en Développement International (Canada) et du Fonds des Nations Unies pour la Population. Les données sont analysées dans le chapitre 5. L'enquête fut planifiée et menée en étroite collaboration avec Khuat Thu Hong de l'Institut de Sociologie. Un total de 259 femmes, dans quatre institutions de santé de Hanoi (deux hôpitaux et deux cliniques), ont répondu au questionnaire. Des détails méthodologiques et les résultats figurent au chapitre 5. Le questionnaire de l'enquête est reproduit en annexe.

Sources qualitatives

Sources originales

L'Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi (1994)

Nous avons effectué cette enquête en 1994 avec la collaboration et le financement de l'Institut de Sociologie de Hanoi. Douze entrevues de groupe (un total de 112 personnes) sur le choix du conjoint ont été tenues en août et septembre 1994 à Hanoi. Les détails sur ces données ainsi que leur analyse figurent au chapitre 4.

L'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires (1995-1996): volet qualitatif

Dans le cadre de l'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires, nous avons aussi procédé à vingt entrevues individuelles dans deux cliniques de la région de Hanoi. Toutefois, ces données ne sont pas analysées en détail dans la présente thèse mais utilisées à titre indicatif dans le chapitre 5 pour compléter la discussion sur les résultats quantitatifs.

Source existante

L'Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge

Ce corpus de 90 entretiens individuels ou de couple sur le mariage traditionnel (avant 1954) a été constitué par l'Institut de Sociologie de Hanoi en 1995. L'Institut a mis ces données à notre disposition. Nous avons eu recours à une partie de ces données dans le chapitre 5 pour l'étude de la relation pré-nuptiale avant 1954.

Sources historiques

Sources archivistiques

Outre les données du recensement de 1926 pour la commune de Chi Nê, nous avons consulté d'autres dossiers d'archives en quête d'informations sur la famille. La liste des dossiers consultés figure dans la bibliographie de la thèse.

Écrits de la période coloniale

Les nombreux écrits publiés pendant la période coloniale et peu après, auxquels nous avons eu recours, ont été consultés à deux endroits: à la Bibliothèque des Sciences Humaines

et Sociales de Hanoi qui fut dépositaire des ouvrages de la bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient de Hanoi suite au départ des Français en 1954, et à l'École Française d'Extrême-Orient à Paris où nous avons consulté plusieurs ouvrages introuvables à Hanoi, lors d'un séjour de recherche en 1995.

Conclusion

Ce chapitre a posé les jalons théoriques et méthodologiques de notre recherche. En résumé, notre approche sera celle de l'étude de la famille du point de vue de sa structure démographique et sociale. Qu'il soit démographique ou social, l'éclairage de notre objet visera à la compréhension des rapports familiaux. Ainsi, du point de vue sociologique, le rapport de parenté constitue notre objet théorique. Plus précisément, nous traiterons du rapport entre les générations et de celui entre les sexes afin d'identifier ses transformations depuis la période présocialiste jusqu'à nos jours. Nous estimons que le lien intrinsèque entre théorie et méthode, qualitatif et quantitatif, trouve son articulation dans l'étude des faits de population en tant que faits socio-démographiques, telle que proposée par Halbwachs au début du siècle. Finalement, nous verrons comment nos résultats peuvent contribuer à la compréhension de la transition démographique au Vietnam et, plus globalement, des transformations démographiques des pays asiatiques et des pays en développement en général.

CHAPITRE 2

UNE RECENSION DES ÉCRITS SUR LA FAMILLE VIETNAMIENNE ET SON HISTOIRE

Au point de vue social, vous devez comprendre ce qu'est l'Annamite. Un peuple qui a un tel respect des ancêtres doit avoir pour base de la société la famille. Cette famille, c'est le noyau de la société d'Annam, c'est le centre autour duquel pivotent tous les intérêts et toutes les idées.

*Jean de Lanessan, cité par
Jules Ferry (1890)*

Dans l'imagerie populaire traditionnelle vietnamienne, l'union du dragon- l'homme- et du phénix -la femme- symbolise le mariage (*L'Art à Hué*, 1919). Les déités de la lune - l'une féminine et l'autre, masculine- sont également souvent représentées unissant les époux par un fil de soie rouge, symbolisant l'union prédestinée et orchestrée par des génies surnaturels (Durand, 1960) ainsi que la protection du bonheur conjugal qu'assurent ces derniers (*Tranh Dân Gian Việt Nam*, 1995). Bien que le mariage traditionnel soit souvent décrit dans la littérature comme l'accord et l'union entre deux familles et le passage d'une femme, une belle-fille, dans la famille d'un homme, son mari (Cadière, 1930), l'imagerie populaire valorise plutôt l'union entre deux individus et leur souhait de vivre en harmonie en tant que couple. Ce chapitre porte sur cette apparente contradiction qui résume le double caractère de la famille vietnamienne partagée entre une coutume populaire laissant place à une certaine égalité entre ses membres et une organisation familiale rigide et hiérarchisée, en partie héritée du confucianisme, doctrine importée au Vietnam par les Chinois (Malarney, 1993). Mais le recours à cette dichotomie donne une vision trop schématique de la famille car la frontière entre les caractéristiques indigènes et étrangères ne peut être facilement tracée. Hiérarchie et flexibilité des rapports familiaux forment une opposition résumant les propriétés de la famille vietnamienne.

Nous traçons dans ce chapitre les grandes lignes de l'histoire de la famille de la région nord du Vietnam depuis le XVIIe siècle jusqu'à la révolution socialiste. Étant donné qu'aucune monographie ne traite spécifiquement de la famille vietnamienne, nous dégageons à partir d'une sélection de sources anciennes et récentes l'évolution qui nous apparaît la plus probable. Cette thèse n'ayant point pour objet l'histoire de la famille, il va sans dire que notre esquisse historique ne saurait être complète et notre revue des sources, exhaustive. Nous désirons préciser le cadre dans lequel nous avons poursuivi nos recherches sur les changements survenus au cours des dernières décennies. Nous définissons d'abord les termes

de famille et de parenté. Puis, la connaissance de la famille vietnamienne nécessite un détour du côté de la langue et de son riche système d'appellation et d'auto-désignation correspondant à une nomenclature élaborée des liens de parenté. Nous présentons brièvement par la suite les sources disponibles pour la connaissance de la famille traditionnelle puis résumons ces sources en décrivant le rapport entre générations, entre collatéraux et entre époux. À la suite de cette esquisse de la famille dite traditionnelle précoloniale, nous présentons la famille de la période coloniale, soit celle du XXe siècle, pour enfin terminer avec quelques remarques sur la famille des périodes socialiste et du *đổi mới*.

2.1 Définitions: la famille et la parenté

Lévi-Strauss nous apprend combien les concepts de famille et de parenté peuvent varier dans le temps et dans l'espace. Si dans plusieurs sociétés, l'association entre parenté, consanguinité et filiation ne va pas de soi, il semble que ce soit le cas dans la culture vietnamienne. D'après Lévi-Strauss, si « le système de parenté ne possède pas la même importance dans toutes les cultures, il fournit à certaines le principe actif qui règle toutes les relations sociales, ou la plupart d'entre elles. » (Lévi-Strauss, 1958: 64). La culture de l'ethnie majoritaire du Vietnam, l'ethnie kinh ou viêt¹, figurerait parmi celles où la parenté est le principe réglant toute interaction sociale. L'utilisation des termes de parenté pour l'adresse à des personnes non apparentées appuie cette hypothèse. Si la littérature est unanime quant à l'importance de la famille comme élément fondateur de la société vietnamienne, la langue vietnamienne peut, elle aussi, rendre compte de cette réalité. La compréhension des catégories cognitives vietnamiennes relatives à la famille est une étape essentielle devant précéder toute recherche sur cette société.

¹ Les Kinh ou les Viêt sont les membres de l'ethnie majoritaire du Vietnam qui représente 85% de sa population (General Statistical Office, 1991). À l'époque coloniale, on utilisait le terme Annamite, désignant d'abord les habitants de l'Annam (Centre du Vietnam actuel), et par extension les habitants des trois régions colonisées par les Français, soit la Cochinchine (Sud du Vietnam), le Tonkin (Nord du Vietnam) et l'Annam (Centre du Vietnam). Aujourd'hui, lorsque l'on parle des Vietnamiens, sont désignés les membres de l'ethnie majoritaire. Ce chapitre utilise la dernière définition et porte ainsi sur la famille vietnamienne au sens ethnique, ne prenant pas en compte les nombreuses ethnies minoritaires résidant sur le territoire national.

La notion de famille: gia đình

Le mot famille (*gia đình*) en langue vietnamienne désigne d'abord la plus petite unité familiale existant dans le vocabulaire vietnamien, soit le noyau conjugal des parents et de leurs enfants célibataires vivant sous un toit (Cadière, 1930). Se marier se dit « fonder une famille » (*lập gia đình*) ou « construire une famille » (*xây dựng gia đình*) et être marié, « avoir une famille » (*có gia đình*). Notons ici que même sans enfant, les époux se référeront à eux-mêmes par le mot « famille », puisque le mariage *crée* la famille.

L'oeuvre importante de Phan Ke Binh, parue en 1915 et intitulée *Moeurs et Coutumes du Vietnam* (Việt Nam Phong Tục), s'ouvre sur une description des coutumes familiales. Les toutes premières lignes de l'ouvrage² traitent des « parents et des enfants » et spécifient les pronoms que les enfants doivent utiliser pour désigner et s'adresser à leurs parents; pour cet auteur, la relation entre les générations s'établit et se définit avant tout par le langage. Même si Phan Ke Binh ne définit pas la famille, le fait que la relation parent-enfant constitue le premier chapitre de la totalité de l'ouvrage -qui se voulait une petite encyclopédie de la culture vietnamienne- témoigne du rôle central de ce rapport de parenté pour la définition de la famille (*gia đình*) vietnamienne. Toan Anh, autre auteur ayant décrit les pratiques traditionnelles, définit la famille comme l'ensemble des gens vivant sous un même toit (*chỉ tất cả mọi người quyền thuộc trong nhà*) (Toan Anh, 1965). Le mot famille semble donc avoir un sens premier, la famille nucléaire, et un sens second, le ménage.

L'utilisation du mot « famille » (*gia đình*) que nous avons observée à Hanoi au début des années quatre-vingt-dix désigne la famille conjugale. Si des parents vivent avec leur fils marié et sa famille, le couple âgé dira qu'il vit avec la famille de son fils, et inversement, le fils dira que ses parents vivent avec sa famille. Voici quelques exemples tirés des entretiens de l'Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995 effectués avec des personnes âgées (tous les extraits d'entretiens de ce chapitre proviennent de ce corpus d'entretiens)³:

² Lors de sa première publication, il ne s'agissait pas d'un ouvrage mais d'une série d'articles parus en 1915 dans la revue *Đông Dương Tạp Chí* (no 24 au no 49). Les rééditions en vietnamien et la traduction française par Nicole Louis-Hénard regroupent tous les fascicules et présentent l'ensemble de l'oeuvre comme un ouvrage.

³ Pour plus de détails sur ces données, voir le rapport de recherche du projet. Khuát Thu Hồng. 1996. *Hôn Nhân Truyền Thống ở Đồng Bằng Sông Hồng*. Viện Xã Hội Học, Hà Nội, Phòng Xã Hội Học Dân Số và Gia Đình. (Le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge)

Ma femme et moi vivons avec nos deux filles et leur famille.

(Vợ chồng tôi sống với hai con gái và gia đình của họ.)

Moi et ma femme mangeons séparément, nos enfants vivent dans la même maison (que nous) mais ont chacun leur propre famille.

(Hai vợ chồng ăn riêng, các con sống cùng số nhà đã có gia đình riêng.)

À cette époque je vivais avec la famille de ma mère adoptive.

(Lúc bấy giờ, tôi ở với gia đình mẹ nuôi.)

Certaines phrases montrent encore plus clairement que le terme « famille » désigne la famille utérine ou conjugale:

Ma famille vivait sur le revenu du commerce de ma mère et le salaire de mon père qui était journalier.

(Gia đình tôi sống bằng thu nhập từ buôn bán của mẹ tôi và tiền lương của bố do làm thuê cho tư nhân.)

J'ai perdu ma mère jeune, mon père est parti pour l'armée, mes deux frères ont aussi rejoint la résistance, ma soeur était dans la guérilla, toute ma famille était dispersée, c'est pourquoi je n'ai pu recevoir d'éducation.

(Mẹ mất sớm, bố đi hoạt động, hai anh trai cùng đi kháng chiến, chị gái là du kích tận Đoàn Hùng, gia đình tan tác hết nên chẳng được dạy dỗ gì.)

Plus rarement, le terme famille désigne l'ensemble des noyaux cohabitant sous un même toit:

Le revenu de ma famille provenait du commerce de ma belle-soeur, de mon grand frère qui conduisait des voitures et de moi-même qui tricotais des chaussettes.

(Thu nhập gia đình: chị dâu buôn bán, ông anh chạy xe, bản thân dệt bít tất.)

Une bonne belle-fille doit savoir mener rondement les travaux domestiques. Elle doit faire attention à la position de chacun dans la famille. Elle doit respecter les parents (du mari) et les aimer.

(Con dâu tốt: Biết quán xuyến gia đình. Biết phận vị của mỗi người trong gia đình. Biết nể bố mẹ, thương bố mẹ.)

Il existe par ailleurs une forte association entre les mots famille (*gia*) et maison (*nhà*), comme si par extension la maison désignait ceux qui y vivent (Cadière, 1930). Ainsi, un époux désignera son conjoint par l'expression « ma maison » (*nhà tôi*). Le terme « maison » désigne plus qu'une entité physique, que l'habitation elle-même, comme l'explique Malarney (1993):

The Vietnamese *nha* is at once the generic term for house and also a cultural concept which implies shared duties and responsibilities which are not constructed in idioms of juridical obligation but instead are the product of warm, affective bonds which entail willing self-sacrifice and unite the diverse members and generations into a unified social entity. (Malarney, 1993: 51)

Nous observons dans le temps une constance de la définition du mot « famille ». En effet, tant la littérature du début du siècle sur la famille dite traditionnelle que les pratiques discursives relevées dans les entretiens montrent que le terme « famille » désigne d'abord le noyau conjugal, et, par extension, bien que rarement, les personnes cohabitant sous un même toit. Ces définitions mettent en valeur l'importance du noyau conjugal au sein de la famille élargie.

La notion de parenté: le họ et le họ hàng

Le deuxième niveau du système de parenté, le *họ*, désigne le lignage. Dans l'univers vietnamien de la période coloniale, le *họ* désigne tous les individus qui descendent d'un ancêtre commun et lui rendent le culte (Cadière, 1930). Cette parenté est divisée en deux: la parenté dite extérieure, désignant le côté maternel (*ngoại*), et la parenté dite intérieure, désignant le côté paternel (*nội*). La famille vietnamienne étant essentiellement patrilinéaire (Haines, 1984), le côté dit de l'intérieur, le côté paternel, revêt une plus grande importance. Certaines pratiques révèlent toutefois qu'un système de parenté bilatérale coexiste avec la patrilinéarité. Le retour de la femme mariée dans sa famille pour rendre le culte des ancêtres de son lignage ne pourrait avoir lieu dans un régime strictement patrilinéaire. Or, il s'agit d'une pratique relevée par les ethnologues à la fin des années quatre-vingts et le début des années quatre-vingt-dix (Hy Van Luong, 1992; Krowolski, b, à paraître). Une caractéristique importante de la famille élargie vietnamienne est que cette dernière englobe aussi ses membres décédés (membres surnaturels) considérés comme présents dans le quotidien de ceux qui vivent.

Si le mot « famille » désigne une réalité sociale restreinte d'après la littérature sur la famille traditionnelle et dans son utilisation dans le discours contemporain, il n'en va pas de même pour le mot « parenté » ou « lignage » (*họ hàng*). Dans les entretiens précités, le mot *họ hàng* désigne parfois une personne apparentée, sans précision quant au degré. Quelques citations montrent que l'individu parle de façon distincte de ses parents, de sa famille, et de sa

parenté (ou des membres de son lignage). Le père et la mère sont désignés par l'expression *bố mẹ* (littéralement le père et la mère) alors que le mot « parenté » ou « lignage » se dit *họ hàng*.

Si le couple n'a pas d'enfants, ou encore, n'a pas de fils, il doit consulter les parents et les membres du lignage (la parenté) des deux côtés pour savoir s'il faut adopter un enfant ou non, on ne peut pas se fier sur soi, jamais nous n'aurions osé résoudre la situation nous-mêmes.

(Nếu vợ chồng không có con hoặc không có con trai thì phải hỏi ý kiến họ hàng bố mẹ hai bên xem có phải nuôi con nuôi không, không chứ không thể tự mình được, không bao giờ dám tự mình vượt qua.)

Au banquet du mariage, il y avait environ une dizaine de plateaux, ce qui comprenait la nourriture pour la famille et la parenté seulement.

(Cổ cưới: khoảng chục mâm là cùng gồm gia đình họ hàng thôi)

Le terme *họ* désigne le patronyme. Étant donné le faible nombre de patronymes au Vietnam, plusieurs porteurs d'un même nom peuvent n'avoir aucun lien de parenté, même lointain. Gourou (1932) calcula à partir des listes nominatives du recensement de 1931, pour la province de Bac Ninh, que 45% des familles portaient le nom Nguyen et qu'au total, douze noms étaient portés par 85% des familles. Cette forte concentration s'explique par la pratique de changement de nom lors des changements de dynastie. Par exemple, en 1225, année de la destitution des Ly et de la prise du pouvoir par les Tran, tous les gens portant le nom de famille Ly reçurent l'ordre de prendre le nom Nguyen afin qu'aucun espoir de retour au pouvoir des Ly ne subsiste (Gourou, 1932). Yu (1978) rapporte que les migrants, à l'époque des Lê, adoptaient facilement le patronyme du lignage dominant du village où ils s'établissaient.

Traditionnellement, la responsabilité du culte des ancêtres du lignage est léguée à l'aîné masculin d'une fratrie qui à son tour léguera cette charge sacrée à son fils aîné (le fils aîné est le premier fils de la première épouse, les fils des concubines ne pouvant acquérir le statut d'héritier du culte). L'incommensurable devoir de piété filiale entraîne la nécessité de donner naissance à un garçon, particulièrement pour l'épouse d'un fils aîné. Un des motifs pour craindre l'interruption d'une lignée est la croyance que les âmes perdues -celles dont personne n'assure le culte- peuvent se venger de l'état lamentable dans lequel les vivants les abandonnent en semant le malheur dans leur vie. L'interruption de la continuité de la lignée paternelle est un grave manquement à la piété filiale pour un fils aîné, bien que la responsabilité soit généralement imputée à son épouse sans enfant ou n'ayant enfanté que des filles. En cas de besoin, les observateurs coloniaux mentionnent la possibilité pour les parents

de léguer le culte à leur fille aînée ou d'adopter un fils afin de lui transmettre le devoir de poursuivre la lignée.

Dans la tradition, le chef de famille est celui à qui incombe la responsabilité du culte des ancêtres. En d'autres termes, la désignation de chef de famille relève d'abord de responsabilités dans l'ordre du symbolique, et non de l'économique (Protectorat du Tonkin, 1930). Il est possible que l'épouse vietnamienne ait été la principale pourvoyeuse des besoins matériels de la famille puisque la femme occupait une place importante sur la scène publique, notamment dans le commerce. Toutefois, le chef de famille était officiellement son mari.

D'après nos observations sur le terrain, la nécessité de la continuité de la lignée paternelle a perdu de son importance chez certaines familles qui n'ont qu'une ou des filles. Toutefois, le désir d'avoir un garçon, qu'il soit lié ou non au culte des ancêtres, est encore omniprésent, et, bien que la venue d'une fille soit appréciée, ne pas avoir de fils est considéré comme un échec pour de nombreux couples. Des récits d'hommes ayant une seconde épouse ou une maîtresse dans une localité voisine pour tenter d'avoir un fils circulent à demi-mot. La polygamie, bien qu'interdite depuis 1945, est possible dans la discrétion puisqu'aucun système central d'enregistrement des mariages n'existe. Le divorce des unions infécondes est courant. Malheureusement, les enquêtes de fécondité (Enquête démographique et de santé, 1988; Enquête démographique intercensitaire, 1994) ne contiennent pas de questions sur le désir d'avoir un garçon. L'importance d'avoir un fils mériterait sans aucun doute de plus amples recherches.

2.2 Langage et rapports de parenté

Avant d'aborder la dynamique des relations familiales telle que nous la présente la littérature, un détour du côté du langage et de la symbolique dont il est chargé ne peut être évité. La terminologie vietnamienne de la parenté fut décrite par Spencer (1945) et analysée par Benedict (1947). La richesse des modes d'auto-désignation et d'interpellation a frappé ces ethnologues. Notre objectif n'est pas ici de décrire cette terminologie extrêmement élaborée, ni d'en discuter toute la portée sémiologique, mais tout simplement d'en spécifier les principales caractéristiques. Krowolski (a, à paraître) dégage quatre critères fondamentaux de cette terminologie:

1. La dichotomie aîné-cadet (*trường, thít*)
2. La distinction entre les lignées intérieures, paternelles, et extérieures, maternelles (*nội, ngoài*)
3. Le respect de la différence de générations (*đời, thế*)
4. Le sexe (*trai, gái*)

Les termes de parenté distinguent par ailleurs les parents par alliance des parents par filiation.

Un trait fondamental du système de désignation des relations de parenté en langue vietnamienne est que les termes qui servent à désigner un membre de sa famille sont aussi des termes d'adresse, tant pour le locuteur que pour l'interlocuteur. Ainsi utilisés, les termes de parenté sont débarrassés de leur référence au sexe (par exemple, cadet *-em trai-* et cadette *-em gái,* dans les deux cas, employé comme terme d'adresse, ne sera que *em*), à l'alliance ou à la filiation (soeur aînée *-chị ruột-* ou belle-soeur *-chị dâu-* deviendront tout simplement *chị*); ou à la lignée (grand-mère maternelle *-bà ngoài-* et grand-mère paternelle *-bà nội-* deviendront *bà*). La distinction de sexe peut toutefois être contenue dans le terme: c'est le cas des oncles, des tantes et des collatéraux aînés (*anh* désignant le frère aîné et *chị* la soeur aînée). En fonction de son interlocuteur, un enfant apprendra à se désigner (plutôt que de dire « je », qui serait considéré comme impoli) par « enfant » (*con*), « neveu » (*cháu*), « grand frère » (*anh*) ou « petit frère » (*em*). Parallèlement, il désignera son interlocuteur par les termes « maman » (*mẹ*), « grand-maman » (*bà*), « petit frère » (*em*) ou « grand frère » (*anh*). Les appellations pour les tantes et les oncles sont nombreuses: on distingue dans le terme l'appartenance à la lignée du père ou de la mère, le sexe et le statut de cadet ou d'aîné par rapport à ses parents. Par exemple, lorsque l'enfant s'adresse au frère cadet de son père, il dira *chú*, et lorsqu'il parlera à la soeur cadette de sa mère, il dira *đì*. Cet apprentissage chez l'enfant structure son univers familial selon les principes que nous avons mentionnés.

Or, ce système, bien que déterminé par des liens biologiques, n'est pas exempt de variations sémantiques reflétant le sens social des différents liens de parenté exprimés par la nomenclature brièvement décrite ci-dessus. Chacune des relations établies par le langage est différemment chargée de connotations affectives, de pouvoir, d'intimité ou de distance. C'est ce que nous rappelle Hy Van Luong (1990) dans son ouvrage *Discursive Practices and Linguistic Meanings. The Vietnamese System of Person Reference*:

Both the use and the meanings of Vietnamese person-referring forms are saliently and inextricably linked to the power, solidarity, and formality dimensions in the relations among the addressor, addressee, as well as the referred third parties. In the metalinguistic awareness of virtually all native speakers, person reference constitutes the most salient domain through which interactional contexts are structured and partly in terms which the native sociocultural universe is reproduced and transformed (Hy Van Luong, 1990: 5).

Ce système de désignation se caractérise aussi par une terminologie de la parenté *étendue à l'établissement de toute relation sociale*. L'entourage acquiert ainsi un statut dans l'ordre de la parenté, *tout en n'étant jamais confondu avec la parenté par alliance et filiation*. Ainsi, afin d'établir une relation avec une personne extérieure à sa parenté, un choix de pronom est effectué, selon l'âge, le sexe et la génération de celle-ci; il faut ainsi classer la relation avec cette personne dans une relation de parenté adéquate et correspondante. Tout en respectant le parallèle avec une relation familiale, le choix effectué doit prendre en compte le type de relation qu'établira un choix de pronoms plutôt qu'un autre. La relation établie l'est non seulement par un ton ou une attitude mais dans le choix de pronoms qui déterminent donc le type d'interaction désiré par les locuteurs et indiquent le statut que l'un veut avoir par rapport à l'autre. Il est ainsi possible de donner une connotation de distance ou d'intimité à une relation sociale selon son choix. Signalons qu'au cours de l'évolution d'une relation, le système d'appellation peut changer pour exprimer davantage d'intimité ou de distance⁴.

Krowolski (a, à paraître) relève, dans un village du Delta du Fleuve Rouge pendant dans les années quatre-vingt-dix, une utilisation des termes propres à la branche paternelle pour désigner les parents de la branche maternelle. Elle interprète cette pratique discursive comme un glissement visant à rendre « plus proches » les parents maternels et à atténuer la dichotomie entre les deux lignées. Toutefois, les distinctions entre générations et aînés et cadets demeurent fortement respectées. Hy Van Luong (1990) explique quant à lui que que les Vietnamiens ont recours à deux groupes de termes de parenté reflétant deux pratiques discursives: l'une, dominante, renforçant un modèle élitiste et centrée sur l'homme - et l'autre, alternative, non élitiste et non centrée sur l'homme.

The most dominant discursive practices reflect and reinforce the elite - a male-centered model for and of reality. The alternative usages involve non-elite and non-male oriented models for the native universe (Hy Van Luong, 1990: 7).

⁴ Certains pronoms -exprimant soit le mépris, une grande intimité ou le désir de neutralité- ne désignent aucune relation de parenté. Ces utilisations sont toutefois plus rares et nous ne les traiterons pas ici.

D'après lui, ces deux pratiques concurrentes reflètent la coexistence d'un système patrilinéaire et d'un système bilatéral au sein de la parenté vietnamienne.

Suite à cette description sommaire, il apparaît clairement qu'une difficulté majeure -et peut-être la plus grande- au cours de l'apprentissage de la langue vietnamienne, pour un chercheur étranger adoptant une démarche ethnographique, est la maîtrise de cette terminologie⁵. Au-delà de la difficulté purement linguistique de l'apprentissage d'une nomenclature complexe, le constant besoin d'établir une relation sociale d'un certain type (déterminée par l'usage d'un pronom plutôt que d'un autre) oblige à une compréhension de la complexité et de la subtilité des types de relations sociales que l'on peut établir. D'une part, l'entrée en relation avec toute personne fait appel à un parallélisme avec les relations familiales et de parenté. Il en résulte que l'étranger doit employer des catégories cognitives qu'il n'a pas réellement expérimentées puisqu'il n'a pas de famille biologique vietnamienne. Or, la difficulté est réciproque: l'étranger manque de cette expérience et le Vietnamien peut difficilement voir en l'étranger quelqu'un qu'il puisse intégrer dans le système d'appellation propre à la culture vietnamienne. Sans cette acceptation, toute relation privilégiée est difficile à établir car elle laisse place à un embarras latent. L'appropriation de la terminologie ne suffit pas: c'est l'acceptation dans cette « famille vietnamienne » qu'il importe d'acquérir si l'on veut établir des relations exemptes d'ambiguïté et teintées de confiance mutuelle. Pour arriver à cette intégration, c'est non seulement le recours à un langage propre à chacun des différents types de relation qu'il faut apprendre à maîtriser, mais également les attitudes et les comportements correspondant à ces différentes relations établies par le langage.

Donnons quelques exemples. Si mon patron commence à m'interpeller par le pronom employé pour une nièce (*cháu*), je me dois de lui répondre par « oncle » (*chú* ou *bác* selon qu'il est plus ou moins âgé que mon père) et de le considérer comme un conseiller et un guide, rôle que jouerait un oncle envers sa nièce. Je devrai ainsi adopter une attitude visant à chercher conseil auprès de lui. Si nous nous traitons de façon plus égalitaire et formelle, je l'appellerai *ông*, qui dans une relation hors de la parenté pourrait se traduire par Monsieur. Mon comportement sera alors plus distant. Si j'interpelle la soeur d'une amie par « petite soeur » (*em*), je devrai, pour me rapprocher d'elle, être à son écoute et l'aider à résoudre des

⁵ Le régime socialiste a tenté de restreindre l'utilisation des termes de parenté afin de créer des relations plus égalitaires en introduisant le terme « camarade » (*đồng chí*). Pendant notre séjour sur le terrain, ce terme n'était jamais utilisé, sauf dans des réunions politiques officielles, et faisait sourire les gens. Il semble que ce soit surtout depuis les réformes des années quatre-vingts que le terme ait été abandonné.

conflits personnels, comme le ferait une véritable grande soeur (*chị*). Lorsqu'un étranger parle leur langue, certains Vietnamiens acceptent l'utilisation de « pronoms » appropriés, d'autres préfèrent établir une relation neutre et dire « je » (*tôi*) ne sachant quelle position adopter vis-à-vis de l'étranger et craignant l'ambiguïté. Ce malaise est plus courant dans les rapports entre personnes de sexe opposé et rapprochées en âge qu'entre générations. Cet aspect de la culture vietnamienne est extrêmement important à prendre en compte dans le cas de notre démarche de terrain ethnographique et montre combien la famille est centrale pour la société vietnamienne.

2.3 Les sources pour la connaissance de la famille des périodes précoloniale et coloniale

2.3.1 Le code des Lê

La principale source d'informations sur la famille des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles au nord du Vietnam est le code des Lê. Lê Loi ou Lê Thai To, premier roi de la dynastie des Lê, prit le pouvoir en 1428 après avoir repoussé les Chinois qui occupaient alors le pays⁶. La dynastie des Lê installa sa capitale à Thang Long (Hanoi) jusqu'en 1788. C'est entre ces deux dates que furent promulgués une série d'édits et de lois, dont une partie retrouvée forme ce que nous appelons aujourd'hui le code des Lê (Quốc Triều Hình Luật, Code pénal de la Dynastie Nationale)⁷. Dès l'arrivée au pouvoir des dynasties des Ly et des Tran (XI^e au XVI^e siècle), le pouvoir vietnamien s'inspira des codes de loi chinois pour la rédaction de ses propres codes (Yu, 1978). Le code annamite ou de Gia Long, code en vigueur à l'arrivée des Français au Vietnam, était, par exemple, une fidèle copie du code des Ch'ing et reflétait peu les pratiques locales⁸. Ce code donnait une image patriarcale de la famille vietnamienne et n'attribuait à la femme aucun droit. En revanche, le code des Lê, bien que partiellement copié des codes chinois T'ang et Song, contient plusieurs articles originaux reflétant les pratiques

⁶ L'histoire du Vietnam est étroitement liée à celle de son puissant voisin du nord, la Chine, qui tenta en vain d'intégrer le nord du Vietnam à l'Empire du milieu. Le Vietnam fut occupé par la Chine entre 111 a.v. J.C. et 938 ap. J.C. Suite à ce millénaire de domination chinoise, la culture du nord du Vietnam intégra un grand nombre d'éléments de la culture chinoise, dont son système d'éducation et d'administration, calqué sur le mandarinat chinois. La Chine des Ming reprit le Vietnam entre 1407 et 1427. Pour plus de détails, voir Nguyen Khac Vien. 1987. *Vietnam. Une longue histoire*. Hanoi: Éditions en Langues Étrangères, 504 p.

⁷ Haines (1984) date le code des Lê de 1767, soit une vingtaine d'années avant la fin du règne des Lê. Toutefois, d'autres historiens, dont Nguyen Ngoc Huy, affirment qu'une grande partie du texte de loi remonte aux règnes de Le Thanh Tong (1460-1497) et de Le Loi (1428-1433). (Haines, 1984: 307-308)

⁸ Le code de Gia Long, promulgué en 1812, fut en vigueur au Tonkin jusqu'en 1931, date de la promulgation du code civil du Tonkin par les autorités coloniales françaises. Le code de Gia Long fut traduit par Aubaret, puis par Philastre en 1975 (Pompeï, 1951).

sociales vietnamiennes, et non pas celles de la Chine (Yu, 1978)⁹. Ce code fut traduit du chinois en français par Deloustal qui en publia à Paris les 722 articles dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient* entre les années 1908 et 1922.

L'essor de la connaissance de la famille vietnamienne permis par la traduction du code des Lê fut considérable pendant la période coloniale. À cette époque, chercheurs et écrivains français et vietnamiens puisent largement dans le code des Lê pour corroborer leurs observations des pratiques de l'époque qu'ils appellent « la coutume ». Dans les années vingt, le code des Lê fut considéré particulièrement important pour plusieurs auteurs de plus en plus conscients de l'inadéquation entre le code juridique en vigueur à l'époque (le code de Gia Long) et les pratiques sociales relevant du droit coutumier. Émile Tavernier, par exemple, publie à Saïgon en 1927 un ouvrage qu'il intitule *La famille annamite* dans lequel il fait un véritable plaidoyer en faveur du code des Lê en tant que document fidèle à la coutume locale. Il reproche aux auteurs antérieurs d'avoir comparé la famille vietnamienne à la famille romaine patriarcale et de ne s'être basés que sur le code de Gia Long.

Dans les travaux contemporains sur la famille traditionnelle, les rapports de parenté furent analysés à partir du code des Lê par Insun Yu (1978) et le statut de la femme (et par extension la relation entre les conjoints et entre frères et soeurs) par Ta Van Tai (1981). Les écrits de ces auteurs et ceux de la période coloniale constitueront nos principales sources d'informations pour notre synthèse des relations familiales.

Nous aurons également recours à un document administratif publié en 1930 par les autorités coloniales (Protectorat du Tonkin, 1930). Devant la difficulté pour les Français de légiférer à partir du code en vigueur -le code de Gia Long- et suite à la traduction du code des Lê, le Résident Supérieur du Tonkin fit procéder à une enquête sur les coutumes annamites du Tonkin (nord du Vietnam). Le Résident institua un comité consultatif constitué de Français et de lettrés Vietnamiens afin de répondre à 324 questions relatives aux pratiques des Tonkinois (habitants du nord du Vietnam) en matière de droit de la famille, de succession et de biens culturels. Le rapport du comité décrit les pratiques du droit coutumier familial pour qu'elles soient prises en compte lors de la rédaction d'un code civil. Lustéguy (1935) critique justement ce rapport et reproche à ses auteurs de rechercher des catégories occidentales dans la culture vietnamienne, telle que la majorité d'âge. Toutefois, ce document confirme certains

⁹ Insun Yu calcule que 407 des 722 articles du code des Lê sont des articles originaux du code vietnamien (p. 65).

points établis à la fois par la pratique et le code des Lê, en particulier le statut favorable de la femme vietnamienne, comparativement à ce qu'il est dans les codes chinois et le code de Gia Long.

2.3.2 Les récits et les observations des étrangers

Les contacts entre les Vietnamiens et les Occidentaux aux XVIIe et XVIIIe siècles furent nombreux: voyageurs, commerçants ou missionnaires nous ont légué de précieux documents relatant leurs expériences et leurs visions de la culture vietnamienne¹⁰. Insun Yu exploite ces sources historiques. Outre les écrits de Alexandre de Rhodes, ceux de Samuel Baron et de l'Abbé Richard lui permettent de mieux décrire la famille vietnamienne des XVIIe et XVIIIe siècles. Plus près de nous existe une prolifique littérature coloniale de langue française qui nous livre des informations sur la famille et la société vietnamiennes du début du siècle. Nous avons mentionné le recours par ces auteurs au code des Lê; toutefois, certains d'entre eux, curieux de se familiariser avec la culture par un contact direct sur le terrain, ont publié de pertinentes observations. L'ensemble des ouvrages écrits entre 1882 et 1902 a été analysé en détail par Nguyen Van Phong (*La Société Vietnamienne de 1882 à 1902 d'après les écrits des auteurs français*, 1971). Pour la période postérieure à 1902, nous avons consulté un certain nombre d'ouvrages qui complètent notre compte rendu des relations familiales. Il importe de mentionner que même si pendant les années 1920 à 1945 la société vietnamienne est en pleine ébullition et qu'une remise en question de la tradition, incluant certains aspects de la famille, anime discussions et éditoriaux de journaux populaires vietnamiens (Marr, 1981), le colonisateur décrit la société vietnamienne comme figée dans le temps. Les dernières décennies de la période coloniale seront à ce titre traitées indépendamment et à partir de sources récentes offrant le recul suffisant pour apprécier les changements en cours entre 1920 et 1945.

Les observateurs étrangers des périodes précoloniale et coloniale ayant laissé des témoignages écrits de leur visite au Vietnam relèvent tous une différenciation sociale en deux classes: la classe dominante, fortement influencée par l'idéologie confucianiste, et la classe populaire, davantage fidèle à la coutume locale (Yu, 1978). Ces deux groupes avaient des

¹⁰ Les écrits de Alexandre de Rhodes figurent parmi les sources les plus importantes et une réédition de 1994 permet une lecture de l'oeuvre originale. Ce missionnaire, surtout connu pour sa publication du premier dictionnaire Chinois-français-vietnamien, habita au Vietnam entre les années 1627 et 1630, et 1640 et 1645. Comme ce dernier apprit la langue et s'intéressa à la culture du pays, ses écrits font encore figures de référence aujourd'hui. Ils traitent toutefois très peu des relations familiales.

pratiques sociales différentes. Chez les gens instruits et appartenant à la classe lettrée ou mandarinale, le modèle familial chinois fondé sur la doctrine de Confucius était plus respecté que chez les gens des classes populaires, moins touchés par cette idéologie. La plupart des observateurs, conscients de cette différence, donnent surtout en exemple les familles urbaines, relativement aisées comparativement aux familles rurales. En général, les descriptions font état dans un premier temps des pratiques dans les familles de lettrés et de mandarins -partie relativement détaillée - puis des pratiques de la classe populaire ou des pauvres -sur lesquelles les auteurs fournissent très peu de détails. Le peu d'informations sur la classe populaire ne vient certainement pas simplement de la plus grande « simplicité » de leur culture mais surtout du peu de contacts qu'avaient les observateurs avec les familles pauvres. Les différences sont néanmoins indéniables. Par exemple, l'éducation et la vie des femmes étaient sans doute fort différentes entre la classe populaire et la classe mandarinale: dans la première, l'éducation était moins poussée mais l'implication dans la vie publique était plus grande alors que dans la seconde, la situation était inverse. Alexandre de Rhodes et Phan Ke Binh, dans leur description des étapes rituelles menant à l'union officielle d'un jeune couple, distinguent les rituels propres aux riches lettrés de ceux propres aux pauvres, aux petits commerçants ou aux agriculteurs. La taille de la famille variait aussi en fonction des classes sociales: la polygamie ainsi que la cohabitation de plusieurs noyaux familiaux étaient par exemple des pratiques plus répandues parmi les riches.

2.3.3 Les archives coloniales

Des informations primaires et à ce jour peu exploitées reposent dans les archives coloniales du Vietnam¹¹. Notre recherche historique dans les archives s'étant principalement limitée à la taille et aux structures des familles (informations analysées dans le chapitre 3), nous n'aurons recours qu'à un seul document dans ce chapitre.

¹¹ Suite à un survol de certains fonds des Archives nationales du Vietnam (dépôt no 1 de Hanoi, archives coloniales) nous avons trouvé peu d'informations dans les dossiers consultés (voir la liste en annexe). Les plus prometteurs pour l'étude de la famille pendant la période coloniale sont ceux contenant les procès-verbaux des divorces et autres affaires familiales. Ces dossiers du fonds de la Mairie de Hanoi n'étaient pas disponibles en 1995-1996. Nous avons cependant brièvement consulté les mêmes dossiers pour la Résidence de Phu Tho. Les dossiers sur les divorces sont riches en informations sur le sexe du demandeur du divorce, les motifs de la demande et d'autres informations sur le couple et la famille en cause.

2.4 La famille de la période précoloniale

Pour Insun Yu (1978), le code des Lê et les récits des observateurs étrangers montrent que la famille vietnamienne se distingue singulièrement de la famille chinoise, et ce, par deux caractéristiques principales¹²:

In simple terms, the difference is this: where the Chinese family is marked by the authority of the father over all the other family members, the Vietnamese family is characterized by the wife being virtually equal to her husband and by the individualism of the family members. » (Yu, 1978: 2)

Yu met donc en évidence l'égalité des conjoints et une certaine autonomie dont disposent les membres de la famille. Le principal argument qu'il évoque pour qualifier la famille vietnamienne « d'individualiste » s'appuie sur la pratique de l'émancipation des enfants mariés du domicile parental en vue de l'établissement d'un domicile séparé. Haines(1984) utilise également le code des Lê comme source principale dans sa description de la famille vietnamienne qu'il fait reposer sur trois principes: la patrilinéarité, la séniorité et l'égalité. À l'égalité, s'opposent les deux autres principes qui relèvent de la hiérarchie: la patrilinéarité et la séniorité. Yu et Haines décrivent les rapports familiaux essentiellement à partir du code des Lê. Sous la dynastie des Nguyen, au cours des XIXe et XXe siècles, se serait opérée une sinisation de la famille et des institutions administratives et sociales en général. Cette évolution récente apparaît à la lumière du contraste qu'établissent certains auteurs français entre la coutume dite « primitive » (XVIIe et XVIIIe siècles) et la pratique contemporaine (XIXe et XXe siècles). Pour comprendre la famille vietnamienne contemporaine, la description de la forme dominante des siècles antérieurs est essentielle car, en dépit d'altérations dans le sens d'une sinisation, certaines caractéristiques de la famille contemporaine sont issues de cette période ancienne.

2.4.1 Le rapport intergénérationnel

La relation entre parents et enfants est essentiellement caractérisée par la domination des aînés et la subordination des cadets. Les parents, en tant que géniteurs et éducateurs de leur descendance, jouissent d'un pouvoir indéniable; les enfants doivent à leurs parents obéissance et respect. C'est sans doute le devoir de piété filiale (*hiếu*) qui traduit le mieux ce rapport de parenté. La piété filiale se manifeste d'abord par l'obéissance, puis, par le soin

¹² Yu (1978) utilise plusieurs autres sources historiques en langues chinoise et vietnamienne pour défendre cet argument.

apporté aux parents vieillissants. Au décès des parents, la piété filiale se manifeste par le port du deuil pendant 27 mois lunaires et par le respect de l'interdit de mariage pendant cette même période. Finalement, l'enfant doit à ses parents un culte posthume régulier et généreux en offrandes. Le célibat trop prolongé est un manquement à la piété filiale, surtout pour un fils qui se doit d'assurer la continuité de la lignée familiale. Chez une femme, le célibat prolongé peut être perçu comme un acte de piété filiale lorsque cette dernière demeure célibataire pour se consacrer au soin de ses parents. Un exemple de femme sacrifiée figure dans l'oeuvre littéraire la plus importante pour les Vietnamiens, le roman de Kim-Van-Kieu, écrit au XIXe siècle par Nguyen Du (Nguyen Du, 1961). Ce récit raconte l'histoire d'une femme qui se vend pour sauver son père de la prison. Ces cas sont cependant rares, et la femme, pour acquérir un statut juridique et social, se doit d'être épouse et mère. Toutefois, si le rapport intergénérationnel est indéniablement hiérarchique, dans la pratique, la famille vietnamienne des XVIIe et XVIIIe siècles confère néanmoins aux enfants une plus grande autonomie qu'en Chine (Yu, 1978).

Dans le code des Lê, l'impiété envers ses parents fait partie des dix Abominations. L'impiété inclut les actes suivants: accuser ou gronder ses parents, désobéir à l'enseignement de ses parents, ne pas soutenir ses parents, se marier pendant le deuil de ses parents, s'amuser sans porter les vêtements de deuil, dissimuler ou faire une fausse déclaration sur la mort de ses parents. (Yu, 1978: 124). Toute offense aux parents est très sévèrement réprimée, ces derniers pouvant même répudier et déshériter un enfant non respectueux. L'enfant qui accuse, frappe, blesse ou tue un de ses parents est puni beaucoup plus sévèrement que ne le seraient les parents pour de tels délits; dans leur cas, seul le meurtre d'un enfant est réprimé. L'enfant adopté a un devoir de piété filiale égal à celui d'un enfant naturel. Ces prescriptions de la loi - pour la plupart copiées d'un code chinois- donnent une image d'autorité absolue des parents sur leurs enfants.

Or, dans la pratique, la famille vietnamienne, bien que hiérarchisée, est plus souple que ne le prescrivent ces articles. Yu mentionne par exemple que nous n'avons aucune preuve historique que la pratique de l'infanticide existait au Vietnam comme c'était le cas en Chine. En fait, l'enfant, qu'il soit une fille ou un garçon, avait les mêmes droits -d'autonomie et d'héritage- et la préférence pour les garçons ne devait pas être très marquée, sinon inexistante. D'après Yu, le statut de la femme vietnamienne des XVIIe et XVIIIe siècles témoigne de la faible influence du modèle confucianiste dans ce pays:

Despite the Confucian emphasis on the seclusion of women from the outside world and the separation from men, most Vietnamese families were not faithful to this moral concept. Females were allowed to move around freely to visit neighbors, participate in village festivals, work in the paddy-fields, engage in business, and so on... The above pattern of children's behavior can be interpreted as indicating the weakness of Confucian-style parental authority within the family (Yu, 1978: 133).

Une caractéristique propre à la famille vietnamienne des XVIIe et XVIIIe siècles est la possibilité pour les enfants majeurs (de plus de 15 ans) de s'établir dans un domicile séparé du vivant de leurs parents. Ce comportement, dans les codes chinois, est considéré comme un acte d'impiété filiale très grave. Au Vietnam, les nouveaux couples avaient accès à des terres communales. Pour Yu (1978), cette caractéristique des relations entre parents et enfants rapproche davantage le Vietnam de la Thaïlande que des pays de l'Asie de l'Est:

The individualistic behavior of children and their separation from the parental family indicate that they did not have a strong sense of duty and obligation towards the later period of the Le dynasty. In this aspect, Vietnamese children had more in common with their counterparts in Thai society than with those in East Asian countries. The similarity at the present time of the Vietnamese family to that of China, the degree of which has yet to be studied, may be seen as largely the result of the efforts of the Nguyen dynasty in the nineteenth century (Yu, 1978: 134-135).

En effet, à partir du début du XIXe siècle, avec l'effort de Gia Long pour faire pénétrer le confucianisme, la famille vietnamienne aurait de plus en plus adopté le modèle familial chinois. La hiérarchie entre parents et enfants, déjà présente dans la classe des lettrés au siècle antérieur, aurait davantage gagné les couches populaires à cette période.

La question du choix du conjoint nous intéresse particulièrement car elle témoigne très bien de la relation entre parents et enfants; elle fera, dans un chapitre ultérieur (chapitre 4), l'objet d'une analyse approfondie à partir de données originales. Selon l'Abbé Richard, missionnaire français qui écrivit sur le Vietnam de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les jeunes Vietnamiens et Vietnamiennes pouvaient facilement rencontrer des jeunes du sexe opposé, provenant d'autres familles que la leur et éventuellement choisir leur conjoint (cité par Yu, 1978). Cette observation, tout comme l'imagerie populaire, révèle combien l'union entre deux individus est le reflet d'un aspect important de la conception du mariage au cours des XVIIe et XVIIIe siècles dans le Vietnam de l'époque, essentiellement la région actuelle du Delta du Fleuve Rouge. Des témoignages, comme celui de l'Abbé Richard, suggèrent que

les jeunes célibataires avaient une certaine autonomie vis-à-vis de leurs parents. Cette observation confirme l'hypothèse de Yu (1978) qui voit dans les relations entre parents et enfants sous les Lê un rapport souple dans lequel les enfants jouissent de beaucoup plus de liberté que ne l'autorise le confucianisme. L'article 343 du code des Lê spécifie toutefois que les personnes s'unissant sans observer les rites et sans s'adresser aux parents sont passibles d'une sanction. Signalons cependant qu'une dérogation à cette règle ne prévoit point l'annulation du mariage: ce dernier demeure valable (Deloustal, 1910). Deloustal conclut, dans son commentaire sur les rites du mariage dans le code des Lê, que « la validité du mariage ne résulte pas toujours de l'accomplissement des rites, mais aussi de la situation de fait » (Deloustal, 1910: 481).

2.4.2 Le rapport entre frères et soeurs, aînés et cadets

Toutes les études montrent sans équivoque que la patrilinéarité est une caractéristique fondamentale de la famille vietnamienne. Dans le code des Lê, les sanctions pour offense sont toujours plus lourdes lorsqu'elles sont perpétrées contre les membres du côté paternel que contre ceux du côté maternel (Ta Van Tai, 1981). Par ailleurs, la formation d'une nouvelle unité familiale a pour objectif ultime la perpétuation d'une lignée masculine. La fonction de l'aîné revêt ici une importance particulière. En effet, c'est sur le premier fils que repose le devoir de faire perdurer la lignée familiale; son statut d'aîné lui confère donc le rôle de ministre du culte familial¹³. Il existe donc au niveau symbolique une supériorité indéniable du fils aîné sur ses cadets et cadettes.

Les règles de transmission du patrimoine du code des Lê prescrivent le partage égal de l'héritage entre frères et soeurs, indépendamment de leur rang de naissance. Toutefois, pour l'aider à assumer ses responsabilités de gardien du culte, l'aîné hérite d'une part supplémentaire, appelée le *huong hỏa* (littéralement l'encens et le feu), en guise de dédommagement pour frais engagés pour les pratiques rituelles du culte (Haines, 1984). Le *huong hỏa* est en général une rizière, propriété indivisible et non négociable, dont les revenus servent à financer les dépenses nécessaires au culte. Les articles concernant le *huong hỏa* contenus dans le code des Lê sont propres à la culture vietnamienne. Si la famille n'a pas de

¹³ Le culte des ancêtres est régulièrement célébré par l'offrande de nourriture aux décedés qui consomment la partie spirituelle des aliments. On leur brûle par ailleurs de l'argent de papier et des vêtements afin qu'ils ne manquent de rien dans l'autre monde. Les morts font partie du monde des vivants et, comme ces derniers, exigent des soins réguliers.

fil, elle peut soit adopter un fils qui deviendra l'héritier et qui sera chargé du culte, soit faire de sa fille aînée la légataire du *huong húa*, soit la marier uxori-localement (le mari vient vivre avec la famille de sa femme).

Le droit d'aînesse revêt donc au Vietnam une signification particulière puisqu'il confère à l'aîné un statut supérieur à ses collatéraux, statut de nature symbolique et rituelle et non pas économique. L'aîné n'est pas, comme dans certaines régions de la France ou au Japon, le seul héritier à qui sont octroyés tous les biens légués par les parents (Bourdieu, 1981). Le statut d'aîné peut être, dans certains cas exceptionnels, attribué non pas selon le rang de naissance biologique mais en raison de l'éducation, de la vertu, de l'intelligence et de la piété filiale dont fait preuve l'un des descendants (Nguyen Ngon Thanh, 1992). C'est ainsi que le principe de séniorité peut être transcendé par des qualités. Pour Nguyen Ngon Thanh, il s'agit là d'une pratique témoignant de la possibilité d'accéder aux classes supérieures d'une société néanmoins fortement hiérarchisée¹⁴.

2.4.3 Le rapport conjugal

Le rapport conjugal au sein de la famille traditionnelle du Vietnam est caractérisé par une certaine égalité entre les conjoints. Le pouvoir féminin au sein du couple et de la famille a frappé les observateurs européens et chinois dès le XVII^e siècle; au cours de la période coloniale, de nombreux chroniqueurs des moeurs vietnamiennes s'étonnent du statut favorable dont jouit la femme vietnamienne, contrastant avec celui de la femme chinoise et même de la femme européenne. Le droit des femmes à l'héritage surprend les étrangers. Si ce droit est un indice privilégié qui a servi à appréhender le statut de la femme vietnamienne, son statut une fois mariée en est un autre.

Ta Van Tai (1981) fait une synthèse des articles du code des Lê visant à la protection de la femme, lesquels sont propres au code vietnamien (non copiés de codes chinois). La majorité des articles sur ce sujet visent à assurer aux femmes des droits civils, des droits individuels et des droits de propriété. Le code des Lê protège la femme du droit de répudiation¹⁵ qu'a son mari sur elle dans trois cas: si elle a déjà porté le deuil de ses beaux-parents; si le couple s'étant marié pauvre est devenu riche; et si ses parents sont décédés et

¹⁴ L'accessibilité de tous aux concours mandarinaux est l'exemple classique de cette possibilité d'accès à un statut social par l'éducation et l'intelligence.

¹⁵ La répudiation unilatérale de la femme par son mari était possible dans sept cas: (1) stérilité d'enfant mâle; (2) adultère; (3) négligence envers les beaux-parents; (4) bavardage; (5) jalousie; (7) maladie pernicieuse, impure. (Pompeï, 1951: 143).

qu'elle n'a pas d'endroit où habiter. De plus, la femme pouvait obtenir le divorce pour négligence de la part de son époux (absence prolongée), ce qui lui permettait de se remarier. Le code des Lê prévoyait aussi une procédure pour les cas de divorce par consentement mutuel. Le beau-fils pouvait être soumis à une punition en cas de mauvais traitement à l'endroit de ses beaux-parents. De plus, la femme avait un droit de poursuite si elle était lésée dans ses droits ou si elle avait besoin d'être protégée. Dans les codes chinois et le code de Gia Long, les femmes, tout comme les enfants de moins de dix ans, les handicapés et les vieux de plus de 80 ans n'avaient pas le droit de poursuite. On voit donc avec ces quelques articles que la femme vietnamienne pouvait se défendre, poursuivre et demander le divorce pour négligence. Quant au droit de répudiation du mari, il était inapplicable dans certains cas, même si sa femme avait commis une des sept fautes pouvant théoriquement entraîner sa répudiation. Cette protection du droit individuel de la femme était propre au code des Lê et aucune de ces lois ne figurait dans les codes chinois et dans le code de Gia Long.

Les droits de propriété confèrent à la femme mariée un statut juridique d'unique propriétaire de ses biens. Comme nous l'avons mentionné, la fille a droit à la même part d'héritage que ses frères. Une fois mariée, la femme jouit des mêmes droits que son mari: elle garde un droit de propriété individuel sur tous ses biens acquis avant le mariage: dot, biens d'héritage et profits d'une activité commerciale. Les biens acquis pendant le mariage sont des biens communs qui seront divisés en deux parts égales en cas de divorce ou de séparation. Le droit à l'héritage et à la propriété a frappé un grand nombre d'observateurs français:

C'est un régime profondément égalitaire, basé sur le principe de l'égalité des clans et de l'égalité des époux, en personnes et en biens: apports égaux; fruits communs; solidarité; charges communes; dettes communes; volontés directives égales; partage égal; retraits des propres (Briffaut, 1921, cité par Ta Van Tai, 1981: 133).

Le seul point par où les Annamites ont montré une incontestable supériorité sur les autres peuples de l'Extrême-Orient, c'est le rang qu'ils ont donné à la femme, rang qui en fait presque l'égale de l'homme (Maître, 1908, cité par Lustéguy, 1935: 17).

Mais ce serait faire grave erreur que de croire à son asservissement, en comparant sa condition à celle de quelque servante docile, assujettie aux labeurs les plus pénibles et souvent maltraitée. Il n'en est rien. L'épouse indigène, aimée et estimée de son mari, aimée et respectée de ses enfants, occupe au foyer familial une place d'élite, et elle l'occupe très dignement... Le couple se livre-t-il à quelque commerce, c'est elle qui en assure le fonctionnement... elle n'ignore pas l'épargne... grâce à son esprit d'économie certaines grosses fortunes indigènes ont pu être édifiées. (Durrwell, 1906: 6).

Veuve, la femme prend en main l'administration du patrimoine familial. Elle est désormais le chef de famille de facto et officiel. Les pouvoirs conférés à la veuve par le code des Lê sont résumés par Ta Van Tai (1981):

...the Le Code gave to the widow, even childless, full ownership rights over the real property originating from her clan, over half of the community property and also usufruct over a portion of the part that would revert to her late husband's family. Moreover, if she had children by her late husband, the code recognized her administering powers over the minor children's property bequeathed by her late husband. Such powers might included the legal capacity to dispose of the property (Ta Van Tai, 1981: 131).

Le mariage est en général patrilocal, mais peut être uxoriocal si les parents de la mariée n'ont pas de fils. Dans ces derniers cas, la femme pouvait jouir d'un statut supérieur à celui de son mari. D'après Yu (1978), la relation entre les conjoints dépendait de la richesse respective de chacun. Une famille riche sans fils pouvait, par exemple, marier une fille à un homme d'une famille plus pauvre mais doué pour les études. L'espoir qu'il puisse passer les concours donnant accès au mandarinat pouvait justifier le choix d'un garçon studieux et intelligent, bien que pauvre. Dans le cas où ce dernier deviendrait mandarin, c'est toute la famille de son épouse qui en tirerait prestige et bénéfices. Dans un tel arrangement, l'épouse jouissait d'une autonomie et d'un pouvoir certainement égaux à son mari, sinon supérieurs.

Que le statut de la femme vietnamienne soit supérieur à celui de la femme chinoise est un des faits saillants mis à jour par l'analyse du code des Lê. L'égalité au sein de la famille vietnamienne est un principe qui contraste nettement avec celui sur lequel repose la famille confucéenne, entièrement basée sur la hiérarchie. Selon ce dernier modèle, les hommes les plus âgés se situent en haut de la hiérarchie. La femme et les enfants sont des membres soumis et respectueux des supérieurs. Pour cette raison, la femme chinoise est confinée à l'espace domestique et accède peu et rarement aux lieux publics. Sa vie sera contrainte par les trois obéissances : à son père, à son mari et à son fils aîné. La situation de la femme au sein de la famille vietnamienne, nettement plus favorable que celle de sa consœur chinoise, représente une caractéristique originale de la famille de ce pays.

Lustéguy (1935) mentionne que pendant la période coloniale, les filles des familles urbaines n'avaient pas droit à l'héritage. Il est possible que la sinisation de la famille vietnamienne ait été plus importante en milieu urbain que rural, point sur lequel nous n'avons

pas d'informations. En dépit d'une sinisation peu documentée et sans doute inégale selon les milieux sociaux et les régions, la séniorité et la patrilinéarité auraient gagné du terrain sur l'égalité. Mais en dépit d'un rapprochement culturel avec la Chine sous la dynastie des Nguyen, la famille vietnamienne est le lieu d'un syncrétisme d'éléments relevant de l'Asie du Sud-Est et d'autres propres à l'Asie de l'Est. L'autonomie résidentielle des jeunes couples (sauf pour le fils aîné et son épouse) et le statut élevé de la femme vietnamienne caractérisent encore la famille du XXe siècle.

2.5 La famille de la période coloniale

2.5.1 La première moitié de la période coloniale : confucianisme et tradition vietnamienne

Les pratiques sociales de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle s'éloigneraient en partie de la description des rapports familiaux dont rendent compte les auteurs contemporains à partir du code des Lê. Cette période serait marquée par une plus grande pénétration du confucianisme. Certaines pratiques sociales suggérées par le contenu du code des Lê n'étaient plus en vigueur à l'arrivée des Français. Toutefois, d'après les écrits de l'époque coloniale, les différences entre le code des Lê et les pratiques du début du siècle ne sont pas très claires. Selon Lingat (1952), le code des Lê refléterait ce qu'il appelle la coutume primitive, laquelle aurait considérablement changée sous le règne des Nguyen :

Mais ce qui a dû surtout contribuer à modifier les règles primitives du régime, ce sont les idées chinoises sur le mariage et la famille. Au lieu d'une association fondée sur des apports communs et des intérêts communs, le mariage est apparu essentiellement comme l'agrégation de la bru à la famille du mari... Dès lors, les règles quelque peu anarchiques dominaient le régime primitif, qui donnaient à la femme un droit égal à celui du mari dans l'administration du patrimoine familial, ont dû se plier aux principes de hiérarchie qui gouvernaient la famille (Lingat, 1952: 107).

En dépit de cette sinisation de la famille, la forme originelle, caractérisée par l'égalité des conjoints et une souplesse de la relation entre parents et enfants, aurait restreint l'adoption du modèle familial de l'Empire du milieu.

Au début des années 1900, la vision française sur la famille et la société vietnamiennes est celle d'une société figée, sans dynamisme. La distinction entre pratiques réelles et pratiques suggérées par le code des Lê est rarement effectuée. Quelques observations ont toutefois une valeur incontestable. Nguyen Van Phong (1971), dans une analyse très détaillée de la vision du Vietnam par les Français dans leurs écrits entre 1885 et

1902, résume la façon dont on perçoit la famille à cette époque. D'après lui, la plupart des auteurs français ont compris l'importance de la famille pour la compréhension de la société vietnamienne:

Le trait essentiel de cette civilisation réside dans l'influence prépondérante de la famille dans tous les domaines: religieux, culturel, social, étant donné que l'institution axiale de cette société ne pouvait se trouver ni dans la politique, ni dans l'économie, mais dans la famille. La plupart des auteurs français avaient perçu cette suprématie de l'institution familiale, formant comme l'esprit caractéristique de cette culture, sans lequel l'étude de cette société restait incompréhensible et complètement faussée (Cadière, 1930: 66).

Certains auteurs de cette époque rendent compte de l'écart entre le code juridique en vigueur (le code de Gia Long) et les pratiques sociales et légales régissant la famille. Ils mentionnent également les différences entre famille chinoise et famille vietnamienne, cette dernière étant surtout caractérisée par une plus grande souplesse des relations familiales et un statut de la femme plus élevé. D'après Nguyen Van Phong (1971), la mise en relief de ces deux aspects particuliers à la culture vietnamienne lesquels sont observables dans les pratiques et non pas dans la législation écrite donne aux écrits de la période une valeur certaine.

Suite à la reconnaissance du code des Lê comme document fondateur de la culture vietnamienne, des auteurs d'ouvrages généraux sur la culture du pays puiseront largement dans ce texte pour décrire la famille. Le code des Lê devient la source de référence principale pour appuyer les travaux sur la famille dans l'histoire, mais également dans le présent. La faiblesse des travaux de cette période tient sans aucun doute dans le fait qu'ils reposent trop largement sur le code des Lê et ne mettent pas en évidence les évolutions qu'a connues la famille depuis le début de la colonisation. Une toute petite section de ces ouvrages fait parfois état de pratiques qui, en fait, divergent de celles relevées dans le code des Lê.

Dans leurs écrits sur le choix du conjoint, les observateurs du début du XXe siècle montrent que la décision revenait essentiellement aux parents. Le comportement d'une minorité était peut-être toujours à l'image de celle décrite pour les XVIIe et XVIIIe siècles. Cadière (1930) cite à ce titre une pratique proche de celle décrite par l'Abbé Richard: il fait état de mariages « anormaux » (par opposition aux mariages normaux), c'est-à-dire effectués loin de la parenté et sans la participation des parents:

Un jeune homme, las de traîner dans son village une vie de misère, tenté par l'aventure, ou pressé de se mettre à l'abri des investigations des mandarins, s'expatrie...Là au bout de quelque temps, il fait la connaissance d'une fille plus ou moins expatriée comme lui. Ils s'accordent et cohabitent ensemble, sans faire aucune des cérémonies qui accompagnent ordinairement la célébration des

mariages...Il faut noter que cet état de cohabitation a pu durer plusieurs années, que des enfants ont pu naître... Ce sont là des cas exceptionnels. Ils étaient jadis, très rares, excessivement rares, tant le village et la parenté tenaient leurs membres étroitement prisonniers. Mais de nos jours, la civilisation, puisque c'est ainsi qu'il faut dire, offre aux jeunes gens, et même aux autres, des occasions nombreuses de secouer les jugs importuns, et ces unions anormales deviennent plus fréquentes (Cadière, 1930: 366-367).

Ainsi, un jeune pouvait s'émanciper du domicile parental et éventuellement se choisir lui-même une compagne, cohabiter avec elle et avoir des enfants. Une période de cohabitation finissait par valider l'union, comme Deloustal l'explique pour la période des Lê. Cadière discute beaucoup plus longuement des mariages « normaux » qui « grâce à Dieu, sont encore de beaucoup les plus nombreux » (Cadière, 1930: 367).

Aux XIXe et XXe siècles, en dépit des cas exceptionnels décrits par Cadière, nous savons que la plupart des mariages se faisaient selon une tradition relevant du droit coutumier, c'est-à-dire dans le respect des rites et avec la participation des parents. Nous ne décrivons ici que l'étape du choix du conjoint, à partir des écrits de la période coloniale, sans entrer dans une description détaillée des rites consacrant une union. Cette description correspond également à celle donnée dans les entretiens précités et effectués par l'Institut de Sociologie de Hanoi en 1995¹⁶. Le processus de choix du conjoint était en général déclenché par les parents du garçon, en respectant les étapes suivantes.

Les parents soulèvent d'abord la question auprès de leur fils. Il est possible que le mariage entre leur fils et la fille d'une autre famille ait été prévu depuis longtemps. Ce type de mariage résultait parfois d'un marché entre familles afin d'annuler une dette; dans ce cas, les mariés pouvaient être mineurs et le fils plus jeune que son épouse. Mais les ententes entre familles se font principalement pour les mariages entre célibataires majeurs. Dans ces cas, les deux jeunes sont informés du projet par leurs parents respectifs et peuvent difficilement s'opposer au plan établi. Ces mariages, à l'image du mariage chinois complètement orchestré par la génération parentale, caractérisaient surtout une minorité de familles nanties soucieuses de veiller au maintien de son statut économique et social par des alliances appropriées et avantageuses. Dans ce cas, le mariage est une stratégie de protection du statut et nécessite un plus grand contrôle des parents. Quant aux mariages entre mineurs, nous en savons très peu de

¹⁶ Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge. Nous avons procédé à une étude des contenus de cette source pour les confronter aux textes de la période coloniale. Dans l'ensemble, les entretiens confirment les observations des ouvrages de la période coloniale.

choses. Les quelques cas de mariages de mineurs (jeunes de 12 à 16 ans, la bru étant souvent l'aînée de son mari de quelques années) relevés dans les entretiens de l'Institut de Sociologie sur le mariage pendant la période coloniale, ont eu lieu entre enfants de familles démunies. Ces mariages avaient l'avantage d'être peu coûteux car les festivités étaient minimales; ils garantissaient une conjointe à un jeune qui aurait pu être difficile à marier à l'âge adulte étant donné qu'il provenait d'une famille pauvre; et la bru plus âgée que son mari, pouvait travailler dès son entrée dans la belle-famille¹⁷.

La majorité des mariages vietnamiens semblent toutefois faire place à plus de flexibilité. Les parents peuvent en effet commencer par proposer à leur fils une candidate qu'ils ont préalablement choisie. Le fils consulté par ses parents peut s'opposer à leur choix. S'il a lui-même un choix en tête, il peut en faire part à ses parents. Si ces derniers jugent le choix raisonnable, ils entreprendront pour leur fils les démarches nécessaires auprès de la famille de son élue. Ces démarches sont faites directement par les parents ou par un entremetteur rémunéré pour ses services. Les critères de choix d'un conjoint (en fait d'une bru, la future étant choisie par la famille de l'homme et non l'inverse) sont très élaborés et constituent un chapitre spécial des ouvrages sur le mariage traditionnel (voir par exemple Ha Van Cau, 1991 et Phan Thuan Thao, 1991). L'homogamie sociale et économique est le critère venant en tête de liste (*môn dāng hộ đōi*). Puis, on dit que la bru doit venir d'une bonne famille, qu'elle doit donner l'apparence d'être apte à avoir des enfants, et d'être en bonne santé. Elle doit en outre être travailleuse, discrète et peu bavarde, de même que jolie, soumise, et, si possible, bénéficiant de biens légués par ses parents. La compatibilité des familles est essentielle; on préfère une femme sans trop d'éducation, et de préférence ayant une activité commerciale.

Une fois le choix arrêté, commencent les pourparlers. La première étape est la demande en mariage. La famille de la candidate est approchée par les parents du fils (avec ou sans entremetteur). On se rend chez les parents de la candidate, on s'enquiert discrètement des intentions de mariage, à savoir si la jeune fille n'a pas encore été promise, on offre le bétel et le thé, symboles d'une demande en mariage. Les parents de la fille ne répondent jamais sur le champ mais disent qu'ils réfléchiront; ils peuvent demander à voir le garçon avant de donner leur accord. On consulte la fille sur la proposition, qui généralement accepte mais peut

¹⁷ Wolf (1981) décrit un type de mariage semblable à celui-ci à Taiwan, qu'il appelle le mariage « mineur ». À Taiwan, l'entrée de la fille dans sa belle-famille pouvait se faire alors qu'elle était bébé ou enfant. Les futurs époux grandissaient comme frère et soeur.

refuser. Elle peut aussi exiger de voir le garçon. Si tout se déroule bien, les parents de la fille donnent leur accord. À ce stade, les deux familles s'échangent les dates de naissance des futurs mariés et un devin est consulté sur leur compatibilité (on vérifie la compatibilité de leurs âges selon l'horoscope chinois). En cas de difficulté, il est possible que le processus avorte ici. On peut aussi chercher à consulter un autre devin qui donnera peut-être un avis plus favorable. Quand les deux familles se sont entendues, un jour faste est fixé pour les fiançailles, et un autre pour les noces. Le mariage chinois comporte six rites alors que le mariage vietnamien en comporte trois: la demande, les fiançailles et les noces (suivies de l'escorte de la jeune fille chez son mari), lesquelles sont respectées par la plupart des familles, riches ou pauvres quoique les cérémonies puissent être plus ou moins élaborées et plus ou moins éloignées l'une de l'autre.

Bien que le mariage vietnamien soit virilocal, la corésidence entre parents et fils mariés ne dure pas nécessairement jusqu'au décès des parents. En fait, si le fils aîné demeure généralement avec ses parents dont il est responsable, les autres fils tendent à s'émanciper sur le plan résidentiel. À l'époque coloniale, le mariage conférait la capacité juridique de vivre séparément de ses parents et d'avoir droit à un patrimoine personnel (Lustéguy, 1935).

Au début des années 1900, le mariage entraîne une participation très importante des parents. Toutefois, la consultation des enfants révèle que le rapport intergénérationnel, en dépit de son caractère hautement hiérarchique, leur donnait une voix. Cette pratique, remarquée par un grand nombre d'observateurs français, contraste nettement avec le mariage chinois traditionnel et pourrait être une continuité de la tradition décrite pour les siècles antérieurs. Cette possibilité pour l'enfant de refuser un conjoint montre, qu'en dépit de la sinisation de la famille, les parents se préoccupent de la qualité de la relation entre les époux car ils voient dans le mariage non seulement l'union de deux familles consacrées par l'arrivée d'une belle-fille dans sa belle-famille mais également une relation de couple qui se doit d'être féconde, harmonieuse et durable.

Outre les écrits de la période coloniale, les archives s'y rapportant contiennent des documents révélateurs des pratiques du début du siècle. L'exemple qui suit témoigne de certaines caractéristiques de la famille et du mariage à cette époque. Au début des années 1900, un notable qui avait une fille unique reçut par écrit une demande en mariage de la part

d'un très grand mandarin désireux de marier son deuxième fils¹⁸. Bien que réticent, car la famille de ce mandarin n'avait pas très bonne réputation, il se trouva contraint d'accepter cette demande venant d'un supérieur. Cependant, il posa comme condition que le gendre réside avec lui et sa femme jusqu'à leur mort, le mariage uxori-local étant une coutume répandue dans le cas de famille sans garçon. La famille du mandarin accepta et les fiançailles eurent lieu, événement qui obligea le père de la fiancée à déboursier une somme considérable. Plus tard, la mère de la future mariée tomba gravement malade et, craignant de mourir, confia à la mère de son futur gendre une somme d'argent afin qu'elle achète des rizières pour sa fille. Heureusement, elle survécut à la maladie. Moins d'une année après les fiançailles, le père du futur époux demanda que l'on procède au mariage, ce qui fut fait en respectant tous les rituels prescrits. Toutefois, le gendre ne vint pas, comme prévu, séjourner au domicile de ses beaux-parents et se contenta d'y passer une nuit par ci par là. Comble d'effronterie, le gendre se mit à voler de l'argent à ses beaux-parents. Offusqués, les parents de la jeune fille demandèrent à voir les actes d'achat de rizières que devaient avoir fait faire la mère de leur gendre; or, surprise, les rizières avaient été acquises aux noms des deux jeunes époux, et non pas au seul nom de leur fille. S'ensuivit une série de querelles et de réconciliations au terme desquelles le gendre et sa famille s'avérèrent de véritables profiteurs. Au fil des péripéties de la famille abusée, la mère de la jeune mariée connut de nombreuses périodes de maladie. Pendant ces périodes, le mari abandonna ses fonctions administratives pour prendre soin de sa femme. La situation s'envenima définitivement lorsque le pauvre père découvrit que son gendre avait déjà une femme et deux enfants à Hanoi. Blessé par l'offense au plus haut point, le père, chérissant sa fille, écrivit au maire de Hanoi pour que la demande de divorce de sa fille soit entendue devant la cour française afin que justice lui soit rendue. Il demanda le remboursement de toutes les sommes volées ou extorquées et une compensation financière à titre de dédommagement.

Ce témoignage datant de 1909 nous révèle quelques caractéristiques importantes de la famille à l'époque. D'abord il s'agit du cas d'une famille de dignitaires n'ayant qu'une fille unique et cherchant un mari prêt à venir séjourner chez ses beaux-parents. Par ailleurs, les transactions entre les deux mères visant à acquérir des biens pour la fille montrent le pouvoir

¹⁸ Cette histoire est tirée d'une lettre extraite des Archives Nationales de Hanoi (Fonds de la Résidence Supérieure du Tonkin, Mairie de Hanoi, Série D85, dossier 3254: « Demande de renseignements sur le bénéfice de la loi française en matière de divorce, invoquée par les indigènes ») qui est reproduite en annexe.

des femmes en matière financière. Le désir de la mère de constituer un patrimoine propre pour sa fille avant sa mort témoigne aussi de la fortune personnelle dont pouvait bénéficier une femme mariée. Enfin, le souci du père pour sa fille et le soin qu'il prend de sa femme montrent qu'il entretient une relation familiale étroite avec son épouse et sa fille. Quelques traits de la famille et du mariage de la période précoloniale sont présents dans cet exemple: mariage uxori-local (bien que rare), fortune personnelle de la femme et relation familiale axée sur le couple et l'enfant.

La famille du début du siècle est indéniablement plus fortement influencée par le confucianisme que celle des siècles antérieurs. Toutefois, des différences importantes subsistent entre la famille chinoise et la famille vietnamienne, cette dernière conservant certaines caractéristiques antérieures à la poussée du confucianisme sous la dynastie des Nguyen au XXe siècle. Les décennies qui vont suivre font le procès de plusieurs de ces aspects chinois intégrés par la famille vietnamienne. L'alphabétisation permise par l'adoption du *quốc ngữ* (écriture romanisée du vietnamien) et l'éducation occidentale française reçue par une élite, alliées à une montée nationaliste face à l'oppression coloniale, n'étaient que quelques uns des éléments constituant un terrain propice à la remise en question de nombreuses institutions sociales, dont la famille.

2.5.2 La seconde moitié de la période coloniale (1920-1945): le « procès de la tradition » familiale¹⁹

Pendant que les Français poursuivent leurs analyses du code des Lê et décrivent la société vietnamienne avec une approche peu dynamique, s'opère une profonde remise en question de la société traditionnelle vietnamienne. Ce mouvement émerge en partie chez des Vietnamiens ayant été instruits dans des écoles françaises au Vietnam et même en France, et ayant une nouvelle vision de leur culture au contact d'une autre. L'intelligentsia de cette période produisit une abondante littérature journalistique qui permet aujourd'hui aux chercheurs de comprendre l'ampleur et la nature de ce mouvement. Ce débat public sur les institutions traditionnelles préparait le terrain pour la suite des événements qui allait consacrer le socialisme et sa vision égalitaire de la famille.

¹⁹ Cette expression est tirée du titre du livre de David Marr (1981) intitulé *Vietnamese Tradition on Trial, 1920-1945*.

L'ouvrage de Phan Ke Binh que nous avons déjà cité, est un exemple éloquent de la remise en question culturelle que l'on retrouve au sein de l'intelligentsia de l'époque. Phan Ke Binh (1913), un précurseur du mouvement des années vingt et trente, procède dès 1913 à une synthèse des pratiques sociales vietnamiennes dans laquelle il émet aussi son opinion sur plusieurs d'entre elles: il critique, entre autres, les pratiques postnatales non hygiéniques, le manque d'indépendance inculqué aux enfants, le mauvais traitement infligé aux femmes et aux épouses de second rang, la croyance trop grande en des superstitions et dans le pouvoir des génies, etc. Dans une section sur la description du mariage et du choix du conjoint, l'auteur se livre à une critique du mariage. Il estime l'âge au mariage trop précoce, phénomène entraînant des grossesses à risque chez des femmes encore trop jeunes pour procréer. Il critique également les dépenses considérables engagées par les parents d'un garçon pour le marier. Le prestige acquis par l'apparence étant supérieur au bonheur de leur enfant. Il critique la pratique d'un « prix pour la mariée » qui fait du mariage un trafic entre familles ou chacun cherche à s'enrichir.

...la question des arrhes matrimoniales. Le mariage est une obligation: un garçon doit prendre femme, une jeune fille doit prendre époux. Il faut que tous les deux tirent un profit égal de leur union et qu'en aucun cas le profit ne se trouve que d'un seul côté. Mais beaucoup de gens considèrent chez nous le fait de donner leur fille en mariage comme une vente d'enfant. En dehors des apprêts vestimentaires dont ils obligent la maison du marié à se soucier, ils demandent des paiements en espèces... Mais, lorsque la fille va chez son mari, elle doit faire tous ses efforts pour rembourser ces dettes. Devons-nous rechercher la gloire, l'élégance d'un moment et faire ainsi souffrir l'enfant? (Phan Ke Binh, 1915, traduit par Louis-Hénard, 1975: 63).

Finalement, il estime que les parents devraient laisser les enfants choisir librement leur conjoint. Ses recommandations quant à ce que devrait être le mariage se lisent comme suit:

À mon avis, en ce qui concerne l'union d'un garçon et d'une fille, il faut avant tout attendre qu'ils aient atteint l'âge raisonnable, et qu'ils sachent bien se conduire, avant de pouvoir se marier. Ensuite, il faut leur laisser le libre choix, il ne convient pas que les parents forcent les sentiments de leurs enfants, sauf si l'enfant choisit mal et désire épouser une personne sans valeur, auquel cas il faut simplement l'en empêcher. Si les enfants sont portés l'un vers l'autre, s'ils sont de même rang social et qu'ils s'agrément mutuellement, il ne faut pas se décider en considération de la richesse ou de la pauvreté; l'essentiel est que l'union soit convenable: à quoi bon être orgueilleux, trop exigeant et se traiter trop durement les uns les autres? (Phan Ke Binh, 1915, traduit par Louis-Hénard, 1975: 63).

Phan Ke Binh accorde en revanche aux parents un rôle de régulateurs en cas d'union non convenable, c'est-à-dire ne respectant pas les normes d'homogamie sociale. L'auteur critique également la préférence pour les garçons et le mauvais traitement fait aux femmes de façon injuste et injustifiée (Phan Ke Binh, traduit par Louis-Hénard, 1975: 68-69). Il discute la pratique d'avoir plus d'une épouse et conclut que cette pratique ne peut être rejetée si elle est effectuée dans l'harmonie et le respect mutuel. Il condamne finalement la marginalisation des gens ne pouvant pas avoir d'enfant et le fait d'attribuer aux génies des pouvoirs en matière de fécondité et de stérilité. Cette critique virulente écrite en 1913 illustre bien le contenu des discussions animant les milieux intellectuels des décennies suivantes.

David Marr (1981) consacre tout un ouvrage à cette période d'ébullition intellectuelle qui touche une masse de gens alphabétisés grâce à l'enseignement du *quốc ngữ*. L'émergence d'un groupe instruit, particulièrement important à Hanoi et à Saigon, donne lieu à la critique de la tradition néo-confucéenne. Les débats sont toutefois sévèrement surveillés par la censure française qui ne se gêne pas pour interdire la publication d'un journal ou d'une revue jugée subversive; aussi, les auteurs se doivent-ils de faire preuve de prudence. La critique de la famille est toutefois modérée dans son ensemble. La discussion sur le mariage revêt une certaine ambiguïté: on revendique le mariage libéré de la tutelle des parents tout en craignant la discorde familiale, particulièrement les conflits entre les générations. Finalement, les auteurs adoptent -comme Phan Ke Binh l'avait fait avant eux- une position modérée accordant aux parents une place tout compte fait très importante dans le mariage de leurs enfants. En fait, l'emphase de la discussion sur la famille porte sur le statut de la femme et sur l'oppression qu'elle subit tantôt comme belle-fille, tantôt comme seconde épouse ou concubine.

Rather than the dry theoretical essays on women's liberation via education, occupation, or economic restructuring, it was probably the attacks on sexual segregation, polygamy, wife-beating, religious escapism, and superstition that had the most effect. There were also sensitive treatments of birth control, female psychological disorders, and suicides among young Vietnamese women (Marr, 1981: 226).

C'est donc du point de vue de l'oppression subie par la femme qu'est abordée la critique du mariage et plus globalement des relations familiales. Pham Thi Que parle même de mouvement féministe, en partie mis en avant par des hommes:

En effet, il fut un temps au Vietnam où une génération d'hommes au cœur généreux, à la foi juvénile, ont essayé de combattre les préjugés ancestraux pour

poser les bases d'une société nouvelle. Je voulais parler de nos aînés des années 20 et 30 qui, éblouis par les conceptions nouvelles d'égalité, de liberté et d'humanité venues de l'Occident, ont soulevé avec enthousiasme le problème du féminisme et ont cherché les moyens de le promouvoir avec une conviction et une ardeur jamais égalées, qui forcent notre admiration et notre reconnaissance (Pham Thi Que, 1992: 8).

Marr relate les débats sur la question par le biais d'une analyse détaillée des journaux et revues de l'époque. Il souligne entre autres le rôle important de certaines publications et de certains individus. Il résume ainsi l'effet du débat de l'époque sur le féminisme vietnamien:

By the 1930s, married and unmarried women alike had discovered that they could organize themselves effectively, help one another, and gain a public hearing for specific grievance increasingly they came to the conclusion that the prevailing ethic of sexual inequality was rounded on women's lack of multiple opportunities, whether economic, educational, or political. If they wanted to be equal -and more and more young women did- they would have to obtain extra-familial responsibilities and prove themselves to their still skeptical male contemporaries, not to mention the older generation of both sexes. No sooner did they attempt this, however, than it became painfully obvious that the achievements of almost anything significant (by either men or women) was blocked by the colonial condition and by internal class distinctions. For some women, to understand this was to retreat to the relative security of the family. For others, it meant they would have to struggle for national liberation and working-class liberation in order to achieve women's liberation. The Indochinese Communist Party provided the obvious (though dangerous) vehicle (Marr, 1981: 249).

L'argument central de David Marr dans son ouvrage *Vietnamese Tradition on Trial, 1920-1945* est que la montée du socialisme remise dans son continuum historique, n'a rien d'étonnant. En fait, elle répondait à l'impérieux désir d'indépendance et de réforme sociale des Vietnamiens et a été rendue possible grâce à une prise de conscience non seulement d'une élite mais d'une grande partie de la population du pays (Marr, 1981).

Conclusion

Cette synthèse sur la famille vietnamienne à différentes périodes de l'histoire suggère un modèle familial marqué par des caractéristiques anciennes ainsi que par les cultures chinoises et occidentales. Puis, l'influence du socialisme survient au milieu du XXe siècle. Le Vietnam entre alors dans une nouvelle ère et la famille fait figure de cheval de bataille dans

les efforts de construction d'une société nouvelle. Ainsi, l'idéologie socialiste met de l'avant un modèle familial cherchant à rompre avec la famille dite traditionnelle. En 1959, le gouvernement vietnamien vote la première *Loi sur le mariage et la famille*. La Loi de 1959, s'inspirant d'Engels, consacre la famille nucléaire monogame et égalitaire et condamne d'emblée plusieurs caractéristiques du mariage et de la famille prérévolutionnaires, telles que la polygamie, le mariage arrangé par les parents, le mariage des enfants et l'inégalité des conjoints au sein de la famille (Eisen, 1984). Les campagnes idéologiques revendiquant le mariage comme le résultat d'un accord entre deux individus consentants, visait à bouleverser l'ordre hiérarchique familial et à modifier les rapports de parenté. Par ailleurs, le Parti joue un rôle important dans le règlement d'affaires familiales: choix d'un conjoint, conflits conjugaux, divorces. Il est le guide et le gardien de « l'édification des mœurs civilisées et des familles de nouvelle culture » (*Femmes du Vietnam*, 1977: 1). Le régime socialiste introduit en outre un grand nombre de politiques qui pourraient avoir pour effet de modifier les rapports familiaux: la famille n'est plus une unité de production avec l'instauration du système communal, le commerce privé de type familial est interdit et des allocations permettent aux familles de se loger et de se nourrir. Bref, nous pourrions assister à l'affaiblissement de la famille élargie et de ses modes de solidarité traditionnelle avec l'omniprésence d'institutions politiques et économiques prenant en charge le citoyen. Les questions que soulèvent ces bouleversements historiques pour la famille justifient la suite de notre recherche.

CHAPITRE 3
LA FAMILLE VUE À TRAVERS LES MODES DE COHABITATION:
LES STRUCTURES FAMILIALES

A similar discovery about household size has been made in the last few decades about widely different societies, namely parts of Europe in preindustrial times, India and China. Until recently it was widely believed that in preindustrial Europe, as well as in India and China, large households used to be the norm. The discovery that the average household size was on the order of only five persons, therefore, came as a surprise.

John Hajnal (1982: 449)

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la famille vietnamienne (*gia đình*), dans l'univers sémantique colonial et contemporain, correspondait au groupe constitué des parents mariés et de leurs enfants célibataires, biologiques ou adoptifs. Ainsi, transposé dans les unités généralement utilisées pour l'établissement d'une typologie des ménages, le *gia đình* vietnamien est équivalent à la famille conjugale ou à la famille nucléaire, aussi appelée « noyau familial ». Dans la première période de sa vie, l'individu appartient à l'unité familiale formée par ses parents et ses collatéraux célibataires; puis, à la suite de son mariage, il fait partie de la famille qu'il crée par alliance avec son conjoint, et éventuellement, par filiation avec ses enfants. Tant qu'il demeure célibataire et cohabite avec ses parents (ou l'un d'entre eux), et bien qu'il soit adulte et puisse subvenir à ses besoins, l'individu fait toujours partie de sa famille parentale, que l'on peut aussi appeler sa famille utérine. Progressivement, au décès de son conjoint et au mariage de ses enfants, la personne âgée ne fait plus partie d'une famille, plus précisément d'un noyau familial ou d'une famille nucléaire ou conjugale (*gia đình*). Cependant, ne plus faire partie d'un noyau n'entraîne pas nécessairement la formation d'un ménage d'une personne ou d'un ménage avec des personnes non apparentées.

Les étapes de la vie familiale mises à jour par une recension des écrits de la période coloniale et l'analyse textuelle d'un matériau qualitatif récent effectuées au précédent chapitre peuvent être observées sous l'angle des modes de cohabitation. Ce chapitre a pour objectif l'étude des structures familiales vietnamiennes au tournant des années quatre-vingt-dix, et, dans une moindre mesure et à titre comparatif, durant la période coloniale. D'un point de vue démographique, les structures familiales constituent une voie privilégiée pour l'étude de la

famille, de sa formation et de son évolution dans le temps. Deux difficultés font obstacle à l'observation des modes de cohabitation sur plusieurs décennies. D'une part, les données disponibles permettant de telles analyses sont récentes: il s'agit du recensement de 1989 et de l'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993¹. Aucune source, outre ces opérations de collecte et les résultats qui en découlent, ne permet d'aborder ce sujet d'étude à l'échelle nationale². Au niveau local, les registres des ménages tenus par les autorités communales contiennent des informations sur la composition des familles. Ces données sont extrêmement utiles pour la constitution de monographies villageoises, telles que celle de Krowolski (b, à paraître). Cependant, leur utilisation pour une étude à plus grande échelle représenterait un travail fort ardu, vu la difficulté d'accès et la qualité irrégulière d'une commune à l'autre. La seconde difficulté, liée à l'absence de données, réside dans la nouveauté du sujet d'étude. En effet, aucune analyse des structures familiales aux niveaux national, provincial et régional n'existe à ce jour. Afin de donner une perspective historique à nos analyses des données récentes, nous avons consulté les Archives nationales du Vietnam du dépôt numéro 1 de Hanoi contenant les fonds d'archives de la période coloniale, dans le but d'explorer les possibilités d'étude des structures familiales avant 1945. Ces recherches nous ont permis d'effectuer une étude de cas d'un village du Nord à partir de la liste nominative du recensement de 1926.

La première partie de ce chapitre discute de l'approche la plus pertinente pour étudier les modes de cohabitation au Vietnam. Les notions de famille associative, famille économique, ménage, habitation, et chef de famille sont ici explorées. La seconde partie présente une typologie des ménages effectuée pour un village du Nord à partir du recensement de 1926. Dans la troisième partie, nous procédons à l'analyse de la structure des ménages à partir de deux sources récentes. Outre une distribution générale pour l'ensemble du pays, nous présentons des résultats par région. Puis, afin de mieux rendre compte de l'univers familial vietnamien, nous avons examiné, par groupe d'âges, le type de ménage, le type de

¹ L'Enquête démographique intercensitaire de 1994 permet aussi une étude des structures familiales à partir du questionnaire ménage. Cependant, l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993 offre de meilleures données pour une telle étude, la variable « lien avec le chef de ménage » comportant un plus grand nombre de modalités. Le questionnaire ménage de l'Enquête démographique et de santé de 1988 -la première au pays- ne relevait pas les liens entre les membres du ménage.

² Des données de recensements ou d'enquêtes collectées avant 1989 permettraient fort probablement des études régionales ou provinciales, mais l'accès aux données produites au cours des décennies soixante et soixante-dix demeure très difficile.

noyau familial et le statut de la personne par rapport aux autres membres du ménage. Cette approche permet de replacer dans leur contexte familial tous les individus et non pas seulement les chefs de ménage, comme nous le ferions par une analyse plus classique. La comparaison entre groupes d'âges donne une idée quant à un modèle de trajectoire d'un type de famille à un autre au cours du cycle de vie. Une comparaison des résultats de 1926 à ceux de 1989 et de 1992-1993 nous permet de conclure par une hypothèse de stabilité du rapport intergénérationnel au cours du XXe siècle.

3.1 Ménage, famille et cohabitation

Les sources récentes montrent que les ménages vietnamiens sont presque toujours composés de personnes apparentées entre elles. L'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993, par exemple, nous révèle que seulement 0,2% des 4800 ménages saisis abritaient une ou des personnes non apparentées au chef. Cette caractéristique des ménages vietnamiens des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix permet un recouplement entre les notions de ménage et de famille, de même qu'entre celles d'unité consanguine et d'unité résidentielle. La source coloniale que nous utilisons ne donne pas de précisions quant à la définition de l'unité recensée et quant aux liens entre les membres du ménage. La consultation de dossiers d'archives de l'administration coloniale³ fournissant des détails sur les unités résidentielles nous permet de croire que le même recouplement entre ménage et unité consanguine prévalait également au cours des années vingt. Ainsi, les pratiques culturelles de cohabitation font en sorte que la notion de ménage familial est parfaitement opératoire au Vietnam.

Cependant, tout en sachant que les unités recensées correspondent à des unités résidentielles et consanguines, nous connaissons peu de choses sur les activités et les ressources partagées ou non par ces unités. La distinction entre familles associatives et familles économiques que fait Freedman (Freedman et al., 1982) pour Taiwan peut servir pour décrire une caractéristique de la cohabitation au Vietnam. Freedman définit la famille

³ Toutes les mentions aux archives ont pour source les Archives nationales du Vietnam, dépôt numéro un de Hanoi. Ce dépôt contient les fonds de la période coloniale, soit ceux antérieurs à 1954. Dès maintenant, nous ne mentionnerons que le nom du fonds d'archives et le numéro du dossier. Les références complètes figurent en bibliographie. Nous référons ici aux dossiers suivants: Fonds de la Mairie de Hanoi, 1133; 2249; 3257.

associative comme l'ensemble du groupe cohabitant et la famille économique comme l'unité partageant les repas quotidiens. Ainsi, une famille associative peut être composée de plusieurs familles économiques, chacune ayant « sa marmite ». Au Vietnam, cette distinction de sens correspond au mode de fonctionnement d'un grand nombre de ménages. Les expressions *ăn riêng* (manger séparément) et *ăn chung* (manger ensemble) décrivent bien les modalités de la cohabitation avec des personnes d'un autre noyau familial. Dans un corpus d'entretiens (1995) sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge, les personnes âgées interrogées précisent avec qui elles vivent et partagent leurs repas:

Mon mari et moi vivons avec nos deux fils et leurs épouses, mais nous mangeons à part.

Hai vợ chồng tôi sống với hai con trai và vợ con chúng nó nhưng chúng tôi ăn riêng.

(Enquête sur le mariage traditionnel, entretien no 13, Hanoi)

Je vis ici avec mon épouse, mon fils, son épouse et mes petits-enfants, mais ma femme et moi mangeons de notre côté parce que nous avons des activités différentes et qu'ainsi, la famille de mon fils est plus à son aise.

Tôi sống ở đây với vợ và vợ chồng con trai và cháu nhưng vợ chồng tôi ăn riêng, vì sinh hoạt của vợ chồng nó khác, tức là tạo điều kiện cho nó thoải mái.

(Enquête sur le mariage traditionnel, entretien no 30, Hanoi)

Si le fait de ne pas partager ses repas est systématiquement mentionné par les gens, le fait de les partager (*ăn chung*) est sous-entendu. Il s'agit en général de personnes hors noyau n'ayant ni conjoint ni enfant célibataire.

Je vis avec la famille de ma fille la plus jeune et mes deux petits-enfants.

Tôi đang sống cùng vợ chồng con gái út và hai cháu ngoại.

(Enquête sur le mariage traditionnel, entretien no 35, Hanoi)

Je vis avec la famille de mon fils le plus jeune et mes deux petites-filles.

Tôi sống với vợ chồng con trai út và hai cháu nội gái.

(Enquête sur le mariage traditionnel, entretien no 5, Hanoi)

Au-delà de ce partage des repas, nous avons peu d'informations sur l'étendue et les limites de la mise en commun d'autres ressources entre noyaux familiaux (ou entre un noyau et une personne hors noyau) formant un ménage, de même que sur les échanges entre ménages apparentés. Nous savons néanmoins qu'en général, la famille économique recoupe la notion de noyau familial, et la famille associative, celle de ménage familial. De plus, étant donné que la notion de famille conjugale est très importante dans la représentation de la famille

vietnamienne, nous avons opté pour la typologie de Laslett, constituée à partir de la notion de noyau (Laslett, 1972; Hammel et Laslett, 1974). Dans cette typologie, le noyau familial, unité de base, peut être constitué comme suit:

1. Un couple seul
2. Un parent seul avec un ou des enfants célibataires
3. Un couple de parents avec un ou des enfants célibataires

Puisque l'émancipation résidentielle et/ou économique des enfants se fait généralement à la suite du mariage ou d'un départ pour une raison autre que les études (un emploi dans une autre ville par exemple), nous ne distinguerons pas les célibataires vivant avec leurs parents en fonction de leur âge. Ce choix se justifie d'autant plus que nous étudions une société dans laquelle le mariage est quasi universel et qu'à l'âge de 25 ans, la plupart des jeunes sont déjà mariés⁴.

3.1.1 L'unité d'habitation

La définition d'unité d'habitation pose particulièrement problème dans les villes où de nombreux ménages peuvent vivre dans une même maison (une même adresse civique), chacun des ménages disposant d'une ou de quelques pièces de cette maison⁵. Cette forme d'occupation de l'espace habité s'est généralisée à Hanoi à la suite de l'indépendance acquise en 1954, alors que le gouvernement socialiste récupérait les demeures privées pour les diviser en plusieurs unités d'habitation à redistribuer aux habitants mal logés et aux nouveaux citoyens. Ainsi, à Hanoi, plusieurs ménages partagent une même toilette et une même cuisine (Ministry of Construction, 1996). En dépit de ce partage de certains espaces par plusieurs ménages, l'unité de logement correspondrait à l'espace partagée pour dormir et manger (et non pas cuisiner). Quant aux unités recensées, tirées des sources coloniales, nous émettons l'hypothèse qu'elles correspondaient à des unités résidentielles distinctes puisqu'à Hanoi, avant 1945, la maison ou le logement était la propriété privée d'un ménage et n'était pas partagée par de nombreuses familles.

⁴ D'après le recensement de 1989, 80% des moins de 25 ans sont mariés (General Statistical Office, 1991: 76). Dans l'échantillon de l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993, plus de 95% des enfants célibataires vivant avec leurs parents ont moins de 25 ans.

⁵ Cette situation est très commune à Hanoi et explique une densité d'habitation très élevée. D'après le recensement de l'habitat de 1989 (effectué en même temps que le recensement de population, mais dans 19 provinces seulement), la surface moyenne habitée par personne est de 5,7 m² à Hanoi. Cette surface moyenne est l'une des plus petites parmi les 19 provinces enquêtées (General Statistical Office, 1990: 47).

3.1.2 Le chef de ménage (*chủ hộ* ou *chủ gia đình*)

Les typologies des familles et des ménages sont établies à partir des liens de parenté qui unissent les membres du ménage entre eux, la personne de référence étant le chef de ce ménage. Dans le domaine de la démographie des familles et des ménages, on a généralement accordé au chef un statut très important car c'est souvent à partir de lui que sont définis les types de ménage, ainsi que les caractéristiques de ces derniers. Or, avant d'aborder la structure des ménages, il importe d'explorer la notion de chef et la norme sociale à laquelle elle correspond au Vietnam. À propos des recensements coloniaux des années vingt et trente, Pierre Gourou souligne que le manque de clarté de la notion de chef a certainement mené à des irrégularités dans les déclarations effectuées, le chef pouvant être une personne différente selon la définition qu'on lui conférerait, et ce, dans une même famille (Gourou, 1936). Les écrits coloniaux attribuent à la notion de chef (de ménage ou de famille) trois sens que mentionne Cadière:

Quand nous étudierons le rôle du chef de famille, nous devons nous demander s'il est simplement le chef de famille au sens restreint, chef de branche ou chef de clan familial. Pour les enfants, il faudra distinguer le fils aîné et les cadets. Pour la femme elle-même, quelque effacé que soit son rôle dans le culte des Ancêtres, on devra noter les cas rares où elle devient le chef de branche (Cadière, 1930: 364).

Cadière attribue ainsi au chef les notions de chef de famille conjugale (au sens restreint), chef de branche (chef du culte d'une lignée) et chef de clan (chef du culte de plusieurs lignées ayant un ancêtre commun). Ces distinctions mettent en valeur la fonction de ministre du culte des ancêtres dans la désignation du chef. Dans l'ensemble, les documents datant de la période coloniale décrivent le chef comme la personne responsable du culte. Toutefois, pour la prise de décisions domestiques et économiques, certains distinguent le chef officiel du chef de fait. Dans le cas d'un fils marié et de sa mère veuve, le fils serait le chef officiel et la veuve le chef officieux (Lustéguy, 1935). Quant aux disparités culturelles et régionales ayant pu faire varier la notion de chef de ménage, elles étaient probablement présentes - et le demeurent - dans un pays comme le Vietnam, caractérisé par sa diversité ethnique et régionale.

La critique de Gourou sur les recensements coloniaux pourrait être réitérée pour le recensement de 1989 et les enquêtes tenues entre 1988 et 1994. Par exemple, on ne retrouve

aucunement, dans les documents analytiques du recensement de 1989 de renseignements sur les critères définissant les chefs de ménage (General Statistical Office, 1991). Les organisateurs de ce recensement ayant reçu l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population, nous nous permettons d'utiliser ici les trois définitions que proposent les Nations Unies (1988) :

1. L'auto-définition, c'est-à-dire le classement comme chef de famille de la personne qui se nomme ainsi ou qui est ainsi désignée par les autres membres du ménage.
2. L'identification de la personne qui exerce l'autorité, c'est-à-dire qui assure le maintien du ménage et le dirige.
3. L'identification de la personne qui est le soutien économique principal du ménage⁶

Étant donné l'absence de définition explicite dans les documents relatifs aux recensements, nous émettons l'hypothèse que la première définition fut adoptée pour le recensement de 1989. Toutefois, quelles sont les règles d'auto-désignation du statut de chef? À quelle définition les gens ont-ils recours?

La forte proportion de femmes chefs de ménage, soit 30% pour l'ensemble du pays et jusqu'à 50% dans les zones urbaines (General Statistical Office, 1991), constitue l'un des faits saillants du recensement de 1989. D'après les renseignements que l'on retrouve dans un document officiel publié à la suite du recensement, ce résultat serait attribuable aux politiques socialistes (General Statistical Office, 1991), dont celle de l'attribution de logements d'État, lequel accorde légalement l'habitation à l'épouse. Les gens ayant accès à ces logements sont d'abord les employés du gouvernement. Ainsi, la forte proportion d'employés du secteur

⁶ Comme dans plusieurs autres pays, cette définition poserait problème au Vietnam car il est possible que les ressources familiales ne soient pas toutes mises en commun et que les responsabilités économiques diffèrent entre les membres de la famille. Dans une famille que nous avons connue de près, l'homme était en charge du paiement des dépenses liées au transport (motocyclette) et à la maison (réparations, électricité, téléphone, eau); la femme utilisait ses revenus pour la nourriture et le soin des enfants (vêtements, frais scolaires, etc.). Dans cette même famille, la mère du fils toujours active, contribuait aux dépenses des enfants (classes supplémentaires en privé, argent pour des sorties, vêtements). Dans une autre famille, le mari se souciait des dépenses nécessitant de grosses sommes (motocyclette, maison, voyages) et la femme assurait toutes les dépenses quotidiennes concernant la nourriture, les enfants, l'électricité et le téléphone. Dans d'autres familles, enfin, c'est la femme qui gère la totalité du budget familial, le mari étant supposé lui verser son revenu. En fait, dans les cas où les responsabilités sont partagées, le revenu exact d'un époux n'est pas toujours connu de l'autre. Il est ainsi très difficile de définir qui est le soutien économique principal de la famille. Mentionnons que la participation des femmes au marché du travail est élevée au Vietnam.

public résidant dans les villes aurait pour conséquence l'augmentation du nombre de familles bénéficiant d'un logement d'État et, par ricochet, l'augmentation du nombre de femmes auxquelles sont attribués ces logements⁷. Le logement étant enregistré à son nom, la femme serait ainsi le chef de ménage du point de vue administratif⁸. Toutefois, Loi Manh Vu (1994) a réfuté cette explication dans une étude sur les déterminants du sexe du chef de ménage. Des données collectées auprès de 400 ménages au Nord et au Sud du pays, ne ressort aucune corrélation entre le statut d'employée du secteur public et celui de chef de ménage, toutes choses étant égales par ailleurs. De plus, ces données montrent que la femme sans conjoint a une plus forte probabilité d'être chef de ménage que celle ayant un conjoint; par ailleurs, une proportion de femmes vivant avec un conjoint sont aussi chefs de ménage⁹. À partir des données de l'Enquête de la Banque mondiale, nous trouvons que le tiers de l'ensemble des femmes chefs de leur ménage (27% des ménages saisis par cette enquête ont une femme pour chef) vivent avec leur époux.

Or, comment se distinguent les ménages biparentaux qui désignent le mari comme chef de ceux qui désignent l'épouse? Cette réalité s'explique peut-être en partie simplement par le fait que lors du passage des agents recenseurs, certaines femmes à la maison répondant à l'agent se désignaient chef de leur ménage. Toutefois, dans l'ensemble, la forte proportion de femmes chefs pourrait aussi être liée à la représentation de la femme comme maîtresse de la sphère domestique. On dit d'ailleurs en langue vietnamienne que l'épouse est le « général de l'intérieur » (*nội tướng*). Cette représentation traditionnelle de la femme pourrait faciliter sa désignation comme chef du ménage, même si l'influence culturelle confucéenne devrait faire en sorte qu'un couple cohabitant accorde toujours cet attribut à l'homme. Par ailleurs, la lutte de l'idéologie socialiste pour l'égalité entre les conjoints pourrait ici se traduire par une indifférence à attribuer ce statut à un conjoint ou à l'autre, du moins, dans le cadre d'un recensement de population.

⁷ Les personnes bénéficiant de logements d'État sont les employés du secteur public: fonctionnaires et cadres de l'administration, de l'éducation, de la santé, ouvriers et cadres d'entreprises d'État, etc.

⁸ Un employé du Bureau de la statistique que nous avons questionné sur le sujet nous a dit qu'il est important qu'il y ait cohérence entre les registres communaux et le recensement. Celui ou celle désigné chef dans le registre devrait l'être pour le recensement. Dans les registres des communes urbaines, le chef des familles vivant dans un logement d'État serait la personne à laquelle le logement est attribué.

⁹ Son analyse repose sur une enquête du Département de Sociologie de l'Université de Washington intitulée « 1991 Vietnam Life History Survey », menée dans deux provinces auprès d'un total de 400 ménages.

Une proportion importante de femmes sans conjoint, chefs de leur ménage, sont veuves et vivent avec un de leurs enfants mariés. Dans leur cas, elles seraient chefs en vertu de leur séniorité. Finalement, la notion de chef désignant le responsable du culte existe certainement toujours, et peut-être même davantage depuis l'intensification des rituels familiaux du culte des ancêtres à laquelle nous assistons depuis une dizaine d'années (Hy Van Luong, 1993). Les définitions possibles de chef reflètent les trois principes de Haines du système de parenté vietnamien présentés au chapitre précédent: la patrilinéarité (le chef est l'homme), la séniorité (le chef est la veuve) et l'égalité (la femme est chef, même en vivant avec son mari). Par ailleurs, nous estimons que le fait qu'une femme puisse se désigner chef même en vivant avec son mari renforce l'hypothèse de la coexistence d'un système patrilinéaire et d'un système bilatéral dans la parenté vietnamienne, telle que postulée par Hy Van Luong (1989).

Jusqu'à présent, nous n'avons pas tenu compte du critère de soutien économique principal du ménage pour la désignation du chef. Dans nos entretiens sur le mariage, effectués en 1994, les jeunes femmes mariées entre 1987 et 1993 mentionnent que l'homme qui allait devenir leur mari devait pouvoir être le soutien économique principal de la famille.

Dans la conception vietnamienne, le mari doit être le soutien (ou le pilier), c'est pourquoi il doit avoir une profession lui assurant un emploi stable et non pas des petits boulots éparpillés et qui changent au jour le jour.

Theo quan niệm của người Việt Nam, người chồng là trụ cột nên nghề nghiệp ổn định là phải có, không phải làm ăn linh tinh nay làm này mai làm việc khác.

(Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994, entretien no 2, personne no 2)

Le revenu du mari doit pouvoir faire vivre la famille et le mari doit être supérieur à la femme...

Thu nhập (của chồng) phải đảm bảo cuộc sống và phải hơn vợ về đầu óc làm ăn kinh tế.

(Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994, entretien no 2, personne no 1)

Toutefois, chez les générations plus âgées (couples mariés entre les années soixante et le début des années quatre-vingts), l'appellation de « chef de famille » est très rarement utilisée pour décrire un bon mari. Ces générations de couples urbains ont connu la nécessité pour les deux conjoints d'avoir un emploi salarié leur allouant un revenu et des avantages souvent équivalents (voir le chapitre 4). Un revenu supérieur de l'homme faisant de lui le soutien de famille principal n'était donc pas un critère pour le choix du conjoint comme cela semble l'être devenu pour les plus jeunes. Cette représentation du mari en tant que soutien

économique principal du ménage pourrait signifier un retour de la tradition présocialiste et faire en sorte que la représentation du chef soit différente d'une génération à l'autre. Pour explorer ces hypothèses, des analyses plus poussées dans ce domaine seraient souhaitables.

3.2 Les modes de cohabitation avant 1945

Très peu de sources s'offrent à nous pour une bonne connaissance des structures familiales du passé. La démographie historique vietnamienne est un champ encore vierge, bien que de nombreuses sources précoloniales (Tana, à paraître) et coloniales (Gourou, 1936) pourraient apporter à la fois à la connaissance de la croissance de la population, du peuplement du territoire et des changements familiaux. Nous avons vu au chapitre précédent que les sources historiques suggèrent que l'unité familiale de base était le couple et les enfants célibataires et que l'émancipation des fils cadets mariés était la coutume. D'après ces sources se rapportant au Nord du Vietnam, les modes de cohabitation familiale les plus communs étaient, semble-t-il, la famille nucléaire et la famille souche (stem family), le fils aîné et sa famille se chargeant généralement des parents (Pasquier, 1907). Des recherches en démographie historique permettraient de confirmer cette pratique relevée dans les écrits.

Dès la période précoloniale, une difficulté historique majeure freine l'étude de la famille et du ménage vietnamien: en effet, l'administration monarchique vietnamienne s'intéressait au groupe que constitue le village, plutôt qu'au ménage ou à la famille. Le souverain percevait son sujet comme membre, avant tout, d'une unité villageoise. D'après Tana (à paraître), nous observons ici une différence fondamentale entre la Chine et le Vietnam:

Unlike China where the hu (household) and kou (register) were always emphasized, in Vietnam, the xa (village) was always the important unit, probably reflecting the importance of the xa in the Vietnamese heritage (Tana, à paraître).

Ce qui importe pour le souverain est le nombre total d'inscrits par village, nombre qui détermine les impôts à verser. Chaque village tenait un registre des inscrits, ces derniers étant les hommes âgés de 18 à 59 ans (Woodside, 1971). À cette époque, toute opération de dénombrement de population était liée à la fiscalité, d'où une grande réticence de la population à être « compter ». Pour les autorités coloniales françaises, soucieuses de connaître

la population de la colonie, il fallait tenter de faire comprendre l'objectif démographique que pouvaient avoir les recensements de population.

La métropole française cherchait à connaître la population totale de l'Indochine par village, canton, district et province; la population des ménages l'intéressait peu. L'exemple du recensement de Hanoi de 1889 témoigne de cette priorité. Dans ce recensement, la population n'est pas enregistrée par ménage, famille ou logement, mais par rue¹⁰. D'après des lettres échangées entre le Résident Supérieur du Tonkin et les administrations locales, la composition des ménages a été relevée lors des recensements de Hanoi de 1921¹¹ et 1936¹². Toutefois, nous n'avons pas trouvé dans les Archives nationales du Vietnam (dépôt no 1 de Hanoi) les bulletins d'enregistrement par ménage, mais seulement les résultats finaux des recensements. Nous pouvons néanmoins nous intéresser à la taille moyenne des ménages, laquelle peut nous fournir une indication de leur composition (tableau 3.1).

La taille moyenne du ménage se situe autour de cinq à six personnes, dimension très moyenne par rapport à ce que nous devrions obtenir s'il y avait une forte proportion de ménages regroupant plusieurs noyaux familiaux. Des informations plus détaillées sur la taille moyenne des ménages sont disponibles pour une province limitrophe à la Ville de Hanoi, la Province de Ha Dong. Nous avons calculé la taille moyenne des ménages de huit villages d'un canton, ainsi que le nombre moyen d'habitants selon les groupes d'âges recensés lors du recensement de 1926 (tableau 3.2). Encore une fois, nous trouvons une taille moyenne de 5.5 personnes pour les huit villages. Le nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans par ménage laisse supposer un grand nombre de familles ne regroupant que les parents et les enfants.

¹⁰ Mentionnons que chacune des rues de Hanoi avait un chef de rue qui était le porte-parole administratif des habitants de cette rue auprès des dirigeants coloniaux. Le chef de rue était chargé de recenser la population de la rue dont il était responsable et de fournir ce chiffre aux autorités. L'organisation par rue venait du fait qu'en général, les habitants d'une rue avaient la même profession et le même village d'origine, d'où le nom des rues de la vieille ville, selon le bien qui y était produit et vendu (rue du papier, rue du coton, rue du cercueil, rue de la soie, rue du sucre, etc.). (Fonds de la Mairie de Hanoi, 3258)

¹¹ Dans une lettre adressée au Résident Supérieur du Tonkin et écrite par le Résident de la Mairie de Hanoi, on trouve l'information suivante: « J'ai l'honneur de vous adresser ce jour le dossier de travail du recensement effectué en ce qui concerne la population asiatique de la ville de Hanoi. Ce travail comprend un relevé nominatif établi pour chaque rue et indiquant la composition des familles; un état numérique faisant ressortir le nombre des habitants de chaque rue, un état numérique récapitulatif pour l'ensemble des huit quartiers. » (Fonds de la Mairie de Hanoi, 3272)

¹² Au sujet du recensement de 1936, on trouve dans les archives une note adressée au Résident de la Mairie de Hanoi par le Résident Supérieur du Tonkin dans les termes suivants: « En réponse à votre lettre numéro 14 363 du 6 juin 1936 (Service Municipal d'Hygiène), j'ai l'honneur de vous faire connaître que seuls les états récapitulatifs B doivent m'être adressés. Ces états ne mentionnent pas le nom du chef de famille mais donnent les renseignements numériques par famille. » (Fonds de la Mairie de Hanoi, 3278)

Tableau 3.1 Population de Hanoi d'après les recensements de 1889, 1921 et 1936 et taille moyenne des ménages

Recensement	Population vietnamienne	Maisons (1889) et familles (1921 et 1936)	Taille moyenne des ménages
1889 *	35127	7292	4,8
1921 ¹³ **	68618	10951	6,3
1936 ***	138110	21592	6,4

Sources: *Fonds de la Mairie de Hanoi, 3258. ** Fonds de la Mairie de Hanoi, 3272.

*** Fonds de la Mairie de Hanoi, 3278.

Population vietnamienne seulement, excluant les Européens et les autres Asiatiques.

Tableau 3.2 Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par groupe d'âges, par village du Canton de Cao-Bộ, Province de Hà Đông, recensement de 1926

Villages	Population	Ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans	Nombre moyen d'adultes célibataires de 15 à 50 ans	Nombre moyen d'adultes mariés de 15 à 50 ans	Nombre moyen de vieillards de 50 ans et plus
Trung Bộ	773	125	6,18	2,02	1,03	2,10	1,03
Cù Nê	212	36	5,89	2,11	0,14	3,00	0,64
Biển Phối	348	71	4,90	1,29	1,00	1,86	0,75
Cao Bộ	620	125	4,96	1,15	1,10	1,88	0,83
Thanh Mê	263	49	5,36	2,63	0,20	1,96	0,57
Đông Chử	528	104	5,07	1,48	0,70	1,95	0,94
Yên Trường	2092	363	5,76	1,84	0,99	2,16	0,77
Chi Nê	983	167	5,88	2,38	0,69	2,06	0,75
TOTAL	5819	1040	5,59	1,81	0,85	2,12	0,81

Source: Fonds de la Mairie de Ha Dong, 418.

Pour ces huit villages, les listes nominatives et la composition des ménages par âge et sexe étaient également disponibles pour le recensement de 1926. Ce recensement fut effectué selon les mêmes procédures (mêmes formulaires) que ceux de 1931 et 1936. Gourou (1936) a produit des estimations de population pour le Delta du Fleuve Rouge à partir du recensement de 1931. Sa description et ses critiques de ce recensement sont tout à fait appropriées à celui de 1926 que nous avons utilisé.

¹³ Une lettre adressée au Résident Supérieur du Tonkin par le Résident Maire de Hanoi fait état de la difficulté de recenser la population indigène de Hanoi qui est très mobile. Le Résident Maire estime dans une lettre que le recensement sous-estime la population totale de la ville qu'il croit être au moins de 100 000 habitants. (Fonds de la Mairie de Hanoi, 3272)

Le recensement de 1931 a été mené selon les principes de celui de 1926, la première opération de recensement qui ait jamais été faite au Tonkin. On a voulu connaître en 1931 la réalité démographique et on a demandé à chaque village de remplir des formules imprimées où, en face du nom du chef de famille, les autorités du village devaient inscrire dans des colonnes successives le nombre de vieillards au-dessus de cinquante ans, le nombre d'adultes de quinze à cinquante ans mariés, le nombre d'adultes de quinze à cinquante ans célibataires, le nombre d'enfants au-dessous de quinze ans; pour chacune de ces catégories des colonnes spéciales étaient accordées à chacun des deux sexes (Gourou, 1936: 139).

Gourou critique le fait que les autorités n'ont pas défini les termes « chef de ménage » et « famille », d'où un manque possible de régularité d'un village à l'autre, l'interprétation de ces notions pouvant avoir plusieurs sens. Il salue toutefois l'établissement des groupes d'âges. La division retenue rompt avec le registre des inscrits relevant les hommes de 18 à 60 ans, évitant ainsi la tentation de recopier le registre existant. Gourou a procédé à une évaluation relativement détaillée du recensement de 1936, non pas dans le but d'étudier la famille, mais plutôt d'évaluer la population totale du Delta en 1931. Il est retourné dans quelques villages pour effectuer des vérifications sur la qualité du recensement et a trouvé peu d'erreurs de dénombrement, si ce n'est l'omission de quelques familles. Il souligne toutefois un problème important: l'habitude de recenser les inscrits ne résidant pas au village mais y payant leurs impôts. Il n'évalue pas le pourcentage de personnes recensées non résidentes, mais il estime que le recensement de 1931 sous-estime de 5% à 15% la population totale et que ces données démographiques, bien qu'incomplètes, sont les meilleures disponibles pour la période.

Le recensement de 1926, semblable à celui de 1931, permet une première tentative d'étude de la famille vietnamienne du début du siècle. Nous avons utilisé pour un village du canton étudié la liste nominative fournissant la composition des ménages par grand groupe d'âges, par état matrimonial et par sexe. À partir de cette liste, il nous est possible de procéder à une typologie des ménages. En 1926, le village de Chi Nê comptait 167 ménages, totalisant 983 habitants¹⁴. La taille moyenne des ménages était donc de 5,88 habitants. La connaissance que nous avons par ailleurs de la formation de la famille vietnamienne nous permet d'établir que les gens mariés vivant au sein d'un même ménage forment un couple et que les enfants célibataires présents dans le ménage sont leurs enfants. À partir des informations fournies par

¹⁴ Le choix du village de Chi Nê a été fait en raison de la taille du village, taille intermédiaire par rapport à l'ensemble des huit villages du canton. Par ailleurs, les rapports de masculinité par groupe d'âges attestent d'une qualité relativement bonne des données (voir tableau en annexe).

la liste nominative, nous avons constitué des couples hypothétiques nous permettant de classer les ménages selon leur composition.

Catégories du recensement de 1926 (entre parenthèses figure l'appellation du groupe d'âges que nous utiliserons dans la typologie):

- Vieillards de 50 ans et plus: hommes et femmes (les personnes âgées)
- Adultes mariés de 15 à 50 ans: hommes et femmes (les adultes)
- Adultes célibataires de 15 à 50 ans: hommes et femmes (les célibataires)
- Enfants de moins de 15 ans: hommes et femmes (les enfants)

Nous considérons que les plus de 50 ans sont mariés puisque nous nous intéressons à une société dans laquelle le mariage est quasi universel. Ainsi, les 50 ans et plus et les 15 à 50 ans mariés sont considérés comme des individus pouvant former un couple. Si deux individus de sexe opposé d'une même de ces deux catégories se retrouvent dans un même ménage, nous émettons l'hypothèse que nous sommes en présence d'un couple¹⁵. Nous considérons que les moins de 15 ans sont les enfants d'un adulte marié présent dans le ménage. Les 15 à 50 ans célibataires peuvent, entre autres possibilités, être les enfants d'un membre marié du ménage ou des collatéraux d'un autre membre du ménage. Dans les cas où nous sommes en présence d'un seul couple marié, nous considérons les célibataires de 15 à 50 ans comme de grands enfants de ce couple. Cette hypothèse fait que nous pouvons surestimer la part des ménages simples, les grands enfants hypothétiques pouvant être des collatéraux d'un des membres du couple marié. Toutefois, si nous n'incluons pas les grands enfants dans les ménages formés d'un couple, près de 20% des ménages ne peuvent être classés. Nous considérons qu'il est fort possible que des célibataires de 15 à 20 ans vivent avec leurs parents, puisque l'âge au mariage n'était pas particulièrement précoce durant la période coloniale (Protectorat du Tonkin, 1930). À partir de ces quelques hypothèses, qui sont consistantes avec d'autres informations que nous avons sur la famille du début du siècle, tel que nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, nous avons constitué les types de ménage qui figurent au tableau 3.3.

D'après les résultats que nous obtenons pour le village de Chi Nê à partir de cette typologie (tableau 3.3), on retrouve des proportions à peu près égales de ménages simples et de ménages complexes. Parmi les ménages complexes, les ménages de type souche - c'est-à-

¹⁵ Un homme de 50 ans et plus et une femme mariée de 15 à 50 ans pourraient aussi former un couple, mais cette combinaison est extrêmement rare. L'inverse n'existe pas dans le village étudié.

dire ceux regroupant un couple marié adulte et une ou deux personnes âgées (les parents) - sont les plus communs. Notre résultat quant aux ménages formés d'au moins d'au moins deux couples mariés âgés de 15 à 50 ans - soit des collatéraux mariés ou un couple de parents et un couple d'enfants mariés sans enfant - est relativement fiable. Ces derniers représentent en tout 15% des ménages de Chi Nê.

Tableau 3.3 Distribution des ménages selon le type, Village de Chi Nê, Province de Ha Dong, recensement de 1926

Types de ménages	Taille moyenne	Effectifs	Pourcentage
1. Ménages non familiaux	3,5	11	6,7
1.1. Seulement des célibataires		9	5,5
1.2. Ménages d'une personne		2	1,2
2. Ménages simples	4,4	76	46,3
2.1. Un couple marié, adulte ou âgé, sans enfant		10	6,1
2.2. Un couple marié, adulte ou âgé, et des enfants		56	34,1
2.3. Une femme âgée avec enfant(s) et/ou célibataire(s)		10	6,1
3. Ménages complexes	8,0	72	43,9
3.1. Un jeune couple et une ou deux personnes âgées (parents)		35	21,3
3.2. Deux jeunes couples		6	3,7
3.3. Deux jeunes couples et une ou deux personnes âgées (parents)		11	6,7
3.4. Une femme mariée de plus que le nombre d'hommes mariés (cas possibles de polygamie)		13	7,9
3.5. Trois jeunes couples mariés		7	4,3
4. Indéterminés	5,6	5	3,1
Total	5,9	164	100,0

Source: Fonds de la Mairie de Ha Dong, 418. Nous avons exclu trois ménages pour lesquels les données sont incomplètes.

Les résultats de cette typologie, la taille moyenne des ménages et la forte proportion d'entre eux de moins de cinq personnes suggèrent l'importance de la famille conjugale d'une part, et, d'autre part, de celle de la famille souche. Les ménages composés de tous les fils mariés et de leurs parents étaient donc peu nombreux au Vietnam, et ce, dès le début du siècle. Ce résultat appuie l'une de nos hypothèses: le parallèle établi entre la famille chinoise

et la famille vietnamienne sur le plan des règles de formation et de dissolution de la famille est erroné, la famille vietnamienne ne regroupant que rarement tous les fils mariés et leur famille sous un même toit. L'émancipation des fils cadets et le mariage patrilocal des filles avaient pour effet de maintenir la taille de la famille en deçà de six personnes en moyenne. Nous estimons que les modes de cohabitation observés ne résultaient pas que des particularités d'un régime démographique de pré-transition, mais de règles culturelles de formation et de dissolution des familles.

3.3 La structure des ménages au tournant des années quatre-vingt-dix

Malheureusement, aucune source originale et d'envergure provinciale ou nationale n'est disponible pour l'étude de la composition des ménages entre la période coloniale et le tournant des années quatre-vingt-dix. Néanmoins, des monographies villageoises sur le Sud et le Nord du pays fournissent quelques pistes quant à la taille et à la composition des ménages pendant la période socialiste. D'après Hy Van Luong (1989), Rambo et Jamieson ont calculé en 1969 la proportion des ménages de deux communes du Delta du Mekong (Sud du pays) selon leur taille (tableau 3.4). Les données du village de Tân Lộc 2 sont comparables à celles que nous obtenons pour le village de Chi Nê en 1926. Cette comparaison demeure toutefois de portée limitée, ces données étant très localisées dans l'espace et dans le temps.

Tableau 3.4 Distribution des ménages de deux villages du Sud en 1969 et d'un village du Nord (Chi Nê) en 1926, selon leur taille (en pourcentage)

Villages	Population	Taille du ménage				
		1-3	4-6	7-9	10-12	12 et plus
Villages du Sud (1969)*						
Tân Lộc 2 (An-xuyên)	636	24,9	35,1	28,6	12,1	0,0
Cây Tràm (An-xuyên)	1 874	15,8	26,1	40,4	15,1	2,6
Village du Nord (1926)**						
Chi Nê (Hà Đông)	983	23,17	40,24	23,78	6,10	6,71

Sources: * Rambo and Jamieson, 1973, reproduit dans Hy Van Luong, 1989.

** Fonds de la Mairie de Ha Dong, 418.

Dix ans plus tard, en 1979, Houtard et Lemercinier (1984), dans une monographie sur la commune de Hai Van située à 120 kilomètres à l'est de Hanoi, ont calculé que sur un effectif

de 99 femmes, 75% d'entre elles vivaient au sein d'une famille nucléaire. Cette forte proportion, comme nous le verrons plus loin, s'approche des résultats que nous obtenons à partir de données récentes pour la région du Delta du Fleuve Rouge. Les informations contenues dans les monographies de Rambo et Jamieson et de Houtard et Lemercinier ne permettent pas d'émettre des hypothèses quant à des différences régionales nord-sud, les uns nous renseignant sur la taille des ménages, les autres sur leur structure

3.3.1 Le recensement de 1989

À la suite de ce survol historique, nous passons à l'analyse du contenu de deux bases de données récentes nous permettant d'étudier la structure des ménages. L'échantillon de 5% des unités d'énumération du recensement du Vietnam de 1989 contient des informations individuelles sur environ trois millions d'habitants. Toutefois, seules les données des provinces où sont situées les deux plus grandes agglomérations urbaines du pays - Hanoi et Ho Chi Minh - étaient disponibles au moment où nous avons effectué notre analyse. La taille de l'échantillon pour chacune des provinces figure au tableau 3.5.

Tableau 3.5 Population et ménages des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989

Provinces	Population	Ménages (en excluant les ménages collectifs)
Hanoi	69 624	16 622
Ho Chi Minh	72 654	13 887
Total	142 278	30 509

Source: Échantillon de 5% du recensement de population de 1989 du Vietnam.

Tableau 3.6. Distribution de la population urbaine et rurale des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh (en pourcentage), échantillon de 5% du recensement de 1989

Provinces	Population urbaine	Population rurale	Total
Hanoi	42,19	57,81	100,00
Ho Chi Minh	54,91	45,09	100,00

Source: Échantillon de 5% du recensement de population de 1989 du Vietnam.

La seule prise en compte des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh offre une vision partielle des modes de cohabitation. Les deux plus gros noyaux urbains du pays sont situés dans des provinces qui n'en abritent pas moins une importante population rurale (tableau 3.6). Notre connaissance limitée de la ville vietnamienne s'enrichit de cette description de la

composition des ménages. De plus, la comparaison nord-sud permettra de vérifier si le facteur « grande ville » a ou non un effet normalisant sur les modes de cohabitation. Le questionnaire du recensement de population de 1989 relevait le lien de chaque personne présente dans le ménage avec le chef de ménage. Les modalités de la variable « lien avec le chef de ménage » sont les suivantes:

- | | |
|--------------|--------------------|
| 1. Chef | 5. Petit-enfant |
| 2. Époux(se) | 6. Autre relation |
| 3. Enfant | 7. Pas de relation |
| 4. Parent | |

C'est à partir de cette variable que la typologie a été établie. Nous avons toutefois créé les catégories suivantes concernant les enfants: enfants âgés de 13 ans et moins, enfants âgés de 14 ans et plus célibataires, enfants non célibataires (la majorité étant mariés, d'autres étant séparés, divorcés ou veufs). Nous reprenons ici les mêmes groupes d'âges que ceux apparaissant dans le recensement, le statut matrimonial ayant été spécifié pour tous les individus de 14 ans et plus. Un examen approfondi de la composition des ménages de quelques communes a permis d'établir les faits suivants:

1. L'ordre d'enregistrement des individus n'est pas régulier et ne suit pas de règles qui permettraient d'identifier les noyaux familiaux au sein des ménages. L'ordre varie donc d'une commune à une autre et, au sein d'une même commune, d'un ménage à un autre. Cette façon de déclarer les membres du ménage rend impossible l'identification de noyaux familiaux autres que ceux des chefs.
2. La catégorie « enfant » comprend plusieurs cas de beaux-fils ou de belles-filles du chef alors que ces personnes devraient être classées dans la catégorie « autre relation ». Prenons par exemple le cas d'un ménage dans lequel on retrouve un fils marié de 26 ans, une fille mariée de 23 ans et un petit-fils de 2 ans. Étant donné la fréquence de ces cas dans deux communes que nous avons examinées, il s'agit fort probablement d'un couple marié vivant avec les parents d'un des deux conjoints. Dans d'autres cas, dans un tel ménage, la jeune mariée de 23 ans sera codée dans la catégorie « autre relation avec le chef ». Il est toutefois impossible de savoir avec certitude s'il s'agit d'un couple, si le petit-enfant du chef est l'enfant du fils, de la femme, ou des deux. Étant donné cette irrégularité, il n'est pas

toujours possible de retracer les couples mariés autres que ceux formés par les chefs et leur époux(se).

3. La catégorie « parent » devrait *a priori* ne regrouper que les parents du chef de ménage. Cependant, nous croyons que les parents des deux époux peuvent être inclus dans cette catégorie; tout comme les beaux-enfants sont inclus dans la catégorie enfant, devenant des « enfants par alliance », les beaux-parents peuvent être inclus dans celle de parents, devenant des « parents par alliance ». Par exemple, dans un ménage où sont présents une femme, chef du ménage, son mari et la mère de son mari, ce parent de l'époux pourrait être déclaré « parent » alors qu'il devrait figurer dans la catégorie « autre » puisque n'étant pas la mère du chef, mais celle de son époux.

Ces quelques remarques rendent compte des limites de l'utilisation de la variable « lien avec le chef ». Cette variable ne comporte manifestement pas assez de modalités pour le Vietnam dont la langue se caractérise par une nomenclature élaborée pour décrire les liens de parenté.

Établissement de la typologie¹⁶

Comme nous l'avons mentionné précédemment, notre typologie est générée à partir de la notion de *noyau familial* et inspirée de celle de Laslett. Toutefois, le recensement ne permettant pas la reconstitution de tous les noyaux familiaux, cette typologie a été adaptée à nos données. Dans tous les types de ménage, nous considérons comme enfant du chef tous ceux dont le statut matrimonial déclaré est célibataire, quel que soit leur âge. La catégorie « enfant marié » inclut en fait tous les enfants non célibataires (mariés, divorcés, séparés et veufs). Dans les ménages formés d'un ou de plusieurs enfants non célibataires, il n'est pas possible de savoir si les conjoints de ces enfants sont présents dans le ménage. Nous n'avons pas contrôlé pour la présence des personnes codées dans la catégorie « autre relation avec le chef », lesquelles peuvent être les conjoints des enfants mariés, quand ces derniers ne sont pas eux-mêmes codés dans la catégorie « enfant marié ». Notre typologie ne visant pas à

¹⁶ Tous les détails techniques sur les données et la typologie des ménages figurent en annexe.

reconstituer les noyaux autres que ceux des chefs, la présence d'un enfant non célibataire dans un ménage suffit à exclure ce dernier de la catégorie « ménage unifamilial ».

Types de ménage

Ménage non familial (absence de noyau)

- 1 Personne seule
- 2 Ménage non familial de deux personnes ou plus

Ménage unifamilial (famille nucléaire ou famille conjugale: noyau du chef)

- 3 Couple seul
- 4 Couple marié avec enfant(s) célibataire(s)
- 5 Parent seul avec enfant(s) célibataire(s)

Ménage unifamilial avec d'autres personnes (pouvant ou non former un noyau)

- 6 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s)
- 7 Noyau du chef avec parent(s)
- 8 Noyau du chef avec personne(s) apparentée(s) au chef (et dont on ne connaît pas le lien avec le chef)
- 9 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s) et petit(s)-enfant(s)
- 10 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s) et parent(s)
- 11 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)

Chef avec d'autres personnes (le chef ne fait pas partie d'un noyau)¹⁷

- 12 Chef seul avec enfant(s) marié(s)
- 13 Chef seul avec enfant(s) marié(s) et petit(s)-enfant(s)
- 14 Chef seul avec enfant(s) marié(s) et parent(s)
- 15 Chef seul avec enfant(s) marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)
- 16 Ménage avec personne(s) sans lien avec le chef de ménage
- 17 Indéterminé

Ces 17 catégories peuvent être regroupées pour former les sept suivantes:

- 1 Personne seule
- 2 Ménage non familial
- 3 Ménage unifamilial (famille nucléaire)
- 4 Ménage unifamilial avec d'autres personnes (famille étendue latérale ou verticale)

¹⁷ Les catégories 12 et 14, bien que très rarement, peuvent ne pas contenir de noyau familial, caractéristique qui définit la catégorie 2. En dépit de cette anomalie, les catégories sont mutuellement exclusives comme il est possible de le voir en annexe dans le tableau des règles de codification de la variable.

- 5 Ménage dont le chef ne fait pas partie d'un noyau
- 6 Ménage avec personne(s) sans lien avec le chef
- 7 Indéterminé par la typologie

Résultats

Les ménages unifamiliaux représentent les deux tiers des ménages à Hanoi et la moitié à Ho Chi Minh (tableau 3.7). En contrepartie, les ménages unifamiliaux avec d'autres personnes représentent près du tiers dans la province du Sud et moins du cinquième dans celle du Nord. Environ les deux tiers de la population de Hanoi vivent dans des familles nucléaires. La majorité des personnes de l'autre tiers vivent au sein de ménages unifamiliaux contenant d'autres personnes. Par contre, 45% de la population de Ho Chi Minh vit au sein d'une famille nucléaire et près de 40% dans des familles étendues.

D'après ces résultats, une large proportion de familles du Nord sont nucléaires, alors qu'au Sud, on retrouve des modes de cohabitation plus diversifiés. Dans les deux provinces, la fréquence de la famille nucléaire justifie aisément le recours à la notion de noyau familial pour établir notre typologie.

Tableau 3.7 Distribution des ménages et de la population selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989

Type / Province	Ménages		Population	
	Hanoi	Ho Chi Minh	Hanoi	Ho Chi Minh
1. Personne seule	6,03	5,20	1,44	0,99
2. Ménage non familial	2,12	5,26	1,44	3,92
3. Ménage unifamilial (famille nucléaire)	66,01	51,24	62,19	44,82
4. Ménage unifamilial avec d'autres personnes (famille étendue)	18,81	27,79	26,51	37,95
5. Ménage dont le chef ne fait pas partie d'un noyau	4,94	7,12	5,58	7,89
6. Ménage avec personne(s) sans lien avec le chef	0,21	0,96	0,22	1,24
7. Indéterminés par la typologie	1,88	2,43	2,62	3,19
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Echantillon de 5% du recensement de population de 1989.

Les catégories détaillées offrent plus de précisions (tableau 3.8). Pour les deux provinces, la cohabitation d'un couple de parents avec leurs enfants célibataires est la forme

la plus commune. Les ménages monoparentaux viennent au deuxième rang à Hanoi; à Ho Chi Minh, ils sont aussi fréquents que les couples avec enfants mariés et petits-enfants. Parmi les ménages dont le chef ne fait pas partie d'un noyau, seuls ceux où l'on trouve des enfants mariés et des petits-enfants représentent plus de 1% des ménages.

Le contraste entre les deux provinces est net: il y a 10% de plus de familles nucléaires au Nord qu'au Sud. À Ho Chi Minh, les familles étendues avec enfants mariés et petits-enfants sont deux fois plus fréquentes qu'au Nord (environ 7% à Hanoi et 13% à Ho Chi Minh). La fréquence de ces types de ménage serait l'indication la plus proche de la cohabitation de jeunes mariés ayant des enfants avec les parents d'un des deux conjoints¹⁸ (Do Thai Dong, 1991). La répartition de la population dans les différents types de ménage démontre bien la différence nord-sud: alors qu'une personne sur deux vit dans un ménage nucléaire biparental au Nord, c'est le cas d'environ une personne sur trois au Sud. Les familles dans lesquelles vivent des enfants mariés du chef et des petits-enfants caractérisent l'environnement familial d'une personne sur dix au Nord et d'une sur cinq au Sud.

La comparaison entre les ménages urbains et ruraux (tableau 3.9) montre que la plus grande diversité des modes de cohabitation se trouve dans les secteurs urbains de la Province de Ho Chi Minh, lesquels se confondent pratiquement avec la ville de Ho Chi Minh elle-même. Dans la Province de Hanoi, la distribution des principaux types de ménage est presque la même en milieu rural et urbain. En revanche, dans la province du Sud, on observe une importante différence entre la ville et la campagne.

La structure des ménages, semblable dans les villes et les campagnes au Nord, suggère une faible influence du milieu urbain sur les comportements résidentiels. En fait, la préférence pour une cohabitation indépendante des noyaux familiaux semble être la norme dans cette région. Au Sud, le clivage urbain-rural soulève des questions sur le pourquoi de cette différence entre la ville et la campagne. La rareté des logements et les migrations de la campagne vers la ville (Hirschman et Vu Manh Loi, 1996; Doan Mau Diep et al., 1996) pourraient expliquer cette différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Notons également que le recensement de l'habitat de 1989 (General Statistical Office, 1990) relève plus d'espace de logement (en mètres carrés) par habitant au Sud qu'au Nord, indiquant ainsi

¹⁸ Il est certain que les petits-enfants présents dans le ménage peuvent être des enfants d'un enfant marié du chef non présent dans le ménage. Ce cas de figure semble toutefois très improbable.

que les habitations sont plus spacieuses et donc plus adéquates pour abriter un plus grand nombre de personnes.

Cette brève analyse a mis en évidence, d'une part, la fréquence du ménage unifamilial et la similitude entre villes et campagnes au Nord, et, d'autre part, la plus grande diversité des modes de cohabitation au Sud et la singularité de la ville de Ho Chi Minh par rapport à sa campagne environnante. Notre analyse a permis, en outre, d'explorer les possibilités et les limites du recensement de 1989 pour la connaissance des modes de cohabitation. Une typologie plus fine pourrait être établie mais il s'agirait d'un exercice peu fructueux, vu les limites des données. Afin d'approfondir davantage l'étude des structures familiales, une autre base de données permettant l'établissement d'une typologie beaucoup plus fiable et détaillée a été utilisée.

Tableau 3.8 Distribution des ménages et de la population selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989

Types de ménage / Provinces	Ménages		Population	
	Hanoi	Ho Chi Minh	Hanoi	Ho Chi Minh
1. Personne seule	6,03	5,20	1,44	0,99
2. Ménage non familial	2,12	5,26	1,44	3,92
3. Couple seul	3,74	2,03	1,79	0,78
4. Couple marié et enfant(s) célibataire(s)	46,73	36,75	49,44	35,81
5. Parent seul et enfant(s) célibataire(s)	15,55	12,46	10,96	8,24
6. Noyau du chef et enfant(s) marié(s)	4,41	6,62	5,50	7,82
7. Noyau du chef et parent(s)	6,04	3,01	8,28	3,70
8. Noyau du chef et autre(s) personne(s) apparentée(s) au chef	1,47	5,25	1,75	5,84
9. Noyau du chef, enf. marié(s) et petit(s)-enfant(s)	6,88	12,91	10,98	20,59
10. Noyau du chef, enf. marié(s) et parent(s)	0,35	0,36	0,54	0,55
11. Noyau du chef, enf. marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)	0,42	0,46	0,80	0,88
12. Chef seul et enfant(s) marié(s)	0,88	0,82	0,54	0,41
13. Chef seul et enfant mariés et petit(s)-enfant(s)	3,93	6,18	4,88	7,34
14. Chef seul et enfant(s) marié(s) et parent(s)	0,04	0,02	0,04	0,02
15. Chef et enfant(s) marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)	0,09	0,10	0,13	0,12
16. Ménages avec personne(s) sans lien avec le chef	0,21	0,96	0,22	1,24
17. Indéterminés	1,11	1,61	1,28	1,76
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Echantillon de 5% du recensement de population de 1989.

Tableau 3.9 Distribution des ménages des populations urbaine et rurale selon le type de ménage (en pourcentage) des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh, échantillon de 5% du recensement de 1989

Types de ménage	Hanoi		Ho Chi Minh	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
1. Personne seule	7,33	4,89	5,79	4,50
2. Ménage non familial	3,06	1,30	6,29	4,03
3. Ménage unifamilial (famille nucléaire)	64,60	67,25	46,00	57,45
4. Ménage unifamilial avec d'autres personnes (famille étendue)	17,67	19,80	31,70	23,16
5. Ménage dont le chef ne fait pas partie d'un noyau	5,10	4,80	6,28	8,12
6. Ménage avec personne(s) sans lien avec le chef	0,36	0,08	1,27	0,58
7. Indéterminés par la typologie	1,88	1,88	2,67	2,16
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Echantillon de 5% du recensement de population de 1989.

3.3.2 L'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993

Conduite en 1992-1993 auprès de 4800 ménages réunissant 23 839 individus, l'Enquête de la Banque mondiale permet une étude plus précise des structures familiales. Les informations sur les liens unissant les membres d'un ménage sont détaillées et ont l'avantage de permettre la reconstitution des noyaux familiaux. La variable « lien avec le chef de ménage » comporte les catégories suivantes:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Chef | 10. Grand-père ou grand-mère |
| 2. Époux (se) | 11. Beau-père ou belle-mère |
| 3. Enfant biologique ou adoptif | 12. Autre lien avec le chef ou son époux(se) |
| 4. Petit-enfant | 13. Employé(e) |
| 5. Neveu ou nièce | 14. Locataire |
| 6. Père ou mère | 15. Autre personne sans relation avec le chef |
| 7. Soeur ou frère | |
| 8. Beau-fils ou belle-fille | |
| 9. Beau-frère ou belle-soeur | |

Le questionnaire comporte en outre une question s'adressant à tous les gens mariés sur la présence ou l'absence de l'époux(se) dans le ménage. À partir du statut matrimonial, du sexe et de la présence ou de l'absence du conjoint dans le ménage, il a été possible de recoder la variable « lien avec le chef » en vue de reconstituer les noyaux familiaux et d'identifier les

personnes n'appartenant à aucun noyau, soit les personnes dites isolées ou hors famille. Par la suite, nous avons pu définir pour chaque ménage le nombre et le type de noyaux ainsi que le nombre et le type de personnes hors famille le formant, pour ensuite établir une typologie des ménages. Dans une seconde étape, nous avons rattaché à chaque individu le type de ménage et le type de noyau (ou le statut de personne isolée dans le cas des personnes hors noyau) auxquels il appartient ainsi que le statut de la personne dans son noyau ou son ménage¹⁹.

La reconstitution des noyaux familiaux et l'identification des personnes agrégées

Dans un premier temps, nous avons recodé la variable « lien avec le chef de ménage ». Cette recodification du lien de parenté avec le chef a été faite à partir du statut matrimonial et de l'information sur la présence ou l'absence du conjoint dans le ménage. Les catégories élaborées ci-après nous permettent d'aborder la première étape de la reconstitution des noyaux familiaux²⁰.

- | | |
|--|---|
| 1. Chef célibataire | 17. Frère ou soeur marié(e) avec conjoint |
| 2. Chef marié avec conjoint | 18. Frère ou soeur non célibataire sans conjoint |
| 3. Chef non célibataire sans conjoint | 19. Beau-fils ou belle-fille marié(e) avec conjoint |
| 4. Époux(se) | 20. Beau-fils ou belle-fille non célibataire sans conjoint |
| 5. Enfant célibataire | 21. Beau-frère ou belle-soeur célibataire |
| 6. Enfant marié avec conjoint | 22. Beau-frère ou belle-soeur marié(e) avec conjoint |
| 7. Enfant non célibataire sans conjoint | 23. Beau-frère ou belle-soeur non célibataire sans conjoint |
| 8. Petit-enfant célibataire | 24. Grand-parent (toujours seul) |
| 9. Petit-enfant marié avec conjoint | 25. Beau-parent sans conjoint |
| 10. Petit-enfant non célibataire sans conjoint | 26. Beau-parent marié avec conjoint |
| 11. Neveu ou nièce célibataire | 27. Autre lien avec le chef |
| 12. Neveu ou nièce marié(e) avec conjoint | 28. Locataire |
| 13. Neveu ou nièce non célibataire sans conjoint | 29. Autre personne sans lien avec le chef |
| 14. Parent sans conjoint | |
| 15. Parent avec conjoint | |
| 16. Frère ou soeur célibataire | |

¹⁹ Tous les programmes informatiques que nous avons créés pour les différentes étapes de cette analyse sont reproduits en annexe.

²⁰ Nous avons éliminé la catégorie « employé » car aucun individu de l'échantillon ne correspondait à ce statut.

Un noyau familial (famille nucléaire) se compose soit d'un couple, soit d'un parent et d'un ou plusieurs enfants célibataires (sans limite d'âge), soit de deux parents et d'un ou plusieurs enfants célibataires (sans limite d'âge). Tel que nous l'avons précédemment mentionné, nous n'avons donc pas distingué les célibataires selon leur âge. Ainsi, même un enfant célibataire de 30 ans vivant avec son père fait partie d'un noyau parent-enfant. Toutefois, si le statut matrimonial de cet enfant est « marié, séparé, divorcé ou veuf », et ce indépendamment de la présence ou non de son époux(se) dans le ménage, il ne fait plus partie du noyau parental. Ainsi, une veuve vivant avec une fille mariée dont l'époux ne vit pas dans le ménage ne forment pas un noyau, mais un ménage non familial.

L'enregistrement des membres du ménage ne suit malheureusement pas une logique permettant de reconstituer les noyaux familiaux avec facilité et certitude. Le noyau du chef est, en général, très simple à identifier. Toutefois, nous devons poser quelques hypothèses de travail pour l'établissement des noyaux secondaires. En fait, les couples formant les noyaux secondaires sont également faciles à repérer; la difficulté survient lors de l'attribution des petits-enfants et des neveux et nièces à leurs parents. Tout comme pour le recensement, nous émettons l'hypothèse que les petits-enfants présents dans le ménage sont les enfants des enfants du chef; de même, les neveux et nièces sont les enfants des frères et soeurs et des beaux-frères et belles-soeurs du chef. Les ménages formés de plus de deux noyaux étant rares, la difficulté de reconstituer plusieurs noyaux secondaires se posait peu. Nous avons ainsi créé 21 types de noyaux familiaux: les noyaux principaux et les noyaux secondaires de type ascendant, descendant et latéral²¹:

Noyaux principaux

(Un enfant célibataire tout comme un parent peut être le chef.)

1. Un couple sans enfant
2. Un parent avec un ou des enfants célibataires
3. Deux parents avec un ou des enfants célibataires

Noyaux secondaires descendants

4. Un enfant marié avec conjoint
5. Un enfant non célibataire²² avec un ou des enfants
6. Un enfant marié avec conjoint avec un ou des enfants
7. Un beau-fils ou une belle-fille non célibataire avec un ou des enfants

²¹ Pour plus de clarté, certains types de noyaux « théoriques » ont été abandonnés car ils ne correspondent à aucune combinaison réelle. Cette énumération des personnes composant les noyaux ne se réfèrent pas aux catégories de la variable « lien avec le chef de ménage ».

²² L'appellation « non célibataire » inclut les mariés, les divorcés, les séparés et les veufs.

8. Un petit-enfant marié avec conjoint
9. Un neveu ou une nièce avec conjoint

Noyaux secondaires ascendants

10. Un couple de parents
11. Un parent avec un ou des enfants célibataires
12. Un couple de parents avec un ou des enfants célibataires
13. Un couple de beaux-parents
14. Un beau-parent avec un ou des enfants célibataires
15. Un couple de beaux-parents avec un ou des enfants célibataires

Noyaux secondaires latéraux

16. Un collatéral avec conjoint
17. Un collatéral non célibataire avec un ou des enfants
18. Un collatéral avec conjoint avec un ou des enfants
19. Un beau-frère ou une belle-soeur non célibataire avec un ou des enfants

Les personnes n'appartenant pas à un noyau mais vivant dans un ménage familial sont dites « personnes agrégées ». Nous utiliserons aussi pour les désigner les expressions « personnes hors famille » ou « personnes isolées ». Elles sont des personnes mariées sans conjoint et sans enfant célibataire dans le ménage ou des personnes séparées, divorcées ou veuves sans conjoint et sans enfant célibataire. Nous avons aussi inclus dans les personnes isolées les individus codés dans les catégories « autre lien avec le chef », « autre personne sans lien avec le chef » et les locataires. Il faut noter que ces dernières catégories peuvent en fait comprendre de « faux isolés » puisque plusieurs de ces personnes sans lien avec le chef peuvent former un noyau entre elles. Toutefois, l'effet perturbateur de ces catégories d'individus relativement rares dans notre échantillon sera minime.

Élaboration d'une typologie des ménages et résultats

Une fois ces premières opérations effectuées, nous avons pu classer les ménages selon leur composition d'après la typologie de Laslett (1972a et 1972b) (tableau 3.10). Les résultats montrent un pourcentage fort négligeable de ménages formés d'une seule personne, de ménages non familiaux et de ménages comportant au moins une personne sans lien avec le chef. La très grande majorité des ménages vietnamiens, environ 95%, sont des ménages familiaux. Parmi ces ménages familiaux, les ménages unifamiliaux sont les plus communs, représentant près de sept ménages sur dix. Les ménages complexes, soit les

ménages familiaux étendus et polynucléiques regroupés, comptent pour le quart des ménages. Les ménages étendus formés d'un noyau et d'un parent (de la génération précédente) sont les plus fréquents de ce type; quant aux ménages composés de deux noyaux, ce sont ceux regroupant des parents et un enfant marié et sa famille qui représentent la majorité de cette catégorie. Notons en outre la part non négligeable des ménages familiaux simples monoparentaux, soit près de 10%. Ces derniers incluent cependant des ménages dont le parent est âgé et seul, accompagné d'un enfant célibataire adulte.

Les résultats confirment ceux que nous avons obtenus à partir du recensement de 1989, surtout pour ce qui est de la distribution entre ménages unifamiliaux et ménages complexes²³. La distribution des types de ménage par région (tableau 3.11) vient corroborer également nos premiers résultats: les différences régionales ressortent nettement. Au fur et à mesure que l'on progresse vers le Sud du pays, les modes de cohabitation sont plus éclatés et la famille unifamiliale perd du terrain au profit de types plus complexes. Le facteur ethnique a un effet négligeable sur les distributions, même au niveau régional. Au total, 86% des ménages ont un chef issu de l'ethnie majoritaire kinh ou vietnamienne. L'examen de la distribution des ménages selon l'ethnie du chef révèle que la plus forte proportion de ménages complexes se retrouve dans les ménages ayant un chef chinois. Toutefois, leur faible nombre (n=89 ménages) affecte très peu les résultats, même par région.

Il est intéressant d'étudier le sexe et l'âge des chefs de ménage de types unifamilial, étendu et polynucléique. Les données du recensement de 1989 nous ont précédemment révélé le nombre élevé de femmes chefs de ménage. Celles de l'Enquête de la Banque mondiale nous donnent des proportions semblables, 27% de l'ensemble des ménages ayant une femme pour chef, dont 44% logeant en milieu urbain. Les femmes chefs de ménage se retrouvent en forte proportion dans les ménages unifamiliaux monoparentaux (86%), les ménages non familiaux de deux personnes ou plus (75%) et les ménages abritant au moins une personne non apparentée au chef (64%). Plus du tiers des ménages familiaux étendus (36%) et plus du quart des ménages familiaux polynucléiques (27%) ont une femme pour chef. Parmi l'ensemble des ménages, 95% des hommes chefs vivent avec leur épouse, alors que 33% des femmes chefs ont déclaré la présence de leur époux.

²³ Rappelons que nous incluons dans les ménages complexes les familles étendues et les ménages polynucléiques.

Tableau 3.10 Distribution des ménages selon le type (en pourcentage), Vietnam, Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993

Types de ménage	Pourcentage	Sous-catégories	Pourcentage
1 Ménages d'une seule personne	2,69		
2 Ménages non familiaux (deux personnes ou plus, apparentées)	1,25		
3 Ménages familiaux simples (un noyau, famille nucléaire)	68,67	3a Couple marié sans enfant	3,48
		3b Couple marié avec enfant(s) célib.	56,96
		3c Un parent avec enfant(s) célib.	9,23
4 Ménages familiaux simples étendus (une seule personne, apparentée)	12,54	4a Extension ascendante	8,81
		4b Extension descendante	3,00
		4c Extension latérale	0,73
5 Ménages familiaux polynucléiques (formés d'au moins deux noyaux)	12,06	5a Famille secondaire ascendante	2,25
		5b Famille secondaire descendante	8,29
		5c Famille secondaire latérale	0,17
		5d Plus de deux noyaux familiaux	1,38
6 Ménages de tous types avec au moins une personne non apparentée	0,23		
7 Ménages indéterminés	2,56		
TOTAL	100,00		

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993

Tableau 3.11 Distribution des ménages selon le type (en pourcentage), par région, Vietnam, Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993

Types de ménage	montagneuse du nord n=800	Delta du Fleuve Rouge n=1152	centre- nord n=640	côtière du centre n=544	montagneuse du centre n=128	sud-cst n=544	Delta du Mékong n=992	Total n=4800
1 Ménage d'une seule personne	1,13	4,51	2,50	3,31	0,78	2,39	2,02	2,69
2 Ménages non familiaux (deux personnes ou plus, apparentées)	0,75	1,04	1,09	1,29	1,56	1,84	1,61	1,25
3 Ménages familiaux simples (un noyau, famille nucléaire)	70,13	75,00	73,75	63,60	68,75	61,95	63,31	68,67
4 Ménages familiaux étendus (une seule personne, apparentée)	12,50	10,68	12,34	14,52	10,16	13,42	13,61	12,54
5 Ménages familiaux poly-nucléiques (formés d'au moins deux noyaux)	13,13	7,03	8,75	13,97	17,19	15,99	15,32	12,06
6 Ménages de tous types avec au moins une personne non apparentée	0,25	0,35	0,00	0,18	0,00	0,18	0,30	0,23
7 Ménages indéterminés	2,11	1,39	1,57	3,13	1,57	4,23	3,83	2,56
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993

Dans les ménages polynucléiques abritant deux noyaux de différentes générations, le chef peut être un membre du couple aîné ou un membre du jeune couple. De même, au sein des familles étendues de façon ascendante, le chef peut être le parent ou l'enfant marié. Les résultats montrent une forte proportion de chefs âgés parmi les ménages polynucléiques (79%) et une plus forte proportion de jeunes chefs (65%) chez les familles étendues. Cette différence suggère une transition du ménage polynucléique à la famille étendue et une passation du statut de chef au jeune couple lorsque le couple aîné est amputé d'un de ses membres. Ainsi, un couple de parents cohabitant avec un enfant marié conservera généralement son statut de chef. Par exemple, lorsque le père meurt et que la mère se retrouve veuve, son enfant ou le conjoint de cet enfant prendra la relève comme chef. Le statut de personne hors famille diminuerait ainsi la probabilité d'être chef d'une famille étendue. Toutefois, lorsque le statut de chef est conservé par l'aîné, c'est souvent d'une femme dont il s'agit, la mortalité des hommes aux âges avancés étant supérieure à celle des femmes.

L'étape classique qui devrait suivre ces quelques remarques serait une étude plus détaillée des types de ménage selon l'âge, le sexe et le statut matrimonial du chef de ménage. Toutefois, la définition du chef n'étant pas homogène et cette approche étant de plus en plus critiquée par les spécialistes, nous avons procédé différemment. À l'instar de travaux récents sur les familles européennes (Wall, 1996; Palomba et Quattrociocchi, 1996), nous avons opté pour une approche visant à rendre compte des relations de parenté entre les membres du ménage et non pas seulement avec le chef. En prenant comme unité d'observation l'individu, nous avons construit une série de tableaux combinant, par grand groupe d'âges, le statut de l'individu dans le ménage et le type de ménage auquel il appartient. Bien que notre observation soit transversale, cette méthode nous permet d'émettre des hypothèses quant à une trajectoire familiale au cours de la vie.

Les âges de la vie

Les enfants de 0 à 14 ans: la vie auprès des parents

Les enfants vietnamiens vivent dans la plupart des cas avec leurs parents au sein d'une famille nucléaire (tableau 3.12). Un enfant sur quatre vit toutefois dans un environnement familial plus complexe, soit celui d'une famille étendue ou d'un ménage polynucléique. Dans ces types de familles, l'enfant est fort probablement en cohabitation soit avec un de ses grands-parents soit avec un de ses collatéraux mariés et sa famille.

Les enfants vivant avec un seul de leurs parents en famille nucléaire sont rares, représentant moins de 5%. Parmi les familles étendues et les ménages polynucléiques, on ne retrouve que 4% d'enfants vivant dans un noyau monoparental. Les parents seuls avec des enfants célibataires de 14 ans et moins vivent avec d'autres personnes dans près de 50% des cas. L'enfance signifie donc la vie avec ses parents (près de 90% des enfants), que l'on soit ou non entouré d'autres personnes.

Tableau 3.12 Distribution des enfants de 0 à 14 ans selon le type de ménage (en pourcentage), Vietnam

Types de ménage ou de noyau	Pourcentage
En famille nucléaire, biparentale	65,59
En ménage polynucléique	13,17
En famille étendue	11,75
En famille nucléaire, monoparentale	4,92
En ménage non familial	0,53
Autre	0,02
En tant que personne agrégée (tous types de ménage)	2,02
Ménages indéterminés	2,00
Total	100,00
n=	8987

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Les jeunes adultes de 15 à 34 ans: le passage du statut d'enfant à celui de parent

La transition entre les 15-24 ans et les 25-34 ans est franche: du statut d'enfant on passe à celui de parent, la vie en couple sans enfant étant peu répandue (tableau 3.13). Alors qu'entre 15 et 24 ans, les trois quarts des jeunes vivent comme leurs collatéraux plus jeunes en compagnie de leurs parents, près de huit jeunes sur dix âgés entre 25 et 34 ans assurent eux-mêmes le rôle de parents. Le très faible pourcentage de jeunes couples sans enfant témoigne de l'association entre mariage et procréation, le choix délibéré de former un couple sans avoir d'enfants étant difficilement concevable.

Les enfants de 15-24 ans ont des modes de cohabitation très proches de leurs cadets: les deux tiers vivent dans une famille nucléaire et l'autre tiers dans une famille étendue ou un ménage polynucléique. La vie en famille monoparentale en tant qu'enfant célibataire atteint son maximum chez les 15-24 ans. À ces âges, plus de parents sont veufs, divorcés ou séparés.

Tableau 3.13 Distribution des jeunes adultes de 15 à 34 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam

Groupes d'âges	15-24	25-34
	Pourcentage	Pourcentage
L'individu est enfant	73,95	13,25
En famille nucléaire, biparentale	43,08	5,26
En ménage polynucléique	12,74	3,59
En famille étendue	9,21	1,78
En famille nucléaire, monoparentale	8,92	2,62
L'individu est membre d'un couple sans enfant	4,45	3,20
En famille nucléaire	0,61	1,09
En ménage polynucléique	3,25	1,75
En famille étendue	0,59	0,36
L'individu est parent	14,64	78,09
En famille nucléaire, biparentale	6,61	52,88
En ménage polynucléique	6,28	14,19
En famille étendue	1,53	9,13
En famille nucléaire, monoparentale	0,22	1,89
Personne seule	0,07	0,31
En ménage non familial	1,46	1,03
En tant que personne agrégée (tous types de ménage)	3,27	1,95
Ménage indéterminé	2,16	2,17
Total	100,0	100,0
n=	4584	3593

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

La moitié des jeunes parents de 15-24 ans forment une famille nucléaire, l'autre moitié cohabitait avec d'autres personnes. Les parents de 25-34 ans et leurs enfants vivent sans autres personnes sept fois sur dix. Cette différence entre les deux groupes d'âges suggère une période de cohabitation postnuptiale et postnatale plus fréquente et/ou plus longue chez les plus jeunes parents. Qu'un tiers des parents de 25-34 ans vivent avec d'autres personnes que leurs enfants, dans bien des cas leurs parents, témoigne de pratiques de cohabitation mettant en présence plus de deux générations, et ce, pour une part non négligeable des jeunes familles.

Tableau 3.14 Distribution des jeunes adultes de 35 à 54 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam

Groupes d'âges	35-44	45-54
	Pourcentage	Pourcentage
L'individu est parent	91,42	89,01
En famille nucléaire, biparentale	66,22	56,01
En ménage polynucléique	8,19	16,02
En famille étendue	12,30	10,12
En famille nucléaire, monoparentale	4,71	6,86
L'individu est membre d'un couple sans enfant (tous types de ménage)	0,64	2,65
L'individu est enfant (tous types de ménage)	2,89	0,89
Personne seule	0,63	0,95
En ménage non familial	0,67	0,75
En tant que personne agrégée (tous types de ménage)	1,27	3,19
Ménage indéterminé	2,49	2,58
Total	100,00	100,00
n=	2528	1473

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

La progression vers la parentalité en ménage nucléaire culmine avec les 35-44 ans qui forment le groupe dont la proportion de personnes vivant dans un ménage biparental nucléaire est la plus grande (tableau 3.14). Chez les 45-54 ans, la portion en famille nucléaire diminue au profit du ménage polynucléique, augmentation reflétant la cohabitation des parents avec leurs enfants mariés. Les personnes agrégées dépassent les 5%, proportion qui s'explique principalement par le décès du conjoint. Cette génération porte le chapeau de « génération pivot ». Certains vivent avec leurs enfants, célibataires ou mariés, et d'autres avec un de leurs parents. À la fois responsables des jeunes et des parents âgés, ces individus forment un groupe dont la distribution selon le statut et le type de ménage est éclatée.

Les personnes de 55 ans et plus: vieillir en couple ou avec ses enfants

Nous avons constitué pour les 55 ans et plus un tableau différent visant à mieux rendre compte de leur environnement familial (tableau 3.15). La transition entre les 55-64 ans et les 65 ans et plus est très importante. Tout comme nous l'avons observé pour les gens de 15 à 34 ans, entre 55 et 65 ans et plus l'environnement familial et le statut des individus au sein du ménage changent considérablement alors que ces deux aspects de la vie familiale sont plus stables au milieu de la vie (35 à 54 ans).

Chez les 55-64 ans, la vie avec un ou des enfants célibataires en famille nucléaire est la situation la plus fréquente (44%). Une personne sur cinq vit au sein d'un ménage polynucléique, résultat qui montre la propension à vivre avec un enfant marié et sa famille chez les gens de ce groupe. Dès cet âge, plus de 7% ont le statut de personne agrégée. Très rares sont les individus vivant seuls (2%). Les 65 ans et plus ont un environnement familial varié: le tiers vit en couple, mais seulement 12% vivent en famille nucléaire. Les autres couples cohabitent avec d'autres personnes. Le quart vit toujours avec un enfant célibataire. Enfin, le tiers des gens ne font plus partie d'un noyau, mais vivent avec d'autres personnes. La situation la plus fréquente étant la cohabitation au sein d'une famille étendue, en général avec un de ses enfants mariés et sa famille. Les personnes âgées qui ne vivent plus en couple cohabitent ainsi avec un ou des enfants célibataires ou un enfant marié et sa famille. Seulement 4,5% d'entre elles vivent seules. Ce dernier tableau montre l'importance de la cohabitation des membres de différentes générations en dépit du fait qu'un grand nombre de personnes vivent au sein d'une famille nucléaire. À l'aube et au crépuscule de leur vie, bon nombre de Vietnamiens vivent dans un ménage polynucléique ou une famille étendue.

L'interprétation de ces tableaux par une approche longitudinale suggère une trajectoire de vie familiale, si l'on pose comme hypothèse une stabilité du comportement des générations. Nous savons cependant que les femmes de 40 ans et plus ont eu plus d'enfants que n'en auront leurs propres filles en fin de vie féconde; ainsi, la cohabitation future des jeunes parents d'aujourd'hui avec un de leurs enfants célibataires ou mariés pourrait être moins fréquente puisque le nombre d'enfants disponibles pour la cohabitation pendant la vieillesse serait réduit. De plus, compte tenu de l'augmentation des migrations internes (Doan Mau Diep et al., 1996), il est possible que moins de personnes âgées puissent jouir de la proximité d'un de leurs enfants pour partager une habitation. En revanche, si la prise en charge des parents âgés demeure une priorité des enfants adultes et que ce comportement

subsiste, la part relative des ménages abritant trois générations pourrait augmenter. La fécondité ayant diminué, moins d'enfants issus des mêmes parents formeraient un ménage nucléaire. Dans le futur, une comparaison avec d'autres sources de données permettra de vérifier laquelle de ces deux tendances l'emportera.

Tableau 3.15 Distribution des personnes de 55 ans et plus, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, Vietnam

Groupes d'âges	55-64	65 et plus
	Pourcentage	Pourcentage
Vivant avec un conjoint sans enfant	16,41	32,92
En famille nucléaire	6,65	11,85
En ménage polynucléique	7,66	18,51
En famille étendue	2,10	2,56
Vivant avec un ou des enfants célibataires (avec ou sans conjoint)	71,15	26,11
En famille nucléaire	44,40	15,57
En ménage polynucléique	19,88	8,06
En famille étendue	6,87	2,48
En tant que personne agrégée	7,45	32,07
En famille étendue	5,50	25,33
Autres	1,95	6,74
Personne seule	1,95	4,49
En ménage non familial	0,58	1,86
Ménage indéterminé	2,46	2,55
Total	100,00	100,00
n=	1383	1291

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Comparaisons régionales

Les différences régionales qui sont ressorties du tableau 3.11 quant à la répartition des ménages selon le type, par grande région, peuvent être explorées par le statut des individus au sein des ménages et des noyaux, par groupe d'âges. Nous pouvons nous demander quelles sont les différences de processus de formation et de dissolution de la famille qui contribuent à créer les disparités observées. Rappelons que la structure par âge des régions est suffisamment homogène pour ne pas attribuer à ce facteur les différences en matière de composition des ménages (Central Census Steering Committee, 1991). Vu la petite taille de l'échantillon de certaines régions, nous n'avons pas procédé à un examen détaillé pour chacune d'entre elles. Nous avons plutôt divisé le Vietnam en deux grandes régions, soit le Nord et le Sud (voir

carte 1). La région Nord inclut les régions du Delta du Fleuve Rouge, du centre-nord et montagneuse du Nord; dans la région du Sud sont incluses les régions côtière du centre, montagneuse du centre, du sud-est et le Delta du Mékong. Les trois régions du Nord nous présentent des distributions de ménages de types très semblables: la proportion de ménages nucléaires dépasse 70% uniquement dans ces trois régions du pays. Pour les régions du Sud, on retrouve une même homogénéité, caractérisée cette fois-ci par une plus faible proportion de familles nucléaires et une plus forte proportion de ménages complexes que dans les régions du Nord. Seule la région montagneuse du centre a une proportion de familles nucléaires se rapprochant des régions du Nord; en revanche, on y trouve aussi une proportion élevée de ménages polynucléiques, ce qui justifie son inclusion à la grande région du Sud. Cette relative homogénéité entre les régions du Nord et celles du Sud justifie donc la ligne que nous traçons pour observer les disparités régionales en matière de structure des ménages.

Afin de comparer l'environnement familial par groupe d'âges des habitants de ces deux grandes régions, nous ne présenterons dans les tableaux que les catégories pour lesquelles nous observons des différences entre le Nord et le Sud. Dans l'enfance (tableau 3.16), plus d'individus vivent en ménage polynucléique au Sud qu'au Nord et inversement, moins d'entre eux se trouvent dans des ménages nucléaires biparentaux. Entre 15 et 34 ans (tableau 3.17), la transition vers la parentalité est plus rapide au Nord qu'au Sud. Cette différence reflète un calendrier de la nuptialité plus tardif au Sud qu'au Nord (General Statistical Office, 1995). Toutefois, les jeunes parents du Sud ont moins tendance que ceux du Nord à former un ménage indépendant et vivent plus souvent au sein d'un ménage polynucléique. Cette divergence importante pourrait signifier que des pratiques de cohabitation postnuptiale sont plus fréquentes et probablement de plus longue durée au Sud qu'au Nord. Ces résultats montrent par ailleurs que les jeunes mariés du Nord accèdent à l'autonomie résidentielle plus rapidement que leurs voisins du Sud. Qu'il s'agisse de préférences ou que ce soit le résultat de contraintes (de logements par exemple), cette question reste à explorer. Si nous scrutons plus particulièrement les liens des jeunes mariés âgés de 25 à 29 ans avec les chefs de ménage en ne comparant que les données des régions du Delta du Fleuve Rouge et du sud-est, nous trouvons une différence encore plus marquée. Dans la région du Nord, 80% des 25 à 29 ans mariés sont chefs de leur ménage (ou époux du chef), alors que ce n'est le cas que de 50% dans la région du Sud.

Tableau 3.16 Distribution des enfants de 0 à 14 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et la région, Vietnam

Types de ménage	Nord		Centre-Sud	
En famille nucléaire, biparentale	69,60		61,49	
En ménage polynucléique	10,00		16,43	
Autres	20,40		22,08	
Total	100,00		100,00	
n=	4549		4438	

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Tableau 3.17 Distribution des jeunes adultes de 15 à 34 ans, selon le type de ménage (en pourcentage) et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam

Régions	Nord		Sud	
	15-24	25-34	15-24	25-34
L'individu est enfant	70,31	8,27	77,11	18,82
En famille nucléaire biparentale	45,04	3,21	41,40	7,55
L'individu est parent	19,06	84,35	10,81	71,09
En famille nucléaire biparentale	11,11	61,64	2,72	43,07
En ménage polynucléique	5,55	10,75	6,91	18,05
Autres	10,63	7,38	12,08	10,09
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
n=	2125	1898	2459	1695

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Tableau 3.18 Distribution des adultes de 35 à 54 ans, selon le type de ménage (en pourcentage), et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam

Régions	Nord		Sud	
	34-44	45-54	34-44	45-54
L'individu est parent	94,08	91,28	88,95	86,26
En famille nucléaire biparentale	70,83	62,52	61,94	49,60
En ménage polynucléique	4,85	13,13	11,29	18,87
Autres	5,92	8,72	11,05	13,74
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
n=	1217	731	1311	742

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Presque tous les individus âgés de 35 à 54 ans sont parents (tableau 3.18). Toutefois, plus d'individus de cette tranche d'âges vivent dans une famille nucléaire biparentale au Nord. Cette différence est particulièrement marquée chez les gens de 45 à 54 ans que l'on retrouve, au Nord, dans une proportion de 63% dans des ménages nucléaires contre 50% dans la région du Sud. En fait, cette différence corrobore celle observée chez les 25 à 34 ans qui vivent également plus souvent dans des ménages polynucléiques. On retrace ici la cohabitation entre enfants mariés et leurs parents. Finalement, la situation est très semblable pour les personnes âgées (tableau 3.19). À 65 ans et plus, la vie en couple et le statut de personne agrégée touchent respectivement le tiers des gens dans les deux régions. La vie avec un enfant célibataire est plus fréquente au Sud qu'au Nord. La vie en solitaire est toutefois plus répandue au Nord qu'au Sud, bien que cette façon de vivre demeure marginale. Donc, les personnes âgées vivent généralement soit avec un conjoint, soit avec un ou des enfants célibataires ou mariés, et ce, dans les deux régions du pays.

Tableau 3.19 Distribution des personnes de 55 ans et plus, selon le type de ménage (en pourcentage), et le statut dans le ménage, par groupe d'âges, par région, Vietnam

Régions	Nord		Centre-Sud	
	55-64	65 et plus	55-64	65 et plus
Vivant avec un conjoint sans enfant	20,23	33,90	12,48	31,35
En famille nucléaire	10,11	15,15	3,08	7,63
Vivant avec un ou des enfants célibataires (avec ou sans conjoint)	70,37	23,11	71,96	29,52
En ménage polynucléique	17,38	5,96	22,47	10,45
En tant que personne agrégée (tous types de ménage)	5,41	33,86	9,55	30,01
Personne seule	2,14	4,94	1,76	3,90
Autres	1,85	4,19	4,25	5,22
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
n=	702	688	681	603

Source: Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993

Conclusion

L'objectif de ce chapitre fut principalement de décrire les structures familiales. Dans un premier temps, nous avons défini les notions de ménage, de famille et de chef de ménage, telles qu'elles sont utilisées et comprises dans le contexte vietnamien. La notion de chef de

ménage s'est avérée particulièrement ambiguë lors de l'utilisation des données du recensement de 1989, différentes définitions pouvant lui être attribuées. Néanmoins, l'importance de la famille nucléaire dans l'univers sémantique et le faible nombre de ménages vietnamiens abritant au moins une personne non apparentée aux autres nous ont permis d'établir une typologie des ménages permettant de rendre compte de la diversité des modes de cohabitation. Une fois ce choix effectué, nous avons d'abord élaboré une typologie à partir de la liste nominative du recensement de 1926 d'un village situé à proximité de Hanoi, dans la Province de Ha Dong. Les résultats nous ont indiqué la part importante que représentent les familles nucléaires et les familles « souches », soit les familles composées des parents et d'un enfant marié et sa famille.

L'absence de données pour les décennies cinquante, soixante et soixante-dix nous a amenée à étudier les structures familiales à partir du recensement général de la population de 1989. Les résultats concernant deux provinces ont révélé une proportion de familles nucléaires de l'ordre de 60% en moyenne, ainsi que des différences régionales nord-sud, les ménages du Nord étant plus souvent nucléaires que ceux du Sud. Toutefois, les limites du recensement mises à jour par une observation « qualitative » de la déclaration des liens de parenté avec le chef de ménage, nous ont amenée à exploiter une base de données plus adéquate pour ce genre d'analyse. L'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie de 1992-1993 a permis l'élaboration d'une typologie à la fois plus fine et plus fiable. Cette analyse a confirmé les premiers résultats obtenus à partir du recensement tant pour la distribution des ménages selon le type que pour les disparités régionales. L'observation de la population par type de ménage et par grand groupe d'âges, selon le statut de l'individu (enfant, en couple sans enfant, parent ou personne agrégée) a suggéré un parcours familial aux différents âges de la vie. Bien que cet exercice repose sur une hypothèse de comportement stable d'une génération à l'autre, nous avons pu dégager une trajectoire de vie au sein de différents types familiaux montrant la solidarité intergénérationnelle dans les modes de cohabitation.

Par ailleurs, nous avons observé une distribution des ménages selon le type différente d'une région à l'autre, principalement caractérisée par une plus grande proportion de ménages complexes (étendus et polynucléiques) au Sud qu'au Nord. Or, un découpage par groupe d'âges et par région suggère que ces écarts pourraient être attribuables à des pratiques différentes au lendemain du mariage. Alors qu'au Nord les jeunes mariés forment un ménage

indépendant rapidement, au Sud, on tend plus souvent à cohabiter avec ses parents une fois mariés. Ces résultats indiqueraient que la cohabitation postnuptiale est probablement plus fréquente et de plus longue durée au Sud qu'au Nord. Il est cependant encore impossible de savoir si la période de cohabitation postnuptiale (et postnatale) s'inscrit dans l'ordre des préférences culturelles ou des contraintes économiques et résidentielles.

Si l'on compare les résultats du village de Chi Nê en 1926 à ceux du Nord pour 1989 et 1992-1993, nous constatons que les familles nucléaires et les familles souches sont les types les plus communs aux deux périodes. Toutefois, nous observons une plus grande proportion de ménages nucléaires au cours des dernières années qu'en 1926. En dépit de cette augmentation, les données récentes montrent que seulement 15% des personnes âgées vivent de façon solitaire ou seules avec leur conjoint. Ces résultats et ceux de 1926 pourraient indiquer qu'en dépit d'une augmentation des familles nucléaires en proportion, les modes de cohabitation n'ont peut-être pas tellement été modifiés au cours du siècle. L'augmentation de la proportion des familles nucléaires dans d'autres pays de l'Asie de l'Est, particulièrement Taiwan, s'est accompagnée d'une stabilité des familles souches. L'augmentation des familles nucléaires est principalement attribuable à la diminution des ménages polynucléiques latéraux (deux ou plusieurs frères mariés). Cette évolution montre la continuité du rapport entre les générations en ce qui a trait à la vie commune des parents âgés avec un de leurs enfants en dépit du développement socio-économique et de l'urbanisation à Taiwan. Au sein de la population de cette île, en dépit de la baisse de la fécondité qui pourrait faire en sorte que moins de gens aient plusieurs enfants disponibles pour cohabiter, la solidarité intergénérationnelle demeure une priorité des jeunes générations, le lien de filiation n'étant pas moins important suite à l'établissement d'un lien d'alliance. Au Vietnam, nous estimons que nos résultats confirment qu'il en va de même: la réciprocité entre parents et enfants demeure une caractéristique fondamentale de la relation intergénérationnelle et la cohabitation entre parents âgés et leurs enfants en témoigne remarquablement bien.

Plusieurs questions demeurent néanmoins en suspens. D'une part, l'influence des politiques socialistes et de celle du *đổi mới* sur la formation de la famille devrait être davantage explorée pour une meilleure compréhension des évolutions indiquées par les données. En milieu rural, les politiques d'attribution des terres et en milieu urbain, celles d'attribution des logements, ont probablement joué un rôle dans les modes de cohabitation entre générations. D'autre part, la construction privée étant permise depuis une dizaine

d'années, plus de familles pourraient être en mesure de se construire une maison, soit pour se retirer d'un ménage polynucléique, soit pour avoir plus d'espace pour partager son habitation avec ses parents ou ses enfants mariés. Par ailleurs, l'intensification de la mobilité géographique (Doan Mau Diep et al., 1996) pourrait aussi modifier les structures familiales, les nouveaux arrivants vivant souvent avec des membres de leur parenté déjà établis dans un endroit. La taille des ménages plus élevée à Ho Chi Minh que dans sa campagne environnante ainsi que la plus grande complexité des ménages que l'on y a observée pourraient être en partie des résultats de migrations ville-campagne.

Les modes de cohabitation des familles vietnamiennes mettent en évidence l'importance de la consanguinité dans le partage d'une habitation, accentuant l'importance de la famille dans cette société. Par ailleurs, les liens de filiation et d'alliance ne semblent pas être en compétition, la personne âgée trouvant dans la majorité des cas un de ses enfants pour la loger, surtout lorsque son conjoint est décédé. L'hypothèse de la nucléarisation de la famille ne nous semble pas acceptable pour décrire l'évolution des modes de cohabitation au Vietnam car elle sous-tend une intensification du rapport d'alliance au détriment du rapport intergénérationnel ou de filiation (Attias-Donfut, 1995), transformation qui modifierait à son tour les préférences en matière de cohabitation et les structures familiales qui en résultent. Or, des recherches du côté de l'effet des politiques de l'État et de l'histoire démographique seraient peut-être plus fécondes pour expliquer les changements que ne le serait l'hypothèse de la nucléarisation.

CHAPITRE 4
LE RAPPORT INTERGÉNÉRATIONNEL DANS LE CHOIX DU CONJOINT:
L'UNION DU DRAGON ET DU PHÉNIX¹ OU LE MARIAGE À HANOI ENTRE 1960 ET 1990²

La reconnaissance sociale du mariage (c'est-à-dire la transformation de la rencontre sexuelle à base de promiscuité en contrat, en cérémonie ou en sacrement) est toujours une angoissante aventure; et on comprend que la société ait cherché à se prémunir contre ses risques par l'imposition continuelle, et presque maniaque, de sa marque... Tout mariage est donc une rencontre dramatique entre la nature et la culture, entre l'alliance et la parenté.

Alain Girard (1974: 18)

Afin d'observer la dynamique des rapports familiaux et leur évolution au cours des trente dernières années, nous allons nous concentrer sur la formation des nouveaux couples. Dans une société où le mariage est quasi universel et le divorce rare, le choix d'un conjoint s'avère une étape critique, dont la prise en compte nous permettra d'observer le rapport intergénérationnel, lequel offre un point de vue privilégié pour l'étude des changements familiaux.

Cette entreprise fait toutefois appel à une démarche méthodologique fort différente de celle employée pour l'étude des structures familiales. Des liens de parenté, nous passons aux relations de parenté: or, le regard ne suffit plus, il nous faut faire appel à l'écoute. C'est donc par une démarche qualitative qui a donné lieu à une série d'entrevues de groupe que nous abordons les relations familiales. Nous avons adopté le point de vue des enfants et limité notre observation à la ville de Hanoi. Toutes les personnes ayant participé aux entretiens ont convolé à Hanoi et ont parlé de leur propre mariage et de leur relation avec leurs parents. La présentation de nos résultats est structurée selon un découpage thématique apparu à la lumière de notre analyse, laquelle porte essentiellement sur les pratiques en matière de choix du conjoint. Les première et seconde parties du chapitre présentent respectivement les tendances

¹ L'union du dragon (l'homme) et du phénix (la femme) symbolise le mariage dans l'imagerie populaire vietnamienne (Durand, 1960).

² Les données qualitatives utilisées dans ce chapitre ont servi à une autre analyse présentée dans un article co-signé avec Khuat Thu Hong, intitulé « Marriage and the Family in Urban North Vietnam, 1965-1993 » et qui fut présenté lors de la réunion annuelle de la Population Association of America à San Francisco en avril 1995. Le texte fut ultérieurement publié dans *Journal of Population*, 1996, 2,1: 83-112. Une partie des analyses de ce chapitre figure dans un article intitulé « Changements familiaux au Vietnam depuis 1960: que nous révèlent trente années de formation des couples à Hanoi? », qui paraîtra prochainement dans *Les Cahiers des Sciences Humaines*. L'enquête qualitative présentée dans ce chapitre a été effectuée entre mai et septembre 1994 et financée par le Fonds FCAR et par l'Institut de Sociologie de Hanoi.

de la nuptialité hanoïenne et la méthode utilisée pour l'étude du choix du conjoint. La troisième section décrit le contenu des entretiens et la dernière, enfin, contient une synthèse de ce que révèle l'étude du choix du conjoint pour la connaissance du rapport intergénérationnel et de son évolution depuis la période coloniale.

4.1 La nuptialité à Hanoi

Nous avons mentionné dans l'introduction que le calendrier de la nuptialité a peu changé depuis les dernières décennies. En fait, selon la source, nous observons une légère augmentation (Vietnam Demographic and Health Survey, 1988; Intercensal Demographic Survey, 1994) ou une légère diminution (Reproductive Health Survey, 1995) de l'âge médian au mariage des cohortes féminines saisies par ces trois principales enquêtes démographiques (ces résultats figurent au tableau 5.7 du chapitre suivant). Globalement, les sources suggèrent une très faible fluctuation du calendrier de la nuptialité depuis quarante ans au Vietnam. Nous nous intéressons donc ici aux habitants de la ville de Hanoi.

Puisque notre enquête qualitative porte sur le mariage, nous croyons que quelques indications sur la nuptialité dans cette ville pourraient éclairer nos résultats et situer notre échantillon. Nous avons relevé dans les registres communaux de mariage du Quartier Truc Bac situé dans le district de Ba Dinh à Hanoi l'âge au mariage de soixante couples pour chacune des années allant de 1965 à 1993, représentant un total de 1719 couples³, soit 3438 individus. Nous avons sélectionné ce quartier après avoir vérifié l'exhaustivité et la régularité de l'enregistrement des mariages, cette opération ayant été tenue sans interruption depuis 1965, en dépit des perturbations causées par la guerre. Nous avons calculé l'âge moyen au mariage par cohorte de naissance (tableau 4.1)

Les résultats du tableau 4.1 ne permettent toutefois pas de conclure quant à une tendance du calendrier de la nuptialité entre les générations. En effet, les données comportent une troncature à droite, soit pour les générations les plus âgées (les gens nés entre 1935 et 1944), puisque les gens compris dans ces cohortes et mariés après 1964 (début de l'observation) sont nécessairement des gens mariés tard, ceux mariés plus jeunes, donc mariés avant, sont exclus de l'échantillon. Cette troncature a pour effet de donner un âge moyen au

³ Le total réel est de 1740 couples, mais un certain nombre d'entre eux ont dû être abandonnés en raison d'erreurs dans les registres ou d'erreurs de saisie.

mariage nécessairement tardif chez ces cohortes de naissance. Chez les jeunes générations, nous retrouvons également une troncature, cette fois à gauche, puisque les jeunes nés dans les années soixante et soixante-dix et mariés avant 1994 (fin de l'observation), sont nécessairement des gens mariés jeunes. L'effet de troncature a donc pour effet de vieillir le calendrier à droite (générations les plus âgées) et de rajeunir le calendrier à gauche (générations les plus jeunes). Si nous ne conservons que les générations du centre du tableau, nous obtenons néanmoins un ordre de grandeur de l'âge moyen au mariage à Hanoi sur la période d'observation, âge moyen situé autour de 27 ans pour les hommes et de 23-24 ans pour les femmes. Ces résultats suggèrent des âges au mariage plus tardifs à Hanoi que dans l'ensemble du pays.

Tableau 4.1 Âge moyen au mariage selon le sexe et la cohorte de naissance, Quartier de Truc Bac, Hanoi

Année de naissance	1935-1939	1940-1944	1945-1949	1950-1954	1955-1959	1960-1964	1965-1969	1970-1974
Hommes	31,94	28,53	27,22	27,36	27,44	27,36	24,5	--
Femmes	--	26,08	23,19	23,69	24,21	24,69	22,95	20,83
Total	--	27,30	25,20	25,52	25,82	26,02	23,72	
n=3281	154	374	590	587	722	577	221	56

Source: Données individuelles relevées dans les registres communaux du Quartier de Truc Bac en 1995-1996. Nous avons dû transcrire à la main les données des registres de vingt-neuf années. Nous avons choisi un couple sur dix, jusqu'à concurrence de soixante couples par année. Outre l'année de naissance et l'année du mariage, nous avons aussi relevé l'adresse de chacun des époux avant le mariage, le rang du mariage et la profession. Les résultats présentés dans le tableau 4.1 ne concernent que les premiers mariages exclusivement.

4.2 Méthode

Notre analyse du processus d'entrée en union repose sur des entretiens de groupe effectués à Hanoi au cours du dernier trimestre de l'année 1994 auprès d'hommes et de femmes s'étant mariés dans la capitale. Douze entrevues de groupe, chacune d'une durée de 90 minutes, ont donné la parole à un total de 112 personnes sur les circonstances de la formation de leur couple. Des entretiens de groupe, plutôt qu'individuels, furent effectués

pour différentes raisons. Premièrement, l'échange avec une ou des personnes inconnues ou peu connues (dans ce cas, les chercheurs) se fait beaucoup plus « naturellement » en groupe qu'en privé. De plus, dans une société qui fut extrêmement policée -et le demeure dans une certaine mesure-, l'entretien individuel aurait pu semer la méfiance et le doute. La grande difficulté que rencontrent les enquêteurs à interroger les femmes en privé s'explique d'ailleurs par des raisons à la fois culturelles et politiques. Deuxièmement, notre sujet de recherche ne nécessitait pas l'anonymat et la confidentialité des personnes interrogées puisque le mariage et la famille sont des sujets privilégiés d'échange entre les gens, même entre gens se connaissant peu. Troisièmement, notre participation à la collecte, en tant qu'étrangère aurait pu intimider les gens dans un contexte privé. Enfin, de cette façon, nous pouvions joindre un plus grand nombre d'individus, en dépit du temps et des fonds limités pour effectuer la collecte.

4.2.1 Le schéma d'entretien

Une fois les objectifs et la méthode de la recherche fixés, un premier schéma d'entretien fut élaboré en collaboration avec les chercheurs vietnamiens. Ce schéma fut testé auprès de deux individus, essentiellement pour nous assurer de la clarté des thèmes abordés. Une fois cette vérification faite, le schéma final a été expliqué en détail à deux modératrices qui allaient diriger les entretiens (l'une d'entre elles avait participé à l'élaboration de toutes les étapes du projet de recherche). Les thèmes traités lors des entretiens sont les suivants:

Processus de choix du conjoint

- À l'époque de votre mariage, comment se passait le choix d'un conjoint?
- Qui participait au processus et comment?
- Quelles étaient les caractéristiques obligatoires et recherchées par vous et/ou votre famille chez un conjoint éventuel?

1. Processus de choix

- Combien de conjoints potentiels avez-vous rencontrés, fréquentés?
- Qui vous a présenté?
- Comment et où se faisaient les rencontres?
- Quelles personnes ont participé au choix de votre conjoint?
- Comment ont agi vos parents? Vos grands-parents?
- Vos frères et soeurs? Vos voisins? Vos amis? Le bureau du Parti (*cơ quan*) de votre lieu de travail?
- Y a-t-il eu de l'opposition de votre part? De vos parents? D'autres personnes?
- Avez-vous consulté pour le choix d'un conjoint? Avez-vous été consulté?

- L'opinion de qui avait pour vous la plus grande importance?
- Quel fut le rôle de vos parents, de vos amis et de vous-même dans la rencontre, les fréquentations et la décision finale?

2. Critères de choix

- Qu'est-ce qui était recherché chez un futur conjoint? (qualités chez la femme et chez l'homme)
- Quelles caractéristiques familiales, économiques, sociales, physiques, psychologiques étaient les plus importantes?
- Quelle importance était accordée à l'éducation, à la profession, au lieu de travail, au logement?

3. Moment du mariage

- Âge biologique ou âge révolu
- Moment dans le cycle de vie (fin des études, travail, situation économique, situation résidentielle, etc.)
- Moment symbolique: moment propice ou néfaste pour le mariage, saison, jour, heure

4.2.2 La formation des groupes

Pour établir l'échantillon, nous avons d'abord sélectionné trois districts de Hanoi: un district central, un district intermédiaire et un district périphérique, soit ceux de Ba Dinh, Dong Da et Tu Lien. Ces trois différentes localités permettent d'atteindre tous les types de zones résidentielles de la ville. Le district central se caractérise par des familles installées depuis plusieurs années; le district intermédiaire regroupe à la fois de plus nouveaux arrivants et de plus anciens; enfin, le district périphérique rassemble une population plus jeune et plus nouvellement établie.

Par la suite, nous avons formé nos groupes de participants aux entretiens en sélectionnant les individus, de manière aléatoire, dans les registres scolaires des parents d'élèves de deux écoles maternelles et d'une école secondaire, chacune étant localisée dans un district différent. Ces registres contiennent une série d'informations sur les caractéristiques socio-démographiques de tous les parents d'élèves mais ne fournissent ni le lieu ni l'année du mariage des parents. Nous avons donc procédé à un premier sondage pour recueillir ces données et vérifier les autres informations du registre (année de naissance, éducation, profession, lieu de travail). À cette fin, les enfants dont les parents avaient été présélectionnés avaient apporté un bulletin à la maison que leurs parents devaient remplir. Nous avons exclu quelques personnes mariées à l'extérieur de Hanoi, puis avons formé les groupes. Afin de

faciliter la tenue des entretiens et leur analyse, nous avons établi des groupes mixtes, mais homogènes selon le niveau d'éducation et la cohorte de mariage (tableau 4.2). Regrouper des gens d'âges trop différents aurait créé une hiérarchie au sein du groupe et aurait eu pour conséquence d'atténuer la spontanéité chez les plus jeunes à s'exprimer librement; regrouper des gens de niveaux d'éducation trop différents aurait aussi pu entraver la participation de certains, car les personnes ayant moins d'éducation auraient pu être moins enclines à prendre la parole devant celles ayant une éducation supérieure. De plus, la première unité d'analyse étant le groupe, il importait que chaque groupe soit relativement homogène.

Il est certain que le choix des critères de formation des groupes reflète des hypothèses quant au clivage entre groupes sociaux et entre périodes. Tout d'abord, le critère d'homogénéité était le mariage à Hanoi⁴. La division des deux grandes cohortes de mariage - les gens mariés pendant la période socialiste et ceux mariés depuis 1986 - nous permettra de vérifier, dans un premier temps, si le modèle familial mis de l'avant par l'idéologie socialiste s'est ou non caractérisé par de nouvelles pratiques par rapport à la période coloniale. Puis, l'examen des générations mariées au cours de la dernière décennie nous éclairera quant au lien entre les changements économiques et politiques amorcés dans les années quatre-vingts, plus particulièrement à partir de 1986, et les changements familiaux. Le découpage par niveau d'éducation, indicateur du groupe socio-économique, nous permettra de tester l'hypothèse d'un comportement différencié entre les différents groupes. Chez les gens plus âgés, un niveau d'éducation élevé pourrait toutefois être un indicateur plus significatif de l'attachement à la tradition présocialiste que d'une appartenance à un groupe socio-économique. En régime socialiste, le statut socio-économique était attribué en fonction de critères politiques plutôt qu'éducationnels. Les membres du Parti, par exemple, pouvaient avoir un très faible niveau d'éducation et bénéficier d'un statut très favorable. Toutefois, pour les jeunes générations (gens mariés depuis 1986), l'éducation est plus déterminante du statut socio-économique que ce n'était le cas auparavant. Le recours à l'éducation comme variable de différenciation sociale pourrait avoir varié dans le temps.

⁴ Knodel nomme le critère d'homogénéité « control characteristic » et les critères de différenciation sociale. « break characteristics » (Knodel, 1993: 93)

Tableau 4.2 Distribution des groupes d'entretiens selon la cohorte de mariage et le niveau d'éducation, Hanoi, Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994

Cohortes de mariage	Personnes mariées entre 1965 et 1985		Personnes mariées entre 1986 et 1992		Total	
	groupes	individus	groupes	individus	groupes	individus
Primaire et secondaire	4	32	3	27	7	59
École professionnelle et université	2	23	3	30	5	53
TOTAL	6	55	6	57	12	112

4.2.3 Les caractéristiques de l'échantillon

L'âge moyen au premier mariage des individus est très semblable d'une cohorte de mariage à l'autre (tableau 4.3). Entre cohortes de naissances, nous observons dans notre échantillon une diminution de l'âge moyen au premier mariage. Le petit nombre d'effectifs par génération ne permet pas de comparaison avec les résultats obtenus pour le Quartier de Truc Bach.

Tableau 4.3 Âge moyen au premier mariage selon le sexe, la cohorte de mariage et la cohorte de naissance, Enquête sur le choix du conjoint à Hanoi de 1994

Cohortes	Total	Femmes	Hommes
Cohortes de mariage			
1965-1985	26,5 (55)	25,5 (37)	27,6 (18)
1987-1992	26,5 (56)	24,9 (32)	28,2 (24)
Cohortes de naissance			
1940-1949	29,5 (21)	27,4 (14)	31,7 (7)
1950-1959	26,5 (39)	25,0 (22)	28,1 (17)
1960-1969	25,3 (47)	24,0 (31)	26,6 (16)

*Quelques individus faisant partie de cohortes de mariage ou de naissance autres que celles figurant dans le tableau sont exclus de ces calculs.

Selon les données du recensement de 1989, les gens éduqués sont surreprésentés dans notre échantillon, par rapport à la population de Hanoi dans son ensemble (General Statistical Office, 1991). Dans les régions urbaines de la province de Hanoi, seulement 7% des 20 à 49 ans avaient une formation d'école professionnelle ou supérieure alors que dans notre échantillon, cette proportion est de 47%. Cette surreprésentation était inévitable, vu la constitution d'un nombre égal de groupes pour les deux grands niveaux d'éducation (secondaire et moins, secondaire et plus). Toutefois, à partir des données de l'échantillon de 5% du recensement de 1989, nous avons pu produire les distributions des niveaux d'éducation pour les trois districts où nous avons tenu notre enquête. Il est possible d'effectuer cette

comparaison car, en général, les parents d'élèves habitent le district où se trouve l'école de leurs enfants. Dans deux des trois districts de notre enquête (Ba Dinh et Dong Da), la répartition des niveaux d'éducation de notre échantillon se rapproche de celle prévalant pour l'ensemble des habitants. Dans l'autre district (Tu Liem), les individus de notre échantillon sont nettement plus éduqués que l'ensemble de la population de cette agglomération. Entre 1989 et 1994, il est toutefois difficile de comparer des indicateurs sociaux car la population de Tu Liem a probablement changé, car il s'agit d'une nouvelle zone résidentielle périurbaine de Hanoi où l'émigration est élevée. Notre échantillon comporte par ailleurs une forte proportion de personnes employées par l'État; la comparaison avec les données du recensement, par district, révèle la même tendance que pour l'éducation: des proportions assez rapprochées pour les districts de Ba Dinh et Dong Da et une proportion très supérieure pour le district de Tu Liem.

Quant au lieu de naissance des participants, mentionnons qu'environ la moitié d'entre eux sont nés à Hanoi, l'autre moitié étant née dans une autre province. Chez les plus jeunes et les plus éduqués, la proportion de gens nés à Hanoi est supérieure à celle des autres groupes. En dépit de ces remarques sur notre échantillon, notons que le design même de notre enquête visait à constituer un nombre égal de groupes selon les cohortes de mariage et les niveaux d'éducation. En d'autres termes, nous ne cherchions pas la représentativité *statistique* par rapport à la population de Hanoi ou du Vietnam urbain dans son ensemble, la nature de la démarche qualitative n'ayant point cet objectif. Le choix délibéré de personnes ayant des caractéristiques différentes permet par ailleurs une représentativité *sociale* de différents sous-groupes. Ces comparaisons de l'âge au mariage, de l'éducation et du secteur d'emploi entre Hanoi et notre échantillon sont effectuées à titre indicatif pour mieux saisir la population de référence - la ville de Hanoi- de laquelle nous avons recueilli notre matériau d'analyse.

4.2.4 Le déroulement de la collecte

Les participants aux entretiens furent convoqués une semaine avant l'entretien en fin d'après-midi, moment où la plupart des parents passent à l'école chercher leur enfant. Une enseignante demeurait à l'école pour superviser les enfants qui attendaient leurs parents pendant la durée de l'entretien. Les participants furent compensés financièrement pour leur présence étant donné que la plupart d'entre eux avaient des obligations professionnelles ou

familiales qu'ils avaient dû délaissier pour être présents à l'école. Au moment de l'entretien, chaque participant devait remplir au préalable un bref questionnaire, ce qui permettait de vérifier les caractéristiques des membres du groupe. Dans quelques cas, le père de l'enfant avait été convoqué mais c'est la mère qui se présentait et vice versa. Ces cas ne modifièrent point l'homogénéité des groupes, les quelques personnes s'étant présentées à la place de leur conjoint ayant le même niveau d'éducation. La modératrice introduisait d'abord le sujet et l'objectif de la recherche, répondait aux questions, puis commençait l'entretien. Lors de chaque séance, nous étions accompagnée, en plus de la modératrice, d'une secrétaire. Cette dernière personne dressait un plan de table en identifiant d'un numéro chacun des participants selon l'endroit où il ou elle était assis(e), numéro qui était reporté sur le questionnaire écrit rempli en début de séance. Puis, au fil de l'entretien, la secrétaire prenait dans l'ordre des interventions le numéro des participants prenant la parole. Ceci allait nous permettre lors de l'analyse d'identifier les interventions selon les caractéristiques individuelles de chacun. Tous les entretiens furent enregistrés.

Le sujet des entretiens fut dans l'ensemble très bien reçu par les participants. Le mariage et la famille sont des thèmes sur lesquels les Vietnamiens parlent spontanément et avec plaisir. Nous craignons que les questions d'ordre politique (l'intervention des organes du Parti dans le choix du conjoint) ne soient délicates; elles reçurent en fait un accueil très favorable et firent l'objet de réponses très détaillées. Il semble que la période durant laquelle nous avons mené la recherche était très propice aux questions sur les années soixante, soixante-dix et le début quatre-vingts. En effet, depuis la fin des années quatre-vingts, le pouvoir politique a relâché son contrôle idéologique sur la population et les opinions personnelles peuvent être exprimées sans crainte de représailles. Ce passé était aussi relativement frais à la mémoire de plusieurs personnes qui étaient heureuses de pouvoir parler librement des expériences de cette période jugée révolue.

La présence d'une étrangère ne semble pas avoir eu d'effets négatifs sur les résultats. En effet, plusieurs personnes interprétèrent cette participation canadienne à une enquête sur la famille vietnamienne comme un signe témoignant de l'importance de la recherche. Cette

expérience a permis de confirmer que la méfiance à l'égard de l'étranger était chose du passé à Hanoi, du moins pour une partie de la population⁵.

4.2.5 L'analyse des entretiens

Les entretiens ont d'abord été transcrits intégralement à partir des enregistrements effectués lors de la collecte. Étant donné que notre niveau de connaissance de la langue vietnamienne n'était pas suffisant pour procéder directement à l'analyse des transcriptions en vietnamien, nous avons d'abord traduit nous-même du vietnamien au français cette série d'entretiens avant d'entamer la première analyse. Cependant, lors de l'analyse finale, notre niveau de langue ayant progressé, nous sommes retournée aux textes originaux. Le recours aux textes en langue vietnamienne a permis une compréhension beaucoup plus riche et nuancée des entretiens, vu la difficulté de traduire plusieurs termes et expressions.

Notre collecte ayant pour premier objectif l'étude des pratiques, nous avons effectué à une analyse de contenu de type thématique. La première étape fut l'élaboration d'une fiche synthèse permettant de décrire de façon détaillée le contenu de chacun des entretiens. Plusieurs citations furent tirées des textes et une synthèse des différentes expériences racontées et points de vue exprimés fut effectuée pour les douze entretiens. Les données ne permettent pas de retracer des trajectoires individuelles détaillées, mais fournissent un éventail de segments de différentes trajectoires selon l'importance et la nature des interventions des individus. La principale unité d'observation étant le groupe, nous avons d'abord confronté les fiches d'entretien entre elles afin d'identifier les différences et ressemblances entre groupes. Nous avons aussi étudié les entretiens à partir des interventions de sous-groupes créés a posteriori. Nous avons ainsi regroupé toutes les interventions sur certains sujets par sexe ou cohorte de naissance. Finalement, certains individus s'étant exprimé plus en détails, nous avons pu utiliser leurs récits comme s'il s'agissait d'un entretien individuel puisque nous pouvions retracer le parcours complet du processus de choix du conjoint de cette personne.

Ces étapes préliminaires ont mené à l'élaboration de catégories afin que soit codé le corpus du texte. Cette étape fut assistée par le logiciel d'analyse de contenu qualitative *NUDIST* qui permet la constitution d'un arbre hiérarchique des catégories servant à la codification du texte. La rétroaction entre le corpus d'entretiens et les premiers codes d'analyse a mené à une

⁵ Entre 1954 et 1987-88, les contacts avec les étrangers étaient pratiquement interdits aux Vietnamiens et passibles de représailles.

organisation finale mettant à jour les évolutions décrites dans les résultats. Les aller et retour entre le texte et les codes représentent une étape fondamentale de la démarche d'analyse qualitative car cette rétroaction permet la structuration progressive du corpus de texte. Une fois le corpus ainsi découpé, nous avons pu procéder à une description encore plus fine des contenus, nous permettant de dégager les grands aspects de la transformation des modalités du processus de formation des couples, lesquelles, comme nous le verrons, témoignent bien de l'évolution du rapport intergénérationnel.

4.3 Description des contenus: trente ans de formation des couples à Hanoi

4.3.1 De la consultation des enfants au consentement des parents

Un changement majeur s'est opéré entre les années soixante et quatre-vingt-dix dans la façon dont les futurs époux font connaissance. Dans les années soixante et soixante-dix, c'est souvent la famille qui introduit dans son cercle des conjoints potentiels pour les enfants célibataires, bien que la rencontre en dehors de l'espace familial gagne en popularité. L'opinion des enfants peut être toutefois déterminante sur l'issue d'une rencontre orchestrée par la famille. L'évolution en cours pendant la période coloniale gagne pendant les premières décennies du régime socialiste toutes les couches de la société. Depuis les années quatre-vingts, la plupart des rencontres entre célibataires échappent à la supervision directe des parents et les jeunes introduisent eux-mêmes le ou la futur(e) de leur choix à leur famille. L'entrée du conjoint potentiel dans sa belle-famille demeure toutefois une étape centrale dans le processus, même si les parents n'en sont plus les initiateurs.

Bien que le projet amoureux entre deux individus soit répandu dans le discours des gens mariés dans les années soixante et soixante-dix, l'union de deux familles s'insère encore dans ce projet. Depuis les quinze dernières années, la revendication du mariage comme étant avant tout l'union entre deux individus est de plus en plus dominante. Par ailleurs, sur l'ensemble de la période observée, l'introduction à la famille du conjoint potentiel par le ou la célibataire s'accompagne de la consultation des parents, ces derniers pouvant s'opposer au mariage en cas de dérogation à certaines normes d'homogamie que nous détaillerons plus loin. Ainsi, les gens mariés à la fin des années quatre-vingts et au début des années quatre-vingt-dix cherchent à convaincre leurs parents lorsque ceux-ci s'opposent à leur choix, mais un échec peut très bien mener à l'abandon du partenaire choisi.

Dans les années soixante-dix, l'opinion des parents et de la famille était très importante. C'est pourquoi, quand et avec qui se marier, étaient des questions qui ne concernaient pas les jeunes

mais la famille. Nous ne prenons pas d'initiative dans ces domaines. (Homme né en 1954 dans la province de Thai Binh, marié en 1974 à 20 ans. Éducation universitaire)

Quant à la famille, j'ai suivi l'opinion de mes parents car ils n'étaient pas trop « fascistes ». À cette époque, j'avais quelques partis, aussi j'ai consulté mes parents. Ils savaient analyser la situation, si celui-là était en santé par exemple. Il y en avait un qui était gentil, il avait de l'éducation mais il était faible et maladif, alors mes parents m'ont dit: « quand tu auras un enfant, que ton mari sera malade, alors qui va le servir sinon toi, tu seras très malheureuse », c'est pour cela que je dis que mes parents étaient très lucides. Ils disaient « marie quelqu'un de fort, en santé et gentil », moi j'étais tout simplement d'accord avec eux. (Femme née à Hanoi en 1948, mariée en 1979 à 31 ans. Éducation collégiale)

Je pense que pour le mariage, il faut écouter nos parents. Quand on aime, on ne peut pas être très lucide, alors l'opinion de la famille est très importante. (Femme née en 1963 à Hanoi, mariée en 1987 à 24 ans. Éducation universitaire)

Si deux personnes veulent se marier, elles doivent en informer les parents. Si nos parents ne sont pas satisfaits de notre choix, il faut les convaincre. (Femme née à Hanoi en 1963, mariée en 1991 à 28 ans. Éducation universitaire)

Défier ses parents et leur imposer un choix est aussi une pratique existante, bien que plus rare.

Beaucoup de gens me disaient que j'étais née pendant l'année du tigre et qu'il s'agissait d'un animal féroce, alors j'avais un peu peur (d'avoir de la difficulté à me marier). À l'âge de 26 ans, je me suis mariée. À cette époque, ma famille n'était pas d'accord car nos âges n'étaient pas compatibles. Finalement, nous avons maintenu notre décision et j'ai dit à mes parents que s'ils ne me laissaient pas me marier avec lui, je ne marierais personne et ainsi ma famille a dû accepter. Ma famille voulait aussi (consulter un devin pour) choisir un jour faste et propice à notre mariage mais nous avons tout simplement choisi un dimanche. (Femme née à Hanoi en 1950, mariée en 1976 à 26 ans. Éducation collégiale)

À l'époque socialiste, l'importance de l'intervention des parents et l'introduction de conjoints potentiels par la famille caractérisent tous les milieux socio-économiques. Cette période apparaît ainsi relativement homogène sur le plan des pratiques. Une exception à cette règle survient chez les gens originaires de la campagne et vivant à Hanoi sans leurs parents ou d'autres membres de leur famille. Pour eux, l'accord des parents prend parfois une signification davantage symbolique et influence peu l'issue finale de la rencontre. Si la famille s'oppose au choix effectué, le jeune, loin de ses parents et autonome financièrement, pourra se marier en dépit de cette opposition. Chez les jeunes, la distance entre eux et leurs parents diminue le rôle de ces derniers.

« Je suis indépendant depuis que je suis très jeune. Je respecte beaucoup mes parents mais parce qu'ils vivent dans mon village d'origine, leur demander leur avis n'a qu'un caractère rituel. Si mes parents m'avaient empêché de me marier, je me serais tout de même marié. (Homme né en 1967 dans la province de Vinh Phu, marié en 1991 à 24 ans. Éducation secondaire)

J'ai rencontré ma femme chez un de mes amis. J'étais venu chez lui et j'ai rencontré sa soeur aînée. Je suis originaire de la province de Vinh Phu. Quand j'ai amené cette fille à mon village, ma famille n'était pas d'accord que je me marie avec elle. Puis, quand j'ai amené mes parents à Hanoi pour qu'ils rencontrent la famille de mon amoureuse, les deux familles se sont querellées chez elle. Mes parents m'ont ordonné de rentrer dans mon village pour me marier là-bas, mais nous étions décidés à nous marier. J'ai demandé à quelques oncles et parents éloignés de mon village qui vivent à Hanoi - j'ai une grand-tante qui vit ici - de représenter ma famille afin de me marier. Je me suis marié en 1991. (Homme né en 1962 dans la province de Vinh Phu, marié en 1991 à 29 ans. Éducation secondaire)

Bien que le mariage entre deux individus gagne du terrain sur l'union entre familles, certaines situations des années soixante et soixante-dix favorisent l'organisation de mariages par les familles, avec une faible prise en compte des souhaits émis par leurs enfants. Tout d'abord, le fils aîné est particulièrement soumis aux pressions de ses parents qui veulent s'assurer de la continuité lignagère; cette situation peut donner lieu à un mariage entièrement orchestré par la génération parentale. Une étude sur les déterminants de l'âge au mariage montre que le fait d'être l'aîné masculin de la famille n'entraîne pas un âge au mariage plus précoce (Huu Minh Nguyen, 1995). Même si le calendrier de la nuptialité masculine n'est pas affecté par le rang occupé dans la famille, les rapports qu'un fils aîné entretient avec ses parents au sujet de son mariage sont probablement différents de ceux qu'entretiennent parents et cadets. Le mariage de ces derniers revêt une moindre importance matérielle et symbolique puisque c'est généralement l'aîné et son épouse qui seront en charge du culte familial des parents.

Je suis l'aîné de ma famille; quand j'ai eu 28 ans, j'étais toujours célibataire. Mes parents étaient très inquiets, ils voulaient des petits-enfants. S'ils ne m'avaient pas forcé à me marier, j'aurais attendu beaucoup plus tard. Puisque mes parents n'étaient pas en santé, ils avaient vraiment besoin que je me marie ... J'étais parti travailler en dehors de mon village et quand je suis rentré, ma parenté avait déjà fait des recherches et identifié un parti pour moi. Elle était du même village que moi (mais vivait à Hanoi). Quand je suis parti pour l'armée, elle n'était qu'une enfant, je ne l'avais même pas remarquée. Quand je suis rentré je l'ai vue et j'ai accepté. (Homme né en 1953 dans la province de Ha Tay, marié en 1981 à 28 ans. Éducation universitaire)

Par ailleurs, la guerre ressort comme une période propice à la prise en main du mariage d'un fils par la parenté. Alors que, globalement, la guerre a eu un effet de retard sur la nuptialité vietnamienne (Huu Minh Nguyen, 1995; General Statistical Office, 1995), ce retard du mariage s'accompagne dans certains cas du recours plus fréquent au mariage traditionnel.

La première fois que je me suis marié, c'était en 1969. À cette époque j'étais dans l'armée. Ma famille et celle de ma femme ont décidé de nous marier et d'organiser le mariage. Je n'ai eu que trois jours de permission pour me marier et la connaître. Nous avons été mariés pendant dix ans, mais pendant dix ans j'étais mobilisé, donc nous ne nous aimions pas. C'est pourquoi j'ai divorcé et me suis remarié. (Homme né en 1941 dans la province de Nam Ha, marié pour la première fois en 1969 à 28 ans. Éducation primaire)

Je suis parti pour faire la guerre en 1970. À cette époque j'avais 20 ans et je me suis marié à cet âge. C'était beaucoup trop jeune mais si je ne m'étais pas marié avant de quitter ma famille, j'aurais dû attendre jusqu'à l'âge de 28 ans. Nous sommes huit frères et sœurs et je suis l'aîné, alors mes parents tenaient à me marier pour qu'ils aient l'aide d'une belle-fille à la maison. Ils se sont chargés de tout, je ne l'ai connue qu'une semaine avant mon départ. (Homme né en 1943 dans la province de Ha Bac, marié en 1973 à 30 ans. Éducation universitaire)

Les parents inquiets de ne pas réussir à marier leurs filles au-delà d'un certain âge les poussent parfois au mariage dès qu'un conjoint acceptable se présente. La forte pression sociale de l'âge exercée sur les jeunes femmes est remarquablement bien contenue dans une expression péjorative décrivant les célibataires trop flétries pour trouver mari: une femme devient rapidement « périmée pour le mariage » (*é chông*), notamment parce que l'âge la rend moins jolie et qu'elle perd de son potentiel de reproduction biologique. Cette inquiétude n'est pas que culturelle, mais fondée démographiquement. Les lourdes pertes masculines des périodes de guerre ont modifié l'équilibre entre les effectifs masculins et féminins de certaines générations, un surplus de femmes rendant difficile le mariage universel (Goodkind, 1996a).

Si les parents ne sont plus les initiateurs directs du processus et qu'ils ne sont pas les premiers à effectuer des choix, leur accord est essentiel et systématiquement mentionné comme une étape, indépendamment de la période du mariage. On pourrait croire qu'avec l'accélération du développement socio-économique, la signification de cet accord pourrait avoir changé au fil des années. Pourtant, chez les jeunes vivant avec leurs parents à Hanoi au début des années quatre-vingt-dix, l'opinion des parents est déterminante quant à l'union ou la séparation éventuelle des jeunes amoureux. Cette balance du pouvoir en faveur des parents s'observe toutefois davantage dans les familles jouissant d'un statut socio-économique élevé, ces dernières étant plus soucieuses de conserver leur statut et celui de leur enfant. Le processus demeure ainsi ponctué par l'introduction d'un candidat et la recherche d'un consentement, l'initiative de la première étape passant des mains des parents à celles des enfants et le consentement des enfants étant remplacé par celui des parents. Qu'ils agissent en

amont ou en aval du choix d'un conjoint, parents et enfants cherchent ensemble un équilibre satisfaisant pour tous.

4.3.2 Modes et lieux de rencontre: de l'entremetteur familial aux réunions entre amis

Alors que l'accord des parents demeure un aspect important dans le mariage, on observe une autre constante: l'introduction du futur conjoint par une tierce personne comme mode de rencontre initiale le plus répandu et le plus apprécié. Alors que dans les années soixante et soixante-dix c'est souvent la famille ou une personne proche de la famille qui joue ce rôle, depuis une quinzaine d'années, ce sont les pairs qui cherchent activement des conjoints potentiels pour leurs amis et organisent des occasions de rencontre. La présentation par un ou une ami(e) est perçue comme offrant une garantie sur l'origine, la trajectoire et la moralité de la personne rencontrée.

Je me suis mariée à 23 ans. Pour l'endroit où j'habitais, c'était un peu tard déjà. Dans ce temps-là, vers 18-20 ans on avait déjà un mari. A cette époque je venais de terminer mes études et j'étais insouciant. Je me suis mariée car mes parents m'ont présentée à lui. Nos deux familles se connaissaient déjà. (Femme née à Hanoi en 1957, mariée en 1980 à 23 ans. Éducation secondaire)

Je pense qu'à notre époque nous faisons des rencontres principalement à travers nos amis. Je pense qu'il y a beaucoup d'avantages à rencontrer quelqu'un de cette façon. Dans mon cas, le mari de mon amie connaissait déjà très bien mon futur mari, et sa femme me connaissait très bien. Ainsi nous n'avons pas perdu de temps à nous connaître. Si vous rencontrez quelqu'un que personne de votre entourage ne connaît, comment savoir qui est cette personne? (Femme née en 1968 à Hanoi, mariée en 1992 à 24 ans. Éducation secondaire)

On imagine difficilement entrer directement en relation avec une personne que l'on pourrait considérer pour le mariage. Cette pratique est également très développée dans d'autres pays de la région, à Taiwan, par exemple, où la présentation par les amis est le mode de rencontre le plus fréquent (Thornton et al., 1994).

Au changement dans la façon d'entrer dans sa belle-famille et à l'émergence des pairs comme intermédiaires est étroitement associée la diversification des lieux de rencontre. Les lieux privés, les lieux réservés et les lieux publics sont les trois types d'espaces sociaux de rencontre d'un futur conjoint que distinguent Bozon et Héran (1988) pour la France. Au Vietnam, l'importance de la présentation par un tiers exclut les lieux publics des espaces de rencontre privilégiés par les candidats au mariage. Toutefois, le passage des lieux privés, principalement l'espace familial, aux lieux réservés, principalement les lieux de travail et d'études, se dessine au cours de la période observée. Les rencontres pendant les études

avaient à cette époque l'inconvénient de mettre en présence des jeunes du même âge alors qu'une différence d'âge entre conjoints était une garantie d'harmonie au sein du couple, la femme devant être la cadette de son mari.

Je pensais dans ce temps-là que la meilleure différence d'âge entre conjoints était de 5 ou 6 ans parce que le mari est comme un grand frère qui prendra soin de la famille. Si on marie quelqu'un de son âge, comme le dit le proverbe connu « poissons du même banc », on ne pourra pas se supporter et l'on se cherchera toujours querelle. (Femme née en 1946 dans la Province de Ninh Binh, mariée en 1980 à 34 ans. Éducation collégiale)

Les réunions informelles entre amis étaient peu communes et désapprouvées par les parents, surtout pour les filles, desquelles on craignait le pire, soit une grossesse pré-nuptiale - volontaire ou involontaire. Cette situation très délicate devait souvent se solder par l'union du couple fautif. Depuis une dizaine d'années, les lieux réservés hors de l'espace familial sont les lieux de rencontre favoris. On préfère se rencontrer chez des amis, dans des clubs ou dans des écoles de langues étrangères du soir; la famille est préférablement exclue de la rencontre initiale.

Au cours de la période socialiste, le lieu de rencontre du conjoint est associé à sa situation familiale. Les jeunes vivant avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille à Hanoi font la rencontre de leur futur conjoint surtout au sein de la famille ou pendant les études, tandis que chez ceux dont les parents sont au village, c'est leur lieu de travail qui sert de point de contact. Pour les gens originaires de la campagne vivant souvent près de leur lieu de travail en logement collectif, l'environnement de l'usine ou du bureau de l'État « remplace » la famille.

Ma famille, vivant dans mon village, d'origine ne pouvait pas participer de près à mon mariage. Dans mon cas, ce qui comptait dans ma vie était mon lieu de travail; il y avait l'organisation du Parti, le syndicat du Parti et moi. Mon lieu de travail était ma vie. (Femme née en 1959 dans la province de Thai Binh, mariée en 1982 à 23 ans. Éducation secondaire)

C'est dire qu'en ville, où une population hétérogène de migrants et de non-migrants se partage l'espace, les lieux de rencontre segmentent la population selon le lieu de résidence de leurs parents. Ainsi, le lieu de travail est privilégié comme lieu de rencontre de conjoints potentiels par des gens vivant une situation familiale analogue.

L'éclatement récent des lieux de rencontre témoigne d'une certaine diversification des rapports sociaux. Toutefois, ces lieux sont extrêmement fermés et n'y entre pas qui veut. Depuis une dizaine d'années, des écarts importants se creusent à Hanoi entre riches et pauvres et segmentant davantage les lieux de rencontre. Les collèges de Hanoi, par exemple, sont

hiérarchisés selon la performance de leurs élèves, et les familles qui réussissent à envoyer leurs enfants dans les plus prestigieux collèges sont souvent les mieux nanties. Les stratégies éducatives, au sens propre et au sens large, sont certainement une médiation importante assurant l'homogénéité des lieux de rencontre des jeunes.

4.3.3 De l'homogamie familiale à l'harmonie conjugale

Une question fondamentale doit être résolue afin que s'articulent les quelques aspects de la formation des couples que nous avons décrits: qu'il soit effectué par les parents, les amis ou le célibataire lui-même, le choix d'un conjoint implique un processus de discrimination de certains individus et de leurs familles en faveur d'autres. Or, qui choisit qui? Et selon quels critères? Pour les décennies soixante et soixante-dix, les entretiens montrent une étonnante continuité avec la période coloniale, les deux critères les plus recherchés lors de la sélection étant l'homogamie « familiale » et l'endogamie villageoise.

Chez les gens mariés pendant la période socialiste, la compatibilité familiale est systématiquement mentionnée par les participants aux entretiens et se dégage comme un critère fondamental. Cet équilibre entre les deux familles se définit par l'équivalence des caractéristiques des parents pour ce qui est de l'éducation, du prestige, de l'âge, du secteur d'emploi, de l'histoire familiale, de la façon d'éduquer les enfants et de la situation économique. Avant même de commencer à considérer quelqu'un pour le mariage, il faut absolument s'enquérir sur sa famille, puisque marier égal à soi-même sur le plan des origines est indispensable (*môn dāng hộ đỏi*).

Je me suis mariée à 26 ans en 1983. À cette époque, c'était considéré comme tardif. Ceci est arrivé car je travaillais en périphérie de Hanoi et que je n'osais pas marier quelqu'un de cette région. (Femme née à Hanoi en 1957, mariée en 1983 à 26 ans. Éducation secondaire)

...à propos des familles... les parents des conjoints devraient avoir à peu près le même âge sinon la relation (entre les familles) ne sera pas bonne. Je suis l'aînée de ma famille et si j'avais voulu marier quelqu'un qui est le plus jeune de sa famille, mes parents n'auraient pas été d'accord. (Femme née à Hanoi en 1957, mariée en 1980 à 23 ans. Éducation secondaire)

À ces critères d'homogamie hérités de la période coloniale s'ajoutent des critères politiques tels que définis par l'idéologie socialiste. Le Parti s'implique ainsi vigoureusement dans le couplage des célibataires afin de garantir l'homogénéité des nouveaux couples, et prend en charge les modestes festivités du mariage, caractéristiques de cette période. L'homogamie politique se traduit par le mariage, entre eux, de gens aux antécédents

politiques individuels et familiaux révolutionnaires ne témoignant d'aucune contradiction avec l'idéologie en place. Cette sélection a pour effet de reléguer à un marché matrimonial de seconde classe les gens pour lesquels ces antécédents sont jugés mauvais ou douteux. La condition presque *sine qua non* qu'est le travail du conjoint pour l'État constituait un moyen de s'assurer le respect des règles d'homogamie politique, puisque les gens aux allégeances douteuses ou ouvertement non favorables au régime étaient exclus du secteur public. Le contrôle du passé politique était effectué par un des organes du Parti Communiste Vietnamien (*cơ quan*) auquel chaque citoyen de Hanoi était rattaché selon son appartenance à un lieu de travail: l'organe du Parti d'une usine regroupait, par exemple, les employés de cette usine. Le travail pour l'État était aussi la meilleure façon de survivre dans une période d'austérité économique. L'État fournissait à ses employés un logement, ainsi que des coupons pour la nourriture et les vêtements. Les employés du secteur public jouissaient en outre d'un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé. Le salaire de deux personnes mariées travaillant pour le gouvernement et les bénéfices liés à leur statut permettaient à une famille de s'en tirer en dépit de la pauvreté de l'époque.

Je me suis mariée à l'âge de 26 ans. À l'époque c'était très tard. La raison pour ce retard est que pendant 4 ans j'ai aimé un homme qui était dans l'armée, mais je n'ai pas pu le marier parce que ma famille était traditionnelle et disait que sa famille n'était pas compatible avec la nôtre. Mes parents travaillaient tous les deux pour le gouvernement; son père était enseignant mais sa mère n'était qu'une femme au foyer. Ma famille s'est fortement opposée puisque nous ne partageons pas le même statut social et me disait que si je me mariais avec lui, mon ascension sociale serait freinée par cette union. (Femme née en 1950 dans la province de Nghe An, mariée en 1976 à 26 ans. Éducation universitaire)

Le mari recherché à notre époque était comme suit: sa famille devait être proche de celle de la femme, il devait avoir un emploi stable, il devait être cadre du gouvernement et aucun membre de sa famille ne devait se livrer au commerce privé car, si c'était le cas, c'était inacceptable...Tous les membres de sa famille devaient donc travailler pour le gouvernement: ma famille et plusieurs autres ne pouvaient qu'accepter un conjoint répondant à ces conditions. (Femme née en 1957 à Hanoi, mariée en 1980 à 23 ans. Éducation secondaire)

Il était absolument nécessaire pour les gens de mon époque de marier quelqu'un qui avait un travail stable afin de pouvoir faire vivre une famille. Tout le monde cherchait une personne cadre du gouvernement, ayant sa permanence. (Homme né en Chine en 1945, marié en 1977 à 32 ans. Éducation collégiale)

Le maximum d'assurance était atteint dans un mariage avec un membre du Parti puisque seule une vie irréprochable permettait de le devenir. Ces derniers bénéficiaient aussi de privilèges leur rendant à eux et à leur famille la vie un peu plus douce. Ce sont surtout les femmes qui rêvaient d'un membre du Parti.

Avant de procéder à l'enregistrement de son mariage auprès des autorités policières, procédure nécessaire à la légalisation de la cohabitation, tout citoyen devait se faire délivrer un document par l'organe du Parti l'autorisant à se marier avec le conjoint désiré. Les représentants de cette structure politique procédait à une vérification du pedigree du conjoint potentiel du demandeur et émettaient ou non l'autorisation requise en fonction du contenu de l'histoire politique familiale. Cette histoire était résumée dans un document (le *lý lịch*) qui contient les antécédents de l'individu et des membres de sa famille jusqu'à la troisième génération, et fait état de tout acte immoral, criminel ou contre-révolutionnaire commis par lui ou ses ascendants. Le même document était requis pour un grand nombre de procédures autres que celles liées au mariage: il déterminait, par exemple, l'accès aux études supérieures et les possibilités d'ascension professionnelle.

À notre époque, lorsque nous pensions fonder une famille, nous avions des rêves mais les difficultés et limites étaient nombreuses. J'aimais quelqu'un d'une famille capitaliste et ma famille m'a dit qu'il était impossible que je me marie avec lui. Dans ce temps-là, le passé familial était très important. Puisqu'il était d'une famille capitaliste, son accès aux études universitaires était très limité, sauf dans les secteurs de la foresterie ou de l'agriculture, lesquels donnaient peu de prestige social... (Femme née en 1945 à Hanoi, mariée en 1967 à 22 ans. Éducation secondaire)

Mon co quan était très strict. Si nous voulions fréquenter quelqu'un, nous devons informer l'organisation et les cadres du Parti. Seulement lorsque nous avons l'autorisation du co quan pour les fréquentations, pouvions-nous nous voir, puis nous marier. (Femme née en 1959 dans la province de Thai Binh, mariée en 1982 à 23 ans. Éducation secondaire)

Mon ami et moi voulions nous marier et ma famille était d'accord. Mais à cette époque le co quan jouait un rôle important dans la décision finale. Les deux co quan (le mien et le sien) devaient donner la permission avant que nous puissions nous marier. Nous avons dû attendre pendant quatre ans avant d'avoir les autorisations. Comme mon mari était du Sud, l'organisation devait soigneusement enquêter sur son passé afin de s'assurer qu'il n'avait pas déjà une femme et des enfants dans le Sud Ce fut très compliqué. À cette époque tous ceux qui voulaient se fréquenter devait passer par le co quan. Si le lý lịch avait quoi que ce soit de douteux, c'était très difficile. (Femme née en 1939 à Hanoi, mariée en 1972 à 33 ans. Éducation secondaire)

On connaît encore mal le rôle qu'a joué l'histoire politique familiale (telle que relatée dans le *lý lịch*) comme facteur de différenciation sociale au cours de cette période de l'histoire du Vietnam. Les organes du Parti n'avaient pas tous les mêmes exigences en matière de « propreté » de son curriculum vitae familial (*lý lịch trong sách*). Une femme qui travaillait au ministère de l'Intérieur racontait combien l'organe du Parti dont elle relevait était réputé strict; cette situation fit qu'il lui fut difficile de trouver un conjoint dont le passé répondait aux

conditions requises. Si ces procédures empêchaient un mariage, elles entraînaient aussi quelquefois un retard de l'entrée en union dans le cas d'histoires obscures ou incomplètes nécessitant des recherches plus approfondies. Le Parti, en outre, tenait occasionnellement lieu d'agence matrimoniale, surtout pour les femmes célibataires de plus de 30 ans, à qui l'on proposait des candidats au mariage. Mais le Parti se voulait avant tout un parent protecteur: il s'enquêrait des origines d'un conjoint potentiel afin d'éviter toute union non avantageuse, il refusait ou acceptait un choix et aidait à trouver un parti en cas de difficultés, poussant même parfois au mariage. Par des mécanismes voisins, les organes du Parti Communiste Chinois auraient pris le relais de la famille, laissée dépourvue de ses fonctions traditionnelles (Domenach, 1985; Wolf, 1985).

Nos entretiens montrent toutefois une tendance inverse au Vietnam. Loin d'être confinée au silence, la famille agit souvent en amont du Parti grâce à une remarquable intégration des nouvelles possibilités et limites du mariage. En fait, c'est un enchevêtrement de critères à la fois traditionnels et socialistes qui guide les parents dans la sélection d'un conjoint pour leurs enfants. Le contrôle de l'homogamie politique est, dans la mesure où l'on peut connaître le passé d'un candidat, assuré par l'individu et sa famille. Les parents demeurent ainsi omniprésents dans le choix d'un conjoint à la fois indirectement par des stratégies éducatives mais, aussi, directement par des conseils, des propositions, des présentations et des interdictions. L'homogamie recherchée à cette période est ainsi avant tout collective et non pas individuelle, à la fois assurée par la famille et le Parti. Ses mécanismes passent avant tout par les parents qui doivent donner leur consentement, s'avérant des guides avertis pour leurs enfants.

C'est à partir du début des années quatre-vingts que la compatibilité familiale passe graduellement au second plan, après l'harmonie conjugale. La logique coloniale, qui perdura chez plusieurs familles durant les années soixante et soixante-dix, voulait que la famille d'un fils se cherche une belle-fille. Or, cette logique est définitivement rompue depuis une quinzaine d'années: les conjoints se choisissent mutuellement, tout en tenant compte de la compatibilité de leurs origines. Un choix judicieux doit désormais viser l'harmonie conjugale pour le futur du couple.

Selon moi, pour qu'un couple puisse vivre ensemble, les conjoints doivent se comprendre.
(Femme née à Hanoi en 1964, mariée en 1989 à 25 ans. Éducation secondaire)

Je pense que dans le couple idéal les conjoints se respectent: la femme écoute son mari et le mari écoute sa femme. (Homme né à Hanoi en 1961, marié en 1989 à 28 ans. Éducation universitaire)

... pour moi la femme idéale devrait répondre aux critères suivants: d'abord elle devrait être habile en ce qui a trait aux affaires familiales, comme le soin du mari et des enfants. Elle devrait être attentive à son mari, à son travail, à ses sentiments, à sa santé. La femme devrait être là pour tout, pas seulement pour cuisiner, elle doit être une amie pour son mari. (Homme né en Thaïlande en 1954, marié en 1987 à 33 ans. Éducation universitaire)

Selon moi, au sein du couple idéal, les époux doivent se respecter mutuellement. La femme écoute son mari et le mari écoute sa femme. Il n'y a pas de pouvoir absolu du mari. Les deux sont responsables des enfants. Et les époux doivent être solidaires pour assurer le maintien économique de la famille. (Homme né en 1961, marié en 1989 à 28 ans. Éducation universitaire)

L'amour dans le mariage est important, et l'amour doit venir de l'individu. Avant, les gens cherchaient des arrangements faits par les familles ou par leur organisation politique... À cette époque, il y a 5 à 7 ans, tout le monde était très contraint par le système et les obligations. Maintenant nous sommes dans une période d'ouverture, tout est ouvert, les gens sont libres d'avoir plus de contacts et peuvent communiquer entre eux. Le mariage est plus démocratique. (Homme né dans la Province de Thanh Hoa en 1960, marié en 1990 à 30 ans. Éducation universitaire)

Une proximité des origines sociales et géographiques s'avère néanmoins recherchée et est perçue comme une garantie de bonne entente. L'homogamie politique, quant à elle, disparaît presque complètement, ne subsistant que pour quelques emplois hautement politiques. L'avènement de l'économie de marché et le retrait du Parti dans les affaires familiales rendent dérisoires les règles des décennies antérieures. Alors qu'un conjoint se livrant à quelque activité dans le secteur privé était le pire choix à effectuer en régime socialiste, il s'agit désormais de l'un des meilleurs partis, tout comme les salariés des entreprises étrangères. Le passé politique importe moins que les revenus et les possessions matérielles telles une motocyclette - le minimum attendu chez un homme - et une résidence privée, le rêve de plusieurs femmes. Pour les jeunes entrant sur le marché matrimonial au début des années quatre-vingt-dix, les membres du Parti, jadis les individus les plus prisés et faisant rêver la gent féminine, passent presque inaperçus. Le statut social, jadis conféré par le statut politique, se définit davantage par le statut économique.

4.3.4 Les mécanismes assurant l'harmonie conjugale

Traditionnellement, une fois l'homogamie familiale garantie, les parents qui mariaient leurs enfants étaient soucieux de la relation qui allait s'établir entre eux. Afin d'assurer une relation harmonieuse, des précautions étaient prises pour vérifier la compatibilité individuelle

des futurs mariés. La génération parentale consultait ainsi devins et astrologues qui attestaient ou non la compatibilité des époux éventuels. Nos entretiens suggèrent une recrudescence des pratiques de consultation dans le but de vérifier la compatibilité des futurs mariés. Dans les années soixante et soixante-dix, bien que ces pratiques aient été condamnées et interdites par le régime socialiste, certaines caractéristiques individuelles étaient recherchées chez un conjoint potentiel afin d'assurer la compatibilité des époux et, par ricochet, l'harmonie et la stabilité conjugales. C'est ainsi qu'une supériorité d'âge, de niveau d'éducation, de revenu et d'expérience de vie chez l'homme devait garantir une relation hiérarchique permettant la bonne entente, l'égalité étant perçue comme porteuse de conflits et de difficultés pour le couple.

Paradoxalement, la promotion du statut de la femme bat son plein à cette époque au Vietnam et tous les citoyens urbains, hommes ou femmes, doivent travailler pour l'État à la construction du socialisme. Les taux d'activité féminine grimpent en flèche dans l'emploi salarié et des efforts sont déployés pour le recrutement de femmes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes. En dehors du foyer, hommes et femmes de Hanoi font face à un quotidien semblable. Cependant, il semble qu'à travers l'hétérogamie du couple, la famille cherche un équilibre entre cette égalité des sexes mise de l'avant par l'idéologie politique et la hiérarchie familiale confucéenne ayant défini les rapports familiaux pendant des décennies.

Chez les gens mariés depuis les années quatre-vingts, la nécessité d'hétérogamie individuelle passe au second plan, derrière la recherche d'un sentiment d'harmonie. La stabilité du futur couple ne repose plus sur la hiérarchie entre conjoints qui est garantie par des différences individuelles, mais sur l'expérience concluante ou non d'une relation pré-conjugale. L'intensification des fréquentations pré-nuptiales permet désormais la naissance de l'amour: il faut se connaître et se comprendre (*tìm hiếu*). Contrairement à la période socialiste, les préférences personnelles quant aux caractéristiques recherchées chez l'autre éclatent de façon très hétérogène. Néanmoins, les hommes donnent généralement priorité aux critères physiques, et les femmes, aux critères d'insertion sociale. Pour les hommes de Hanoi mariés entre les années soixante et quatre-vingt-cinq, la femme se doit d'être salariée du gouvernement. Pour les plus jeunes, elle peut désormais rester à la maison afin d'exercer son rôle de mère au foyer et participer à l'ascension professionnelle de son mari. Les femmes, en revanche, ont un discours différent: elles veulent travailler et conserver une certaine

autonomie économique. Le discours des hommes et des femmes pendant la période socialiste était peu différencié, tous cherchant à respecter la compatibilité familiale, à obtenir le consentement de leurs parents et désirant une supériorité de l'homme par rapport à la femme. Chez les jeunes, le type de relation recherchée et l'image du conjoint désiré se diversifient.

Par ailleurs, les conjoints doivent idéalement partager la même origine géographique. De tout temps, cette préférence pour l'endogamie peut s'avérer un critère décisif dans le choix final. Bien que l'endogamie villageoise ait diminuée au Nord du Vietnam depuis le milieu du siècle avec l'accroissement de la mobilité géographique (Krowolski, c à paraître), elle demeure recherchée surtout pour les fils, car les filles migrent plus facilement que les hommes pour suivre un conjoint. En ville, un parti dont le lieu de naissance est le même, demeure un atout indéniable: les gens de source hanoïenne privilégient nettement les candidats partageant leur origine. Notre enquête qualitative révèle les limites de l'endogamie en milieu urbain. La situation familiale joue énormément dans l'importance accordée à ce critère traditionnel de la formation des couples. L'éloignement ou le décès des parents rendent moins prioritaire la recherche d'un conjoint partageant un même lieu de naissance. La richesse et la proximité du réseau familial constituent ainsi des critères déterminants des choix effectués. Les orphelins se marient de préférence entre eux; il en va de même pour les migrants sans famille. Quant aux gens bénéficiant d'un vaste réseau familial à proximité de leur lieu de résidence, ils tendent à s'unir entre eux.

Les résultats de notre enquête qualitative sont confirmés par des données sur le lieu de naissance et le lieu de résidence de couples interrogés dans le cadre de l'Enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale de 1992-1993 (State Planning Committee and General Statistical Office, 1994). Ces données montrent que les migrants vivant à Hanoi ne réussissent pas toujours à convoler avec des gens de leur village ou de leur région d'origine: environ 50% des couples de migrants vivant à Hanoi en 1992 partagent la même origine géographique. Pour l'ensemble de l'échantillon de cette enquête nationale (tableau 4.4), l'endogamie est plus difficilement réalisable en milieu urbain: elle s'observe sept fois sur dix en milieu rural alors que ce n'est le cas que de trois mariages sur dix en milieu urbain. Le lieu de naissance de l'enquête est le district et non le village ou la commune.

Tableau 4.4 Lieu d'origine et lieu de résidence des conjoints selon les milieux rural et urbain, Enquête de la Banque mondiale 1992-1993

Lieu de résidence du couple au moment de l'enquête	Les deux conjoints ont le même lieu d'origine et y vivent.	Les deux conjoints ont le même lieu d'origine et vivent dans un autre lieu.	La femme a migré et vit dans le lieu d'origine de l'homme.	L'homme a migré et vit dans le lieu d'origine de la femme.	Les deux conjoints ont migré, ne partagent pas le même lieu d'origine et vivent dans un troisième lieu.	Total
rural (n=708)	70,64	8,25	11,53	6,61	2,97	100,00
urbain (n=3027)	27,83	21,75	13,42	13,84	23,16	100,00

*Nos propres résultats sont obtenus pour l'ensemble de l'échantillon national (4800 ménages) à partir des données informatisées de l'Enquête de la Banque mondiale sur les niveaux de vie 1992-1993.

4.3.5 Le temps opportun pour le mariage

Des questions sur l'âge ou le moment propice au mariage se dégagent trois dimensions du « temps » idéal. D'abord, celui de l'âge biologique, aspect du mariage que tentent habituellement d'expliquer les démographes par des caractéristiques individuelles telles que le niveau d'éducation, le lieu de naissance, l'activité principale, etc. Dans nos entretiens, l'âge préférable mentionné est généralement le début de la vingtaine pour les femmes et le milieu de la vingtaine pour les hommes; les participants mentionnent également que, pour les deux sexes, l'âge au mariage, et souvent même, doit être plus élevé en ville que dans les campagnes. Pour les femmes, on parle d'un âge limite supérieur, environ 25 ans en milieu rural et 30 ans en milieu urbain, au-delà duquel trouver mari sera très difficile, voire impossible. Deux raisons sont mentionnées pour expliquer ce danger d'être « périmée » (*é chông*) pour le mariage: la perte de la beauté et surtout la diminution du potentiel de reproduction biologique, objectif premier du mariage. Entre les générations, ces normes d'âge au mariage ont peu changé et demeurent relativement stables.

Mais l'âge biologique du candidat au mariage est indissociable de sa trajectoire de vie, laquelle prime sur le moment jugé opportun au mariage. Pendant la période socialiste, il était impératif qu'un jeune ait terminé ses études et se soit trouvé un emploi stable avant de considérer le mariage. Cette condition *sine qua non* devait idéalement être atteinte simultanément avec l'âge biologique souhaitable, mais son retard pouvait justifier un mariage à un âge plus avancé. Le contraire, toutefois, était difficile et n'aurait pas reçu l'approbation

parentale. Pendant cette période d'austérité économique, la capacité de survie d'un nouveau noyau familial était impérative.

Chez les plus jeunes mariés, la stabilité dans l'emploi des deux conjoints n'est plus jugée nécessaire; le travail d'un seul, généralement le mari, peut suffire à assurer le lancement d'une nouvelle union. La fin des études pour une femme est jugée préférable mais n'est plus obligatoire. Cette plus grande flexibilité dans la trajectoire de vie d'un moment adéquat au mariage pourrait contribuer à expliquer la baisse de l'âge moyen à la première union observé dans notre échantillon. Depuis une dizaine d'années, la possibilité pour une famille de se livrer au commerce privé pourrait augmenter les possibilités d'échanges de ressources financières entre les noyaux familiaux, et de transferts des parents aux enfants nouvellement mariés, par exemple. Le commerce privé et l'émergence des emplois salariés des entreprises à capital mixte (vietnamien et étranger) offrent aux jeunes des emplois mieux rémunérés que ceux du secteur public, ce qui peut expliquer qu'un seul revenu puisse être jugé suffisant.

Finalement, les mois et jours du calendrier lunaire propices au mariage sont mentionnés comme un élément à respecter. Bien que pendant la période socialiste les pratiques de choix d'un jour faste par un devin aient été remplacées par le choix presque systématique du dimanche, les participants aux entretiens estiment qu'on assiste à un retour à la tradition des pratiques de consultation pour le choix d'un jour et même d'une heure propice aux festivités, indépendamment des jours de la semaine. Toutefois, aucune mention de saisons pour le mariage ne figure dans les entretiens, bien que la plupart des mariages aient lieu à l'automne et pendant l'hiver avant la fête du Nouvel An. Bien que le moment symbolique du mariage soit un aspect du temps idéal, il est difficile d'estimer son lien et son impact sur l'âge biologique observé.

L'exercice du qualitatif permet de comprendre le lien qui existe entre les caractéristiques individuelles et le moment opportun dans le cycle de vie pour l'entrée en union. En fait, ce que mesurent les démographes au moyen des modèles des déterminants du calendrier de la nuptialité, ce sont des variables non pas explicatives, mais descriptives du moment adéquat dans le cycle de vie. Ainsi, dire qu'une instruction élevée retarde l'âge au mariage, dans le cas du Vietnam, n'est pas exact lorsque l'on prend en considération le fait que l'individu doit avoir atteint la stabilité dans l'emploi avant de se marier, quelque soit son niveau d'éducation. Ainsi, les plus éduqués retardent leur entrée sur le marché du travail et se marient nécessairement plus tard. L'éducation ne joue pas directement sur l'âge au mariage

car ce qui prédomine, c'est une norme sociale du moment possible pour le mariage, laquelle ressort clairement de nos entretiens pour les générations mariées avant les réformes des années quatre-vingts.

4.4 Formation des couples et rapport intergénérationnel

L'évolution du processus de formation des couples, dont le choix du conjoint est l'étape centrale et souvent décisive d'une union, met en évidence les changements du rapport entre parents et enfants adultes. Une périodisation en trois étapes montre que les parents sont dans un premier temps les initiateurs du processus; à cette époque les parents marient leurs enfants. Les conflits sont rares mais possibles puisque l'accord de l'enfant est recherché. Il ne faudrait pas confondre l'accord dans cette première forme de mariage avec l'accord occidental solennellement exprimé dans la cérémonie du mariage, qu'elle soit religieuse ou civile. L'accord est ici effectué dans un contexte de hiérarchie entre les générations et de faible individuation des membres de la famille; le mariage est l'union de deux familles tout autant que celle de deux personnes. La relation intergénérationnelle se caractérise par la confiance, le respect et la soumission des enfants envers les parents. Quelques uns des extraits d'entretiens qui apparaissent dans les pages précédentes ont déjà illustré combien les jeunes de l'époque valorisent la lucidité et la clairvoyance de leurs parents quant au choix judicieux d'un conjoint, ce qui leur assurera un mariage heureux. Certains, ayant tout de même osé défier l'autorité parentale, interprètent, *a posteriori*, leurs difficultés familiales ou d'ordre plus général comme une punition des dieux pour leur manque à la piété filiale lors de leur mariage. Le mariage était certes « arrangé » par les parents, mais cette pratique était loin d'être perçue négativement par les candidats au mariage, contrairement à ce que suggère la connotation souvent péjorative de cette expression très ethnocentrique.

Puis, peu à peu, avec la transformation des rapports sociaux hors de la parenté, entre autres amorcée pendant la période socialiste par l'accès généralisé à l'éducation et la mise en place de nombreuses organisations du Parti communiste telles que l'Union des Jeunes ou l'Union des Femmes, les célibataires font de nombreuses rencontres sur leur lieu d'études, de travail ou pendant des réunions politiques. L'initiation du processus sort de plus en plus souvent du cercle familial, échappant ainsi à la supervision parentale. Toutefois l'accord des parents sur le choix d'un conjoint s'avère essentiel, à moins que la distance géographique entre parents et enfants ne soit trop grande. Cette distinction rappelle celle effectuée par Cadière (1930) pour les années vingt et trente lorsqu'il parle des mariages anormaux -ceux

effectués loin de la parenté et sans sa collaboration- et des mariages normaux, ceux effectués près de la parenté sous sa totale supervision. Sans l'approbation des parents, peu de jeunes osent s'engager dans un mariage. La relation entre les générations est modifiée et l'espace pour le conflit devient plus important, mais les parents demeurent une autorité respectée. Le conflit effraie et doit être évité; apparaissent dans les discours les termes « convaincre » et « persuader ». On cherche le consensus par tous les moyens en cas d'opposition à son choix.

Finalement, depuis les dix dernières années, les enfants se retrouvent de plus en plus au premier plan du processus. Ces derniers non seulement initient le processus, mais ont un pouvoir accru pour en imposer l'issue. La relation entre parents et enfants s'avère plus vulnérable au conflit mais les jeunes cherchent toujours l'approbation de la génération parentale. Entre l'étape précédente et celle-ci, cette nécessité demeure, même si les jeunes prennent plus d'initiatives qu'auparavant.

Décrire les transformations relevées en termes d'une évolution allant du mariage arrangé au mariage libre serait erroné. En fait, les critères de choix du conjoint montrent que chez les plus âgés comme chez les plus jeunes, la bonne entente fait certes partie de ce qui est recherché dans une relation conjugale mais que de nombreux autres facteurs sont aussi soigneusement considérés, peu importe qui fait le choix. Le mariage libre n'est qu'une notion théorique qui, dans toutes les sociétés, correspond peu à la réalité. En fait, cette capsule trop souvent reprise dans les articles sur le mariage et la nuptialité reflète le regard de l'Occidental sur d'autres sociétés, différentes de la sienne. Caldwell a très pertinemment critiqué la notion de mariage arrangé (Caldwell et al., 1988).

Le rapport entre parents et enfants n'arrive pas à un point d'éclatement et de conflit entre les générations. Le tissu social est maintenu grâce à la famille pour laquelle le consensus, relativement au choix d'un conjoint ou à d'autres événements familiaux, se doit d'être atteint. Ce constat fut également fait dans d'autres pays d'Asie, dont Taiwan (Thorton et al., 1994) et l'Indonésie (Malhorta, 1991), ainsi que dans certains pays d'Afrique, dont le Togo (Meekers, 1995).

Conclusion

On pourrait résumer l'évolution du processus décrit sous trois rubriques: les ruptures, les continuités et les retours. Les ruptures apparaissent clairement dans la dynamique entre parents et enfants au moment des choix initial et final du futur conjoint. Le mariage devient

progressivement une initiative des enfants et non plus des parents. Les lieux de rencontre se diversifient et s'éloignent de l'espace familial; les pairs présentent des conjoints potentiels et conseillent sur la décision finale à prendre. En fait, le mariage illustre le développement des rapports sociaux hors de la parenté. L'intensification des relations entre futurs époux avant le mariage témoigne aussi des transformations des modalités de la formation des couples. Par ailleurs, si la dynamique entre parents et enfants se modifie, le rapport intergénérationnel demeure essentiellement un rapport hiérarchique respecté dont témoigne la nécessité d'obtenir l'approbation parentale quant au conjoint élu. Du principe de l'accord entre deux familles, nous passons à celui du consensus entre parents et enfants. Quant à la présentation d'un conjoint potentiel par une tierce personne, elle s'avère être un autre aspect demeuré stable.

Nous n'avons pas décrit les festivités entourant le processus de l'entrée en union, mais des retours à des festivités et rituels de style présocialiste ont été décrits par les ethnologues (Hy Van Luong, 1993; Krowolski, c à paraître). Les étapes du processus menant à l'union deviennent en effet de plus en plus élaborées et font l'objet de dépenses considérables dans les familles de Hanoi. Les rituels traditionnels, tels les cérémonies pour les fiançailles et l'entrée officielle de la belle-fille dans la famille de son mari, refont leur apparition. Bien que cet aspect n'ait pas été développé dans l'analyse, d'après nos entretiens, cette tendance s'accompagne d'un retour du mariage non plus comme stratégie de protection et de survie, mais comme stratégie d'ascension sociale. Les jeunes qui jouissent d'une supériorité en matière d'éducation et de capacité d'adaptation au nouveau marché de l'emploi devraient devenir plus autonomes. Par ailleurs, la famille est une source très importante d'emploi, situation pouvant créer une dépendance accrue.

Le retour éventuel de la femme au foyer pourrait être rangé du côté des phénomènes associés à un mouvement de retour à la période présocialiste. Goodkind (1996a) observe dans le recensement de 1989 une diminution de la part des emplois occupés par des femmes dans les secteurs à main-d'oeuvre traditionnellement masculine et dans l'emploi salarié du secteur public en général. Nous estimons toutefois que cette tendance pourrait dissimuler un retour en force des femmes dans le commerce informel, activité non comptabilisée dans les statistiques officielles. L'argument d'une redéfinition de l'image de la femme vietnamienne est néanmoins indéniable (Pelzer, 1993): des courageuses héroïnes de la révolution, nous passons aux séduisantes lauréates des concours de beauté. Quant au pantalon vert kaki, les femmes ont

vite fait de le troquer contre leurs robes traditionnelles élégantes et colorées (*áo dài*). En dépit de cette nouvelle image de la femme, le retour en arrière quant à son statut au sein de la famille nous semble peu probable. Des recherches plus approfondies sur les acquis en matière de condition féminine attribuables au socialisme restent à faire.

Nos résultats mettent en doute le succès de la promotion d'un modèle exempt de hiérarchie familiale et de mariages orchestrés par la génération parentale, tel qu'il fut promulgué par la *Loi sur le mariage et la famille* de 1959. En fait, le choix du conjoint en période socialiste relève davantage du modèle traditionnel que de celui mis de l'avant par la Loi de 1959. La rupture attendue ne ressort pas des pratiques qui sont plutôt caractérisées par une certaine stabilité. Dans l'ensemble, imputer les évolutions mises en évidence aux changements politiques et économiques des années quatre-vingts serait une grave erreur. Il apparaît clairement que les évolutions en cours s'inscrivent dans un continuum, amorcé au moins depuis le début du siècle.

Nos observations sur la formation des couples à Hanoi permettent d'émettre quelques hypothèses quant à la nature des liens entre changements démographiques et changements familiaux. D'abord, la baisse de la fécondité des années soixante-dix et quatre-vingts témoigne d'une modification du rapport à l'enfant. En régime de basse fécondité, pour les parents, le succès du mariage de leurs quelques enfants peut avoir pris de l'importance. Quant à la stabilité de la nuptialité, elle s'accompagne parfois de situations tendues entre les intérêts des enfants et ceux des parents en ce qui a trait au mariage, notamment pendant la guerre et en cas de conflit sur le choix final d'un conjoint. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, la situation économique précaire et généralisée rendait difficile, voire impossible, le mariage précoce; le jeune couple se devait d'être prêt à l'autonomie financière et même résidentielle, particulièrement en milieu urbain. La situation actuelle est singulièrement différente. Des familles ayant accumulé du capital ou pouvant plus facilement contracter des emprunts peuvent assister leurs enfants sur le plan financier, même une fois mariés.

Par ailleurs, le passage d'une économie de type socialiste à une économie capitaliste laisse entrevoir une restructuration et une revalorisation des liens familiaux. Alors que les familles urbaines dépendaient presque totalement de l'État pour leurs besoins essentiels jusqu'au début des années quatre-vingts, ces mêmes familles sont aujourd'hui des unités de production et de consommation qui peuvent, et qui doivent de plus en plus s'autosuffire sans le soutien de l'État.

CHAPITRE 5
LE RAPPORT ENTRE HOMMES ET FEMMES AVANT LE MARIAGE:
« LES AMOURS DE VENT ET DE LUNE »¹ OU LA RELATION PRÉNUPTIALE²

Éloge de celle qui sans avoir de mari est enceinte

*D'avoir été trop complaisante, me voilà dans l'embarras.
La peine de mon coeur, la sais-tu, ô mon aimé?
La destinée qui doit nous unir n'a pas encore montré sa tête:
Pourquoi mon sort de jeune fille est-il entravé?
Ta faute, toute ta vie tu la supporteras, ô mon aimé.
Le fruit de notre amour, j'accepte de le porter.
Qu'importe les paroles injustes du monde,
Il y a des personnes qui sont avisées, mais il y en a aussi qui
sont habiles.*

*Hồ Xuân Hương
poétesse vietnamienne du XVI^e siècle
(traduction par Maurice Durand, 1960)*

Le chapitre précédent nous a appris que depuis le début des années quatre-vingts les jeunes prenaient de plus en plus d'initiative dans le processus de choix de leur conjoint, mais que le consensus entre les générations demeurait un élément clef de l'issue d'une relation prénuptiale. L'étude de la composition des ménages, quant à elle, a suggéré une solidarité intergénérationnelle relativement stable au fil des dernières décennies. Globalement, les structures familiales et le mode de formation des couples ont mis en relief une continuité du rapport entre générations, en dépit de certaines transformations non moins importantes. L'une de celles que nous avons identifiées dans notre étude du choix du conjoint est la valorisation accrue de l'harmonie préconjugale comme condition pour l'entrée en union. Le rapport entre hommes et femmes pourrait ainsi être l'un des éléments majeurs des transformations familiales depuis les années cinquante. En effet, si les arrangements résidentiels et la relation entre parents et enfants au moment du mariage montrent une continuité dans les rapports

¹ Cette expression est reprise de la première partie du roman de Yveline Féray *Dix Mille Printemps* qui l'explique ainsi: ce titre « trouve son origine dans l'expression vietnamienne *phong nguyệt*, « amours de vent et de lune », amours qui bravent l'ordre établi, résistent à la contrainte sociale dans une société traditionnelle où le mariage est un acte essentiellement collectif voulu et préparé par les deux familles intéressées. » (Féray, 1996: tome 1, 493). Ces amours précèdent le mariage et sont souvent voués à l'échec.

² La dernière partie du chapitre (analyses sur l'avortement chez les célibataires) utilise des résultats qui ont fait l'objet d'un rapport présenté au Fonds des Nations Unies pour la Population du Vietnam en novembre 1996 et d'une communication présentée lors de la Réunion Annuelle de la PAA (Population Association of America) en mars 1997 à Washington, D.C., intitulée « Youth, Premarital Sexuality and Abortion in Vietnam ».

familiaux, le rapport entre hommes et femmes pourrait mettre à jour une transformation de ces derniers.

Afin d'approfondir cette hypothèse, ce chapitre étudie la relation entre hommes et femmes avant le mariage. Une intensification de la relation pré-nuptiale fut observée dans d'autres pays de la région. À Taiwan et en Corée, par exemple, une augmentation des relations sexuelles pré-nuptiales et une diminution de l'intervalle protogénésique furent observées et interprétées comme résultant de changements du rapport entre hommes et femmes, suggérant une plus grande intimité avant et au début du mariage (Rindfuss et Morgan, 1983). La relation entre futurs époux revêt une importance particulière pour la compréhension du rapport d'alliance. En effet, la relation pré-nuptiale précède et prépare la relation matrimoniale, laquelle s'avère cruciale pour la compréhension des comportements démographiques, notamment la fécondité. En Occident, on assista dans les années soixante à une dissociation du mariage, de la sexualité et de la procréation à la suite d'une nette augmentation des pratiques sexuelles adolescentes et pré-maritales; peu après, c'est une dissociation entre procréation et élevage des enfants qui s'ensuivit avec l'entrée des femmes sur le marché du travail (Dandurand et Ouellette, 1995). D'après les théories féministes, ces évolutions affectèrent profondément les relations hommes-femmes et eurent des retentissements considérables sur la baisse de la fécondité (Piché et Poirier, 1995). À propos de Hong Kong, Silverio (1995) émet plutôt l'hypothèse que l'association entre mariage et sexualité est maintenue, puisque les jeunes n'ont de rapports sexuels que lorsque le mariage est prévu. Ainsi, la dissociation s'effectuerait principalement entre sexualité et procréation, du moins avant le mariage. Alors que pour les transformations démographiques de l'Occident, l'étude de la relation entre les sexes s'inscrit désormais dans le corpus théorique de la transition démographique (Piché et Poirier, 1995), les changements démographiques de l'Asie ont rarement été étudiés de ce point de vue. C'est dans ce sens que nous avons effectué les analyses qui suivent.

Ce chapitre explore l'hypothèse d'une intensification de la relation pré-nuptiale entre la fin de la période coloniale et le début des années quatre-vingt-dix, principalement à Hanoi. Un indicateur important de la nature de cette relation sera la sexualité pré-nuptiale. Le chapitre se structure de façon chronologique: dans la première partie, nous étudions la relation pré-nuptiale avant 1954 à partir d'une série de quarante récits de mariage relatés par des gens s'étant épousés à Hanoi entre 1930 et 1954. Pour les décennies soixante, soixante-dix et

quatre-vingts, nous observons indirectement la relation prénuptiale à l'aide des données de l'Enquête démographique intercensitaire de 1994 (General Statistical Office, 1995). Cette source permet une analyse rétrospective par génération des conceptions prénuptiales et de la durée de l'intervalle protogénésique, indicateurs pouvant suggérer des modifications du comportement sexuel avant le mariage et au début du mariage. Puis, nous nous intéresserons dans la dernière partie aux jeunes des années quatre-vingt-dix via les résultats d'une enquête que nous avons conduite sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires à Hanoi. Nous verrons, pour conclure, que l'étude des relations prénuptiales est révélatrice d'une transformation du rapport entre les sexes, les rapports préconjugal et conjugal étant de plus en plus associés à un rapport amoureux. En conclusion, nous émettons l'hypothèse d'une dissociation entre mariage et sexualité, et entre sexualité et procréation chez les jeunes célibataires de Hanoi.

5.1 La relation prénuptiale entre 1930 et 1954

L'épigraphie de ce chapitre suggère que les rapports sexuels prénuptiaux existaient dans la société du XVI^e siècle, période à laquelle la poétesse Ho Xuan Huong s'inspira de la situation de la fille-mère pour écrire ces vers (Huu Ngoc et Corrèze, 1984). Pourtant, ces cas relevaient probablement de l'exception car dans une société confucianiste, sexualité, fécondité et mariage forment un triangle indissociable et la sexualité avant le mariage est officiellement prohibée. Ainsi, toute relation prénuptiale entre un homme et une femme ne peut être qu'un prélude à une alliance précédemment fixée et ne devrait pas donner lieu à beaucoup d'intimité. Cette relation pouvait en effet se limiter à peu d'interactions entre les futurs conjoints: quelques brèves rencontres en présence des parents par exemple. La timidité et la pudeur pouvaient même empêcher qu'un seul regard ne soit échangé. L'objectif premier du mariage étant la procréation, l'amour était un sentiment qui se cultivait et qui n'était une condition ni suffisante ni nécessaire à l'union matrimoniale.

Les écrits de la période coloniale nous renseignent peu sur la relation prénuptiale. Relativement au mariage, qui est un processus et non un événement, ces écrits ne mentionnent pas de pratiques relatives à des fréquentations prénuptiales entre les futurs époux. Le futur marié est tenu lors des fêtes du calendrier lunaire d'apporter des cadeaux à ses beaux-parents. Ces obligations familiales toutefois ne peuvent pas être considérées comme faisant partie d'une relation entre les futurs conjoints, mais davantage d'une relation entre les deux familles

alliées par l'union de leurs enfants. À partir du moment où la demande en mariage est acceptée par les parents de la future épouse, le processus est enclenché et on ne considérera pas d'autres époux potentiels. Quant à la sexualité prénuptiale, il en est rarement question. Nguyen Van Phong résume ainsi le traitement de ce sujet dans les écrits français publiés entre 1880 et 1902:

Quant au comportement sexuel prénuptial chez la femme, il y avait un désaccord frappant chez ces auteurs...Hector Piatralba qui avait passé dix mois à Hanoi: « Il n'est point pays où la corruption du peuple soit plus complète. » Le légionnaire et le médecin militaire répétaient ces jugements stéréotypiques qui circulaient chez certains milieux coloniaux de l'époque...Au contraire, Jules Boissière tout en citant cette réflexion stéréotypique s'élève énergiquement contre une telle appréciation et la classe au nombre des préjugés et calomnies sur le compte de la population vietnamienne. Plus judicieux, A. Bouinains opina qu'une distinction s'imposait entre les bas-fonds de la population des villes comme Saigon, Cholon, Hanoi, Haiphong et la grande majorité des habitants de la campagne: « On a souvent parlé de la corruption des mœurs des femmes. Mais si, à Saigon et à Cholon, où habite une population flottante d'étrangers, l'on rencontre les abus de toutes les grandes villes, si là se trouvent de nombreuses congais, il en est autrement dans les provinces: l'Annamite vit avec sa femme dans sa paillette isolée, le pêcheur réside en famille dans sa barque; les femmes se montrent, au contraire, en général, réservées avec les étrangers (Nguyen Van Phong, 1971: 75).

Manifestement, les Français ont une vision partielle des femmes vietnamiennes: ils nous parlent principalement de celles ayant des relations avec les étrangers et vivant dans les villes du pays. Or, cette appréciation ne peut refléter les pratiques que d'une mince partie de la population.

D'après ce que nous présentent les écrits de la période coloniale quant aux règles du mariage prévalant jusqu'à la veille de la révolution de 1945, il semble peu probable que les futurs mariés, qui souvent s'étaient vus mais rarement parlé avant leur mariage, aient pu avoir des rapports sexuels prénuptiaux. Et pourtant, avant la révolution de 1945, nous avons vu dans le deuxième chapitre que le mariage commence à changer, entre autres, sous l'influence de l'éducation occidentale que reçoit l'élite urbaine (Nguyen Van Ky, 1995). Cette période donne lieu à une individuation accrue des membres de la famille et à une revendication de l'amour comme ingrédient d'un bon mariage, comme le souligne Pelzer:

The attack on the traditional extended family's control over arranged marriage, and the emergence of free choice romantic marriage began in the 1920s under colonialism and was taken up by the Vietnamese communist movement (Pelzer, 1993: 326).

Ces modifications, bien que modestes, suggèrent une transformation du rapport pré-nuptial allant dans le sens d'une intensification. Étant donné les limites des sources documentaires, nous aurons recours à un matériau qualitatif constitué d'entrevues individuelles pour effectuer une analyse des pratiques pré-nuptiales.

5.1.1 Les données

Afin d'explorer l'hypothèse de l'intensification de la relation pré-nuptiale, nous utilisons un corpus de données qualitatives composé de quarante entrevues auprès de personnes mariées à Hanoi entre 1930 et 1954. Ces entretiens, contenant les réponses à une série de questions ouvertes, furent effectués par l'Institut de Sociologie de Hanoi dans le cadre d'un projet de recherche sur le mariage traditionnel vietnamien, au cours de l'automne 1995³. L'objectif de ce projet était essentiellement l'étude du processus de choix du conjoint avant 1954; les entretiens portent ainsi sur plusieurs aspects relatifs au mariage. Le statut de ce matériau qualitatif est différent de celui des entretiens de groupe analysés au chapitre précédent car l'enquête sur le mariage traditionnel utilisait un questionnaire et non un schéma d'entrevue. Toutefois, les questions étaient ouvertes et les gens interrogés pouvaient donner tous les détails qu'ils voulaient en réponse à une question. Les réponses se prêtent à une codification *a posteriori*, laquelle fut assistée par le logiciel *The Ethnograph* qui permet, tout comme le logiciel *NUDIST* utilisé lors de l'analyse des entretiens du chapitre 4, de coder les contenus textuels et d'en arriver à une description structurée des pratiques⁴. L'échantillon fut constitué par la recherche de personnes répondant aux conditions de l'enquête dans l'entourage immédiat des chercheurs et dans celui de personnes ayant déjà participé à l'enquête. Pour avoir une entrevue, la personne devait s'être mariée avant 1954 dans la ville de Hanoi. Les caractéristiques de l'échantillon montrent que les personnes ayant participé à l'enquête se sont mariées entre 1930 et 1954, que la plupart d'entre elles étaient éduquées,

³ Notre participation à ce projet fut minimale, mais nous avons eu accès aux transcriptions des entretiens. Cinquante autres entretiens furent effectués sur le même sujet dans un village rural. Notre analyse ne portera toutefois que sur les entretiens des gens mariés à Hanoi. Un rapport de recherche sur la famille et le mariage traditionnels fut rédigé par Khuat Thu Hong à partir d'une analyse de ces entretiens (*Hôn nhân truyền thống ở Đồng Bằng Sông Hồng, Viện Xã Hội Học, Phòng Xã Hội Học Dân Số và Gia Đình; (Le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge)*, Institut de Sociologie, Département de démographie sociale et de la famille, Hanoi: 1996).

⁴ Le logiciel *NUDIST* est nettement supérieur à *The Ethnograph*. Toutefois, ce dernier est plus avantageux car il permet l'utilisation des textes en langue vietnamienne. Ses possibilités pour la description et l'analyse des contenus textuels sont toutefois beaucoup plus limitées que celles de *NUDIST*.

que leur âge au premier mariage varie entre 12 et 30 ans et que la cohabitation patrilocale toucha près de quatre couples sur cinq (tableau 5.1).

L'enquête qualitative effectuée à partir de questions ouvertes permet de déterminer un certain nombre de pratiques et d'établir des facteurs de différenciation de ces pratiques. Le fait que ces entretiens aient été effectués auprès de gens mariés à Hanoi nous donne une perspective du mariage présocialiste dans une grande ville du pays, perspective qui serait fort probablement différente en milieu rural.

**Tableau 5.1 Caractéristiques de l'échantillon (en pourcentage),
Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995**

Caractéristiques	Catégories	pourcentage
1. Sexe	Hommes	45,0
	Femmes	55,0
2. Éducation	Aucune	
	-analphabète	5,0
	-sait lire et écrire	17,5
	Primaire	32,5
	Secondaire	20,0
	Plus que secondaire	20,0
3. Age au moment de l'enquête	60-69	25,0
	70-79	67,5
	80 et plus	7,5
4. Année du mariage	1930-1939	17,5
	1940-1949	40,0
	1950-1954	42,5
5. Age au mariage	12-19	32,5
	20-24	42,5
	25-30	25,0
6. Statut socio-économique au moment du mariage	Riche	27,5
	Assez bien	15,0
	Moyen	32,5
	Pauvre	25,0
7. Cohabitation avant le mariage	Deux parents	65,0
	Un parent	10,0
	Collatéraux seulement	5,0
	Autres personnes apparentées	12,5
	Autres personnes	7,5
8. Cohabitation postnuptiale	Patrilocale	77,5
	Matrilocale	2,5
	Néolocale	20,0

Source: Les catégories de 1 à 6 proviennent des tableaux résumant les caractéristiques individuelles de chacune des personnes interrogées, du rapport sur l'Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge (Khuat Thu Hong, 1996). La catégorie « statut socio-économique » fut codée en fonction de l'emploi et des biens des parents et de l'appréciation personnelle des gens interrogés quant à la situation de leur famille par rapport aux autres. Les distributions des catégories 7 et 8 furent établies à partir de notre propre lecture du contenu des entretiens.

Nos description et analyse de ces entretiens ne seront que brèves et partielles puisque nous nous en tiendrons aux contenus restreints traitant des relations pré-nuptiales. Cette source ne contient aucune information sur la sexualité, ce sujet étant fort délicat à traiter avec des personnes âgées s'étant mariées à une époque où les relations sexuelles pré-nuptiales étaient « officiellement » prohibées.

5.1.2 Analyse thématique

Nous avons regroupé sous quatre thèmes l'information contenue dans ce matériau sur les pratiques pré-nuptiales:

1. *Les modes de rencontre ou de connaissance initiale avec un candidat au mariage*

Cet aspect de la période précédant le mariage nous indique si la rencontre directe était existante à l'époque coloniale. L'avènement de la rencontre directe ou via des amis entre deux jeunes candidats au mariage représente un tournant important dans la naissance d'une relation pré-nuptiale en dehors de la parenté.

2. *La relation entretenue avant le mariage*

Une question portait sur la relation entretenue avant le mariage afin d'évaluer le degré de connaissance qu'avaient l'un de l'autre les futurs mariés. Le mariage traditionnel de modèle confucéen, ne nécessite pas que les époux se connaissent ou même qu'ils se soient déjà vus. Dans les mariages totalement orchestrés par les familles, les mariés se découvrent mutuellement pour la première fois lors des fiançailles ou des noces. La naissance d'un rapport amoureux pré-nuptial, tel que nous le concevons aujourd'hui, requiert que les conjoints puissent avoir entre eux un minimum de communication avant leur mariage.

3. *La négociation entre les parents et les enfants sur un candidat potentiel*

Traditionnellement, la négociation entre parents et enfants sur un candidat potentiel est minime, voire inexistante. L'introduction ou la proposition d'un candidat par l'enfant à ses parents témoigne du développement d'une relation pré-nuptiale permettant à un candidat au mariage d'identifier lui-même un conjoint potentiel.

4. *Le nombre de partis considérés pour le mariage*

La considération de plus d'une personne pour le mariage pourrait être le signe de transformations du rapport hommes-femmes avant le mariage, car dans certains cas elle pourrait témoigner du début de plusieurs épisodes pré-nuptiaux donnant lieu à des interactions.

La considération de plus d'un candidat peut également être liée à des situations de décès, à des séparations prolongées de promis ou de fiancés ou enfin à des conflits familiaux.

Pour ces quatre aspects informatifs de la relation prénuptiale, nous avons codé les quarante entretiens à partir des réponses obtenues selon les catégories du tableau 5.2. Les résultats nous renseignent sur les tendances. Nous les illustrons dans les remarques qui suivent par des citations représentatives des différentes pratiques relevées lors de la codification.

Tableau 5.2 Résultats de la codification des aspects relatifs à la relation prénuptiale, Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995

Aspects de la relation prénuptiale	Catégories créées <i>a posteriori</i> en fonction des réponses données aux questions ouvertes sur ces sujets	Effectifs (n=40)
Mode de rencontre (Personne ayant présenté les futurs conjoints, ayant initié la première rencontre)	-Via la famille immédiate (parents, grands-parents, frères, soeurs)	16
	-Intermédiaire professionnel (généralement rémunéré par la famille du garçon pour la recherche d'une épouse)	5
	-Autre membre de la famille (membre de la parenté plus éloignée)	5
	-Autre personne (sans lien de parenté, un voisin par exemple)	3
	-Soi-même (rencontre directe sans intermédiaire)	11
Relation avant le mariage (Relation entre les futurs époux avant le mariage)	-Fréquentations (rencontres dans la famille ou hors de la famille, mais permettant que les futurs puissent échanger et se connaître, mention du mot « amour » pour décrire la relation)	12
	-Se connaissent, se sont parlé (les futurs ont échangé quelques mots mais disent ne pas s'être connus)	6
	-Se connaissent de vue seulement, ne se sont jamais parlé (se sont aperçus, mais aucune parole échangée)	15
	-Ne se sont jamais vus	6
	-Indéterminé	1
Négociation parents-enfants (Négociation entre les parents et les enfants dans le but de faire accepter ou refuser un candidat potentiel)	-Oui, l'enfant tente de faire accepter son choix (l'enfant fait une proposition de candidat et tente de faire accepter la personne par ses parents)	1
	-Oui, le parent tente de faire accepter (les parents tentent de faire accepter un candidat qu'ils ont choisi à leur enfant qui le refuse)	8
	-Aucune négociation	31
Partis avant le mariage (si plus d'un parti considéré avant le mariage, personne qui propose le parti antérieur à celui qui est choisi pour le mariage)	-Oui, l'enfant propose un ou des candidats (il y a eu considération de plus d'une personne et c'est l'enfant qui a proposé cette première personne)	12
	-Oui, le parent propose un ou des candidats (il y a eu considération de plus d'une personne et c'est le parent qui a proposé cette première personne)	3
	-Aucun, le premier candidat considéré est marié	24
	-Indéterminé	1

Source: Notre propre codification de l'Enquête sur le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge de 1995.

1. Les modes de rencontre ou de connaissance initiale avec un candidat au mariage

Dans la plupart des cas, c'est la famille qui introduisait le conjoint potentiel à son enfant en âge de se marier. Puis, venaient les rencontres faites par le biais d'un intermédiaire professionnel ou d'un autre membre de la famille que ses parents. Parfois, un voisin ou une autre personne non apparentée seyait d'intermédiaire. Dans tous ces cas, la rencontre initiale était effectuée via l'entourage.

Mes parents sont ceux qui m'ont parlé pour la première fois de mon mariage. Ils avaient déjà choisi et m'ont avisée, j'étais d'accord. (Entretien no 16, Questions 315-316, Femme de 72 ans, mariée en 1941)⁵

C'est ma mère qui m'a parlé de mon mariage pour la première fois. Mes parents avaient fait leur choix et m'ont demandé mon avis. (Entretien no 15, Questions 315-316, Femme de 65 ans, mariée en 1950)

Ma mère connaissait la famille « alliée » et les deux familles avaient établi un accord en nous promettant en mariage. Ma mère avait déjà donné sa parole à ces gens mais je n'étais pas d'accord; c'est pourquoi ma mère a dû chercher à me persuader pendant longtemps. Finalement, j'ai dû me résigner à accepter. (Entretien no 14, Questions 315-316, Femme de 69 ans, mariée en 1943)

Mon premier mariage fut entièrement fait selon le choix de mes parents. À cette époque, c'était très « feudal », la fille qui allait marier un garçon ne le connaissait que de vue et ils ne s'étaient jamais adressé la parole. Dans ce temps-là, mes parents étaient âgés mais ils devaient élever les enfants de mes frères, alors ils voulaient que j'aie une femme pour qu'elle puisse les aider. (Entretien no 7, Question 316, Homme de 72 ans, marié en 1943)

Ma mère et une intermédiaire (une amie de ma mère) m'ont parlé; elles m'ont convaincu d'accepter (le mariage) même si j'étais toujours aux études. (Entretien no 30, Question 315, Homme de 68 ans, marié en 1949)

La rencontre directe entre les deux jeunes existait toutefois chez le quart des personnes interrogées; certaines d'entre elles se rencontraient pendant les études ou au travail. Ce mode de rencontre donnait généralement lieu à une relation pré-nuptiale plus développée que chez les gens présentés via des intermédiaires familiaux ou professionnels.

Nous nous aimions depuis trois ans... À cette époque j'étais étudiante de l'école Dong Khanh, mais j'étais interne, alors que lui était étudiant à l'école Buoi. Lorsqu'il y avait des événements entre les deux écoles, nous nous rencontrions et il m'a proposé (le mariage). (Entretien no 1, Question 320, Intervention de l'épouse lors de l'entretien fait avec un homme de 79 ans, marié en 1941)

C'est moi qui ai parlé de mon mariage à mes parents. Ils m'ont demandé de marier quelqu'un d'autre, mais je ne les ai pas écoutés. J'ai choisi moi-même et j'ai avisé mes parents. Avant de me marier avec elle, nous nous apprécions mutuellement, les deux familles vivaient dans la même maison. (Entretien no 24, Questions 315-316-317-318, Homme de 80 ans, marié en 1936)

⁵ Nous avons traduit les extraits d'entretiens à partir des transcriptions mises à notre disposition par l'Institut de Sociologie au cours du premier trimestre de l'année 1996 à Hanoi. Le numéro de la personne et les numéros des questions sont tirés des entretiens originaux et permettraient de retracer les textes en langue vietnamienne.

J'ai rencontré ma femme alors que j'étais précepteur dans sa famille. Suite à cela, j'ai parlé avec mes parents et mes grands-parents qui ont été d'accord pour organiser mon mariage. Avant de nous marier, nous avions du sentiment l'un pour l'autre. (Entretien no 12, Questions 316-317, Homme de 63 ans, marié en 1955)

Toutefois, la distinction entre rencontre directe et rencontre via la famille n'était pas toujours très nette. Comme le montre la dernière citation, un homme intéressé par une jeune femme pouvait le signaler à ses parents qui pouvaient faire la demande en mariage pour leur fils. Dans ce cas, la démarche traditionnelle était respectée mais la proposition initiale venait du fils et non des parents⁶. Nguyen Van Ky (1995) mentionne le même type de procédure à propos de la décennie 1935-1945⁷.

La période de la guerre coloniale (1945-1954) était très favorable aux rencontres en dehors de l'espace familial. Pendant cette période, des jeunes quittaient leurs familles pour rejoindre la résistance et faisaient connaissance en période de guerre et de revendication de l'indépendance sous la bannière socialiste.

Nous nous connaissions et nous aimions depuis 5 à 7 mois avant de nous marier car nous travaillions ensemble. C'était la résistance contre les Français, nous ne pouvions rencontrer nos parents, alors nous avons décidé nous-mêmes. (Entretien no 34, Questions 316-317, Homme de 71 ans, marié en 1947)

Ce sont les membres responsables de l'organisation du Parti qui m'ont parlé de mon mariage; ils m'ont dit que je devais fonder une famille pour pouvoir être actif (activités révolutionnaires clandestines) sans problème dans la ville. Parce que je vivais dans une situation dangereuse mais que je voulais être actif, il fallait que j'aie une situation régulière (pour ne pas être suspect). J'ai donc choisi la fille d'une femme révolutionnaire, mais ce ne fut que par hasard. Après, j'ai averti l'organisation du Parti et mes parents. Avant de me marier, j'ai eu plusieurs autres amoureuses dont certaines qui m'ont demandé de les marier, mais j'avais déjà promis à cette dame de marier sa fille. (Entretien no 9, Questions 315-316, Homme de 70 ans, marié en 1950)

2. La relation entretenue avant le mariage

Le mode de rencontre ou de connaissance affectait beaucoup l'intensité de la relation pré-nuptiale. Les gens qui se rencontraient par eux-mêmes après la révolution de 1945 entretenaient souvent une relation beaucoup plus intime et déclaraient s'être bien connus avant de se marier. Il est fort possible que ces jeunes couples, loin du domicile parental, aient eu des expériences sexuelles précédant le mariage. En tout, le tiers des gens se fréquentaient

⁶ Cette nuance serait difficile à capter dans un questionnaire fermé. Or, cette nuance est extrêmement révélatrice de l'existence d'un lien créé entre les futurs époux avant le mariage en dépit du respect des traditions.

⁷ « Dans les familles aux idées avancées, même si le garçon avait la possibilité de choisir sa future épouse, il devait passer par l'entremise de ses parents avant de pouvoir la fréquenter. Si la famille de la fille n'y voyait pas d'obstacles, la première entrevue de deux familles ouvrait le rituel en vue de l'union projetée» (Nguyen Van Ky, 1995: 273).

avant le mariage et mentionnaient qu'un sentiment d'amour (*yêu nhau*) les unissait pendant cette période. Les fréquentations pré-nuptiales faisaient donc partie du mariage avant l'indépendance du pays, et même avant 1945.

Les personnes s'étant rencontrées d'elles-mêmes venaient de milieux différents et étaient étudiants ou travailleurs. Parmi ceux et celles ne s'étant pas fréquentés, la plupart ne s'étaient jamais adressé la parole. Plus rares étaient ceux et celles toutefois ne s'étant jamais vus.

Mes parents ont choisi et m'ont demandé mon avis; au début je n'étais pas d'accord, mais ma mère a insisté et a tenté de me convaincre. Finalement, j'ai accepté. Avant mon mariage, je n'avais entendu parler que de lui, je ne l'avais jamais vu. (Entretien no 15, Questions 316-317, Femme de 65 ans, mariée en 1950)

Avant de nous connaître, nous savions seulement qui nous étions, mais nous ne nous étions jamais parlé, car si les fiançailles n'avaient pas encore eu lieu, nous n'osions pas nous parler. Mais même après les fiançailles, la fiancée évitait toujours le regard de son promis. (Entretien no 22, Question 316, Homme de 70 ans, marié en 1948)

Les cas de mariages très précoces entre enfants mineurs ne donnaient lieu à aucune interaction avant le mariage. Ces quelques cas aboutissaient tout à une séparation, puis à un second mariage.

La première fois que je me suis marié, je n'avais que 12 ans et elle en avait 17. Les deux pères étaient des amis et le père de la fille a dit « j'ai une fille, alors je te la donne ». Mes parents ont tout arrangé mon premier mariage. Mes parents n'avaient que moi (comme enfant), alors ils voulaient que je me marie jeune. Mes parents ont choisi, je ne savais rien, je ne comprenais rien. (Entretien no 39, Questions 312-315, Homme de 76 ans, marié en 1931)

J'ai marié ma première épouse (ba ca) quand j'avais 14 ans, et elle 17. Mes parents me l'ont fait marier pour avoir quelqu'un qui travaille à la maison. (Entretien no 28, Question 312, Homme de 78 ans, marié en 1931)

3. La négociation entre les parents et les enfants sur un candidat potentiel, et le nombre de partis considérés pour le mariage

La négociation entre parents et enfants pour l'acceptation ou le refus d'un conjoint éventuel révèle le rôle ultime des parents en dépit d'une relation pré-nuptiale établie entre deux célibataires. Le cas suivant est celui d'une femme dont les parents biologiques vivaient au loin dans son village, alors qu'elle vivait en ville avec des parents adoptifs. Elle choisit un mari elle-même et l'épousa en dépit de l'opposition de tous.

Nous avons du sentiment l'un pour l'autre depuis l'âge de 16 ans. Parce qu'il était aveugle, ce n'est qu'à l'âge de 20 ans que nous nous sommes mariés. Je me suis mariée alors que ma famille était complètement opposée à me donner en mariage. Qui aurait voulu donner la main de sa fille à un aveugle? J'ai avisé mes parents adoptifs puis mes parents biologiques, tout le monde s'est opposé mais j'étais vraiment décidé et ils ont dû se résigner à accepter ma décision... Mon père a pleuré et mon père adoptif aussi, mais j'étais toujours décidée car lorsque mon mari m'avait demandée en mariage, j'avais accepté. Je ne voyais pas pourquoi je ne l'aurais pas marié parce qu'il était aveugle... Je vis avec mon mari depuis 52 ans et nous

nous sommes toujours bien entendus. J'ai déployé tous mes efforts pour m'occuper de mon mari et de mes enfants. (Entretien no 15, Question 316, Femme de 65 ans, mariée en 1950)

Dans certains cas, les parents négociaient pour faire accepter un candidat de leur choix que refusait leur enfant, mais, dans la plupart d'entre eux, aucune négociation ou opposition ne survenait dans le choix du conjoint entre parents et enfants, quelle que soit la provenance de la proposition.

Le mariage orchestré par les deux familles, selon les écrits sur le mariage traditionnel, n'aurait que très rarement donné lieu à l'abandon du projet initial d'union, puis à la considération d'une nouvelle alliance. Si le projet avortait, c'était généralement dès le début, lors du refus d'une demande en mariage effectuée par la famille du fils auprès de celle de la fille. Toutefois, d'après les entretiens, ce modèle ne correspondait plus à tous les mariages des années trente, quarante et cinquante. En fait, plusieurs épisodes pré-nuptiaux pouvaient se dérouler avant qu'un mariage ne soit conclu. La considération de plus d'un parti avant le mariage pourrait être le signe d'une intensification des relations pré-nuptiales. Dans l'exemple qui suit, deux épisodes ont lieu avec des conjoints choisis par la famille. Puis, le jeune dévoile à ses parents ses sentiments pour une autre jeune fille et leur demande de renoncer au projet de mariage qu'ils ont initié pour lui-même si le processus est avancé, afin qu'ils demandent la main de son amoureuse en son nom. La rupture de l'accord entre les familles était un acte pouvant porter atteinte à la réputation de la famille. Pourtant, dans ce cas, la préférence du jeune l'emporte sur celle des parents.

Je suis l'aîné d'un fils aîné, c'est dire que mon père est le chef de famille (du culte) de sa lignée et qu'il m'a transmis cette responsabilité; c'est pourquoi mes parents voulaient que je me marie jeune. Quand j'approchais mes 18 ans, ma famille commençait déjà à me chercher une épouse. Mes parents n'avaient pas besoin de m'en parler mais les deux familles s'étaient déjà liées d'amitié. Lorsque j'avais autour de 18-20 ans, mes parents me disaient « dans cette famille il y a eu des funérailles et je t'y ai trouvé un parti ». À partir de là, je me rendais dans cette famille pour offrir des cadeaux à la famille de ma future à l'occasion du Nouvel An et des autres fêtes. Une autre fois, mes parents m'ont dit « à l'occasion de l'enterrement d'un tel dans cette famille je me suis occupé de te trouver une femme, ses parents et nous sommes amis, c'est pourquoi nous nous sommes déjà mis d'accord là-dessus. » Cela est arrivé ainsi pour deux partis, c'était comme cela dans beaucoup de familles... Mais moi j'aimais ma femme depuis trois ans déjà et j'en ai parlé à ma mère. Ma mère et ma grand-mère m'ont aidé et c'est ainsi que nous avons réussi à convaincre mon père. Mes parents étaient des commerçants, quant à ma femme elle étudiait dans une école et ses parents étaient des travailleurs salariés; leur fille ne faisait pas de commerce mais étudiait. À cette époque, nous distinguions les gens ainsi, la compatibilité entre familles signifiait qu'une famille de commerçant devait marier ses enfants à une autre famille de commerçants... dans mon cas, les deux familles étaient différentes. (Entretien no 1, Questions 315-316, Homme de 79 ans, marié en 1941)

Dans l'échantillon de cette enquête, le tiers des gens avaient eu un projet de mariage précédant celui qui fut conclu. Dans ces cas, plusieurs personnes s'étaient fréquentées, mais

les parents avaient refusé le mariage. Nous possédons toutefois peu de détails sur la nature des fréquentations. Dans les deux tiers des cas, les gens ont marié la première personne qui leur fut proposée et aucun individu ne fut considéré par eux ou leurs parents avant ce choix.

Cette description du contenu des entretiens suggère que l'intensité de la relation pré-nuptiale varie, entre autres, en fonction de la période - avant ou après 1945 -, du mode de rencontre et de l'âge au mariage. Plus de gens se rencontrent directement après 1945; les gens se rencontrant sans intermédiaire ont une relation pré-nuptiale plus élaborée et les cas de mariage très précoce ne donnent lieu à aucune interaction avant le mariage. Ce qui étonne à la lecture de ces quarante entretiens est la diversité des histoires relatées. Nous sommes loin d'un seul modèle de mariage. Il va sans dire que l'inclusion dans cette enquête de gens mariés entre 1945 et 1954 montre l'influence de la guerre mais aussi de l'idéologie socialiste sur le mariage, mais ce, principalement chez des gens ayant des activités politiques et révolutionnaires. En fait, l'échantillon de cette enquête suggère des pratiques éclatées et en voie de transformation dès les années trente. D'après ces résultats, le mariage vu comme l'union entre deux individus consentants ne subissant aucune pression familiale, que revendiquera le pouvoir socialiste dans sa première *Loi du mariage et de la famille* de 1959, aurait déjà commencé à faire son apparition à Hanoi à partir des années trente. Pour plusieurs auteurs, dont Pelzer (1993), Nguyen Van Ky (1995) et Marr (1981), cette évolution est à lier au colonialisme et à l'influence occidentale qui se répand dans les villes du Vietnam, notamment, via l'éducation française.

Cette analyse thématique a permis de constituer une mosaïque de pratiques, mosaïque qui révèle que le modèle confucéen du mariage n'était pas le seul. L'analyse de ces données originales confirme ainsi que les écrits coloniaux n'offrent qu'une vision très partielle du mariage et de la période pré-nuptiale de l'époque. En effet, les entretiens montrent que le sentiment d'amour et les rencontres avant mariage font partie de l'expérience pré-nuptiale de plusieurs personnes. En conclusion, mentionnons que si l'on observe qu'entre les années trente et cinquante une relation pré-nuptiale pouvait exister entre des futurs mariés, nous ne connaissons que peu de détails sur cette relation. Les entretiens utilisés ne permettent pas une étude très approfondie, cette enquête n'ayant pas eu pour objectif d'étudier les pratiques pré-nuptiales, mais davantage celles directement liées au mariage et à la relation entre époux *après* le mariage. Pour les décennies qui suivent la période coloniale, une approche démographique peut nous fournir quelques indications supplémentaires quant à la sexualité

prénuptiale, laquelle est révélatrice de la nature de la relation entre hommes et femmes avant le mariage.

5.2 La relation prénuptiale au cours des décennies soixante, soixante-dix et quatre-vingts

Dans plusieurs pays asiatiques, on assiste depuis les années cinquante ou soixante à une augmentation de l'âge au mariage (Xenos et Gultiano, 1992) et des conceptions prénuptiales, de même qu'à une diminution de l'intervalle protogénésique (durée entre le mariage et la première naissance). À Taiwan par exemple, la probabilité de concevoir avant le mariage est passée de 6% à 20% entre 1955 et 1970, alors que la probabilité de donner naissance à un enfant avant le premier anniversaire du mariage a augmenté de 13% à 32% (Rindfuss et Morgan, 1983). Rindfuss et Morgan (1983) rejettent les hypothèses « biologiques » pouvant expliquer une telle évolution. D'après eux, il ne s'agit pas d'un effet du retard de l'âge au mariage (les adolescentes étant moins fertiles que les femmes dans la vingtaine), car ce dernier n'était pas suffisamment précoce en Asie de l'Est pour que l'augmentation ait pu avoir un tel effet sur le calendrier de la première naissance. Il ne s'agirait pas non plus d'une amélioration des conditions sanitaires, la diminution de l'intervalle protogénésique étant trop marquée pour être simplement expliquée de cette façon. Ces auteurs interprètent l'évolution observée par une augmentation de la fréquence des relations sexuelles avant et au début du mariage. À Taiwan, environ la moitié des jeunes femmes célibataires ont des rapports sexuels prénuptiaux, comportement très rare chez les générations plus âgées (Thornton et al., 1994). Pour la Chine, Peng (1991) et Lavelly (1986) remarquent que l'augmentation de l'âge moyen au mariage ne correspond pas à une diminution du nombre d'enfants nés chez les femmes de moins de 24 ans. Cette évolution s'explique par une diminution de l'intervalle protogénésique de 2,5 ans à 1,6 an entre les cohortes de mariage de l'année 1957 à celles de l'année 1980. Alors que le choix du conjoint par les jeunes est répandu, que l'amour et même la sexualité font partie de la relation préconjugale, l'activité sexuelle avant et au lendemain du mariage serait plus intense et augmenterait la probabilité de concevoir. Ainsi, d'après Rindfuss et Morgan (1983), l'augmentation des conceptions prénuptiales et la diminution de l'intervalle protogénésique résulteraient de nouveaux comportements sexuels qui, à leur tour, témoigneraient d'une modification de la relation homme-femme et de changements familiaux en général.

Au Vietnam, l'étude de l'intervalle protogénésique ne fut pas incluse lors des analyses de l'Enquête de fécondité de 1988 et de l'Enquête intercensitaire démographique de 1994.

Étant donné la qualité supérieure de ses données, nous utiliserons la seconde enquête pour l'analyse de l'intervalle protogénésique. Nous voulons ainsi vérifier si l'évolution relevée dans les autres pays de l'Asie est observable au Vietnam. Puisque l'analyse qualitative de la période présocialiste suggère une intensification de la relation préuptiale, y aurait-il eu augmentation des rapports sexuels avant et au lendemain du mariage? Ce changement est-il observable via une augmentation des conceptions préuptiales et une réduction de l'intervalle protogénésique? Ces questions sont d'autant plus pertinentes que nous n'observons pas une augmentation significative de l'âge au mariage, et que le recensement de 1989 (Banister, 1993) et les enquêtes de 1988 et de 1994 indiquent un rajeunissement du calendrier de la première naissance entre les générations.

5.2.1 Les variables intermédiaires de la fécondité naturelle maritale

Une étape préalable à l'analyse de la fécondité, ou son objectif, est de déterminer si nous sommes en régime de fécondité naturelle ou dirigée. Nous nous intéressons ici à la première naissance. Or, au Vietnam, le retard volontaire de la première naissance par l'utilisation de la contraception ou le recours à l'avortement n'existe pratiquement pas. L'Enquête démographique intercensitaire de 1994 révèle que seulement 6% des femmes mariées sans enfant ont déclaré avoir déjà utilisé une méthode contraceptive (General Statistical Office, 1995) au cours de leur vie féconde. Or, certaines d'entre elles pourraient avoir utilisé une méthode avant le mariage. D'après notre expérience de terrain à Hanoi, mariage et procréation sont fortement associés et l'attente du premier enfant suit immédiatement le début de la cohabitation sanctionnée par le mariage. Il est raisonnable de penser qu'il en était de même dans le passé puisque l'importance de la procréation le plus tôt possible après le mariage créait une pression considérable sur la jeune mariée, souvent jugée responsable d'une première grossesse longue à venir. Traditionnellement, l'homme pouvait répudier une femme qui n'avait pas d'enfants. Les archives de la période coloniale montrent aussi que le fait de ne pas avoir d'enfant était un fréquent motif de demande de divorce (Fonds de la Résidence de Phu Tho, Affaires civiles, divorces). Entre le mariage et la première naissance, nous serions donc au Vietnam en régime de fécondité naturelle, dans le passé comme au présent.

En régime de fécondité naturelle maritale, Bongaarts et Potter (1983) identifient cinq variables intermédiaires: la nuptialité, la stérilité postpartum, la fécondabilité, la mortalité

intrautérine et la fin de la vie féconde. Pour l'étude de la première naissance, seules la nuptialité, la fécondabilité et la mortalité intrautérine sont pertinentes. Puisque nos analyses ne tiendront compte que des naissances vivantes, nous ne considérerons pas la mortalité intrautérine. Ainsi, nous étudierons la venue du premier enfant en relation avec la fécondabilité, définie comme la probabilité de concevoir au cours d'un cycle menstruel pour une femme féconde. Les mesures de la fécondabilité sont la durée entre le mariage et la première naissance (intervalle protogénésique) ou entre le mariage et la première conception (délai de conception). En régime de fécondité naturelle, pour la première naissance, la fécondabilité est influencée par la fécondabilité naturelle de la femme ou du couple et par la fréquence des rapports sexuels. La fécondabilité naturelle est également affectée par l'âge au mariage. Aux âges jeunes et avancés, donc rapprochés de la puberté ou de la ménopause, la fécondabilité est plus faible. Ainsi, les femmes mariées très jeunes auraient une fécondabilité plus faible car certains de leurs cycles menstruels seraient anovulatoires (Balakrishnan, 1979).

Par ailleurs, la fécondabilité d'une population est directement affectée par la fréquence des rapports sexuels. En effet, plus les rapports sexuels au cours d'un cycle sont fréquents, plus la probabilité de concevoir est grande. Bongaarts et Potter (1983) calculent la probabilité de concevoir à partir des quatre probabilités suivantes:

*p*₁: la probabilité que le cycle soit anovulatoire (estimée faible, environ 5%)

*p*₂: la probabilité d'avoir un rapport sexuel pendant les jours fertiles du cycle
(calculée d'après le nombre de relations sexuelles sur un cycle⁸)

*p*₃: la probabilité qu'il y ait fécondation (insémination) (estimée forte, environ 95%)

*p*₄: la probabilité qu'un ovule fécondé donne lieu à une conception (estimée à 50%)

La fécondabilité *f* résulte du produit de ces quatre probabilités:

$$f = p_1 * p_2 * p_3 * p_4$$

Lorsque les probabilités 1, 3 et 4 sont estimées stables (facteurs biologiques), la fréquence des rapports sexuels (facteur de comportement déterminant la valeur de *p*₂) affecte le produit de

⁸ La formule utilisée pour calculer la probabilité d'avoir un rapport sexuel pendant les jours fertiles (estimés à 2) est $p_2 = 1 - \frac{(M-n)(M-n-1)(M^2-M)}{M^2}$ où *n* est le nombre de rapports sexuels (complets) survenant sur un intervalle de *M* jours comprenant la période fertile. Ce calcul repose sur l'hypothèse que les relations sexuelles sont réparties au hasard sur la durée et qu'il y a au maximum une relation par jour (Bongaarts et Potter, 1983: 32-33).

ces quatre probabilités. D'après cette probabilité calculée à partir des valeurs estimées de p_1 , p_3 et p_4 (dont le produit égale 0,45) et de p_2 (voir note en bas de page no 8), Bongaarts et Potter (1983) estiment que si le nombre de relations sexuelles sur un cycle augmente de 1 à 20, la fécondabilité passe de 3,5% à 42,9%.

La fréquence des rapports sexuels est une variable de comportement liée à des normes culturelles de cohabitation (correspondant ou non au mariage), de pratiques sexuelles (début, fréquence, période) et à des périodes de séparation des conjoints (migration, guerre). Au Vietnam, la sexualité et la cohabitation sont sanctionnées par le mariage et ne font pas l'objet d'un délai d'attente suite à la dernière étape du processus d'entrée en union (les noces). Toutefois, certaines générations (les 40-49 ans de l'enquête de 1994) ont été affectées par la guerre. Si nos données montrent que la distribution des quotients de fécondité selon la durée du mariage est régulière (indiquant que les séparations n'auraient pas été suffisamment importantes pour perturber le calendrier de la première naissance) et ne comportent pas d'irrégularités en ce qui a trait à la probabilité de concevoir selon l'âge au mariage, nous pourrions poursuivre nos analyses.

5.2.2 Les données

Le mois du mariage de la femme et le mois de naissance de son premier enfant sont les informations dont nous disposons pour le calcul de l'intervalle protogénésique. La durée de l'intervalle ne peut donc pas être calculée de façon exacte, comme nous pourrions le faire à partir de données d'état civil ou de registres paroissiaux fournissant également le jour des événements. En n'utilisant que les mois des deux événements, nous obtenons une durée moyenne. Le diagramme de Lexis (figure 5.1) présente la durée mesurée entre les deux événements dans les parallélogrammes à côtés verticaux. Par exemple, pour une femme mariée en janvier et ayant son premier enfant en septembre de la même année, la durée de l'intervalle protogénésique sera en moyenne de huit mois, correspondant à une durée de mariage entre sept mois et demi et huit mois et demi. Le début de la durée est donc à sept mois et demi et l'intervalle retenu est de huit mois.

Dans un premier temps, nous avons construit une table de fécondité de premier rang pour observer la progression du quotient de fécondité selon la durée du mariage (tableau 5.3). Vu la façon de calculer la durée de l'intervalle protogénésique, nous obtenons ainsi une table perspective de fécondité. Pour cette table, nous n'avons retenu au dénominateur que les femmes ayant eu au moins un enfant, mariées une seule fois, et ce, depuis au moins cinq ans

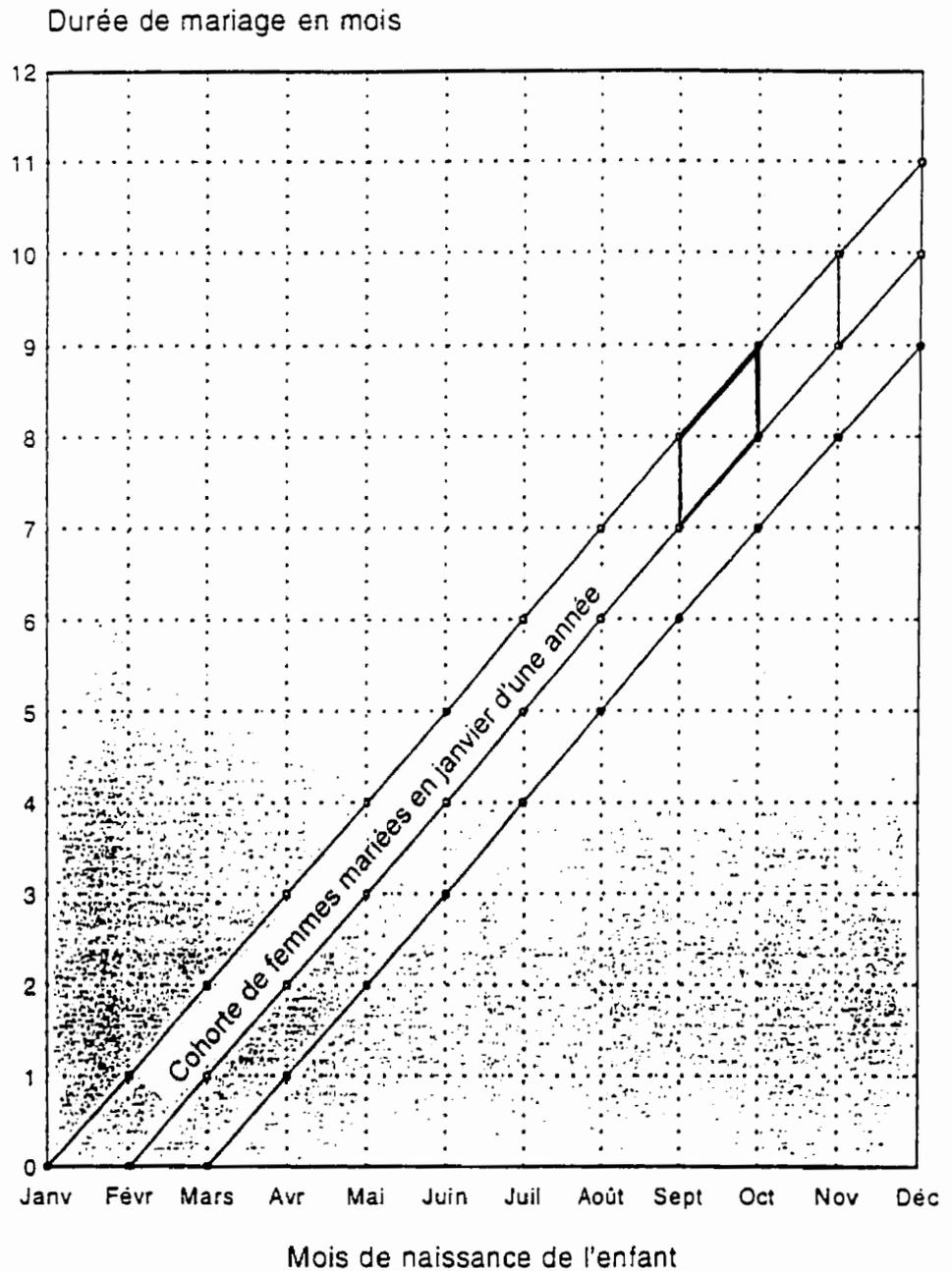
au moment de l'enquête. Les naissances retenues ne sont que les naissances vivantes et survenues au plus tôt à huit mois de mariage. La durée de cinq ans est suggérée par Louis Henry pour les populations anciennes ayant un régime de fécondité naturelle en début d'union (Henry, 1984). Nous estimons que cette durée est également adéquate dans le cas du Vietnam, car après cinq années de mariage, 96,2% des femmes de l'échantillon sont mères de leur premier enfant (femmes ayant eu au moins un enfant).

Pour l'ensemble des femmes retenues au dénominateur, nous trouvons un intervalle protogénésique moyen d'une durée de 21,9 mois. La plus forte probabilité de donner naissance à un enfant est atteinte à 11,5 mois avec 11,3% (tableau 5.3). Les quotients calculés pour les 24 premiers mois du mariage sont relativement peu élevés si on les compare à ceux des populations européennes anciennes (Pressat, 1983) ou de la première moitié du XXe siècle (Vincent, 1961). La série de quotients suit toutefois une progression normale et ne souffre pas d'irrégularités pouvant être le signe de perturbations importantes rendant l'utilisation des données difficile pour l'étude de l'intervalle protogénésique. Les quotients augmentent entre 7,5 et 11,5 mois, puis diminuent pour ensuite fluctuer autour de 6% ou 7% jusqu'à 23,5 mois de mariage. À partir de l'intervalle moyen (21,99) et de la variance (312,29), nous avons calculé les quotients théoriques d'une série corrigée. La comparaison avec la série de quotients obtenus nous a permis de confirmer la qualité des données et la possibilité de les utiliser pour l'étude de l'intervalle protogénésique. De plus, d'après les résultats de l'Enquête mondiale de fécondité sur les pays asiatiques, tenue dans les années soixante-dix, la durée de l'intervalle protogénésique moyen de plusieurs pays de la région se situe autour de 20 mois (Mc Donald, 1984).

Cette première étape réalisée, nous procédons à une analyse de la *fécondabilité effective* (et non la fécondabilité totale) des femmes de l'échantillon, car nous n'utilisons que les naissances vivantes. Pour ce, nous calculons la probabilité moyenne de concevoir dans le premier mois du mariage⁹. Le calcul est effectué à partir du délai moyen de conception en mois (calculé à partir de l'intervalle protogénésique moyen) et de la variance, deux valeurs qui, à leur tour, permettent de calculer des coefficients a et b de la série de Pearson-I selon des formules figurant en annexe. À partir des résultats, nous pouvons calculer la probabilité de concevoir pour tout sous-groupe de femmes.

⁹ Voir en annexe les détails du calcul de la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage.

Figure 5.1 Diagramme de Lexis de l'intervalle protogénésique



Ainsi, si les données sont de bonne qualité, la progression de la probabilité de concevoir selon l'âge au premier mariage devrait être la suivante: une augmentation progressive des probabilités entre 15 et 20 ans, une stabilité au début de la vingtaine, puis une diminution (Henry, 1984). Cette courbe de la fécondabilité selon l'âge est celle qui devrait prévaloir en régime de fécondité naturelle. Or, nous observons pour notre échantillon la progression attendue (tableau 5.4). Cet exercice confirme donc la qualité des données. Au terme de ces vérifications, nous pouvons construire une table de conception selon la durée du mariage calculée à partir de la *fécondabilité moyenne* des femmes de l'échantillon (tableau 5.5) qui est de 9,10. Cette table repose sur l'hypothèse que les femmes les plus fécondes (ayant la plus forte fécondabilité) seront celles qui auront une première conception le plus rapidement. La probabilité de concevoir diminue ainsi avec la durée du mariage, plus la durée augmentant, moins les femmes qui n'ont pas encore eu leur première conception sont fécondes. La probabilité passe ainsi graduellement entre 0 et 24 mois de 9,10% à 6,16%.

Tableau 5.3 Quotients mensuels de fécondité par durée de mariage, pendant les deux premières années du mariage, chez les femmes à première conception postnuptiale et mariées depuis au moins 5 ans, Enquête démographique intercensitaire de 1994

Début de la durée de mariage en mois(1)	Accouchements au cours de ce mois (2)	Femmes encore infécondes nombre observé (3)	p. 1000 femmes	Quotient mensuel de fécondité (%) (5)= 2/3
7,5	264	7114	1000,0	3,71
8,5	513	6850	962,89	7,48
9,5	564	6337	890,78	8,90
10,5	528	5773	811,49	9,14
11,5	579	5245	737,28	11,03
12,5	398	4666	655,89	8,52
13,5	317	4268	599,94	7,42
14,5	268	3951	555,38	6,78
15,5	264	3683	517,71	7,16
16,5	261	3419	480,60	7,63
17,5	193	3158	443,91	6,11
18,5	179	2965	416,78	6,03
19,5	202	2786	391,62	7,25
20,5	191	2584	363,22	7,39
21,5	168	2393	336,37	7,00
22,5	135	2225	312,76	6,05
plus ou = à 23,5	2090	2090		
Total	7114			

Source: Enquête démographique intercensitaire de 1994.

Tableau 5.4. Probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage selon l'âge au mariage des femmes mariées depuis au moins 5 ans, Enquête démographique intercensitaire de 1994

Age au premier mariage	Nombre de femmes	Probabilité de concevoir pendant le premier mois du mariage
15	192	5,47
16	419	6,31
17	762	7,40
18	953	7,77
19	983	8,65
20	904	8,91
21	709	10,67
22	608	11,99
23	450	12,12
24	338	10,89
25	238	13,26
Moyenne (tous les âges au premier mariage: 11 à 40 ans)	7114	9.10

Source: Enquête démographique intercensitaire de 1994.

Tableau 5.5. Quotients mensuels de conception (en pourcentage) par durée de mariage des femmes à première conception postnuptiale et mariées depuis au moins 5 ans, pour 1000 femmes, Enquête démographique intercensitaire de 1994

Durée de mariage en mois (x)	Conceptions pour 1000 femmes	Femmes n'ayant pas encore conçu	Quotients mensuels de conception
0	91	1000	9,10
1	81	909	8,93
2	72	828	8,75
3	65	756	8,59
4	58	691	8,43
5	52	633	8,28
6	47	581	8,13
7	43	534	7,99
8	38	491	7,85
9	35	453	7,72
10	32	418	7,59
11	29	386	7,47
12	26	357	7,35
13	24	331	7,23
14	22	307	7,12
15	20	285	7,01
16	18	265	6,90
17	17	247	6,80
18	15	230	6,70
19	14	215	6,60
20	13	201	6,51
21	12	188	6,42
22	11	176	6,33
23	10	165	6,24
24	9	155	6,16

Source: Enquête démographique intercensitaire de 1994. Pour effectuer le calcul du quotient pour le mois j, on calcule: $q_j = a / a+b+j$ (a et b pour l'ensemble de l'échantillon).

5.2.3 Sexualité avant le mariage et en début d'union par génération et lieu d'habitation

L'Enquête de fécondité de 1994 nous révèle que les naissances hors mariage sont extrêmement rares. Des sociologues vietnamiens ont documenté le phénomène des femmes demeurées célibataires jusque dans la trentaine, dû au déficit masculin d'après-guerre, et ayant eu un enfant hors mariage dans les années soixante-dix (Nguyen Thi Khoa, 1996). Ces cas n'ont pu être inclus dans l'échantillon de l'enquête qui ne s'adressait qu'à des femmes mariées. D'après l'Enquête démographique intercensitaire de 1994, l'incidence des naissances hors mariage (chez les femmes mariées au moment de l'enquête) est faible. Précisons que cette enquête n'ayant pas relevé l'histoire matrimoniale des femmes ne nous permet pas de retracer des naissances ayant pu survenir entre des unions. Ces cas doivent toutefois être très peu fréquents. Parmi les premières naissances, celles ayant précédé le mariage ne représentent que 1,4% et cette proportion se situe entre 1,0% et 1,7% pour toutes les générations. La proportion la plus faible (1,0%) concerne les plus jeunes femmes de l'enquête (20-24 ans) mais les pourcentages ne montrent pas de progression significative entre les générations.

Le fait que les naissances hors mariage soient si peu fréquentes au Vietnam signifie que les femmes célibataires enceintes se trouvent devant une alternative: l'avortement ou le mariage. Celles optant pour le mariage - planifié ou non avant la grossesse - auront conçu leur premier enfant avant l'événement. Nous pouvons, pour mesurer l'ampleur du phénomène, calculer la part des conceptions prénuptiales par génération. Nous avons également calculé la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage, indicateur dont l'augmentation pourrait être le signe d'une plus grande intimité tôt dans l'union, intimité qui pourrait déjà avoir été expérimentée pendant la période prénuptiale.

Nous pouvons, en mesurant la proportion des femmes mariées ayant eu leur première naissance vivante entre 0 et 7 mois après le mariage, estimer la part des conceptions prénuptiales. La norme de 7 mois fait l'unanimité dans les manuels d'analyse démographique. Pressat explique que «ce mode de partage repose sur le fait qu'il y a sensiblement compensation entre les naissances relevant de conceptions prénuptiales et ayant lieu au-delà de 8 mois et celles relevant de conceptions prénuptiales et ayant lieu avant 8 mois » (Pressat, 1983: 169). Pour ce calcul, nous gardons au dénominateur les femmes mariées depuis au moins 8 mois au moment de l'enquête. Il est intéressant d'observer entre les générations une nette augmentation des conceptions prénuptiales, lesquelles passent d'environ 5 % à 10 % des

premières naissances (tableau 5.6). Ce résultat appuie l'hypothèse de l'augmentation des rapports sexuels avant le mariage. La probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage est également plus forte chez les jeunes femmes que chez les plus âgées. La probabilité plus faible chez les 20-24 ans vient probablement du fait qu'une part de ces femmes se sont mariées jeunes, puisque nous n'avons retenu que celles mariées depuis au moins cinq ans au moment de l'enquête. Leur fécondabilité serait diminuée en début d'union, vu leur âge au mariage précoce (16,8 ans en moyenne, comparativement à 19 ans pour les 25-29 ans et à 20 ans ou plus pour tous les autres groupes d'âges). La progression entre les autres groupes est régulière, progression qui pourrait être attribuée à une augmentation des rapports sexuels tôt dans l'union. Cette hypothèse serait cohérente avec la diminution de l'âge à la première naissance et la stabilité de l'âge au mariage - ou la très faible augmentation - que nous indiquent les trois principale enquêtes de fécondité effectuées à ce jour au Vietnam (tableau 5.7) et le recensement de 1989 (Banister, 1993).

Tableau 5.6 Proportion des conceptions prénuptiales (en pourcentage), probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage et intervalle protogénésique moyen par génération, Enquête démographique intercensitaire de 1994

Génération	Proportion des femmes dont la première naissance vivante est une conception prénuptiale (femmes mariées depuis au moins 8 mois)		Probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage (femmes mariées depuis au moins 5 ans) Intervalle protogénésique moyen		
	Nombre de femmes	pourcentage de conceptions prénuptiales	Nombre de femmes	Probabilité de concevoir	Intervalle protogénésique moyen
15-19	138	10,87	--	--	--
20-24	1265	9,64	322	8,84	20,71
25-29	1949	8,11	1329	10,79	19,37
30-34	2165	6,84	1909	9,67	21,00
35-39	1788	5,43	1644	8,67	22,82
40-44	1267	4,97	1176	7,77	24,09
45-49	785	5,10	733	7,79	24,63
Total	9357	6,87	7114	9,10	21,99

Source: Enquête démographique intercensitaire de 1994

Tableau 5.7 Âge médian au premier mariage et à la première naissance par génération, selon trois enquêtes, Vietnam

Génération	DHS 1988		ICDS 1994		VNRHS 1995*	
	Premier mariage	Première naissance	Premier mariage	Première naissance	Premier mariage	Première naissance
25-29	21,30	23,22	21,56	21,77	21,3	22,3
30-34	21,15	23,39	21,18	22,37	21,7	22,6
35-39	21,31	23,52	21,14	22,77	21,4	22,8
40-44	21,27	24,10	20,89	22,78	21,4	23,3
45-49	19,88	23,20	21,30	23,07	22,6	24,4

* L'Enquête VNRHS de 1995 a été conduite dans cinq provinces du Vietnam alors que les deux autres enquêtes avaient des échantillons nationaux représentatifs.

L'étude des structures familiales a révélé des différences régionales importantes, notamment entre les régions du Nord et celles du Centre et du Sud. Nous avons montré que ces différences sont en partie causées par une plus grande propension à la cohabitation des jeunes couples mariés avec leurs parents au Centre et au Sud qu'au Nord. Or, ces différences en matière de formation de la famille pourraient affecter la fréquence des rapports sexuels et la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage. En effet, la cohabitation postnuptiale avec les parents pourrait réduire l'intimité du jeune couple et diminuer la probabilité de concevoir rapidement après le mariage. Toutefois, si nous observons les résultats par région, et principalement par grande région (les mêmes que celles utilisées pour les structures familiales), nous obtenons des résultats inverses (tableau 5.8).

En dépit du fait qu'un plus grand nombre de jeunes couples au Nord forment un ménage indépendant tôt après leur mariage, leur probabilité de concevoir dans le premier mois de l'union est inférieure aux couples du Sud. Cette différence pourrait s'expliquer en partie par une nuptialité plus tardive au Sud qu'au Nord. Toutefois, à 20 ans, la proportion de femmes célibataires est inférieure au Sud, et c'est à 25 ans que l'on observe plus de femmes célibataires. La fécondabilité liée à l'âge au mariage agissant surtout avant 20 ans, la nuptialité n'expliquerait qu'une partie de l'écart observé et des comportements sexuels différentiels pourraient contribuer pour une part de la différence.

Tableau 5.8 Fécondabilité et nuptialité, par grande région, en milieux urbain et rural, Enquête démographique intercensitaire de 1994

	Intervalle protogénésique moyen (en mois)	Probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage (en %)	Pourcentage de femmes célibataires à 20 ans	Pourcentage de femmes célibataires à 25 ans
Nord	22,62	8,22	67,33	21,99
Sud	20,88	10,17	61,12	26,26
Urbain	18,85	12,56	77,53	34,41
Rural	22,83	8,41	60,49	21,71

Source: Enquête démographique intercensitaire de 1994

Entre les milieux rural et urbain, on observe également une différence importante: l'intervalle protogénésique est plus court en ville et la probabilité de concevoir tôt dans l'union plus forte (tableau 5.8). Cette fois, la nuptialité différentielle est beaucoup plus marquée qu'entre les régions et pourrait expliquer l'écart important observé. Par ailleurs, les couples urbains pourraient également avoir des rapports sexuels plus fréquents que les couples ruraux. Les résultats par région et par milieu urbain ou rural doivent toutefois être interprétés avec précaution puisque nous ne connaissons pas le lieu d'habitation des femmes au moment du mariage, mais qu'au moment de l'enquête. Entre leur mariage, la naissance de leur premier enfant et l'enquête, les femmes peuvent avoir migré d'une région à l'autre ou de la campagne vers la ville.

Nos résultats de l'Enquête démographique intercensitaire de 1994 suggèrent une augmentation des rapports sexuels avant le mariage, entre les générations, changement observable par l'augmentation des conceptions pré-nuptiales. De plus, comme nous le verrons dans la section suivante, il est possible que l'augmentation de la sexualité avant le mariage soit encore plus importante, car masquée par le recours plus facile et plus fréquent à l'avortement par les jeunes générations de femmes célibataires. Nous observons par ailleurs une plus grande probabilité de concevoir tôt dans l'union, autre évolution qui semble témoigner de modifications de comportements sexuels. Une amélioration des conditions sanitaires pourrait avoir affecté la fécondabilité des femmes (probabilités 1, 3 et 4 affectant la fécondabilité). Cependant, la progression nette et importante en proportion suggère également une modification du paramètre « fréquence des rapports sexuels » entre les générations. Ces résultats pourraient indirectement indiquer des transformations dans les relations familiales, particulièrement entre les hommes et les femmes avant le mariage et tôt dans l'union, mais également et comme le postulent Rindfuss et Morgan (1983) pour d'autres pays de la région, dans les relations entre parents et enfants adultes, célibataires ou mariés.

Mentionnons pour conclure cette partie que les changements de comportements sexuels chez les célibataires et chez les nouveaux mariés pourraient être étroitement liés: avoir eu des relations sexuelles avant le mariage pourrait réduire le délai de conception du premier enfant, le couple ayant déjà une expérience sexuelle précédant l'union. Jusqu'à présent, nos analyses suggèrent une transformation de la relation précédant le mariage entre les années soixante et le début des années quatre-vingt-dix. Une étude plus approfondie de la relation qu'ont les couples célibataires des années quatre-vingt-dix fait l'objet de la dernière partie de ce chapitre.

5.3 La relation prénuptiale au début des années quatre-vingt-dix

Un indicateur important de la transformation des rapports prénuptiaux chez les jeunes couples serait l'augmentation rapide des avortements chez les femmes célibataires depuis la fin des années quatre-vingts. À partir de l'Enquête démographique intercensitaire de 1994, nous avons observé les conceptions prénuptiales donnant lieu à un mariage; nous nous intéressons maintenant aux conceptions donnant lieu à une interruption volontaire de grossesse chez un groupe de femmes célibataires ayant eu un avortement ou plus entre 1990 et 1996. Nous avons procédé à une enquête sur la sexualité, la contraception et l'avortement auprès d'un échantillon de 279 femmes célibataires à Hanoi.

Du point de vue théorique, l'augmentation des rapports sexuels prénuptiaux donnant lieu à un avortement plutôt qu'à une union suggère une transformation du lien entre sexualité, mariage et reproduction. En effet, si la solution à une grossesse prénuptiale n'est plus le mariage mais l'avortement, nous assisterions à une modification du rapport amoureux prénuptial et à des pratiques nouvelles en matière de sexualité. Le recours plus facile et plus fréquent à l'avortement pourrait aussi n'être qu'une façon de retarder un mariage qui, autrement, eut été précipité. Les mois de l'année propices au mariage sont, par exemple, très importants à respecter¹⁰, tout comme le fait d'avoir terminé ses études (Bélanger et Khuat Thu Hong, 1996a; Bélanger, à paraître). Notre analyse des données vise à explorer le sens de la relation sexuelle prénuptiale par le biais d'une analyse statistique sur les déterminants de l'utilisation de la contraception et du recours à l'avortement.

¹⁰ La répartition par génération des mois du mariage des femmes de l'échantillon de l'Enquête intercensitaire de fécondité de 1994 montre une stabilité du respect des saisons et mois jugés propices au mariage par la tradition.

5.3.1 L'avortement au Vietnam

L'avortement est légal et accessible depuis le début des années soixante (Goodkind, 1994). À cette époque, le Vietnam lance sa première campagne de planning familial et rend l'avortement disponible dans les services de santé publique. Les données récentes du Ministère de la santé, sur l'avortement, suggèrent une augmentation importante au cours de la dernière décennie. Entre 1987 et 1991 le nombre d'avortements est passé de 70 000 à plus de 800 000; entre 1991 et 1993, de 1,1 à 1,4 million (Goodkind, 1994). En 1992, le taux d'avortement était de 2,5 par femme, taux le plus élevé en Asie et l'un des plus élevés du monde. Ces statistiques d'interruptions volontaires de grossesse regroupent deux types de procédures: la « régulation menstruelle » (*hút thai*), les avortements précoces jusqu'à cinq semaines de grossesse et « l'avortement » (*nạo thai* ou *phá thai*), les avortements à six semaines et plus de grossesse. Certains observateurs croient que dans le cas des régulations menstruelles, les services de santé ne font pas systématiquement de test de grossesse avant l'intervention (VNRHS, 1995). Cette pratique aurait pour effet d'augmenter le nombre réel d'avortements. Cependant, le fait qu'une femme ait réellement été enceinte ou non n'élimine point les risques potentiels occasionnés par l'intervention.

Parmi les raisons évoquées pour expliquer une telle augmentation on retrouve l'augmentation des services, la simplification des procédures pour l'accès au service et un accroissement de la demande en provenance des femmes célibataires (Goodkind, 1994; Le Thi Tuy, 1995; Báo cáo công tác..., 1996; Nguyen Quy Thanh, 1996a et 1996b), laquelle serait liée à une augmentation de la sexualité préuptiale. Étant donné que les femmes ayant recours à l'avortement ne doivent pas montrer de documents d'identité, de nombreuses célibataires se déclarent mariées pour éviter la gêne d'une grossesse préuptiale. Elles peuvent également mentir quant à leur histoire génésique et prétendre avoir déjà eu un enfant. Cette situation rend impossible l'évaluation de la distribution des femmes ayant recours à l'avortement selon l'état matrimonial et le nombre d'enfants nés.

5.3.2 Présentation de l'enquête

Afin d'aborder la sexualité préuptiale, nous avons choisi de joindre des jeunes femmes célibataires ayant eu recours à l'avortement, le sujet étant trop tabou pour nous

adresser à un échantillon général de célibataires¹¹. Nous avons joint les femmes célibataires dans quatre institutions de santé, deux hôpitaux et deux cliniques, dont l'une privée et l'autre publique. Cette même façon de joindre les femmes avait été utilisée au début des années quatre-vingt-dix par Trong Do Hieu et ses collaborateurs (1993) lors d'une enquête sur l'avortement en général, au Nord du pays. Notre enquête se compose de deux volets: une collecte par questionnaire et une autre par entrevue individuelle en profondeur. Au total, nous avons parlé à 279 femmes célibataires, 259 ayant répondu au questionnaire, les 20 autres ayant participé à une entrevue. L'analyse qui suit porte essentiellement sur les données du questionnaire; dans le cadre de ce chapitre, le contenu des entretiens ne donnera pas lieu à une analyse systématique, mais sera simplement utilisé à titre indicatif et complémentaire. Trois médecins ont reçu une formation d'une journée et ont agi en tant qu'enquêteurs avant ou après l'avortement auprès de leurs patientes célibataires. Deux de ces médecins travaillent à l'Hôpital d'Obstétrique de Hanoi, un autre étant à l'Hôpital C, les deux sites principaux de l'enquête. Une sociologue vietnamienne a effectué les 20 entretiens, 10 dans chacune des deux cliniques.

La difficulté majeure de cette opération de collecte était le choix des institutions où l'identification des célibataires s'effectuait systématiquement. Comme nous l'avons mentionné, l'avortement ne requérant pas aux utilisatrices du service de montrer des documents d'identification, un grand nombre de jeunes femmes célibataires et sans enfant déclarent être mariées et avoir même un enfant pour éviter la gêne causée par leur situation. Nous avons dû choisir les institutions avec précaution afin d'éviter celles où nous aurions eu un biais causé par une « auto-sélection », les femmes admettant leur célibat pouvant avoir des caractéristiques en commun. Après de longues considérations et de nombreuses visites dans les hôpitaux de Hanoi, nous avons arrêté notre choix. Dans le cas de l'Hôpital d'Obstétrique de Hanoi, l'identification des célibataires était systématique car l'hôpital avait un projet pilote pour tester le RU486 (pilule abortive), méthode offerte en priorité aux femmes célibataires. Quant à l'Hôpital C, on y réfère les cas d'avortements tardifs et l'enregistrement de l'identité réelle est obligatoire (documents à l'appui et signature d'un des parents dans le cas des

¹¹ Cette expérience fut tentée en 1994 au moyen d'une enquête sur la sexualité chez les étudiants de Hanoi et de Ho Chi Minh, âgés de 17 à 24 ans. Cette enquête fut effectuée par le Comité National pour le Planning Familial et financée par l'Organisation mondiale de la santé. La proportion des jeunes ayant déclaré avoir eu des rapports sexuels semble faible, particulièrement chez les femmes. Le rapport indique que sur un échantillon de 1603 jeunes, 15% des hommes et 2,4% des femmes auraient déjà eu une « expérience sexuelle ». (National Committee for Population and Family Planning, 1996: 37).

femmes célibataires). Dans les deux cliniques, le personnel de santé côtoie plus étroitement les clientes et les médecins parviennent à connaître le statut matrimonial d'une patiente facilement.

La sélection des répondantes fut laissée à la discrétion des médecins. En fait, étant donné leurs contraintes de temps, il leur était impossible d'interroger toutes leurs patientes célibataires. Selon leur disponibilité, ils en choisissaient quelques-unes par jour. Nous estimons que cette sélection ne devrait pas avoir biaisé les résultats puisqu'elle s'effectuait au hasard, selon le temps qu'avait un médecin et non pas en fonction des caractéristiques d'une patiente. L'enquête s'échelonna sur une durée de six mois: en décembre 1995, trois versions du questionnaire furent testées; après corrections, l'enquête fut lancée à la fin de 1995. En mars 1996, à partir des résultats préliminaires (160 femmes), nous avons élaboré le schéma d'entrevue et entrepris la série d'entrevues. À la mi-mai 1996, les deux volets de la collecte étaient complétés et les données saisies¹².

5.3.3 Résultats

Les journaux vietnamiens, dont ceux s'adressant à un public féminin, tels *Femmes de la Capitale (Phụ nữ thủ đô)* ou *Femmes vietnamiennes (Phụ nữ Việt Nam)*, relatent régulièrement des récits de jeunes femmes célibataires enceintes dans leurs numéros des années 1995 et 1996. Ces articles donnent souvent l'image de la célibataire ayant recours à l'avortement comme une jeune femme isolée vivant loin de sa famille et subissant les pressions de son amoureux désirant avoir des relations sexuelles. Contre sa volonté profonde et en proie à la solitude et au désarroi, elle acceptera. La jeune femme est une victime. Or, les femmes de notre échantillon ne correspondent nullement à ce profil présenté dans les journaux féminins du Parti Communiste vietnamien. Le tableau 5.9 présente les caractéristiques individuelles des femmes interrogées par questionnaire. La plupart d'entre elles sont âgées de 15 à 24 ans, travaillent ou étudient, et ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur. Nous avons comparé les distributions du tableau 5,9 à celles du recensement de 1989 pour les femmes de Hanoi âgées de 15 à 24 ans, et, dans l'ensemble, les résultats sont très comparables (Bélanger et Khuat Thu Hong, 1997). Ainsi, les jeunes

¹² Pour plus de détails méthodologiques sur cette enquête, il faut se référer au rapport rédigé pour le Fonds des Nations Unies pour la Population présenté à Hanoi en novembre 1996 et intitulé *Youth, Premarital Sexuality and Abortion in the Hanoi Region: Results of a Survey*. Danièle Bélanger and Khuat Thu Hong, Institute of Sociology, Hanoi, November 1996.

femmes de l'enquête n'auraient pas un profil très différent de la population féminine du même groupe d'âges vivant à Hanoi.

Tableau 5.9 Distribution selon l'âge, l'occupation principale, le type de résidence, le niveau d'éducation et le mode de cohabitation (effectifs et pourcentages), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996 (n=259)

Âge	femmes	pourcentage
15-19	97	37,5
20-24	144	55,6
25-29	15	5,8
30 et +	3	1,1
<i>Total</i>	<i>259</i>	<i>100,0</i>
Occupation principale		
Travail	119	45,9
Études	101	39,0
À la maison	31	12,0
Autre	8	3,1
<i>Total</i>	<i>259</i>	<i>100,0</i>
Type de résidence		
Privée	164	63,3
Collective (logement d'état)	68	26,3
Dortoir institutionnel (école)	18	7,0
Autre	9	3,4
<i>Total</i>	<i>259</i>	<i>100,0</i>
Niveau d'éducation		
1-6 ans (primaire)	1	0,4
7-9 ans (secondaire inférieur)	22	8,5
10-12 ans (secondaire supérieur)	126	48,6
École secondaire technique	13	5,0
Collège, formation générale	37	14,3
Collège, formation technique	13	5,0
Université	46	17,8
Autre	1	0,4
<i>Total</i>	<i>259</i>	<i>100,0</i>
Mode de cohabitation		
Famille nucléaire (deux parents)	173	66,8
Famille nucléaire (un parent)	17	6,6
Famille étendue	13	5,0
Autre membre de la famille	19	7,3
Amis	30	11,6
Seul	5	2,0
Pas de réponse	2	0,7
<i>Total</i>	<i>259</i>	<i>100,0</i>

Source: Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996

La relation préuptiale: prélude au mariage ou épisode à part entière?

Dans le discours des entrevues et d'après les résultats de l'enquête par questionnaire, la notion « d'amoureux » désigne un homme avec lequel une jeune femme a eu des rapports sexuels. Nous aurions pu croire que les femmes ont eu un premier amoureux avec lequel elles n'auraient pas eu de rapports très intimes sur le plan physique puis, un peu plus âgées et expérimentées, un autre épisode incluant des rapports sexuels. Or, il n'en est rien; en parlant de leurs « amoureux » (*người yêu*), les jeunes femmes n'énumèrent que des hommes avec lesquels il y a eu sexualité. Amour et sexualité sont associés; chez les gens mariés avant 1954, l'amour était avant tout associé au mariage, possible ou impossible.

Parmi les femmes de notre échantillon, la première liaison amoureuse est vécue en moyenne à 18,4 ans; à cet âge, 60% des femmes ont déjà eu cette première expérience. Plus du tiers des femmes ont eu plus d'un amoureux: 32% en ont eu deux et 5% plus de deux. Ce résultat témoigne d'un fait incontestable: la relation préuptiale n'est pas qu'un prélude au mariage, elle est un épisode à part entière pouvant se répéter avec différents hommes avant l'entrée en union. Ce résultat de l'enquête par questionnaire fut confirmé par les entrevues, la plupart des femmes ayant relaté plus d'un épisode amoureux.

La prévision du mariage: condition préalable au début des relations sexuelles?

La sexualité fait partie de ces relations préuptiales. Plus des trois quarts des jeunes femmes ont eu une activité sexuelle régulière à la suite de leur première expérience survenue en moyenne à 19,5 ans. La première relation sexuelle avec un amoureux, particulièrement le premier, survient après au moins six mois de fréquentations pour la plupart des jeunes femmes. La stabilité et la durée de la relation doivent être établies avant qu'il n'y ait sexualité. Par ailleurs, cette relation n'a pas besoin d'être ouverte et officielle, c'est-à-dire connue des parents, pour qu'elle s'accompagne d'une activité sexuelle. Dans les entrevues, plusieurs cas de relations secrètes sont relatés par les jeunes femmes. À moins que la relation ne puisse avoir de fortes chances d'aboutir au mariage, les parents sont souvent exclus de cette liaison qui leur est soigneusement cachée. Bien que la majorité des couples aient discuté du mariage, un sous-groupe n'a jamais abordé le sujet.

Dans les entrevues, la représentation de la sexualité n'est point associée à la reproduction, mais à la connaissance de l'autre et à l'intimité de la relation. Pour plusieurs jeunes femmes, une relation amoureuse (préuptiale) sans sexualité est inconcevable. Il leur

semble naturel d'avoir des relations sexuelles avant le mariage. Toutefois, pour ces femmes, l'idéal du mariage avec son premier amoureux et partenaire sexuel demeure, même si elles affirment qu'il est difficilement réalisable. Elles discutent du statut de la virginité en spécifiant qu'il n'est plus ce qu'il était, rares étant les jeunes femmes se mariant vierges. L'association du mariage et de la sexualité se substitue à celle d'amour et de sexualité. Les contenus des entretiens et les pratiques relevées par le questionnaire appuient une hypothèse de scission entre sexualité et reproduction, mais également entre mariage et sexualité: nous estimons toutefois que le mariage et la reproduction demeurent étroitement associés.

Quelle est la signification du recours à la contraception et à l'avortement?

Si l'hypothèse de la rupture entre sexualité et reproduction s'avère refléter la réalité d'une partie des couples de célibataires, le recours à la contraception et à l'avortement devrait ne point avoir uniquement comme cause le désir de retarder une union ou de pallier à l'échec d'une union préalablement planifiée, mais également d'éviter une naissance hors mariage en dehors de toute considération du mariage. Si un faible pourcentage des femmes (22,4%) ayant répondu au questionnaire ont déjà utilisé la contraception (tableau 5.10), la totalité de ces femmes ont eu un avortement ou plus au moment de l'enquête.

Tableau 5.10 Distribution de la connaissance et de l'utilisation des méthodes contraceptives (en pourcentage), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996

Méthodes	Mentionnées spontanément comme étant connues	A déjà utilisé
Au moins une méthode	78,0	22,4
Condom	76,0	13,5
Pilule	42,0	6,2
Stérilet	47,0	0,7
Stérilisation féminine	10,0	0,0
Retrait	13,0	9,0
Abstinence périodique	12,0	4,0

Source: Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996

Les résultats à la question ouverte « pour quelle raison avez-vous décidé de vous faire avorter? » figurent au tableau 5.11. Les réponses liées à un échec du mariage représentent une proportion de 15 %. Les moments propices à un mariage et à la maternité dans le cycle de vie sont les réponses les plus évoquées, mais elles ne fournissent pas d'informations sur les perspectives d'avenir avec l'amoureux en ce qui a trait au mariage. Ce résultat ne permet pas

de conclure sur le sens du recours à l'avortement et à l'utilisation de la contraception dans la relation prénuptiale.

Tableau 5.11 Distribution des réponses à la question « Pour quelle raison avez-vous décidé de vous faire avorter? » (en pourcentage), Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996

Raisons	pourcentage
Je ne veux pas me marier maintenant	54,0
Je suis trop jeune pour avoir un enfant	24,3
Je ne veux pas me marier avec lui	2,7
Ma famille ne l'aime pas (refuse le mariage)	8,1
Sa famille ne m'aime pas (refuse le mariage)	5,0
Il est déjà marié	3,5
Il ne veut pas se marier avec moi	1,2
J'ai été forcé de me faire avorter (parents refusent le mariage)	0,8
Je ne l'aime pas assez	0,4

Source: Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996

Analyses multivariées

Afin de mieux cerner l'effet simultané de différentes variables explicatives sur l'utilisation de la contraception et le nombre d'avortements, nous avons procédé à deux analyses de régression multivariée. Dans les deux cas, l'unité d'analyse est la femme. La première régression (modèle numéro 1) vise à estimer les déterminants de l'utilisation de la contraception et est effectuée sur une variable dépendante dichotomique (le fait d'avoir ou non déjà utilisé la contraception), situation d'analyse qui requiert l'utilisation d'un modèle de type logistique (modèle de type log-linéaire). L'utilisation de ce modèle nous permet d'estimer le sens de l'effet (positif ou négatif) des variables explicatives sur la variation de la variable dépendante étudiée. L'équation d'une régression logistique est la suivante:

$$P(y) = \frac{1}{1 + e^{-(B_0 + B_1X_1 + B_2X_2 + \dots + B_zX_z)}}$$

P (y) est la probabilité pour une femme d'utiliser une méthode contraceptive. B0 est la constante du modèle et Bz est le beta de la variable indépendante z.

Dans le cas de l'analyse des déterminants de l'avortement à répétition (modèle numéro 2), la variable dépendante peut prendre trois modalités, soit un, deux ou trois avortements. Dans ce cas, nous avons eu recours à un modèle de type logistique multinomial ordonné car la variable dépendante est ordonnée et cumulative. En d'autres termes, la variable dépendante reflète une progression car les femmes ayant eu trois avortements en ont eu un premier, puis

un deuxième. Il y a donc un processus de cumulation des événements contenu dans l'information fournie par la variable dépendante, information que prend en compte le modèle multinomial ordonné.

Dans les régressions, le coefficient (beta) obtenu pour chacune des variables explicatives retenues n'indique pas l'intensité de l'effet de cette variable; le signe du coefficient indique l'effet positif ou négatif de la variable indépendante sur la variable dépendante par rapport à une catégorie omise, dite de référence. Pour le premier modèle, par exemple, les coefficients négatifs indiquent une diminution de la probabilité d'utiliser la contraception (du groupe retenu par rapport au groupe de référence pour lequel est obtenu ce coefficient) alors qu'un coefficient positif indique une augmentation de la probabilité d'utiliser la contraception. Les coefficients ne doivent pas être interprétés comme agissant sur la valeur de la variable dépendante, mais sur le logarithme du ratio de cote (odds ratio) de la variable dépendante. Le calcul des intervalles de confiance permet d'identifier les variables explicatives qui agissent significativement sur la variation de la variable dépendante à des niveaux de 1% (***), 5% (**) et 10% (*).

Justification des variables indépendantes utilisées et hypothèses

Modèles 1 et 2

Caractéristiques individuelles

Les caractéristiques individuelles retenues sont l'âge, le lieu de naissance, l'occupation principale et le niveau d'éducation. Les femmes plus âgées et plus éduquées vivant en milieu urbain pourraient davantage utiliser la contraception car elles auraient un meilleur accès à l'information. Les femmes à la maison tendraient moins à utiliser la contraception que celles qui travaillent ou étudient car elles auraient un réseau d'information plus restreint. Le recours à plusieurs avortements pourrait augmenter avec l'âge (exposition au risque de plus longue durée), diminuer avec l'éducation (meilleure information sur la contraception et les risques potentiels liés à l'avortement), augmenter chez les femmes originaires de la ville (meilleur réseau, meilleur accès aux services) et chez celles travaillant et étudiant par rapport à celles demeurant à la maison.

Famille

Le fait de vivre avec ou sans ses parents (mode de cohabitation) pourrait affecter l'utilisation car, selon leur situation familiale, les jeunes femmes pourraient avoir plus ou moins de liberté ou de moyens économiques. Nous émettons l'hypothèse que les femmes ne vivant pas avec leurs parents ont plus de liberté, donc plus facilement des relations sexuelles avant le mariage, et fort probablement une plus grande exposition au risque de grossesse et d'avortement avant le mariage. Quant au groupe socio-économique mesuré par l'éducation et l'emploi du père, les femmes des milieux défavorisés auraient moins recours à la contraception. L'éducation du père est toutefois une variable délicate pour estimer le groupe socio-économique, étant donné que l'éducation n'était pas nécessairement un atout pour accéder à un statut social supérieur en régime socialiste. Toutefois, le fait de travailler comme cadre du gouvernement était, jusqu'à récemment, la position sociale la plus avantageuse pour un urbain et accordait un statut supérieur par rapport aux ouvriers ou aux gens du secteur privé.

Relation avec l'amoureux

Deux variables sont utilisées pour mesurer l'effet de la relation avec son amoureux sur l'utilisation de la contraception et le nombre d'avortements. D'une part, nous estimons l'effet d'avoir discuté ou non du mariage. Dans les résultats univariés, nous trouvons que les trois quarts des jeunes femmes ont discuté de leur mariage éventuel avec leur amoureux. Un jeune couple pourrait plus facilement décider d'avoir des rapports sexuels après avoir planifié se marier dans le futur. En cas de grossesse, le mariage pourrait rapidement être planifié ou être retardé par un avortement. Par ailleurs, nous prévoyons un effet positif du nombre d'épisodes amoureux (variable mesurant la durée d'exposition au risque de grossesse) sur l'utilisation de la contraception et le nombre d'avortements.

Communication

La communication sur la sexualité et la contraception devrait influencer positivement l'utilisation et négativement le nombre d'avortements. Toutefois, si l'avortement est considéré comme une méthode contraceptive, la discussion sur la contraception pourrait être corrélée positivement avec le fait d'avoir eu recours à l'avortement plus d'une fois.

Connaissance

La connaissance des méthodes devrait augmenter l'utilisation et réduire le nombre d'avortements. Encore une fois, selon le statut de l'avortement en tant que méthode contraceptive ou non, la relation pourrait être inverse.

Dans le modèle 1 seulement (déterminants de l'utilisation de la contraception):

Avortement

Les femmes n'ayant eu qu'un seul avortement par rapport à celles en ayant eu deux ou plus devraient utiliser davantage la contraception.

Dans le modèle 2 (déterminants du nombre d'avortements):

Utilisation

L'utilisation devrait affecter négativement le nombre d'avortements.

Pour chacun des modèles, nous avons d'abord appliqué la régression pour les seules variables exogènes avant d'introduire un à un les groupes de variables endogènes. Les résultats de l'ensemble des régressions figurent aux tableaux 5.12 (modèle 1) et 5.13 (modèle 2) et les commentaires portent sur les coefficients obtenus pour la dernière régression, incluant toutes les variables. Les variables endogènes sont celles pouvant avoir un effet circulaire (endogénéité) sur la variable dépendante. Par exemple, dans le cas de l'utilisation de la contraception, la connaissance des méthodes pourrait affecter la variation de la variable dépendante et inversement. C'est pour cette raison que nous devons d'abord observer l'effet des seules variables exogènes avant d'introduire les variables endogènes.

Régression logit pour l'étude des déterminants de l'utilisation de la contraception

Variable dépendante (y):

Utilisation de la contraception (déjà, jamais)

Variables indépendantes (x): (toutes les variables sont dichotomiques)

VARIABLES EXOGÈNES

A. Caractéristiques individuelles

Groupe d'âge (15-19, 20-24, 25+)

Lieu de naissance (rural, urbain)

Éducation (secondaire et plus, moins que secondaire)

Occupation principale (études, travail, à la maison)

B. Famille

Groupe socio-économique (éducation et emploi du père)

Cohabitation (avec ses parents, sans ses parents)

C. Relations amoureuses

Nombre d'épisodes amoureux (un, deux ou plus)

Discussion à propos du mariage (oui, non)

VARIABLES ENDOGÈNES

(variables pouvant affecter directement l'utilisation)

A. Connaissance

Connaissance des méthodes contraceptives

(aucune, une à trois, quatre et plus)

B. Communication

Discussion sur la sexualité (oui, non)

Discussion sur les méthodes contraceptives (oui, non)

C. Avortement

Nombre d'avortements (un, deux ou plus)

Régression logistique multinomiale ordonnée pour l'étude des déterminants du nombre d'avortements

Variable dépendante (y):

Nombre d'avortements (un, deux ou plus)

Variables indépendantes (x): (toutes les variables sont dichotomiques)

VARIABLES EXOGÈNES

A. Caractéristiques individuelles

Groupe d'âges (15-19, 20-24, 25+)

Lieu de naissance (rural, urbain)

Éducation (secondaire et plus, moins que secondaire)

Occupation principale (études, travail, à la maison)

B. Famille

Groupe socio-économique (éducation et emploi du père)

Cohabitation (avec ses parents, sans ses parents)

VARIABLES ENDOGÈNES

(variables pouvant affecter directement le nombre d'avortements)

A. Communication

Discussion sur la sexualité (oui, non)

Discussion sur les méthodes contraceptives (oui, non)

B. Relations amoureuses

Nombre d'épisodes amoureux (un, deux ou plus)

C. Connaissance

Connaissance des méthodes contraceptives

(aucune, une à trois, quatre et plus)

D. Utilisation de la contraception

Utilisation de la contraception (déjà, jamais)

Résultats du modèle 1. Les déterminants de l'utilisation de la contraception
(voir le tableau 5.12 pour les résultats détaillés)

La variable dépendante de ce modèle utilise une question générale sur l'utilisation de toute méthode contraceptive dans le passé, incluant les méthodes modernes et traditionnelles. Après avoir spontanément nommé les méthodes connues, la jeune femme répondait à la

question: « Est-ce que vous et/ou votre amoureux avez déjà fait quelque chose pour tenter d'éviter que vous ne tombiez enceinte? Si oui, qu'avez-vous fait? ». Il est certain que cette variable ne nous donne aucune information sur la qualité, la durée et la régularité de l'utilisation.

Avant l'inclusion de toutes les variables explicatives (modèles A à D), l'âge affecte l'utilisation: les jeunes femmes plus âgées ont une probabilité plus grande d'avoir recours à la contraception. Une éducation supérieure au niveau secondaire affecte également de façon positive la probabilité d'utilisation, de même que l'éducation supérieure du père. Toutefois, une fois les variables endogènes introduites (modèle E), ces effets sont annulés par ceux liés à la connaissance, la communication et la situation familiale. Nous commenterons ces derniers résultats.

La connaissance des méthodes affecte positivement la probabilité d'utiliser la contraception.

Ce résultat n'a cependant rien de surprenant et confirme les modèles des déterminants de l'utilisation de la contraception: plus une femme connaît de méthodes, plus elle tend à les utiliser.

La communication à propos de la sexualité et de la contraception affecte positivement la probabilité d'utiliser la contraception.

Cette variable va également dans le sens attendu. Les jeunes femmes ayant échangé seraient mieux informées et utiliseraient davantage les méthodes contraceptives que celles n'ayant jamais échangé sur la sexualité et la contraception.

Habiter avec ses parents augmente la probabilité d'utiliser la contraception par rapport au fait de ne pas habiter avec eux.

Ce résultat témoigne de l'effet de la situation familiale des jeunes femmes. Une interprétation possible de ce résultat est que les femmes vivant avec leur famille seraient plus angoissées à l'idée de faire face à une grossesse prénuptiale et chercheraient à éviter cette situation en ayant recours à la contraception. Il est également possible que ces jeunes femmes cohabitent avec des collatéraux mariés (une soeur aînée par exemple) et qu'elles soient exposées à plus d'informations sur la contraception.

Dans le modèle final, l'effet des variables individuelles disparaît, suggérant que l'éducation, l'âge et l'occupation principale n'affectent pas l'utilisation lorsque la connaissance et la communication sont prises en compte. Il est intéressant de noter que quel que soit le nombre d'avortements qu'a eu une jeune femme au moment de l'enquête, son utilisation de la contraception n'est point modifiée. Le fait d'avoir discuté de mariage ou non avec son amoureux n'affecte pas non plus l'utilisation. Ainsi, il ressort de ce premier modèle que les principaux déterminants de l'utilisation des méthodes contraceptives sont la connaissance des méthodes et la communication sur la sexualité et les méthodes. En fait, ces variables auraient un impact supérieur à celui qu'ont les caractéristiques individuelles, dont l'âge, l'éducation et l'occupation principale.

Résultats du modèle 2. Les déterminants du nombre d'avortements
(voir le tableau 5.13 pour les résultats détaillés)

Dans ce modèle, la variable dépendante est le nombre d'avortements au moment de l'enquête. Des 259 femmes de l'échantillon, 193 ont eu un avortement, 57 en ont eu deux et 9 en ont eu trois. Cette question était introduite vers la fin du questionnaire. Dans ce modèle, les variables exogènes conservent leur degré de signification même après l'introduction des variables endogènes. Nous commenterons le modèle final (modèle F).

L'effet positif des variables de durée d'exposition au risque

L'âge et le nombre d'épisodes amoureux d'une jeune femme augmentent sa probabilité d'avoir eu recours à l'avortement plus d'une fois. Cette relation n'est point surprenante puisque ces jeunes femmes ont des rapports sexuels depuis plus longtemps que les femmes plus jeunes et n'ayant eu qu'un seul amoureux au moment de l'enquête. Toutefois, ces variables ne jouaient pas sur l'utilisation de la contraception, ce qui indiquerait que chez les femmes de notre échantillon (femmes ayant eu au moins un avortement), le fait d'avoir eu un avortement tend davantage à conduire à un autre avortement qu'à une utilisation de la contraception. Si l'on considère qu'aucune information sur les méthodes contraceptives ne leur est donnée suite à un avortement, cette situation apparaît plausible. En effet, l'avortement devient pour ces femmes la « méthode » la mieux connue et la plus facilement accessible.

Le fait d'avoir discuté de contraception augmente la probabilité d'avoir eu recours à plus d'un avortement.

Nous estimons que ce résultat coïncide avec l'hypothèse que l'avortement pourrait être considéré comme une méthode contraceptive. Cette relation s'expliquerait ainsi par le fait que les femmes incluent l'avortement lorsqu'elles discutent de la contraception.

Le fait de travailler augmente la probabilité d'avoir eu plusieurs avortements par rapport au fait d'étudier ou de demeurer à la maison.

Les femmes sur le marché du travail pourraient davantage être prêtes au mariage que celles des deux autres catégories, et être ainsi moins soucieuses d'éviter une grossesse. Ces dernières pourraient également être plus actives sexuellement et donc plus exposées au risque de grossesse. Elles sont en général plus indépendantes par rapport à leur famille que les femmes aux études et à la maison.

La connaissance et l'utilisation n'affectent pas le nombre d'avortements.

L'absence de relation entre la connaissance, l'utilisation de la contraception et le recours plus ou moins fréquent à l'avortement suggère l'utilisation de l'avortement comme méthode contraceptive. Cette conclusion nous amène à penser que notre échantillon pourrait être représentatif des célibataires ayant des relations sexuelles puisque celles de notre échantillon n'ont pas recours à l'avortement nécessairement parce qu'elles utilisent peu la contraception, mais par choix dans les limites de leurs connaissances. En d'autres termes, l'avortement et la contraception pourraient avoir le même statut dans les options pour éviter une naissance.

Il est possible que cette absence de relation entre l'utilisation de la contraception et le recours à l'avortement soit attribuable au fait que notre échantillon est constituée de femmes particulièrement « vulnérables » à l'avortement, étant mal informées et utilisant peu et mal la contraception. Cependant, cette interprétation sous-entend une représentation de l'avortement comme solution ultime et de second ordre par rapport à l'utilisation de la contraception moderne, représentation occidentale de l'avortement. En fait, l'image de ces femmes pourrait même être inversée: plutôt que de les qualifier de « vulnérables », on pourrait les décrire comme débrouillardes et dans l'ensemble, mieux informées que d'autres, si l'on considère

leur connaissance de l'avortement et non pas exclusivement celle des méthodes contraceptives.

Le fait que la connaissance et l'utilisation des méthodes ne diminuent point le risque d'avoir eu plusieurs avortements pourrait aussi être révélateur d'une connaissance mauvaise ou partielle des méthodes et d'une mauvaise et/ou irrégulière utilisation (Efroymsen, 1996). Toutefois, à la lumière des entretiens qualitatifs, nous estimons que cette interprétation est insuffisante et que la notion même de l'avortement doit être considérée. En fait, une rationalité différente - dont témoigne une représentation de l'avortement également différente- doit être mise en perspective afin que les résultats soient interprétés adéquatement. Il suffit ici de signaler que l'avortement au Vietnam, comme dans plusieurs autres pays d'Asie, n'est pas un problème moral mais une pratique médicale comme une autre. Cette représentation de l'avortement est d'ailleurs très présente dans les entretiens: les réticences, hésitations ou regrets vis-à-vis de l'avortement ne font jamais partie du discours. La démarche de terrain ethnographique permet une meilleure interprétation des relations identifiées dans les modèles, modèles souvent basés sur des relations propres à une rationalité occidentale. La complémentarité entre données quantitatives et qualitatives pour une meilleure compréhension des comportements s'avère, dans ce cas, particulièrement efficace.

Conclusion

Ce chapitre a d'abord montré l'hétérogénéité des pratiques pendant les années trente, quarante et le début des années cinquante, la relation pré-nuptiale pouvant aller d'une liaison amoureuse à l'absence de toute relation (n'avoir même jamais vu son futur conjoint avant les fiançailles ou le mariage). Quelques facteurs de différenciation ont été identifiés dans les entretiens utilisés pour cette analyse des pratiques: la période (avant ou après 1945), l'éducation et le mode de rencontre initiale. Cette analyse ne fait point ressortir de forme première dominante, mais une mosaïque de pratiques qui pourrait signifier que la relation pré-nuptiale en milieu urbain au Nord du pays était dès lors en phase de transformation. Le modèle chinois confucianiste était loin de représenter le modèle de choix d'un conjoint dans toutes les familles de Hanoi, malgré le fait qu'elles aient été celles le plus exposées à la sinisation des XVIII^e et XIX^e siècles. Cette amorce de transformation pourrait naître à la fois de l'influence occidentale, notamment véhiculée par l'éducation française, et d'un modèle

indigène antérieur accordant à l'individu une liberté plus grande au sein de la famille que ne le préconisait le confucianisme (chapitre 2).

La deuxième partie de ce chapitre révèle une modification des comportements sexuels pré-nuptiaux, notamment par une augmentation des conceptions pré-nuptiales entre les générations de femmes mariées dans les années soixante et celles mariées à la fin des années quatre-vingts. De la même façon, nous avons observé une diminution de la durée de délai de conception du premier enfant, observation pouvant être liée à une expérimentation de la sexualité avant le mariage. Ces deux résultats indiquent qu'entre l'indépendance du pays (1954) et aujourd'hui, la relation pré-nuptiale et celle au lendemain du mariage seraient plus intenses. En résumé, les résultats de ces deux premières parties du chapitre confirment qu'au Vietnam, la relation amoureuse pré-conjugale est désormais caractérisée par une plus grande intimité, une moindre supervision parentale des rencontres entre célibataires et l'expérimentation de la sexualité. Cette transformation de la relation pré-nuptiale confirme notre observation ressortie lors de l'analyse des critères de choix d'un conjoint quant à l'importance de la bonne entente entre conjoints potentiels avant le mariage. Ces résultats soulèvent néanmoins des questions quant à la relation entre sexualité pré-nuptiale et mariage. Nous avons mentionné qu'à Hong Kong, par exemple, la sexualité pré-nuptiale est conditionnelle à l'assurance du mariage à venir (Sylviano, 1995).

La dernière partie s'intéresse à la jeune génération, un groupe de femmes célibataires, l'étude des femmes mariées ne nous permettant pas de vérifier si le début de l'activité sexuelle est un prélude au mariage. Nous profitons également des données utilisées pour cette analyse pour nous pencher sur la représentation de l'avortement que traduisent les pratiques. Les résultats de notre analyse témoignent d'une transformation profonde: primo, la vie sexuelle des femmes de notre échantillon est régulière et véritablement intégrée à leurs relations amoureuses; secundo, un projet de mariage n'est point une condition préalable et nécessaire au début des relations sexuelles; tertio, nos résultats suggèrent une dissociation importante entre mariage, sexualité et reproduction chez les jeunes générations de célibataires. L'analyse met par ailleurs en relief la représentation de l'avortement comme méthode pour éviter les naissances hors mariage. L'insuffisance de la connaissance de la contraception, la faible et mauvaise utilisation des méthodes et leur difficulté d'accès pourraient expliquer ce résultat; nous émettons néanmoins l'hypothèse que l'avortement ne posant pas d'obstacles moraux pour les couples de célibataires et la société en général (alors

que ce n'est pas le cas d'une naissance hors mariage), il s'agit d'une solution satisfaisante à une grossesse prénuptiale.

Globalement, les trois périodes couvertes par les analyses de ce chapitre sont en continuité et confirment tour à tour une intensification de la relation entre hommes et femmes dans la période précédant l'entrée en union. Nous estimons que l'étude de ce moment du cycle de vie des hommes et des femmes témoigne de façon générale d'une transformation de la relation entre les sexes dans la société vietnamienne.

Tableau 5.12 Les déterminants de l'utilisation de la contraception, Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996 (regression logistique, y=0 (jamais utilisé) ou y=1 (a déjà utilisé))

Variables explicatives	Modèle A Variables exogènes seulement		Modèle B Variable endogène « connaissance des méthodes »		Modèle C Variables endogènes (2) « avoir discuté de sexualité (1) et de contraception (2) »		Modèle D Variable endogène « avoir eu plus d'un avortement »		Modèle E Modèle complet incluant toutes les variables endogènes et exogènes	
	β	Ratio de cote	β	Ratio de cote	β	Ratio de cote	β	Ratio de cote	β	Ratio de cote
VARIABLES EXOGÈNES										
Âge										
15-19	-2,75	0,06***	-1,54	0,21	-3,01	0,04***	-2,42	0,08**	-1,63	0,19
20-24	-1,73	0,17**	0,83	0,43	-1,87	0,15*	-1,51	0,21*	-0,72	0,48
25+ (groupe de référence)										
Lieu de naissance										
Rural	-0,38	0,67	-0,73	0,48	-0,18	0,83	-0,34	0,70	-0,49	0,61
Urbain (groupe de référence)										
Éducation										
Moins que secondaire	1,76	5,86***	1,03	2,81	1,52	4,60**	1,77	5,91***	1,01	2,75
Secondaire et plus (groupe de référence)										
Occupation principale										
Travail	1,26	3,54*	1,31	3,72	1,30	3,70	1,15	3,17	1,19	3,29
Études	-0,36	0,69	-0,19	0,82	-0,11	0,89	-0,45	0,63	-0,18	0,83
À la maison (groupe de référence)										
Éducation du père										
Moins que secondaire	-1,76	0,17**	-1,42	0,24	1,59	0,20*	-1,77	0,16**	-1,42	0,24
Secondaire et plus (groupe de r.)										

suite page suivante

Emploi du père										
Cadre du gouvernement	0,63	1,87	0,51	1,66	0,46	1,59	0,58	1,80	0,44	1,56
Autre que cadre du gouvernement (groupe de référence)										
Cohabitation										
Vit avec ses parents	1,31	3,70	1,45	4,27	1,94	7,0*	1,33	3,80	1,97	7,21*
Ne vit pas avec ses parents (groupe de référence)										
Relations amoureuses										
A eu un amoureux (groupe de r.)										
A eu plus d'un amoureux	-0,63	0,53	-0,22	0,79	-1,32	0,26**	-0,83	0,43	-0,82	0,43
A discuté du mariage avec son amoureux	0,38	1,47	-0,52	0,59	-0,03	0,96	0,38	1,47	-0,81	0,44
N'a pas discuté du mariage avec son amoureux (groupe de réf.)										
Connaissance des méthodes contraceptives										
Aucune			-4,93	0,00***					-4,04	0,01**
1 à 3 méthodes			-2,60	0,07***					-2,35	0,09***
4 ou plus (groupe de réf.)										
Communication										
A discuté de sexualité					1,66	5,26***			1,07	2,92
N'a jamais discuté de sexualité (groupe de référence)										
A discuté de contraception					1,49	4,47***			1,28	3,62*
N'a jamais discuté de contraception (groupe de réf.)										

**Tableau 5.13 Les déterminants du nombre d'avortements (Régression logistique multinomiale ordonnée, y=1,2 ou 3),
Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires de 1995-1996**

suite page suivante

Variables explicatives	Modèle A Variables exogènes seulement β	Modèle B Variable endogène sur la communication β	Modèle C Variable endogène « nombre d'amoureux » β	Modèle D Variables endogène « connaissance des méthodes » β	Modèle E Variable endogène « utilisation des méthodes » β	Modèle F Modèle complet incluant toutes les variables endogènes et exogènes β
VARIABLES EXOGENES						
Âge						
15-19	-3,30***	-3,09***	-2,57***	-3,24***	-3,16***	-2,54***
20-24	-1,40**	-1,24**	-1,21*	-1,46**	-1,30*	-1,17*
25+ (groupe de réf.)						
Lieu de naissance						
Rural	-0,12	-0,02	-0,09	-0,18	-0,05	0,03
Urbain (groupe de réf.)						
Éducation						
Secondaire ou plus	0,33	-0,04	0,30	0,25	0,22	-0,01
Moins que secondaire (gr. de réf.)						
Occupation principale						
Travail						
Études	2,05**	1,96*	1,83*	2,05**	2,02**	1,88*
À la maison (groupe de réf.)	1,20	1,38	1,21	1,26	1,25	1,44
Éducation du père						
Moins que secondaire						
Secondaire ou plus (groupe de référence)	0,86	1,06	0,82	0,78	0,96	0,93

Emploi du père Cadre du gouvernement						
Autre que cadre du gouv. (groupe de réf.)	-0,62	-0,76	-0,70	-0,63	-0,62	-0,80
Cohabitation Avec les parents						
Sans les parents (groupe de référence)	-0,08	0,14	0,05	0,06	-0,23	0,24
VARIABLES ENDOGÈNES						
Communication A discuté de sexualité						
N'a jamais discuté de sexualité (groupe de référence)		0,45				0,34
A discuté de contraception						
N'a jamais discuté de contraception (groupe de référence)		1,25***				1,05*
Relations amoureuses A eu un amoureux (groupe de référence)						
A eu deux amoureux ou plus			1,33***			1,03**

Connaissance des méthodes contraceptives Aucune méthode 1 à 3 méthodes 4 méthodes ou plus (groupe de référence)										
										0,11 0,35
Utilisation des méthodes contraceptives Jamais (groupe de réf.) A déjà utilisé										
										0,34 0,26
Cut 1 Cut 2										
										1,17 3,79 1,07 3,69 1,95 4,67 2,22 5,02 1,05 3,66

*** p<0,001, ** p<0,01, * p<0,05

CONCLUSION GÉNÉRALE

In a field so little explored as this it must be the hope of every worker as a scientist, whatever his hopes to the contrary as a man, that within a reasonably short period he will find his work radically amended, if not superseded entirely. This study is not presented as an end product but as a bare beginning.

Marion J. Levy Jr. (The Family Revolution in Modern China, 1949)

La diversité des approches qui jalonnent cette thèse a proposé plusieurs avenues de recherche pour l'étude de la famille vietnamienne et de ses transformations entre les années trente et quatre-vingt-dix. Ainsi, le « carrefour familial » a successivement donné lieu à un croisement d'analyses sur les structures familiales, le mariage et le choix du conjoint, la sexualité pré-nuptiale et l'avortement. Ces différents aspects de notre recherche ont éclairé le rapport de parenté à d'alliance, notamment le rapport intergénérationnel et, plus succinctement, le rapport entre les sexes. L'objectif en amont de cette démarche était de contribuer à la compréhension des changements démographiques observés au Vietnam depuis une trentaine d'années. En aval, nous pouvons maintenant faire la synthèse de nos résultats afin de les appréhender de cette façon.

Dans un premier temps, une recension des écrits a permis de donner une perspective historique à l'étude du XXe siècle en mettant en relief quelques pages de l'histoire de la famille vietnamienne. Cet exercice a révélé à quel point la famille du Vietnam est un lieu de syncrétisme entre les traditions sud-est asiatique, chinoise, confucéenne, occidentale, socialiste et moderne. Dans ce survol historique, nous avons vu que tradition et modernité, éléments autochtones et étrangers, se côtoient pour donner à la famille vietnamienne une spécificité unique dans la région asiatique. De la synthèse des écrits sont ressortis deux éléments fondamentaux: l'importance primordiale du rapport intergénérationnel pour la compréhension de la famille, la parenté naturelle ou biologique étant fondamentale au système de parenté vietnamien, puis, le statut relativement favorable dont jouissent les femmes, comparativement à celui des femmes chinoises au sein de la famille traditionnelle. En somme, la famille vietnamienne est apparue à la fois caractérisée par les principes de patrilinéarité et de matrilinéarité, de hiérarchie et d'égalité, de piété filiale et d'autonomie. Spécifions que la plupart des ouvrages et des autres sources recensés portaient sur la famille

du nord du pays (le Tonkin), notre observation se situant d'entrée dans la région du Delta du Fleuve Rouge et de Hanoi.

Le premier chapitre d'analyse, consacré à l'étude des structures familiales d'un point de vue démographique, a montré l'importance de la solidarité intergénérationnelle dans les années quatre-vingt-dix relativement à la cohabitation. Parents et enfants partagent une même unité résidentielle à des moments cruciaux de leur vie: de l'enfance au mariage, au lendemain du mariage et aux âgés avancés. La taille moyenne des ménages, de 4,8 personnes, calculée à partir du recensement de 1989 traduit à la fois une forte proportion de familles nucléaires et une part importante de familles comportant plus de deux générations. Notre analyse, bien que reposant sur une source unique, a permis d'émettre l'hypothèse d'une trajectoire aux différents âges de la vie. Dans les quinze premières années de la vie, les enfants vivent généralement avec leurs parents; au-delà de 15 ans, les jeunes demeurent avec leurs parents tant qu'ils sont célibataires; de 25 à 34 ans, l'entrée en union s'accompagne, dans la plupart des cas, de la formation d'un ménage indépendant. Les plus jeunes couples mariés, ceux âgés de 15 à 24 ans, cohabitent fréquemment avec d'autres personnes, souvent leurs parents, au sein d'un ménage polynucléique ou d'une famille étendue. Puis, de 35 à 44 ans culmine la parentalité au sein d'un ménage nucléaire. À partir de 45 ans, on observe une modeste transition vers la vie au sein de ménages plus complexes. Entre 54 et 65 ans, la vie avec un enfant célibataire est le mode de cohabitation le plus fréquent, que l'on ait un conjoint ou non. Puis, au-delà de 65 ans, c'est la vie en couple ou en tant que personne agrégée qui est la plus commune. Rares sont les personnes âgées qui vivent seules; la plupart, soit 85%, vivent avec un enfant, marié ou célibataire.

Par ailleurs, une comparaison avec des données historiques issus d'un recensement colonial nous fait entrevoir une continuité des relations entre parents et enfants adultes au fil du siècle au regard de la cohabitation. Ainsi, l'observation des modes de partage d'une unité résidentielle suggère une relative stabilité des comportements. Bien que nos données soient de portée très limitée pour véritablement documenter un changement ou une stabilité des structures familiales dans le temps, le portrait dessiné par des sources récentes sous-entend le maintien de solidarités intergénérationnelles.

Ce constat apporte des éléments de réponse à nos questions de recherche quant aux transformations familiales en liaison avec les transitions politiques et économiques du colonialisme au socialisme, et du socialisme au capitalisme. Les politiques socialistes, dont

celle de l'attribution des terres et des logements, ont peut-être facilité l'établissement de noyaux familiaux autonomes. Nous avons toutefois relevé qu'au sein de la famille traditionnelle, l'établissement d'un domicile séparé par les fils cadets était une pratique courante. La nucléarisation et la fragmentation des ménages, présentées comme les effets du socialisme se doivent donc d'être analysées dans un contexte historique, et ne pourront être véritablement examinées que lorsque les données couvrant les années soixante à quatre-vingts seront disponibles.

La transition à une économie de marché pourrait avoir eu l'effet d'un renforcement des réseaux familiaux précédemment affaiblis à la suite de l'instauration des politiques socialistes. Les études sur les structures familiales sont toutefois trop peu nombreuses, et trop peu alimentées de données, pour tester véritablement le lien entre cette transition et les modes de cohabitation. Néanmoins, ressort de nos analyses l'existence d'un lien intergénérationnel fort au début des années quatre-vingt-dix, lien à l'image de celui maintenu dans d'autres pays de la région ayant connu un développement socio-économique plus précoce et plus poussé que le Vietnam. Une monographie villageoise ou une étude régionale des structures familiales sur plusieurs décennies pourrait éclairer davantage les modifications réelles des pratiques de partage des unités résidentielles, de même que les effets conjoncturels liés à des politiques et à des changements institutionnels. Nous maintenons toutefois notre hypothèse de stabilité des comportements, hypothèse pouvant orienter des recherches ultérieures sur le sujet.

L'étude du mariage nous a permis d'aborder de façon privilégiée et sous un autre angle le rapport entre parents et enfants adultes à un moment critique de la vie de tout individu vivant au sein d'une société où le mariage est quasi universel et le divorce rare. Le processus d'entrée en union a révélé combien, en dépit de changements notables, l'équilibre familial est maintenu grâce à la recherche d'un consensus entre parents et enfants sur le choix d'un conjoint. En plus de cet élément de stabilité, nous avons identifié quelques grandes transformations du processus, notamment l'éclatement des lieux de rencontre entre célibataires en dehors de la parenté, l'émergence de l'harmonie préconjugale comme critère préalable au mariage, et les changements des critères et des normes d'homogamie selon la période.

Les données qualitatives utilisées pour l'étude du choix du conjoint ont favorisé une observation de type longitudinal. En effet, l'examen de l'expérience de différentes générations a d'abord révélé que le processus de choix du conjoint était en voie de

transformation pendant la période coloniale; or, les changements en cours se sont poursuivis pendant la période socialiste. Ainsi, nous assistons ainsi davantage à un changement progressif qu'à une rupture. Les réformes proposées par la *Loi sur le mariage et la famille* de 1959 étaient définitivement en cours de route avant l'ère socialiste; en revanche, le mariage et la famille ont conservé plusieurs de leurs caractéristiques présocialistes en dépit de la promotion d'un nouveau modèle familial. À la lumière de nos résultats, il apparaît que la rupture avec le modèle traditionnel ne s'est pas opérée, du moins lorsque l'on observe la relation entre les parents et les enfants au moment du mariage. L'édification d'une société et d'une famille égalitaires ne pouvait faire *tabula rasa* de centaines d'années caractérisées par une société fortement axée sur la famille élargie et le lignage et marquée par l'héritage confucéen. Ce constat n'a rien de novateur, mais la relation entre parents et enfants dans le choix du conjoint s'avère un exemple de la persistance d'une institution appartenant à la tradition lors d'une période où d'autres institutions étaient en profonde mutation. Nous avons vu comment la participation du Parti au mariage des travailleurs du secteur public n'a pas pour autant entraîné le retrait de la famille et des parents: famille et mariage ne furent point dissociés au profit d'une union entre politique et mariage.

Par ailleurs, le socialisme a certainement hissé les femmes et les jeunes à une place de premier plan dans le processus révolutionnaire et de construction d'une société nouvelle. On assiste ainsi, en milieu urbain, à l'augmentation du travail salarié chez la population féminine et à l'éducation prolongée des jeunes. Le choix du conjoint devient certes, dans la foulée, davantage l'affaire des célibataires. Cependant, nos résultats mettent en valeur la continuité du rôle des parents dans le processus d'entrée en union, et ce, quelle que soit la période. Tout comme pour les structures familiales, nous remettons en doute l'effet de rupture sur la famille qu'aurait pu entraîner l'idéologie socialiste, une étude de la période coloniale montrant l'émergence d'une remise en question de la tradition et de modifications des pratiques et une étude des pratiques sur plusieurs décennies mettant à jour des éléments de changements en parallèle à une remarquable continuité de la relation entre parents et enfants.

Selon nos observations, la transition à une économie de marché n'a pas donné lieu à une rupture. Le développement d'une économie capitaliste et l'avènement de l'individualisme qu'on lui associe s'accompagnent au Vietnam, en ce qui concerne le mariage, de la recherche d'un consensus intergénérationnel considéré essentiel au début des années quatre-vingt-dix chez les jeunes mariés. L'hypothèse d'un renforcement des liens familiaux depuis le

développement d'une économie de marché et le retrait de l'État dans l'aide apportée aux familles pourraient être alimentés par nos résultats. En effet, l'intensification et le retour de rituels du mariage de type présocialiste pourraient avoir pour corollaire un souci accru chez les jeunes de contracter une union approuvée par leurs parents. En milieu urbain, l'essor de la petite entreprise familiale pourrait augmenter la dépendance économique des membres de la famille entre eux et accroître la nécessité du consensus relativement au choix d'un conjoint afin que soit préservé l'équilibre familial.

Les deux premiers chapitres d'analyse présentent certes, des transformations, lesquelles sont cependant ponctuées par la préservation du tissu familial via une relative stabilité du pacte intergénérationnel. Or, comment nous éclaire ce constat pour l'atteinte de notre objectif théorique initial, soit la compréhension des changements démographiques par l'étude de la famille? Nous estimons que la stabilité du rapport intergénérationnel peut être mise en relation avec la stabilité du calendrier de la nuptialité vietnamienne. Notre position théorique de départ considère la famille comme le foyer des interactions pouvant éclairer les comportements démographiques. La nuptialité, aspect du mariage qui en mesure le calendrier et l'intensité, a peu changé au Vietnam comme nous l'avons vu dans l'introduction. Les études sur l'augmentation de l'âge au mariage dans les pays voisins ont identifié, par le biais d'analyses causales mesurant l'effet de caractéristiques individuelles, l'influence du niveau d'éducation et de l'urbanisation. Notre étude a mis l'accent sur le processus de choix du conjoint et sur la dynamique familiale et extra-familiale entourant le mariage. Ainsi, l'observation du processus en amont de l'événement « mariage » chez différentes générations a révélé des éléments de stabilité pouvant eux-mêmes contribuer à l'explication de la stabilité du calendrier de la nuptialité. Dans une société où les parents se retireraient du mariage de leurs enfants, l'entrée en union pourrait par exemple être plus facilement retardée ou même évitée. Au Vietnam, la présence des parents dans le processus pourrait contribuer à maintenir une forte intensité et un certain calendrier du mariage. Par ailleurs, nos analyses ont clairement fait ressortir que l'étude du mariage en dehors du contexte familial serait inconséquente. Le moment du mariage et le choix du conjoint ne relèvent donc pas exclusivement de l'individu et de ses caractéristiques, mais d'une dynamique familiale complexe très révélatrice de tout un processus précédant l'événement « mariage ». Notre approche théorique s'avère, dans le cadre de ce chapitre, amplement justifiée.

Le dernier chapitre d'analyse souligne des changements importants en ce qui a trait au rapport entre hommes et femmes, notamment avant l'entrée en union. Notre étude de la relation prénuptiale a mis en évidence des transformations quant à la nature de la relation entretenue avant le mariage, transformations tendant vers une intensification. Les célibataires se rencontrent directement, se fréquentent, et de plus en plus souvent ont des relations sexuelles avant le mariage. Une analyse qualitative portant sur la période coloniale a suggéré des pratiques éclatées et en voie de transformation dès les années trente et quarante; l'analyse démographique de l'intervalle protogénésique a, quant à elle, suggéré une augmentation des relations sexuelles avant le mariage et au lendemain du mariage. Finalement, une étude sur les célibataires a démontré la dissociation entre mariage, sexualité et procréation chez les jeunes générations hanoïennes, la sexualité faisant partie de la relation prénuptiale et l'avortement étant considéré comme une solution facile à envisager en cas de grossesse prénuptiale. Le sentiment amoureux émerge ainsi comme définissant la relation recherchée avant le mariage. La scission entre sexualité et reproduction (on peut avoir une sexualité prénuptiale sans désir de procréation) et entre mariage et sexualité (on peut avoir une sexualité prénuptiale sans désir de se marier avec son amoureux) ressort de nos résultats.

La transformation de la relation entre les sexes contraste avec la stabilité du rapport intergénérationnel que nous postulons au terme des deux premiers chapitres d'analyse. Pourtant, on ne peut dissocier le rapport entre parents et enfants du rapport entre les sexes chez les jeunes. En effet, la découverte de l'intensification de la relation prénuptiale suggère une modification de la relation entre parents et enfants avant le mariage. Si au moment du choix d'un conjoint la tradition prévaut et que la famille est très impliquée dans le processus pour les jeunes comme pour les plus vieux, la période de célibat, en revanche, donne lieu à une plus grande autonomie des jeunes générations par rapport aux générations antérieures. Nous assisterions ainsi à un relâchement de la supervision parentale mais à une implication des parents toujours importante au moment de l'entrée en union. En fait, c'est l'avènement d'un rapport d'exclusivité - un rapport amoureux - entre conjoints qui s'insère dans la relation préconjugale et conjugale, sans toutefois menacer la relation intergénérationnelle.

En liaison avec le changement démographique, nous croyons que l'étude du rapport hommes-femmes pourrait contribuer à expliquer la baisse de la fécondité. En effet, l'intensification de la relation conjugale pourrait donner lieu à une plus grande autonomie du couple par rapport aux générations antérieures et ainsi, à une plus grande latitude au regard de

la taille de la famille. Par ailleurs, l'intensification de la relation conjugale pourrait également être liée aux efforts idéologiques socialistes de réforme des rapports familiaux. On assisterait cependant à un renforcement du rapport d'alliance sans que le rapport de filiation en ait été bouleversé.

Deux autres éléments d'explication inspirés par les résultats du cinquième chapitre devraient faire l'objet de recherches plus approfondies. D'une part, le statut de la femme et son évolution en relation avec la baisse de la fécondité pourrait s'avérer une avenue féconde pour l'explication de la transition démographique urbaine. Bien que l'accent soit mis sur l'effet des politiques de planning familial, le statut de la femme vietnamienne au sein de la famille et de la société nous semble un élément clef à la réalisation du contrôle de la fécondité et de la réduction de la taille de la famille. D'autre part, l'acceptation et l'intégration de l'avortement par les célibataires nous mènent sur la voie de l'approche culturelle pour expliquer la baisse de la fécondité. Plusieurs chercheurs ont déjà proposé l'intégration facile de la contraception et de l'avortement chez les populations confucéennes comme caractéristique culturelle ayant accéléré la baisse de la fécondité dans ces pays. La représentation de l'interruption volontaire de grossesse chez les célibataires de Hanoi abonde dans ce sens.

Au fil de nos analyses, nous avons par ailleurs identifié des différences régionales notables. Lors de la comparaison des structures familiales entre régions, nous avons émis l'hypothèse de processus de formation de la famille différents au sud et au nord du pays, notamment caractérisés par une plus grande propension à la cohabitation postnuptiale au sud. En ce qui a trait à la sexualité pré-nuptiale, nous avons également observé des différences régionales que des divergences en matière de nuptialité ne suffisent pas à expliquer. Nous avons cependant peu analysé les motifs de ces différences, notre recherche s'étant concentrée davantage sur les différences dans le temps, plutôt que dans l'espace.

L'objectif méthodologique de démarche qualitative pour l'étude de la famille en relation avec les faits de population a permis un approfondissement de nos analyses quantitatives et qualitatives. La connaissance du terrain et de la langue a considérablement contribué à la nature de nos résultats. Nous estimons que la démographie doit s'affranchir de tout *a priori* d'universalité des événements démographiques afin de considérer les faits de population en tant que faits socio-démographiques. Notre recherche sur le Vietnam montre comment le démographe-anthropologue ou le démographe-sociologue parvient à une

compréhension du « local », détour obligé pour une tentative d'élaboration théorique plus « globale ». Cependant, pour un apport théorique substantiel, nous estimons au terme de notre étude que l'approche qualitative gagnerait à être davantage de type anthropologique et monographique. En effet, une observation plus circonscrite géographiquement permettrait un meilleur approfondissement lors de la mise en parallèle des changements démographiques, familiaux et sociaux. La diversité de nos sources et de nos façons d'aborder la famille a couvert différents aspects mettant en lumière changement et continuité. Cependant, la portée explicative de nos résultats se heurte, dans une certaine mesure, à cette diversité.

En conclusion, nous croyons que l'apport de cette thèse sur le Vietnam se situe d'abord dans l'éclairage d'un nouveau terrain de recherche en démographie, permis par l'ouverture du pays aux chercheurs étrangers et par la diffusion de résultats démographiques récents. Notre recherche divulgue, en outre, des résultats inédits sur les structures familiales, le mariage et la sexualité pré-nuptiale. Dans l'ensemble, nous concluons sur une hypothèse de continuité du rapport intergénérationnel et une hypothèse de changement du rapport entre hommes et femmes, bien que les analyses sur la première soient plus probantes que celles ayant trait à la seconde. Par ailleurs, les transitions économiques et politiques qui nous ont servi de balises temporelles ne semblent pas correspondre à des moments de rupture pour la famille; continuité et changement sont en continuel mouvement. Le recours à la famille comme unité d'observation pour la compréhension des changements démographiques a alimenté l'explication de la stabilité de la nuptialité et de la baisse de la fécondité. Finalement, l'approche qualitative et le recours à plusieurs types de sources ont donné des perspectives historique et sociologique à notre entreprise, perspectives originales et fructueuses pour l'étude des faits de population. De nombreuses avenues de recherche se dessinent au terme de cette thèse qui soulève plus de questions qu'elle n'en résout.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLMAN James, VU QUI NHAN, NGUYEN MINH THANG, PHAM BICH SAN et VU DUY MAN, 1991. Fertility and Family Planning in Vietnam. *Studies in Family Planning*, 22, 5: 308-317.
- ALLMAN James, 1993. Primary Health Care in Vietnam. In: RODHDE Jon, CHATTENJIE Mera et MORLEY David (eds.), *Reaching Health for All*. Oxford: Oxford University Press, 325-341.
- L'Art à Hué*, 1919 (1ère éd.). Nouvelle édition (1995). Hue: Association des Amis du Vieux Hue, 167 p.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, 1995. Le double circuit des transmissions. In: ATTIAS-DONFUT Claudine (ouvrage collectif sous la direction de), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris: Nathan, 41-81.
- BALAKRISHNAN T.R., 1979. Probability of Conception, Conception Delay and Estimates of Fecundability in Rural and Semi-urban Areas of Certain Latin American Countries. *Social Biology*, 26: 226-231.
- BANISTER Judith, 1990. Vietnam's evolving population policies. In: *1989 International Population Conference Proceedings, New Delhi*. Vol. 1. Liège: International Union for the Scientific Study of Population, 155-168.
- BANISTER Judith, 1993. *Vietnam Population Dynamics and Prospects*. Indochina Research Monograph. Berkeley: University of California, Institute of East Asian Studies, 105 p.
- Báo cáo công tác BVSKBMTE & KHHGD Thành Phố Hồ Chí Minh năm 1995, 1996. Ho Chi Minh. Unpublished.
- BARBIERI Magali, 1995a. La Situation Démographique du Viêt Nam. *Population*, 50, 3: 621-652.
- BARBIERI Magali et VU TUAN HUY, 1995. The Impact of Socio-Economic Change on Some Aspects of the Family in Vietnam: A Case Study in the Thai Binh Province. Hanoi: UNFPA Project - VIE/93/PO2, 22 p.
- BÉLANGER Danièle et KHUAT THU HONG, 1996a. Marriage and the Family in North Urban Vietnam: 1965-1993. *Journal of Population*, 2, 1: 83-112.
- BÉLANGER Danièle et KHUAT THU HONG, 1996b. Youth, Premarital Sexuality and Abortion in the Hanoi Region: Results of a Survey. A report presented to UNFPA. Hanoi: Institute of Sociology. Unpublished, 38 p.
- BÉLANGER Danièle et KHUAT THU HONG, 1997. Youth, Premarital Sexuality and Abortion in Vietnam. Article présenté à la Réunion annuelle de la PAA, Washington, D.C., Mars 1997. Non publié, 26 p.

- BÉLANGER Danièle, à paraître. « Changements familiaux au Vietnam depuis 1960: que nous révèlent trente années de formation des couples à Hanoi? ». *Les Cahiers des Sciences Humaines*.
- BENEDICT Paul K., 1947. An Analysis of Annamese Kinship Terms. *Southwestern Journal of Anthropology*, 3, 4:
- BERQUO Elza et XENOS Peter (eds.), 1992. *Family Systems and Cultural Change*. IUSSP. Oxford: Oxford University Press, 222 p.
- BONGAARTS John et POTTER Robert G., 1983. *Fertility, Biology and Behavior. An Analysis of the Proximate Determinants*. New York: Academic Press, 230 p.
- BONVALET Catherine et LELIÈVRE Eva., 1996. Du concept de ménage à celui d'entourage: une redéfinition de l'espace familial. *Sociologie et sociétés*, 27, 2: 177-190.
- BOURDIEU Pierre, 1981. La terre et les stratégies matrimoniales. In: *Le sens commun*. Paris: Les Éditions de Minuit, 249-270.
- BOURDIEU Pierre, 1985. De la règle aux stratégies, entretien avec P. Lamaison. *Terrains*.
- BOZON Michel et HÉRAN François, 1987. La découverte du conjoint I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre. *Population*, 42, 6: 943-986.
- BOZON Michel et HÉRAN François, 1988. La découverte du conjoint II. Les scènes de rencontre dans l'espace social. *Population*, 43, 1: 121-150.
- CADIÈRE Léopold, 1930. La famille et la religion en pays annamite. *Bulletin des Amis du Vieux Hue*, XVII: 353-413.
- CALDWELL John C., 1982. *Theory of Fertility Decline*. London: Academic Press, 386 p.
- CALDWELL John C., REDDY P.H. et CALDWELL Pat., 1988. *The Causes of Demographic Change. Experimental Research in South India*. Wisconsin: The University of Wisconsin Press, 285 p.
- Central Census Steering Committee, 1991. *Vietnam Population Census Results 1989. Completed Census Results*, vol. 1 to 6, Hanoi.
- CHU VAN LAM, 1993. *Doi Moi in Vietnamese Agriculture*. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism, Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder, London: Westview Press, 151-163.
- COALE Ansley J. et FREEDMAN Ronald, 1993. Similarities in the Fertility Transition in China and Three Other East Asian Populations. In: LEETE Richard et ALAM Iqbal (eds.), *The Revolution in Asian Fertility, Dimensions, Causes and Implication*. Oxford: Oxford University Press, 208-238.

- DANDURAND Renée et OUELLETTE Françoise-Romaine, 1995. Famille, État et structuration d'un champ familial. *Sociologie et sociétés*, 27, 2: 103-120.
- DE RHODES Alexandre, 1994 (première éd. 1627). *Histoire du Royaume du Tonkin et des Grands Progrès que la prédication des évangiles y a faits en la conversion des infidèles*. Ho Chi Minh: Ủy Ban Đoàn Kết Công Giáo T.Ph. Hồ Chí Minh, (Éd. bilingue Vietnamien-français), 326 p.
- DE SINGLY François, 1993. *Sociologie de la famille*. Paris: Nathan, 128 p.
- DELOUSTAL M.R., 1908-1922. La Justice dans l'Ancien Annam. *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*.
- DESBARATS Jacqueline, 1987. Population redistribution in the Socialist Republic of Vietnam. *Population and Development Review*, 13, 1: 43-75.
- DO THAI DONG, 1991. Modifications of the traditional family in the South of Vietnam. In LILJESTROM Rita et TUONG LAI (eds.), *Sociological Studies on the Vietnamese Family*. Hanoi: Social Science Publishing House, 79-96.
- DOAN MAU DIEP, GUBRY Patrick, HUGUET Jerrold W. et TRINH KHAC THAM, 1996. *L'émergence des migrations spontanées au Viêt-Nam. Le cas de Vung Tau et de Dong Nai*. Les Dossiers du CEPED, no 45. Paris: CEPED, 48 p.
- DOMENACH Jean-Luc, 1985. *Le mariage en Chine*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 187 p.
- DUMONT Louis, 1935 (1ère édition). *La Culture du Riz dans le Delta Tonkinois*. Édition revue, corrigée et augmentée, 1995. Bangkok: Prince of Songkla University, 592 p.
- DURAND Maurice, 1960. *Imagerie Populaire Vietnamiennne*. Paris: EFEO.
- DURAND Maurice, 1968. *L'oeuvre de la poétesse vietnamienne Hồ-Xuân-Hương*. Paris: EFEO.
- DURKHEIM Émile, 1899. Notes critiques. *L'Année sociologique*, 2e année. 1897-1898.
- DURWELL George, 1907. *Droit Annamite. La Famille et le Culte des Ancêtres*. Saigon: Imprimerie Nouvelle Coudurier et Montégout, 28 p.
- EFROYMSON Debra, 1996. Vietnam Faces Modern Sexuality Problems with Inadequate Knowledge and Solutions. *SIECUS Report*, 24, 3: 4-6.
- EISEN Arlene, 1984. The Family in Transition. In: *Women and Revolution in Vietnam*. London: Zed Books, 180-200.
- Femmes du Vietnam*, 1969. Le Président Ho Chi Minh et l'émancipation de la femme, no 3: 22-23.

- Femmes du Vietnam*, 1977. Les femmes de Hanoi dans la campagne pour l'édification des mœurs civilisées et des familles de nouvelle culture, no 4: 1-3.
- FÉRAY Yveline, 1996. (1ère éd. 1989). *Dix Mille Printemps*. Paris: Philippe Piquier, tomes 1 et 2, 504 et 619 p.
- FFORDE Adam et DE VYLDER Stefan, 1996. *From Plan to Market. The Economic Transition in Vietnam*. Boulder: Westview Press, 358 p.
- FORBES Dean et THRIFT Nigel, 1987. Territorial Organization, Regional Development and the City in Vietnam, in FORBES Dean and THRIFT Nigel (eds), *The Socialist Third World, Urban Development and Urban Planning*. New York, Oxford: Basil Blackwell. 98-128.
- FOUCAULT Michel, 1976. *Histoire de la Sexualité. 1. La volonté de savoir*. Paris: Gallimard, 211 p.
- FREEDMAN Ronald, MING-CHENG CHANG et TE-HSIUNG SUN, 1982. Household Composition, Extended Kinship and Reproduction in Taiwan: 1973-1980. *Population Studies*, 36, 3: 395-411.
- GÉRARD Hubert et PICHÉ Victor (éd.), 1995. *La sociologie des populations*. Montréal: PUM/AUPELF-UREF, 518 p.
- GÉRARD Hubert, 1995. Pour une sociologie de la population. In: GÉRARD Hubert et PICHÉ Victor (éd.), *La sociologie des populations*. Montréal: PUM/AUPELF-UREF, 21-37.
- General Statistical Office, 1990. *Sample Results of Housing Survey*. Vietnam Population Census 1989. Hanoi: Statistical Publishing House, 90 p.
- General Statistical Office, 1991. *Detailed Analysis of Sample Results*. Vietnam Population Census 1989. Hanoi: General Statistical Office, 168 p.
- General Statistical Office, 1995. *Viet Nam Intercensal Demographic Survey 1994. Major Findings*. Hanoi: Statistical Publishing House, 157 p.
- GIRARD Alain, 1974. *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*. 2e édition (1ère éd. 1964). Travaux et Documents de l'INED, no 70. Paris: PUF, 201 p.
- GODELIER Maurice, 1990. La théorie de la transition chez Marx. *Sociologies et sociétés*, 22, 1: 53-81.
- GOODE W.J., 1963. *World Revolution and Family Patterns*. New York: The Free Press, 432 p.
- GOODKIND Daniel, 1994. Abortion in Vietnam: Measurements, Puzzles, and Concerns. *Studies in Family Planning*, 25, 6: 340-352.
- GOODKIND Daniel, 1995. Vietnam's One-or-two Child Policy in Action. *Population and Development Review*, 21, 1: 85-111.

- GOODKIND Daniel, 1996a. Rising Gender Inequality In Vietnam Since Reunification. *Pacific Affairs*, 68,3: 342-359.
- GOODKIND Daniel, 1996b. State Agendas, Local Sentiments: Vietnamese Wedding Practices amidst Socialist Transformations. *Social Forces*, 75,2: 717-742.
- GOUROU Pierre, 1932. Les noms de famille ou « ho » chez les Annamites du Delta Tonkinois. Essai d'étude statistique et de géographie. *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, XXXII, fasc. 2: 481-495.
- GOUROU Pierre, 1936. *Les paysans du Delta Tonkinois. Étude de géographie humaine*. Publications de l'École Française d'Extrême-Orient. Paris: Les Éditions d'Art et d'Histoire, 666 p.
- HAJNAL John, 1982. Two Kinds of Preindustrial Household Formation System. *Population and Development Review*, 8, 3: 449-494.
- HA VAN CAU, 1991. *Cưới Gả Việt Nam* (Le mariage vietnamien). Nhà xuất bản hội nhà văn, 160 p.
- HAINES DAVID W., 1984. Reflections of Kinship and Society under Vietnam's Le Dynasty. *Journal of Southeastern Studies*, 15, 22: 307-314.
- HALBWACHS Maurice, 1938. *Morphologie sociale*. Paris: Librairie Armand Colin, 1970. 190 p.
- HAMMEL E. A. et LASLETT Peter, 1974. Comparing Household Structure Over Time and Between Cultures. *Comparative Studies in Society and History*, 16: 73-109.
- HAREVEN Tamara K., 1987. Historical Analysis of the Family. In: SUSSMAN Marvin B. et STEINMETZ Suzanne K., *Handbook of Marriage and the Family*. New York: Plenum Press, 37-57.
- HENRY Louis, 1984. *Démographie. Analyse et modèles*. Paris: Institut National d'Études Démographiques, 341 p.
- HENRY Louis, 1964. Mortalité intra-utérine et fécondabilité. *Population*, 19, 5: 898-940.
- HIRSCHMAN Charles, PRESTON Samuel et VU MANH LOI, 1995. Vietnamese Casualties During the American War. *Population and Development Review*, 21, 4: 783-812.
- HIRSCHMAN Charles et VU MANH LOI, 1996. Family and Household Structure in Vietnam: Some Glimpses from a Recent Survey. *Pacific Affairs*, 69,2: 229-249.
- HOUTARD François et LEMERCINIER Geneviève, 1984. *Life in a Vietnamese Commune*. London: Zed Books, 207 p.

- HUBERMAN Michael A. et MILES Matthew B., 1991. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: DeBoeck Université, 480 p.
- HULL Terry et FORBES Dean, 1990. *Demographic and Social Change in Vietnam*. Briefing Paper No. 16, July 1990, Australian Development Studies Network, Australian National University, 11 p.
- HUU MINH NGUYEN, 1995. Age at First Marriage in Vietnam and its Determinants. M.A. Thesis, University of Washington, 97 p.
- HUU NGOC et CORRÈZE Françoise, 1984. *Fleurs de Pamplemoussier*. Paris: L'Harmattan, 121 p.
- HY VAN LUONG, 1989. Vietnamese Kinship: Structural Principles and the Socialist Transformation in Northern Vietnam. *The Journal of Asian Studies*, 48, 4: 741-756.
- HY VAN LUONG, 1990. *Discursive Practice and Linguistic Meanings. The Vietnamese System of Person Reference*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company, 213 p.
- HY VAN LUONG, 1992. *The Revolution in the Village. Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*. Honolulu: University of Hawaii Press, 272 p.
- HY VAN LUONG, 1993. Economic Reform and Intensification of Rituals in Two North Vietnamese Villages, 1980-1990. In: LLUNGGREN Borje (ed.), *The Challenge of Reform in Indochina*. Harvard: Harvard University, 259-291.
- JONES Gavin, 1982. Population Trends and Policies in Vietnam. *Population and Development Review*, 8, 4: 783-810.
- KEMPENEERS Marianne, 1995. Présentation. *Sociologie et sociétés*, 27, 2: 3-8.
- KHUAT THU HONG, 1994. Sự hình thành gia đình nông thôn trong hoàn cảnh kinh tế xã hội mới (La formation de la famille en milieu rural dans le contexte des réformes socio-économiques récentes). *Tạp chí Xã Hội Học*, 2: 78-84.
- KHUAT THU HONG, 1996. Hôn nhân truyền thống ở đồng bằng sông hồng (Le mariage traditionnel dans le Delta du Fleuve Rouge). Viện Xã Hội Học, Phòng Xã Hội Học Dân Số và Gia Đình, Hà Nội. Unpublished report, 36 p.
- KNODEL John, 1993. The Design and Analysis of Focus Group Studies: A Practical Approach. In: David L. Morgan (eds), *Successful Focus Groups. Advancing the State of the Art*. Newbury Park: Sage Publications, 35-50.
- KROWOLSKI Nelly, (a) à paraître. Du dedans au dehors: le vocabulaire de la parenté. In: *Mong Phu, Duong Lam: un village, une commune du Delta du Fleuve Rouge*. Paris: L'Harmattan.

- KROWOLSKI Nelly, (b) à paraître. Famille étendue ou famille nucléaire. In: *Mong Phu, Duong Lam: un village, une commune du Delta du Fleuve Rouge*. Paris: L'Harmattan.
- KROWOLSKI Nelly, (c) à paraître. Se marier au village. In: *Mong Phu, Duong Lam: un village, une commune du Delta du Fleuve Rouge*. Paris: L'Harmattan.
- LACOMBE Bernard et LAMY Marie-Josée, 1989. Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête. *Les Cahiers des Sciences Humaines*, 25, 3: 407-414.
- LANESSAN Jean de. *L'Indochine Française*, cité par FERRY Jules, 1890. *Le Tonkin et la mère patrie. Témoignages et documents*. Paris, p. 266.
- LASLETT Peter, 1972a. *Household and Family in Past Time: Comparative Studies in the Size and Structure of the Domestic Group over the Last Three Centuries in England, Serbia, Japan and Colonial North America, with Further Materials from Western Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LASLETT Peter, 1972b. La famille et le ménage: approches historiques. *Annales Économie Sociétés Civilisations*, 4, 5: 847-872.
- LAVELY William, 1986. Age Patterns of Chinese Marital Fertility, 1950-1981. *Demography*, 23, 3: 419-434.
- LEETE Richard et ALAM Iqbal, 1993. *The Revolution in Asian Fertility. Dimensions, Causes and Implications*. Oxford: Clarendon Press, 329 p.
- LÊ THI THUY, 1995. Gái mới lớn phá thai báo động gần (Avortement chez les jeunes filles: l'alerte approche). *Tiền Phong*. 10-09-95, p. 19.
- LÉRIDON Henri, 1973. *Aspects biométriques de la fécondité humaine*. Travaux et Documents de l'INED, no 65. Paris: Presses Universitaires de France, 184 p.
- LÉVI-STRAUSS Claude, 1958. *Anthropologie structurale*. Paris: Plon, 480 p.
- LILJESTROM Rita et TUONG LAI (eds.), 1991. *Sociological Studies on the Vietnamese Family*. Institute of Sociology, Hanoi, and Department of Sociology, Gothenburg University. Hanoi: Social Publishing House, 217 p.
- LINGAT Robert, 1952. *Les Régimes Matrimoniaux du Sud-Est de l'Asie. Essai de droit comparé indochinois. Tome Premier: Les Régimes traditionnels*. Hanoi: EFEO, 176 p.
- LIVI-BACCI Massimo, 1986. Social-Group Forerunners of Fertility Control in Europe. In: COALE Ansley J. et COTTS WATKINS Susan (eds.), *The Decline of Fertility in Europe*. Princeton: Princeton University Press, 182-200.

- LOCOH Thérèse, 1989. L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages. In: *Congrès Africain de Population*, Dakar, Novembre 1988, UIESP, UAPS, Direction de la Statistique du Sénégal, 5.2.17-5.2.40.
- LOI MANH VU, 1994. *Female Household Headship in Vietnam*. M.A. thesis, University of Washington, 66 p.
- LORIAUX Michel, 1995. Les approches méthodologiques en sociologie de la population: Bilan et perspectives. In: GÉRARD Hubert et PICHÉ Victor (éd.), *La sociologie des populations*. Montréal: PUM/AUPELF-UREF, 71-113.
- LOUIS-HÉNARD Nicole (Présenté, traduit et annoté par), 1975. *Moeurs et coutumes du Vietnam*. Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XI. Paris: École Française d'Extrême-Orient, Tomes 1 et 2.
- LUSTÉGUY Pierre, 1935. *La Femme Annamite du Tonkin dans l'Institution des Biens Culturels. Étude sur une enquête récente*. Paris: Librairie Nizet et Bastard, 127 p.
- MAI THI TU, 1966. La femme vietnamienne. *Études Vietnamiennes*, 10: 5-60.
- MALARNEY Shawn, 1993. *Ritual and Revolution in Viet Nam*. Ph.D. thesis. Michigan: The University of Michigan, 457 p.
- MALHOTRA A., 1991. Gender and Changing Generational Relations: Spouse Choice in Indonesia. *Demography*, 28, 4: 549-570.
- MALTHUS Thomas Robert, 1798. *Essai sur le Principe de Population*. Paris: Institut National d'Études Démographiques, 1980, 166 p.
- MARR David G. et WHITE Christine P. (eds.), 1988. *Postwar Vietnam: Dilemmas in Socialist Development*. Cornell: Cornell University, 248 p.
- MARR David G., 1981. *Vietnamese Tradition on Trial 1920-1945*. Berkeley: University of California Press, 468 p.
- McDONALD Peter, 1984. Nuptiality and Completed Fertility: A Study of Starting, Stopping and Spacing Behavior. *World Fertility Survey Comparative Studies*, no 35. Voorburg: International Statistical Institute, 64 p.
- McDONALD Peter, 1992. Convergence or Compromise in Historical Family Change? In: BERQUO Elza et XENOS Peter (eds.), *Family Systems and Cultural Change*. IUSSP. Oxford: Oxford University Press, 15-30.
- MEEKERS Dominique, 1995. Freedom of Partner Choice in Togo. *Journal of Comparative Family Studies*, 26, 2: 163-178.
- Ministry of Construction, 1996. *Population and Urban Living Environment in Hanoi City*. National Institute for Urban and Rural Planning. Hanoi: National Political Publishing House, 77 p.

- National Committee for Population and Family Planning, 1990. *Vietnam Demographic and Health Survey 1988*. Hanoi: 97 p.
- National Committee for Population and Family Planning of Viet Nam and Vietnamese-German Technical Cooperation, 1995. *Reproductive Health Survey 1995 (VNRHS-95). Promotion of Family Health in 5 Provinces of Viet Nam*. Hanoi: National Committee for Population and Family Planning and Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH, 135 p.
- National Committee for Population and Family Planning, 1996. *Reproductive Behaviour of Unmarried Urban Students of Age 17-24 in Viet Nam*. Research Report Series, Hanoi, 60 p.
- Nations Unies, 1988. *Amélioration des Statistiques et des Indicateurs concernant les femmes au moyen des enquêtes sur les ménages*. Série F, no 48. New York: Nations Unies, 147 p.
- NGO VINH LONG, 1993. Reform and Rural Development: Impact on Class, Sectoral, and Regional Inequalities. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism. Doi moi in Comparative Perspectives*. Boulder: Westview Press, 165-207.
- NGUYEN DU, 1961. *Kim-Vân-Kiêu*. Paris: Gallimard, 190 p.
- NGUYEN HUYEN CHAU, 1988. Women and Family Planning Policies in Postwar Vietnam. In: MARR David et PELZER WHITE Christine (eds.), *Postwar Vietnam: Dilemmas in Socialist Development*. Cornell: Cornell University, 61-73.
- NGUYEN KHAC VIEN, 1987. *Vietnam. Une longue histoire*. Hanoi: Éditions en Langues Étrangères, 504 p.
- NGUYEN NGON THANH, 1992. Le droit d'aînesse dans la société vietnamienne. *Droit et cultures*, no 24: 76-100.
- NGUYEN QUY THANH, 1996a. Một số đặc điểm của nhóm phụ nữ có hành vi nạo thai ngoài hôn nhân. (Quelques caractéristiques des femmes non mariées ayant recours à l'avortement). Non publié.
- NGUYEN QUY THANH, 1996b. Những yếu tố xã hội tác động đến quyết định nạo thai của người phụ nữ không có chồng. (Les facteurs sociaux ayant un impact sur la décision d'avoir recours à l'avortement chez les femmes célibataires). Non publié.
- NGUYEN THI KHOA, 1996. Tình cảnh éo le của những gia đình phụ nữ không chồng có con (Situation familiale difficile des mères célibataires). In: LE THI (ed.), *Gia đình phụ nữ thiếu vắng chồng (Femmes chefs de famille monoparentale)*. Trung tâm Nghiên cứu Khoa học về Gia đình và Phụ nữ. Hà Nội: Nhà Xuất Bản Khoa Học Xã Hội, 125-155.

- NGUYEN VAN KY, 1995. *La société vietnamienne face à la modernité. Le Tonkin de la fin du XIXe siècle à la seconde guerre mondiale*. Paris: L'Harmattan, 423 p.
- NGUYEN VAN PHAI, KNODEL John, MAI VAN CAM et HOANG XUYEN, 1996. Fertility and Family Planning in Vietnam: Evidence from the 1994 Inter-censal Demographic Survey. *Studies in Family Planning*, 27, 1: 1-17.
- NGUYEN VAN PHONG, 1971. *La Société Vietnamienne de 1882 à 1902 d'après les écrits des auteurs français*. Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris-Sorbonne, Série Recherche, tome 69. Paris: Presses Universitaires de France, 388 p.
- PALOMBA Rossella et QUATTROCIOCCI, 1996. Images de la famille italienne en mutation. *Population*, 51, 2: 353-367.
- PASQUIER Pierre, 1907. *L'Annam autrefois. Essai sur la constitution de l'Annam avant l'intervention française*. Paris: Augustin Challamel.
- PELZER Kristin, 1993. Socio-Cultural Dimensions of Renovation in Vietnam: *Doi moi* as Dialogue and Transformation in Gender Relations. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism. Doi moi in Comparative Perspectives*. Boulder: Westview Press, 309-336.
- PELZER WHITE Christine, 1989. Vietnam: War, Socialism, and the Politics of Gender Relations. In: KRUKS Sonia, RAPP Rayna et YOUNG Marilyn B., *Promissory Notes. Women in the Transition to Socialism*. New York: Monthly Review Press, 172-192.
- PENG Xishe, 1991. *Demographic Transition in China*. Oxford: Oxford University Press. 323 p.
- PHAM THI QUE, 1992. *Le féminisme au Vietnam avant 1950*. Scarborough: Editions Nang Moi, 301 p.
- PHAN KE BINH, 1915. Việt Nam Phong Tục. In: *Đông Dương Tạp Chí*, no 24 au no 49, nouvelle série de l'année 1915.
- PHAN THUAN THAO, 1991. *Cưới gả, Tang ma của người Việt Nam* (Mariage et funérailles chez les Vietnamiens). Huế: Nhà Xuất bản Thuận hoá, 169 p.
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1990. Les théories de la transition démographique: vers une certaine convergence? *Sociologie et sociétés*, 22, 1: 179-192.
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1995. Les approches institutionnelles de la fécondité. In: GÉRARD Hubert et PICHÉ Victor (éd.), *Sociologie des Populations*. Montréal: PUM/AUPELF-UREF, 117-137.
- POMPEÏ Paul, 1951. *Le droit familial et patrimonial au Viet-Nam*. Paris: Librairie du Recueil Sirey, 422 p.

- POUPART Jean, 1993. Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche. *Sociologie et sociétés*, 25, 2: 93-110
- PRESSAT Roland, 1983. *L'analyse démographique. Concepts, Méthodes, Résultats*. Paris: Presses Universitaires de France, 4e édition, 295 p.
- PRESTON Samuel, 1993. The Contours of Demography: Estimates and Projections. *Demography*, 30, 4: 593-606.
- Protectorat du Tonkin, 1930. *Recueil des Avis du comité consultatif de jurisprudence annamite sur les coutumes des Annamites du Tonkin en matière de droit de famille, de succession et de biens culturels*. Hanoi: Imprimerie Trung-Bac Tan-Van, 185 p.
- RINDFUSS Ronald R. et MORGAN Philip S., 1983. Marriage, Sex, and the First Birth Interval: The Quiet Revolution in Asia. *Population and Development Review*, 9, 2: 259-278.
- ROUSSEL Louis, 1985. Démographie et sociologie: deux disciplines solidaires. *Revue européenne de démographie*, 1, 1: 61-80.
- RYDER Norman, 1983. Fertility and Family Structure. *Population Bulletin of the United Nations*, 15: 15-34.
- RYDER Norman, 1992. The Centrality of Time in the Study of the Family. In: BERQUO Elza et XENOS Peter, *Family Systems and Cultural Change*. IUSSP. Oxford: Oxford University Press, 161-175.
- SABOURIN Paul, 1993. La régionalisation du social: une approche de l'étude de cas en sociologie. *Sociologie et sociétés*, 25,2: 69-91.
- SILVERIO Rommel J., 1995. Premarital Sex, Contraceptives and the First Time: The Young and the Restless in Hong Kong. Presented at the 1995 Annual PAA Meeting, San Francisco. Non publié.
- SPENCER Robert F., 1945. The Annamese Kinship System. *Southwest Journal of Anthropology*, 1: 284-309.
- State Planning Committee, General Statistical Office, 1994. *Vietnam Living Standards Survey 1992-1993*. Hanoi, 290 p.
- TAEUBER Irene, 1972. Chinese Population in Transition: the City-States. *Population Index*, 38,1: 3-34.
- TANA LI, à paraître. Possible sources for the population history of pre-colonial Vietnam.
- TA VAN TAI, 1981. The status of women in traditional Vietnam: A comparison of the code of the Le dynasty (1428-1788) with the chinese codes. *Journal of Asian History*, 15, 2: 97-145.
- TAVERNIER Émile, 1927. *La Famille Annamite*. Saigon: Éditions Nguyễn-Van-Cua, 107 p.

- THOMAS Darwin L. et WILCOX Jean Edmondson, 1987. The Rise of Family Theory. A Historical and Critical Analysis. In: SUSSMAN Marvin B. et STEINMETZ Suzanne K., *Handbook of Marriage and the Family*. New York: Plenum Press, 81-102.
- THORNTON Allan, CHANG J.S. et LIN H.S., 1994. From Arranged Marriage toward Love Match. In: THORNTON Allan et LIN H.S., *Social Change and the Family in Taiwan*. Chicago: The University of Chicago Press, 148-177.
- THORNTON Allan et FRICKE Thomas E., 1987. Social Change and the Family: Comparative Perspectives from the West, China, and South Asia. *Sociological Forum*, 2, 4: 746-779.
- THRIFT N.J. et FORBES D.K., 1986. *The Price of War: Urbanisation in Vietnam 1954-1985*. London: Allen and Unwin.
- TOAN ANH, 1965. *Phong-Tục Việt-Nam. Từ bản-thân đến gia-đình*. (Moeurs et coutumes du Vietnam. De l'individu à la famille). Sai Gòn: Nhà Sách Khai Tri.
- Tranh dân gian Việt Nam* (Imagerie folklorique vietnamienne), 1995. Hà Nội: Nhà xuất bản Văn Hoá Dân Tộc, 170 p.
- TRONG DO HIEU, STOECKEL John et NGUYEN VAN TIEN, 1993. Pregnancy Termination and Contraceptive Failure in Vietnam. *Asia-Pacific Population Journal*, 8, 4: 3-18.
- TRUONG SI ANH, GUBRY Patrick, VU THI HONG et HUGUET Jerrold W., 1996. Ho Chi Minh, de la migration à l'emploi. Les Dossiers du CEPED, no 40. Paris: CEPED, 52 p.
- TURLEY William S., 1993a. Introduction. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism, Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder: Westview Press, 1-15.
- TURLEY William S., 1993b. Party, State, and People: Political Structure and Economic Prospects. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism, Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder: Westview Press, 257-275.
- TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), 1993. *Reinventing Vietnamese Socialism, Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder: Westview Press, 368 p.
- United Nations, 1996. *World Population 1996*. New York: United Nations, 1997.
- United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP), 1988. *The geography of fertility in the ESCAP region*. Bangkok: Asian Population Studies Series, No. 62-K.
- Vietnam, 1989. Vietnam's new fertility policy. *Population and Development Review*, 15, 1: 169-172.

- VINCENT Paul, 1961. *Recherches sur la fécondité biologique*. Travaux et Documents de l'INED, no 37. Paris: Presses Universitaires de France, 274 p.
- WALL Richard, 1996. Comparer ménages et familles au niveau européen: Problèmes et perspectives. *Population*, 51, 1: 96-116.
- WOLF Arthur, 1981. *Marriage and Adoption in China, 1854-1945*. Stanford: Stanford University Press, 426 p.
- WOLF Margery, 1972. *Women and the Family in Rural Taiwan*. Stanford: Stanford University Press, 233 p.
- WOLF Margeret, 1985. Marriage, Family, and the State in Contemporary China. In: DAVIS K., (ed.), *Contemporary Marriage, Comparative Perspectives on a Changing Institution*. New York: Russell Sage Foundation, 223-251.
- WOODSIDE Alexander, 1971. The Development of Social Organizations in Vietnamese Cities in the Late Colonial Period. *Pacific Affairs*, XLIV, 1: 39-64.
- WURFEL David, 1993. In: TURLEY William S. et SELDEN Mark (eds.), *Reinventing Vietnamese Socialism, Doi Moi in Comparative Perspective*. Boulder: Westview Press, 19-52.
- XENOS Peter et GULTIANO Socorro A., 1992. *Trends in Female and Male Age at Marriage and Celibacy in Asia*. Honolulu: East-West Center, N° 120, 46 p.
- XENOS Peter, 1993. Extended Adolescence and the Sexuality of Asian Youth: Observations on Research and Policy, Population Series no 292. Hawaii: East West Center, 96 p.
- YU Insun, 1978. *Law and Family in Seventeenth and Eighteenth Century Vietnam*. Ph. D. Dissertation in History. Ann Arbor: The University of Michigan, 247 p.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

Archives nationales du Vietnam, dépôt no 1 de Hanoi. Archives de la période coloniale.

Fonds de la Mairie de Hanoi

Demande de renseignements sur le bénéfice de la loi française en matière de divorce, invoquée par les indigènes. 1909. Série D85, dossier no 3254.

Recensement de la population de la ville de Hanoi en 1889. 1889. Série D88, dossier no 3258.

Recensement de la population de la ville de Hanoi en 1921. 1921. Série D88, dossier no 3272.

Recensement de la population européenne et indigène de la ville de Hanoi en 1936. 1936. Série D88, dossier no 3278.

Renseignements concernant divers habitants de la Ville fournis par les chefs de rue à la suite des demandes formulées par les avocats. 1936-1940. Série D87, dossier no 3257.

Personnel. Dossier de Mme Do Thi Khe, sage-femme. 1927-1930. Série C4-19, dossier no 1526.

Fonds de la Mairie de Ha Dong

Enquête spéciale en vue de contrôler les renseignements qui ont été donnés sur le chiffre approximatif de la population de la Province de Ha Dong. 1905. Série D88, dossier no 385.

Recensement de la population de 1921. États des recensements des villages du Canton de Cao Bô, Huyen de Chuong My. 1921. Série D88, dossier no 418.

Recensement de la population de 1926. États des recensements des villages du Canton La Phú, Huyện Thượng Phúc. 1926. Série D88, dossier no 595.

Fonds de la Résidence de Phu Tho

Tribunal provincial de Phu Tho. Ordonnance refusant à la bonzesse Nguyen Thi Nham la revendication de ses droits de mère sur son enfant bâtard. 1920. Série G5, dossier no 990.

Tribunal provincial de Phu Tho. Affaires civiles, divorces. Années 1924,1925,1926, 1930. Série G5, dossiers nos 1000, 1001,1005, 1008.

ANNEXE DU CHAPITRE 2

2.1 Transcription d'une lettre des Archives nationales du Vietnam (dossier 3254)

2.1 Transcription d'une lettre des Archives nationales du Vietnam (dépôt numéro 1 de Hanoi)

Fonds:	Mairie de Hanoi
Série:	D85
No du dossier:	3254
Titre du dossier:	Demande de renseignements sur le bénéfice de la loi française en matière de divorce, invoquée par les indigènes
Dates:	1909
Nombre de documents:	3 (numérotés de 2 à 4, document 1 manquant)
Sous-document:	0

Copie intégrale de la lettre no 4 (lettre manuscrite comportant de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire, les points d'interrogations indiquent des difficultés de lecture de la lettre manuscrite)

Vinh Phu, le 6 octobre 1909

M. le Résident Maire et Grand Bienfaiteur,

Voici les causes qui m'ont déterminé à recourir à vous pour sauver l'honneur de notre enfant et celui de notre maison. Notre fille a été demandée d'abord par écrit, ensuite verbalement par le Phù Bùì Đạm. Cette dernière demande m'a été faite un jour où je me rendais à Sontag pour visiter ma famille. Nous (avons) en quelques hésitations car Bùì Đạm (?) déjà faussé compagnie à une autre maison de Sontag, seulement (sur) les instances de ce Mandarin, il nous a pour ainsi dire presque forcé à lui donner notre enfant - nous accueillâmes sa 1ère demande croyant qu'à son rang et à son âge il saura se conduire entre gens bien élevés.

Comme la fillette était notre enfant unique, nous expliquâmes à Bùì Đạm que son 2e fils Bùì (?) , fiancé, reste à faire gendre chez-nous (cas prévu dans le code et connu de tous) tant que ma femme et moi nous vivrons, et nous n'accordons notre enfant qu'à cette condition. Le (coquin) accepta toutes nos conditions.

Vint ensuite la fête de la déclaration des fiançailles (Ván Danh) qui eut bien en (?) 1908 (je crois), nous avons dépensé pas mal d'argent à cette manifestation à laquelle assistait tout Sontag. Quelques mois après, ma femme tomba gravement malade en danger de mort, elle remis mon (?), à la femme de Bùì Đạm, la somme de 1500\$ en vue d'acheter pour sa fille certains lots de rizière donc elle comptait de léguer à notre enfant. Ma femme, en cette circonstance, fait preuve de bonne foi et d'attachement aussi bien pour sa fille que pour son futur gendre, mais hélas! il y a des gens qui pensent autrement et que ne voient pas plus long que leur nez. Au lieu d'acheter des terres comme ma femme l'avait ordonné, elle n'a rien acheté et a attardé le plus possible. Cet achat n'a eu lieu que partiellement après le mariage et sur notre pression. Mais le ciel a voulu (?) les gens malhonnêtes. Ma femme qui était 99 fois morte de sa crise ne meurt pas grâce aux bons soins (des) médecins français qui la soigne très sérieusement.

Ma femme bien que sauvée, avait besoin de soins spéciaux et pour lui assurer, je dus demander au mois de décembre 1908, un congé de 3 mois pour l'assister selon les conseils du médecin. Pendant mon congé, le Tuàn Phù est venu me demander à ce que (con...?) à la

célébration du mariage de son fils avec notre enfant, j'acceptai cette demande vu l'état de ma femme et les difficultés pour moi de demander constamment des congés ou (permissions) pour affaires personnelles.

J'ai donc consacré mon congé à soigner ma femme et à m'occuper du mariage de mon enfant qui eut lieu à mon village le 11 janvier 1909. Cette fête qui était très importante nous a encore pas mal coûté.

Une fois que toutes les formalités rituelles sont accomplies, ma fille réintégra la maison paternelle comme il a été convenu suivi de son mari; celui-ci a depuis continué à fréquenter chez nous au lieu de s'y fixer comme il devait faire, pendant près de 2 mois, mais nous avons fermé nos yeux pensant que le voisinage de son père était la seule cause de ce va et vient. Mais un beau matin, sans qu'il y ait la moindre (?) de la part de sa belle-mère ni de ma fille, il quitta complètement le domicile, en emportant la clé du tiroir de la table de (?) placée au (?) de son lit. Après 2 ou 3 jours d'attente, ma femme envoya prévenir sa mère qui promet de la faire rechercher, mais ma femme inquietant, vérifia avec le double clé que je portais le tiroir en question et constata la disparition d'une somme de 235\$ (cette somme était supérieure et remise à mon gendre pour les dépenses courantes de la maison).

Ma femme en informa la famille de Tuan Phu qui a cru profiter de l'occasion pour l'aviser que la somme qu'elle lui avait confiée pour l'achat de rizières (et) restant de celle du (800\$) pour prix de vente de la soie (ma femme avait également confié de l'argent à celle de Tuan Phu pour le commerce de la soie) a été volée et gaspillée par son fils Ly qui avait perdu au jeu! Devant les protestations énergiques de ma femme qui ne (pensait) à avoir affaire aux enfants puisqu'elle était avant leur mariage un des relatives commerciales avec celle de Bui Dan. Celle-ci que ma femme était décidée changea de ton, se déclarant responsable des arts de son fils. Un mois après, mon remarquable gendre est venu se courber devant moi à Tinh Yen où je suis en service et me pria d'intervenir auprès de ma femme, j'eus pitié de son jeune âge, lui promit mon intervention et profitant (?) dimanche je rentrai à Sontag. Bien que l'attitude de ma femme était loin d'être favorable pour mon gendre, je promis néanmoins à la calmer et j'obtins d'elle quelque chose de plus que le pardon pour lui. En effet, ma femme a promis à ses parents s'il se corrigeait qu'elle lui ferait grâce de 400\$ de ce qu'ils lui doivent.

Enfin, j'ai dû moi-même profiter de la circonstances pour mettre les affaires en ordre. J'ai alors exigé que les époux Bui Dan montrassent les actes d'achat de rizières faits pour le compte personnel de ma fille, et quelle ne fut ma surprise de voir les établis au nom des deux jeunes gens, alors force me fut de faire rectifier ces actes. De plus, le montant de ces achats ne dépassait pas les deux tiers de la somme remise par ma femme.

Devinant les tentatives malpropres de la famille de Bui Dan, j'ai ordonné à mon gendre de venir s'installer définitivement dans notre maison comme cela avait été décidé au lieu de la fréquenter comme s'il eut fait avec une maison de joie. Il n'a pas tenu compte de mes ordres, il a disparu depuis, en abandonnant sa femme enceinte. Pendant ce temps, nous avons fait une enquête et savons que ce voyou a déjà une femme à Hanoi avec laquelle il aurait deux enfants tandis que Bui Dan et sa femme mécontents de n'avoir pu nous voler comme ils le voulaient, se moquent de nous et nous exposent à la risée publique.

En conséquence, devant les agissements malpropres de la famille Bui Dan, de sa conduite incorrecte et de celle de son fils Bui Ly, nous ne voulons avoir elle aucune espèce de relation intime, nous demandons:

1. Que le mariage de notre enfant avec le Bui Ly, fils de Bui Dan, soit cassé.
2. Que la somme nous restant des 700\$ et 235 = 935\$ nous intégralement remboursées.

3. Que les dommages et intérêts pour le déshonneur qu'ils nous causent et pour frais de fêtes et tentatives de vol, soient exigés de Bui Dan, je demande cinq mille piastres (5000).

4. Que cette somme une fois obtenue, soit versée pour une cause de charité publique.

Ma fille mineur (19 ans) consultée a déclaré de plus vouloir vivre avec son voyou mari.

Celles donc les causes que vous expose très exactement et très sincèrement, Monsieur le Résident Maire, vous me connaissez depuis assez longtemps pour être loyal et franc.

D'autre part, vous connaissez ma famille qui était aimée des Français, surtout mon enfant; ce serait révoltant de la laisser galée par un sauvage. Nous avons donné notre enfant à la famille de Bui Dan, c'est parce qu'il était digne (comme famille) la mienne (n'était) pas inférieure à la sienne. Nous avons été loyaux, nous avons fait un mariage "moderne" tout en respectant les principaux principes rituels; n'avons exigé aucun sous comme cela se pratique dans les autres familles où il n'y a pas de mariage sans argent, nous avons évité de faire cela. Nous voulons être compris et notre enfants soit bien.

Je viens donc très respectueusement, Monsieur le Résident Maire, demander votre très haute protection pour casser ce mariage. Je compte absolument sur vous, tout en reconnaissant les dérangements que je vous cause, mais je ne puis que vous prier pour être assez indulgent pour me pardonner.

C'est pour éviter des entraînements dont sont coutumiers les tribunaux annamites, que je serais très heureux de voir cette affaire jugée par la justice française. Au besoin, je ferai (passer) ma fille comme domiciliée à Hanoi.

J'ai tardé à vous envoyer plus tôt ces notes car c'est parce que je suis malade.

Résident Maire, l'hommage de ma profonde reconnaissance.

Cat Tan (?)

ANNEXE DU CHAPITRE 3

- 3.1 Typologie des ménages du Village de Chi Nê en 1926
- 3.2 Typologie des ménages à partir du recensement de 1989
- 3.3 Typologie des ménages à partir de l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993

3.1 Typologie des ménages du Village de Chi Nê en 1926

Distribution de la population selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial, recensement de 1926 du Village de Chi Nê, Province de Ha Dong

Groupes d'âges	Hommes			Femmes			Total			
	Stat. mat.	Cél.	M. ou V.	Total	Cél.	M. ou V.	Total	Cél.	M. ou V.	Total
- 15 ans		209	-	209	189	-	189	398	-	398
15-49 ans		68	164	232	48	180	228	116	344	460
50 ans +		-	51	51	-	74	74	-	125	125
Total		271	215	486	231	241	472	502	456	983

M. ou V.: Marié ou veuf; Cél.: célibataire

Rapports de masculinité (H/F):

Total: 102,96%
 moins de 15 ans: 110,6%
 15-49 ans: 101,8%
 50 ans et plus: 68,9%

La répartition selon l'âge et le sexe de la population du Village de Chi Nê ne présente pas d'anomalies majeures et suggère une qualité relativement bonne du recensement pour ce village. Le rapport de masculinité chez les moins de 15 ans est néanmoins trop élevé (il devrait être entre 102% et 108%). Ce surplus des moins de 15 ans de sexe masculin pourrait être dû à un sous-dénombrement des petites filles. Nous observons en outre un certain déséquilibre entre les sexes chez les célibataires âgés de 15 à 50 ans qui pourrait être attribuable à un âge au mariage plus précoce chez les femmes que chez les hommes, plus de femmes que d'hommes de ce groupe d'âges étant déjà mariées. Dans l'ensemble, les rapports de masculinité pour chacun des groupes d'âges ne présentent pas d'incohérences majeures.

Programme informatique pour la génération de la typologie des ménages (sur le logiciel d'analyse de données STATA)

```
#delimit ;
drop _all;
use chine26;

capture drop taille;
gen taille=0;
replace taille=h50+f50+hm1550+fm1550+hc1550+fc1550+hc15+fe15;

capture drop homme;
gen homme=0;
replace homme=h50+hm1550+hc1550+hc15;

capture drop femme;
gen femme=0;
replace femme=f50+fm1550+fc1550+fe15;

capture drop type2;
gen type2=0;
```

*MENAGES NON FAMILIAUX;

replace type2=1 if (hm1550==0 & fm1550==0 & h50==0 & f50==0) | taille==1;

*MENAGES SIMPLES AGECE UN NOYAU FAMILIAL, 1 couple, ou 1 couple et des enfants;

*et possiblement des celibataires de 15 a 50 ans;

*menages avec seulement un couple marie;

replace type2=2 if taille==2 & (hm1550=1 & fm1550=1) | (h50=1 & f50=1);

*menage avec un couple marie et des enfants;

replace type2=3 if hm1550=1 & fm1550=1 & h50==0 & f50==0 & taille>2;

*menage avec un couple de plus de 50 ans et des enfants;

replace type2=4 if hm1550==0 & fm1550==0 & h50=1 & f50=1 & taille>2;

*menage avec une femme seule de plus de 50 ans et des celibataires;

replace type2=5 if hm1550==0 & fm1550==0 & h50==0 & f50=1 & taille=1;

*menage avec un homme seul de plus de 50 ans et des celibataires;

replace type2=6 if hm1550==0 & fm1550==0 & f50==0 & h50=1 & taille=1;

*MENAGES COMPLEXES

*menage avec un couple marie et un ou deux personnes de plus de 50 ans;

replace type2=7 if hm1550=1 & fm1550=1 & [(h50!=0 | f50!=0) | (h50!=0 & f50!=0)];

*menage avec deux couples maries;

replace type2=8 if hm1550=2 & fm1550=2 & h50==0 & f50==0;

*menage avec deux couples maries et une ou deux personnes de plus de 50 ans;

replace type2=9 if hm1550=2 & fm1550=2 & [(h50!=0 | f50!=0) | (h50!=0 & f50!=0)];

*menage avec une femme mariee de plus que le nombre d hommes maries;

replace type2=10 if (hm1550=1 & fm1550=2) | (hm1550=2 & fm1550=3) |
(h50=1 & f50=2) | (h50=2 | f50=3);

*menage avec plus de 3 ou 4 couples maries;

replace type2=11 if hm1550>2 & fm1550>2;

capture drop res;

gen res=0;

replace res=1 if type2==1 | taille==1;

replace res=2 if type2>1 & type2<7;

replace res=3 if type2>6;

compress;

save, replace;

3.2 Typologie des ménages à partir du recensement de 1989

Règles de constitution pour la génération de la typologie des ménages

Légende:

O: Obligatoire; doit être présent dans le ménage (sauf pour le chef, une personne ou plus doit être présente dans le ménage)

I: Interdit; ne peut être présent dans le ménage

P: Permis; peut être présent dans le ménage

OP: Soit permis, soit obligatoire selon les combinaisons de gens présents. Pour les catégories 6 à 11, le chef doit faire partie d'un noyau. Comme ce noyau peut être de type 3,4 ou 5, il y a donc 3 combinaisons permises.

Type	Chef	Epoux (se)	Enfant*	Enfant célibataire	Enfant marié	Parent	Petit- enfant	Autre relation	Pas de relation
1	O	I	I	I	I	I	I	I	I
2	O	I	I	I	I	P	P	P	I
3	O	O	I	I	I	I	I	I	I
4	O	O	O	O	I	I	I	I	I
5	O	I	O	O	I	I	I	I	I
6	O	OP	OP	OP	O	I	I	P	I
7	O	OP	OP	OP	I	O	I	P	I
8	O	OP	OP	OP	I	I	I	O	I
9	O	OP	OP	OP	O	I	O	P	I
10	O	OP	OP	OP	O	O	I	P	I
11	O	OP	OP	OP	O	O	O	P	I
12	O	I	I	I	O	I	I	P	I
13	O	I	I	I	O	I	O	P	I
14	O	I	I	I	O	O	I	P	I
15	O	I	I	I	O	O	O	P	I
16	O	P	P	P	P	P	P	P	O

*L'enfant se distingue de l'enfant célibataire par son statut matrimonial qui est " sans réponse ".

Ménage non familial (absence de noyau)

- 1 Personne seule
- 2 Ménage non familial de deux personnes ou plus

Ménage unifamilial (famille nucléaire ou famille conjugale: noyau du chef)

- 3 Couple seul
- 4 Couple marié avec enfant(s) célibataire(s)
- 5 Parent seul avec enfant(s) célibataire(s)

Ménage unifamilial avec d'autres personnes (pouvant ou non former un noyau)

- 6 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s)
- 7 Noyau du chef avec parent(s)
- 8 Noyau du chef avec personne(s) apparentée(s) au chef (et dont on ne connaît pas le lien avec le chef)
- 9 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s) et petit(s)-enfant(s)
- 10 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s) et parent(s)
- 11 Noyau du chef avec enfant(s) marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)

Chef avec d'autres personnes (le chef ne fait pas partie d'un noyau)¹

- 12 Chef seul avec enfant(s) marié(s)
- 13 Chef seul avec enfant(s) marié(s) et petit(s)-enfant(s)
- 14 Chef seul avec enfant(s) marié(s) et parent(s)
- 15 Chef seul avec enfant(s) marié(s), petit(s)-enfant(s) et parent(s)
- 16 Ménage avec personne(s) sans lien avec le chef de ménage
- 17 Indéterminé

Programmes informatiques pour la génération de la typologie

La base de données originale des Provinces de Hanoi et de Ho Chi Minh de l'échantillon de 5% du recensement de 1989 nous a été offerte par le Bureau des Statistiques sous le format REDATAM. Après de longues tentatives pour établir la typologie à partir de ce logiciel, nous avons finalement opté pour un transfert sur le logiciel d'analyse des données STATA. Nous avons dans un premier temps constitué un fichier ménage comprenant le nombre exact de personnes selon le « lien avec le chef de ménage ». Puis, nous avons classé les ménages selon le type et finalement rattaché à chaque individu le type de ménage dans lequel il vit.

PROGRAMME 1

```
drop _all
set maxvar 35
* utilisation du fichier de données individuelles
use prov 1

* Création d'un numéro d'individu
gen no=_n

* Création numéro de ménage
gen bidon=1
gen numen=sum(bidon) if p2==1
replace numen=numen[_n-1] if numen==.
sort numen

* Création de la taille du ménage
qui by num: gen taille = sum(bid)
qui by num: replace taille=taille[_N]
drop bidon

* Recodage variable p2a (lien avec le chef en fonction de l'état matrimonial des enfants)
gen bidon=p10
recode bidon 2/5=2
gen p2a=p2
replace p2a=3 if p2==3 & bidon==0
replace p2a=8 if p2==3 & bidon==1
replace p2a=9 if p2==3 & bidon==2
drop bidon

* Saugarde de la grande base

compress
save, replace
```

¹ Les catégories 12 et 14, bien que très rarement, peuvent ne pas contenir de noyau familial, caractéristique qui définit la catégorie 2. En dépit de cette anomalie, les catégories sont mutuellement exclusives comme il est possible de le voir en annexe dans le tableau des règles de codification de la variable.

- Création d'une petite base, fichier ménage

```
keep no numen taille p2a
tab p2a, gen(lien)
```

```
qui by numen: gen norep=sum(lien1)
qui by numen: gen chef=sum(lien2)
qui by numen: gen epous=sum(lien3)
qui by numen: gen child=sum(lien4)
qui by numen: gen asc=sum(lien5)
qui by numen: gen petit=sum(lien6)
qui by numen: gen autre=sum(lien7)
qui by numen: gen norela=sum(lien8)
qui by numen: gen enfcel=sum(lien9)
qui by numen: gen enfmar=sum(lien10)
qui by numen: keep if _n==_N
compress
drop lien1-lien10
```

- Partie à modifier
- ```
save prov1a, replace
```

## PROGRAMME 2

Génération de la typologie des ménages

```
#definit :
drop _all;
set maxvar 35;
set more 1;
```

- Ligne à modifier;
- ```
use prov1a;
```

```
capture drop typmen;
gen typmen = 0 ;
```

```
replace typmen=1 if taille==1;
```

```
replace typmen=2 if chef==1 & epous==0 & enfcel==0 & enfmar==0
& taille!=1 & child==0 & norela==0;
```

```
replace typmen=3 if chef==1 & epous==1 & enfcel==0 & enfmar==0
& asc==0 & child==0 & petit==0 & autre==0 & norela==0;
```

```
replace typmen=4 if [(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0 & enfcel!=0)] & enfmar==0
& asc==0 & petit==0 & autre==0 & norela==0;
```

```
replace typmen=5 if [(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0)
| (chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)]
& epous==0 & enfmar==0 & asc==0
& petit==0 & autre==0 & norela==0;
```

```
replace typmen=6 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)]
& enfmar!=0 & asc==0 & petit==0
```

```

& norela==0;

replace typmen=7 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)] &
enfmar==0 & asc!=0 & petit==0 & norela==0;

replace typmen=8 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)] &
enfmar==0 & asc==0 & petit==0 & autre!=0 & norela==0;

replace typmen=9 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)] &
enfmar!=0 & asc==0 & petit!=0 & norela==0;

replace typmen=10 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)] &
enfmar!=0 & asc!=0 & petit==0 & norela==0;

replace typmen=11 if [(chef==1 & epous==1) |
(chef==1 & epous==1 & child!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & epous==1 & enfcel!=0 & child!=0) |
(chef==1 & child!=0) | (chef==1 & enfcel!=0) |
(chef==1 & child!=0 & enfcel!=0)] &
enfmar!=0 & asc!=0 & petit!=0 & norela==0;

replace typmen=12 if chef==1 & epous==0 & enfcel==0 & child==0 & enfmar!=0 &
asc==0 & petit==0 & norela==0;

replace typmen=13 if chef==1 & epous==0 & enfcel==0 & child==0 & enfmar!=0 &
asc==0 & petit!=0 & norela==0;

replace typmen=14 if chef==1 & epous==0 & enfcel==0 & child==0 & enfmar!=0 &
asc!=0 & petit==0 & norela==0;

replace typmen=15 if chef==1 & epous==0 & enfcel==0 & child==0 & enfmar!=0 &
asc!=0 & petit!=0 & norela==0;

replace typmen=16 if norela!=0;

save, replace;

• Partie à ne pas modifier;
keep numen typmen;
save temp. replace;
drop _all;

```

* Modifier juste prov1;

```
use prov1;  
capture drop _merge;  
merge numen using temp;  
sort numen;  
compress;  
save prov1b, replace;  
!del temp.dta;
```

3.3 Typologie des ménages à partir de l'Enquête de la Banque mondiale de 1992-1993

Programmes informatiques pour la génération de la typologie

```
#delimit ;
drop _all;
use scr004b;
```

*ETA0.DO;

*ELIMINE LA CATEGORIE SIAQ03=13 CAR AUCUN ENREGISTREMENT;
*TOTAL DE 14 MODALITES AU LIEU DE 15:

```
capture drop slaq03b;
gen slaq03b=slaq03;
replace slaq03b=13 if slaq03==14;
replace slaq03b=14 if slaq03==15;
save, replace;
#delimit ;
drop _all;
use scr004b;
capture drop no;
```

*ETA1.DO

*ATTRIBUTION D UN NUMERO D INDIVIDU;
*DANS LE MENAGE;
gen no=_n;

*CALCUL DE LA TAILLE MOYENNE DU MENAGE;

```
capture drop taille;
sort hholdno;
gen bidon=1;
qui by hholdn: gen taille=sum(bidon);
qui by hholdn: replace taille= taille[_N];
drop bidon;
```

*programme final apres corrections;

*RECODAGE DE LA VARIABLE SIAQ03B EN FONCTION DU STATUT MAT ET DE LA;
*PRESENCE D UN EPOUX DANS LE MENAGE;
*29 MODALITES;
capture drop slaq03c;

```
gen slaq03c=0;
```

*1.chef cel;
replace slaq03c=1 if slaq03b==1 & (slaq07==5 | slaq07==.);

*2.chef marie avec conjoint dans le menage;
replace slaq03c=2 if slaq03b==1 & (slaq07!=5 & slaq07!=.) & (slaq08==1);

*3.chef non cel sans conjoint dans le menage;
replace slaq03c=3 if slaq03b==1 & (slaq07!=5 & slaq07!=.) & (slaq08!=1);

*4.epoux du chef, conjoint dans le menage;
replace slaq03c=4 if slaq03b==2 & slaq08==1;

*5.enfant celibataire, sans conjoint dans le menage;
replace slaq03c=5 if slaq03b==3 & (slaq07==5 | slaq07==.);

*6.enfant marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=6 if slaq03b=3 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08=1;

*7.enfant non cel., sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=7 if slaq03b=3 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08!=1;

*8.petit enfant cel sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=8 if slaq03b=4 & (s1aq07==5 | s1aq07==.);

*9.petit enfant marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=9 if slaq03b=4 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08=1;

*10.petit enfant non cel., sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=10 if slaq03b=4 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08!=1;

*11.neveu ou niece cel, sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=11 if slaq03b=5 & (s1aq07==5 | s1aq07==.);

*12.neveu ou niece marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=12 if slaq03b=5 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08=1;

*13.neveu ou niece non cel., sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=13 if slaq03b=5 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08!=1;

*14.parent sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=14 if slaq03b=6 & slaq08!=1;

*15.parent avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=15 if slaq03b=6 & slaq08=1;

*16. frere ou soeur celibataire, sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=16 if slaq03b=7 & (s1aq07==5 | s1aq07==.);

*17.frere ou soeur marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=17 if slaq03b=7 & s1aq07!=5 & s1aq07!=. & slaq08=1;

*18. frere ou soeur non marie sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=18 if slaq03b=7 & s1aq07!=5 & s1aq07!=. & slaq08!=1;

*19.beau fils ou belle fille marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=19 if slaq03b=8 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08=1;

*20.beau fils ou belle fille non celibataire sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=20 if slaq03b=8 & s1aq07!=. & slaq08!=1;

*21. beau frere ou belle soeur celibataire sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=21 if slaq03b=9 & (s1aq07==5 | s1aq07==.);

*22.beau frere ou belle soeur marie avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=22 if slaq03b=9 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.2) & slaq08=1;

*23.beau frere ou belle soeur non celibataire sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=23 if slaq03b=9 & (s1aq07!=5 & s1aq07!=.) & slaq08!=1;

*24.grand parent;

replace slaq03c=24 if slaq03b=10;

*25. beau parent seul sans conjoint dans le menage;

replace slaq03c=25 if slaq03b=11 & slaq08!=1;

*26.beau parent avec conjoint dans le menage;

replace slaq03c=26 if slaq03b=11 & slaq08=1;

*27. autre lien avec le chef;
 replace s1aq03c=27 if s1aq03b==12;

*28. locataire;
 replace s1aq03c=28 if s1aq03b==13;

*28. autre personne sans lien avec le chef;
 replace s1aq03c=29 if s1aq03b==14;

compress;
 save scr004b, replace;

*fin du programme final:

*CALCUL DU TYPE DE PERSONNE PAR MENAGE ET SAUVEGARDE D UN FICHER CONTENANT;
 *CETTE INFORMATION, VARIABLE STRING;

use scr004b;
 keep idc no hholdno taille s1aq03c;
 tab s1aq03c, gen(lien);

qui by hholdno: gen hcel=sum(lien1);
 qui by hholdno: gen hmar=sum(lien2);
 qui by hholdno: gen hor=sum(lien3);
 qui by hholdno: gen spouse=sum(lien4);
 qui by hholdno: gen enfcel=sum(lien5);
 qui by hholdno: gen enfmar=sum(lien6);
 qui by hholdno: gen enfor=sum(lien7);
 qui by hholdno: gen gracel=sum(lien8);
 qui by hholdno: gen grammar=sum(lien9);
 qui by hholdno: gen graor=sum(lien10);
 qui by hholdno: gen nicel=sum(lien11);
 qui by hholdno: gen nimar=sum(lien12);
 qui by hholdno: gen nior=sum(lien13);
 qui by hholdno: gen paor=sum(lien14);
 qui by hholdno: gen pamar=sum(lien15);
 qui by hholdno: gen sibcel=sum(lien16);
 qui by hholdno: gen sibmar=sum(lien17);
 qui by hholdno: gen sibor=sum(lien18);
 qui by hholdno: gen bffmar=sum(lien19);
 qui by hholdno: gen bffor=sum(lien20);
 qui by hholdno: gen bfccl=sum(lien21);
 qui by hholdno: gen bfcmar=sum(lien22);
 qui by hholdno: gen bfcfor=sum(lien23);
 qui by hholdno: gen grfamo=sum(lien24);
 qui by hholdno: gen fmior=sum(lien25);
 qui by hholdno: gen fmimar=sum(lien26);
 qui by hholdno: gen other=sum(lien27);
 qui by hholdno: gen tena=sum(lien28);
 qui by hholdno: gen norela=sum(lien29);

qui by hholdno: keep if _n==_N;

drop lien1-lien29;

compress;
 save househ, replace;

#delimit;
 drop _all;

use househ;

***ETA2.DO;**

*DEFINITION DES 19 TYPES DE NOYAUX ET ATTRIBUTION A CHAQUE MENAGE DU NOMBRE;

*ET DU TYPE DE NOYAU PAR MENAGE;

*MEME FICHER QUE NOYAU.DO MAIS DANS LE SEUL BUT DE FAIRE LA TYPOLOGIE;

capture drop noyau1-noyau21;

*noyau princ., couple;

gen noyau1=0;

replace noyau1=1 if hmar==1 & spouse==1 & enfcel==0;

*noyau princ., couple et enf. cel.;

gen noyau2=0;

replace noyau2=1 if hmar==1 & spouse==1 & enfcel>0;

*noyau princ., chef et enf. cel.;

gen noyau3=0;

replace noyau3=1 if hor==1 & spouse==0 & enfcel>0;

*noyau asc., chef cel. et parent avec ou sans collateraux cel.;

gen noyau4=0;

replace noyau4=1 if hcel==1 & paor==1 & sibcel>=0 & enfcel==0;

*noyau asc., chef cel. et couple de parents avec ou sans colateraux cel.;

gen noyau5=0;

replace noyau5=1 if hcel==1 & pamar==2 & sibcel>=0 & enfcel==0;

*noyau desc., couple enf. marie et beau fils-fille mariee;

gen noyau6=0;

replace noyau6=1 if enfmar==1 & bffmar==1 & gracol==0;

replace noyau6=2 if enfmar==2 & bffmar==2 & gracol==0;

replace noyau6=3 if enfmar==3 & bffmar==3 & gracol==0;

replace noyau6=4 if enfmar==4 & bffmar==4 & gracol==0;

replace noyau6=5 if enfmar==5 & bffmar==5 & gracol==0;

replace noyau6=6 if enfmar==6 & bffmar==6 & gracol==0;

replace noyau6=7 if enfmar==7 & bffmar==7 & gracol==0;

*noyau desc., couple enf. mar. et beau fils-fille mariee et petits enfants;

gen noyau7=0;

replace noyau7=1 if enfmar==1 & bffmar==1 & gracol>0;

replace noyau7=2 if enfmar==2 & bffmar==2 & gracol>0;

replace noyau7=3 if enfmar==3 & bffmar==3 & gracol>0;

replace noyau7=4 if enfmar==4 & bffmar==4 & gracol>0;

replace noyau7=5 if enfmar==5 & bffmar==5 & gracol>0;

replace noyau7=6 if enfmar==6 & bffmar==6 & gracol>0;

replace noyau7=7 if enfmar==7 & bffmar==7 & gracol>0;

*noyau desc., enf. non cel sans conjoint et petits enfants;

gen noyau8=0;

replace noyau8=1 if enfor==1 & gracol>0;

replace noyau8=2 if enfor==2 & gracol>0;

replace noyau8=3 if enfor==3 & gracol>0;

replace noyau8=4 if enfor==4 & gracol>0;

replace noyau8=5 if enfor==5 & gracol>0;

replace noyau8=6 if enfor==6 & gracol>0;

replace noyau8=7 if enfor==7 & gracol>0;

*noyau desc., beau fils-fille non cel. et petits enfants;

gen noyau9=0;

replace noyau9=1 if bffor==1 & gracel>0;
 replace noyau9=2 if bffor==2 & gracel>0;
 replace noyau9=3 if bffor==3 & gracel>0;
 replace noyau9=4 if bffor==4 & gracel>0;
 replace noyau9=5 if bffor==5 & gracel>0;
 replace noyau9=6 if bffor==6 & gracel>0;
 replace noyau9=7 if bffor==7 & gracel>0;

*noyau asc., parent et frere ou soeur cel;
 gen noyau10=0;
 replace noyau10=1 if hcel==0 & paor==1 & sibcel>0;

*noyau asc., couple de parents sans frere ou soeur cel. ;
 gen noyau11=0;
 replace noyau11=1 if hcel==0 & pamar==2 & sibcel==0;

*noyau asc., couple de parents et frere ou soeur cel. ;
 gen noyau12=0;
 replace noyau12=1 if hcel==0 & pamar==2 & sibcel>0;

*noyau lat., frere ou soeur marie et beau frere b soeur;
 gen noyau13=0;
 replace noyau13=1 if sibmar==1 & bfsmar==1 & nicel==0;
 replace noyau13=2 if sibmar==2 & bfsmar==2 & nicel==0;
 replace noyau13=3 if sibmar==3 & bfsmar==3 & nicel==0;
 replace noyau13=4 if sibmar==4 & bfsmar==4 & nicel==0;
 replace noyau13=5 if sibmar==5 & bfsmar==5 & nicel==0;
 replace noyau13=6 if sibmar==6 & bfsmar==6 & nicel==0;
 replace noyau13=7 if sibmar==7 & bfsmar==7 & nicel==0;

*noyau lat., frere ou soeur marie et beau frere b soeur et neveux;
 gen noyau14=0;
 replace noyau14=1 if sibmar==1 & bfsmar==1 & nicel>0;
 replace noyau14=2 if sibmar==2 & bfsmar==2 & nicel>0;
 replace noyau14=3 if sibmar==3 & bfsmar==3 & nicel>0;
 replace noyau14=4 if sibmar==4 & bfsmar==4 & nicel>0;
 replace noyau14=5 if sibmar==5 & bfsmar==5 & nicel>0;
 replace noyau14=6 if sibmar==6 & bfsmar==6 & nicel>0;
 replace noyau14=7 if sibmar==7 & bfsmar==7 & nicel>0;

*noyau lat., frere ou soeur non cel et neveu;
 gen noyau15=0;
 replace noyau15=1 if sibor==1 & nicel>0;
 replace noyau15=2 if sibor==2 & nicel>0;
 replace noyau15=3 if sibor==3 & nicel>0;
 replace noyau15=4 if sibor==4 & nicel>0;
 replace noyau15=5 if sibor==5 & nicel>0;
 replace noyau15=6 if sibor==6 & nicel>0;

*noyau asc., beau pere ou belle mere et beau frere belle soeur cel. ;
 gen noyau16=0;
 replace noyau16=1 if fmior==1 & bfscel>0;

*noyau asc., couple de beaux parents;
 gen noyau17=0;
 replace noyau17=1 if fmimar==2 & bfscel==0;

*noyau asc., couple de beaux parents et beau frere belle soeur cel. ;
 gen noyau18=0;
 replace noyau18=1 if fmimar==2 & bfscel>0;

*noyau princ., chef cel et enf. cel;

```

gen noyau19=0;
replace noyau19=1 if hcel==1 & enfcel!=0;

*noyau desc., 2 petit enfants maries seuls;
gen noyau20=0;
replace noyau20=1 if gramar==2 & other==0;
replace noyau20=2 if gramar==4 & other==0;
replace noyau20=3 if gramar==6 & other==0;
replace noyau20=3 if gramar==8 & other==0;

*noyau desc., 2 neveux maries seuls;
gen noyau21=0;
replace noyau21=1 if nimar==2 & other==0;
replace noyau21=2 if nimar==4 & other==0;
replace noyau21=3 if nimar==6 & other==0;
replace noyau21=4 if nimar==8 & other==0;

capture drop totno;
gen totno=0;
replace totno=noyau1+noyau2+noyau3+noyau4+noyau5+noyau6+noyau7+noyau8+noyau9+
noyau10+noyau11+noyau12+noyau13+noyau14+noyau15+noyau16+noyau17+noyau18+
noyau19+noyau20+noyau21;

compress;
save. replace;

# delimit:
drop _all;
use househ;

*ETA3.DO;

*programme pour determiner le type d isole par menage a partir des noyaux;
*permettra de faire la sommes des isoles par menages;
*14 types d individus peuvent etre isoles;

capture drop iso1-iso29;

gen iso1=0;
replace iso1=1 if hcel==1 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau19==0;

gen iso2=0;
replace iso2=1 if hmar==1 & noyau1==0 & noyau2==0;

gen iso3=0;
replace iso3=1 if hor==1 & noyau3==0;

gen iso4=0;
replace iso4=1 if spouse==1 & noyau1==0 & noyau2==0;
replace iso4=2 if spouse==2 & noyau1==0 & noyau2==0;
replace iso4=3 if spouse==3 & noyau1==0 & noyau2==0;

gen iso5=0;
replace iso5=1 if enfcel==1 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=2 if enfcel==2 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=3 if enfcel==3 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=4 if enfcel==4 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=5 if enfcel==5 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=6 if enfcel==6 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=7 if enfcel==7 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=8 if enfcel==8 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;

```

```

replace iso5=9 if enfcel==9 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=10 if enfcel==10 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=11 if enfcel==11 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=12 if enfcel==12 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=13 if enfcel==13 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=14 if enfcel==14 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;
replace iso5=15 if enfcel==15 & noyau2==0 & noyau3==0 & noyau19==0;

```

```

gen iso6=0;
replace iso6=1 if enfmar==1 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=2 if enfmar==2 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=3 if enfmar==3 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=4 if enfmar==4 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=5 if enfmar==5 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=6 if enfmar==6 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso6=7 if enfmar==7 & noyau6==0 & noyau7==0;

```

```

gen iso7=0;
replace iso7=1 if enfor==1 & noyau8==0;
replace iso7=2 if enfor==2 & noyau8==0;
replace iso7=3 if enfor==3 & noyau8==0;
replace iso7=4 if enfor==4 & noyau8==0;
replace iso7=5 if enfor==5 & noyau8==0;
replace iso7=6 if enfor==6 & noyau8==0;

```

```

gen iso8=0;
replace iso8=1 if gracle==1 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=2 if gracle==2 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=3 if gracle==3 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=4 if gracle==4 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=5 if gracle==5 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=6 if gracle==6 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=7 if gracle==7 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=8 if gracle==8 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=9 if gracle==9 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=10 if gracle==10 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=11 if gracle==11 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=12 if gracle==12 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;
replace iso8=13 if gracle==13 & noyau7==0 & noyau8==0 & noyau9==0;

```

```

gen iso9=0;
replace iso9=1 if grammar==1 & noyau20==0;
replace iso9=2 if grammar==2 & noyau20==0;
replace iso9=3 if grammar==3 & noyau20==0;
replace iso9=4 if grammar==4 & noyau20==0;
replace iso9=5 if grammar==5 & noyau20==0;
replace iso9=6 if grammar==6 & noyau20==0;

```

```

gen iso10=0;
replace iso10=1 if graor==1;
replace iso10=2 if graor==2;
replace iso10=3 if graor==3;
replace iso10=4 if graor==4;
replace iso10=5 if graor==5;
replace iso10=6 if graor==6;

```

```

gen iso11=0;
replace iso11=1 if nice1==1 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=2 if nice1==2 & noyau14==0 & noyau15==0;

```

```

replace iso11=3 if nicel==3 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=4 if nicel==4 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=5 if nicel==5 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=6 if nicel==6 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=7 if nicel==7 & noyau14==0 & noyau15==0;
replace iso11=8 if nicel==8 & noyau14==0 & noyau15==0;

```

```

gen iso12=0;
replace iso12=1 if nimar==1 & noyau21==0;
replace iso12=2 if nimar==2 & noyau21==0;
replace iso12=3 if nimar==3 & noyau21==0;
replace iso12=4 if nimar==4 & noyau21==0;
replace iso12=5 if nimar==5 & noyau21==0;
replace iso12=6 if nimar==6 & noyau21==0;
replace iso12=7 if nimar==7 & noyau21==0;

```

```

gen iso13=0;
replace iso13=1 if nior==1;
replace iso13=2 if nior==2;
replace iso13=3 if nior==3;
replace iso13=4 if nior==4;
replace iso13=5 if nior==5;

```

```

gen iso14=0;
replace iso14=1 if paor==1 & noyau4==0 & noyau10==0;

```

```

gen iso15=0;
replace iso15=1 if pamar==1 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;
replace iso15=2 if pamar==2 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;
replace iso15=3 if pamar==3 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;
replace iso15=4 if pamar==4 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;
replace iso15=5 if pamar==5 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;
replace iso15=6 if pamar==6 & noyau11==0 & noyau5==0 & noyau12==0;

```

```

gen iso16=0;
replace iso16=1 if sibcel==1 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;
replace iso16=2 if sibcel==2 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;
replace iso16=3 if sibcel==3 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;
replace iso16=4 if sibcel==4 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;
replace iso16=5 if sibcel==5 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;
replace iso16=6 if sibcel==6 & noyau4==0 & noyau5==0 & noyau10==0 & noyau12==0;

```

```

gen iso17=0;
replace iso17=1 if sibmar==1 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso17=2 if sibmar==2 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso17=3 if sibmar==3 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso17=4 if sibmar==4 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso17=5 if sibmar==5 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso17=6 if sibmar==6 & noyau13==0 & noyau14==0;

```

```

gen iso18=0;
replace iso18=1 if sibor==1 & noyau15==0;
replace iso18=2 if sibor==2 & noyau15==0;
replace iso18=3 if sibor==3 & noyau15==0;
replace iso18=4 if sibor==4 & noyau15==0;
replace iso18=5 if sibor==5 & noyau15==0;
replace iso18=6 if sibor==6 & noyau15==0;

```

```

gen iso19=0;
replace iso19=1 if bffmar==1 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso19=2 if bffmar==2 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso19=3 if bffmar==3 & noyau6==0 & noyau7==0;

```

```

replace iso19=4 if bffmar==4 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso19=5 if bffmar==5 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso19=6 if bffmar==6 & noyau6==0 & noyau7==0;
replace iso19=7 if bffmar==7 & noyau6==0 & noyau7==0;

```

```

gen iso20=0;
replace iso20=1 if bffor==1 & noyau9==0;
replace iso20=2 if bffor==2 & noyau9==0;
replace iso20=3 if bffor==3 & noyau9==0;
replace iso20=4 if bffor==4 & noyau9==0;
replace iso20=5 if bffor==5 & noyau9==0;
replace iso20=6 if bffor==6 & noyau9==0;

```

```

gen iso21=0;
replace iso21=1 if bfscl==1 & noyau16==0 & noyau18==0;
replace iso21=2 if bfscl==2 & noyau16==0 & noyau18==0;
replace iso21=3 if bfscl==3 & noyau16==0 & noyau18==0;
replace iso21=4 if bfscl==4 & noyau16==0 & noyau18==0;
replace iso21=5 if bfscl==5 & noyau16==0 & noyau18==0;
replace iso21=6 if bfscl==6 & noyau16==0 & noyau18==0;

```

```

gen iso22=0;
replace iso22=1 if bfsmar==1 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=2 if bfsmar==2 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=3 if bfsmar==3 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=4 if bfsmar==4 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=5 if bfsmar==5 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=6 if bfsmar==6 & noyau13==0 & noyau14==0;
replace iso22=7 if bfsmar==7 & noyau13==0 & noyau14==0;

```

```

gen iso23=0;
replace iso23=1 if bfsor==1;
replace iso23=2 if bfsor==2;
replace iso23=3 if bfsor==3;
replace iso23=4 if bfsor==4;
replace iso23=5 if bfsor==5;
replace iso23=6 if bfsor==6;

```

```

gen iso24=0;
replace iso24=1 if grfamo==1;

```

```

gen iso25=0;
replace iso25=1 if fmior==1 & noyau16==0;

```

```

gen iso27=0;
replace iso27=1 if other==1;
replace iso27=2 if other==2;
replace iso27=3 if other==3;
replace iso27=4 if other==4;
replace iso27=5 if other==5;
replace iso27=6 if other==6;
replace iso27=7 if other==7;
replace iso27=8 if other==8;

```

```

gen iso28=0;
replace iso28=1 if tena==1;

```

```

gen iso29=0;
replace iso29=1 if norela==1;
replace iso29=2 if norela==2;
replace iso29=3 if norela==3;
replace iso29=4 if norela==4;

```

```

replace iso29=5 if norela==5;
replace iso29=6 if norela==6;
replace iso29=7 if norela==7;
replace iso29=8 if norela==8;

```

```

capture drop sumiso;
gen sumiso=0;
replace sumiso=iso1+iso2+iso3+iso4+iso5+iso6+iso7+iso8+iso9+iso10+
iso11+iso12+iso13+iso14+iso15+iso16+iso17+iso18+iso19+ iso20
+iso21+iso22+iso23+iso24+iso25+iso27+iso28+iso29;

```

```

compress;
save, replace;

```

```

# delimit;
drop _all;
use housech;

```

***ETA4A.DO;**

- *FICHIER POUR L ETABLISSEMENT DE LA TYPOLOGIE DES MENAGES A PARTIR DES;
- *NOYAUX ET DES ISOLEES FORMANT LE MENAGE;
- *LES ISOLEES NE SONT IDENTIFIEES QUE POUR LES MENAGES AVEC NOYAUX;

```
capture drop lastyp;
```

```
gen lastyp=0;
```

```

*personnes seules;
replace lastyp=1 if taille==1;

```

```

*menages non familiaux;
replace lastyp=2 if
noyau1-noyau21==0
& norela==0
& other==0
& totno==0
& taille>1;

```

```

*menages avec personnes sans lien avec le chef; replace lastyp=3
if (norela!=0 | tena!=0);

```

```

*couple seul, 2 personnes;
replace lastyp=4 if noyau1==1 & taille==2 & totno==1 & sumiso==0;

```

```

*couple marie avec enfant celibataire;
replace lastyp=5 if (noyau2==1 | noyau5==1) & totno==1
& sumiso==0;

```

```

*parent seul avec enfant celibataires;
replace lastyp=6 if (noyau3==1 | noyau4==1 | noyau19==1) &
totno==1 & sumiso==0;

```

```
*menage de famille principale etendue vers le haut:
```

```

*le chef est membre du noyau;
replace lastyp=7 if totno==1 & other==0 & sumiso==1 &
(noyau1==1 | noyau2==1 | noyau3==1 | noyau19==1) & (paor==1 |
fmior==1 | grfamo==1);

```

```

replace lastyp=7 if totno==1 &
(noyau4==1 | noyau5==1) &

```

other=0 & sumiso=1 & grfamo=1;

*menage de famille principale, etendue vers le bas; *chef membre du noyau princ.;

replace lastyp=8 if totno=1 & lastyp!=7 & (noyau1=1 | noyau2=1 | noyau3=1 | noyau9=1) & (enfor=1 | gracel=1 | nicel=1 | bffor=1 | nior=0 | graor=0) & other=0 & sumiso=1;

replace lastyp=8 if totno=1 & lastyp!=7 & (noyau4=1 | noyau5=1) & (enfor=1 | gracel=1 | nicel=1 | bffor=1 | nior=1 | graor=1) & other=0 & sumiso=1;

*menage de famille principale, extension laterale, le chef est membre du noyau princ.; replace lastyp=9 if totno=1 & (noyau1=1 | noyau2=1 | noyau3=1 | noyau19=1) & other=0 & (sibor=1 | sibcel=1 | bfscl=1 | bfsor=1) & sumiso=1;

replace lastyp=9 if totno=1 & other=0 & (noyau4=1 | noyau5=1) & (sibor=1 | bfscl=1 | bfsor=1) & sumiso=1;

*menage principal secondaire, le chef ne fait pas

*partie du noyau principal, il est;

*extension vers le haut;

replace lastyp=10 if totno=1 & sumiso=1 & other=0 & (hor=1 | hcel=1) & (noyau6=1 | noyau7=1 | noyau8=1 | noyau9=1 | noyau20=1 | noyau21=1) & (noyau3=0 & noyau4=0 & noyau5=0 & noyau19=0);

*menage de famille secondaire, le chef ne fait pas partie du noyau princ.; *il est | extension vers le bas, donc noyau est sup a lui;

*annuler les extensions vers le haut et lateral;

replace lastyp=11 if totno=1 & (hor=1 | hcel=1) & (noyau10=1 | noyau11=1 | noyau12=1 | noyau16=1 | noyau17=1 | noyau18=1) & (noyau3=0 & noyau4=0 & noyau5=0 & noyau19=0) & sumiso=1 & other=0;

*menage de famille secondaire, le chef ne fait pas partie du noyau secondaire; *le chef est | extension laterale;

*annuler les extension vers le haut ou vers le bas;

replace lastyp=12 if totno=1 & (hor=1 | hcel=1) & (noyau13=1 | noyau14=1 | noyau15=1) & (noyau3=0 & noyau4=0 & noyau5=0 & noyau19=0) & sumiso=1 & other=0;

*menage a 2 noyaux, noyau secondaire est asc., sup;

replace lastyp=13 if totno=2 & (noyau1=1 | noyau2=1 | noyau3=1 | noyau19=1) & (noyau10=1 | noyau11=1 | noyau12=1 | noyau16=1 | noyau17=1 | noyau18=1);

*menage a 2 noyaux, noyau sec., est desc., inf.;

replace lastyp=14 if totno=2 & (noyau1=1 | noyau2=1 | noyau3=1 | noyau19=1) & (noyau6=1 | noyau7=1 | noyau8=1 | noyau9=1 | noyau20=1 | noyau21=1);

*menage a 2 noyau, noyau sec. est lateral, inf.;

replace lastyp=15 if totno=2 & (noyau1=1 | noyau2=1 | noyau3=1 | noyau19=1) & (noyau13=1 | noyau14=1 | noyau15=1);

```
replace lastyp=15 if totno==2 &
(noyau4==1 | noyau5==1) &
(noyau13==1 | noyau14==1 | noyau15==1);
```

```
*menage a 3 noyaux et plus;
replace lastyp=16 if totno>2;
```

```
*variable synthese;
```

```
capture drop lastsum;
```

```
gen lastsum=0;
replace lastsum=1 if lastyp==1;
replace lastsum=2 if lastyp==2;
replace lastsum=3 if (lastyp==4 | lastyp==5 | lastyp==6);
replace lastsum=4 if (lastyp>6 & lastyp<13);
replace lastsum=5 if (lastyp==13 | lastyp==14 | lastyp==15 |
lastyp==16); replace lastsum=6 if lastyp==0;
replace lastsum=7 if lastyp==3;
```

```
compress;
save househ, replace;
```

```
# delimit;
drop _all;
use househ;
```

```
*ETA4B.DO;
```

```
*RATTACHER AU FICHER INDIVIDUEL LE TYPE DE MENAGE DUQUEL IL FAIT PARTIE;
*CREATION DU FICHER SCR004C;
```

```
keep hholdno lastyp lastsum no taille;
compress;
save temp1, replace;
```

```
use scr004b;
capture drop _merge;
sort hholdno;
merge hholdno using temp1;
compress;
save scr004c, replace;
!del temp1.dta;
```

```
#delimit;
drop _all;
use househ;
```

```
*INTEGRATION DES NOYAUX A LA BASE INDIVIDUELLE SCR004C;
```

```
keep noyau1-noyau21 hholdno;
sort hholdno;
save temp, replace;
drop _all;
use scr004c;
capture drop _merge;
sort hholdno;
merge hholdno using temp;
save, replace;
!del temp.dta;
```

ETA5.DO;**ATTRIBUTION A CHAQUE INDIVIDU DU NOYAU AUQUEL IL FAIT PARTIE;**

capture drop pepin;

gen pepin=0;

*princ., couple;

replace pepin=11 if (s1aq03c==2 | s1aq03c==4) & noyau1==1;

*princ., couple et enfant, parent;

replace pepin=21 if noyau2==1 & (s1aq03c==2 | s1aq03c==4);

*enfant;

replace pepin=22 if noyau2==1 & s1aq03c==5;

*princ., chef et enfant, parent et enf.:

replace pepin=31 if s1aq03c==3 & noyau3==1;

*enfant;

replace pepin=32 if s1aq03c==5 & noyau3==1;

*princ chef cel et parent, avec ou sans col., parent;

replace pepin=41 if s1aq03c==14 & noyau4==1;

*enfant;

replace pepin=42 if s1aq03c==1 & noyau4==1;

replace pepin=42 if s1aq03c==16 & noyau4==1;

*princ. chef cel et couple de parent avec ou sans col cel;

replace pepin=51 if noyau5==1 & s1aq03c==15;

*enfant;

replace pepin=52 if s1aq03c==1 & noyau5==1;

replace pepin=52 if s1aq03c==16 & noyau5==1;

*desc., couple enfant mar., beau fils-fille marie, parent;

replace pepin=61 if (s1aq03c==6 | s1aq03c==19) & noyau6>0;

*desc., couple enfant mari., beau fils-fille marie petit enfant, parent;

replace pepin=71 if (s1aq03c==6 | s1aq03c==19) & noyau7>0;

*enfant;

replace pepin=72 if s1aq03c==8 & noyau7>0;

*desc., enf non cel sans conjoint et petit enfant, parent;

replace pepin=81 if s1aq03c==7 & noyau8>0;

*enfant;

replace pepin=82 if s1aq03c==8 & noyau8>0;

*desc., beau fils-fille non cel, petit enfant, parent;

replace pepin=91 if s1aq03c==20 & noyau9>0;

*enfant;

replace pepin=92 if s1aq03c==8 & noyau9>0;

*asc.,parent et frere ou soeur cel;

replace pepin=101 if s1aq03c==14 & noyau10==1;

*parent;

replace pepin=102 if noyau10==1 & s1aq03c==16;

*asc., couple de parent, sans enfant cel, parent;

replace pepin=111 if noyau11==1 & s1aq03c==15;

*asc. couple de parent et frere ou soeur cel, parent;

replace pepin=121 if noyau12==1 & s1aq03c==15;

*enfant;

replace pepin=122 if noyau12==1 & s1aq03c==16;

*lat, frere ou soeur marie et beau frere soeur, parent;
replace pepin=131 if (s1aq03c==17 | s1aq03c==22) & noyau13>0;

*lat., frere ou soeur marie beau frere soeur, neveu, parent;
replace pepin=141 if noyau14>0 & (s1aq03c==17 | s1aq03c==22);
*enfant;
replace pepin=142 if noyau14>0 & s1aq03c==11;

*lat., frere ou soeur non cel et neveu;
replace pepin=151 if noyau15>0 & s1aq03c==18;
*enfant;
replace pepin=152 if noyau15>0 & s1aq03c==11;

*asc., beau pere belle mere et beau frere belle soeur cel.;
replace pepin=161 if noyau16==1 & s1aq03c==25;
*enfant;
replace pepin=162 if noyau16==1 & s1aq03c==21;

*asc. couple de beau parent;
replace pepin=171 if noyau17==1 & s1aq03c==26;

*asc., couple de beau parents et belle soeur frere cel;
replace pepin=181 if noyau18==1 & s1aq03c==26;
*enfant;
replace pepin=182 if noyau18==1 & s1aq03c==21;

*princ., chef cel et enf cel, parent;
replace pepin=191 if noyau19==1 & s1aq03c==1;
*enfant;
replace pepin=192 if noyau19==1 & s1aq03c==5;

replace pepin=201 if noyau20>0 & s1aq03c==9;

replace pepin=211 if noyau21==1 & s1aq03c==12;

capture drop typep;

gen typep=0;

*couple men princ., parent;
replace typep=1 if pepin==11;

*couple men. sec., parent;
replace typep=2 if (pepin==61 | pepin==111 | pepin==131 | pepin==171
| pepin==201 | pepin==211);

*biparentaux men princ., parent;
replace typep=3 if (pepin==21 | pepin==51);

*biparentaux, men sec., parent;
replace typep=4 if (pepin==71 | pepin==121 | pepin==141 | pepin==181);

*biparentaux, men princ, enfant;
replace typep=5 if (pepin==22 | pepin==52);

*biparentaux, men sec., enfant;
replace typep=6 if (pepin==72 | pepin==122 | pepin==142 | pepin==182);

*mono, men princ., parent;
replace typep=7 if (pepin==31 | pepin==41 | pepin==191);

```
*mono, men sec., parent;
replace typep=8 if (pepin==81 | pepin==91 | pepin==101 | pepin==151
| pepin==161);

*mono, men princ., enfant;
replace typep=9 if (pepin==32 | pepin==42 | pepin==192);

*mono., men sec., enfant;
replace typep=10 if (pepin==82 | pepin==92 | pepin==102 | pepin==152
| pepin==162);

capture drop grpep;
gen grpep=0;
replace grpep=1 if typep==1 | typep==2;
replace grpep=2 if typep==3 | typep==4;
replace grpep=3 if typep==5 | typep==6;
replace grpep=4 if typep==7 | typep==8;
replace grpep=5 if typep==9 | typep==10;

compress;
save, replace;
```

ANNEXE DU CHAPITRE 5

- 5.1 Calcul de la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage**
- 5.2 Questionnaire et schéma d'entrevue de l'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires**

5.1 Calcul de la probabilité de concevoir dans le premier mois du mariage

Les calculs effectués pour évaluer la probabilité de concevoir pendant le premier mois du mariage ont été proposés par de nombreux auteurs dont Louis Henry (1984) et Henri Leridon (1973). Dans notre cas, nos calculs n'utilisant que les naissances vivantes, nous estimons la *fécondabilité effective* et non la *fécondabilité totale*. L'estimation se fait par l'utilisation d'une fonction dite de Pearson -1, plus connue aujourd'hui sous le nom de distribution Bêta. La densité $f(p)$ est de la forme:

$$f(p) = p^{a-1} (1-p)^{b-1} / B(a,b)$$

avec $0 < p \leq 1$ et $a, b > 0$

$$\text{et } B(a,b) = \int p^{a-1} (1-p)^{b-1} dp$$

Nous avons d'abord calculé le délai moyen de conception en calculant m , soit la durée moyenne de conception, en utilisant i , la durée moyenne de l'intervalle protogénésique, calculée comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 5. Le rapport $265/30,4$ correspond à la durée de la grossesse en jours exprimée en mois. Nous ajoutons 0,5 mois à la durée calculée car l'origine du temps du délai calculé est en fait la dernière ovulation avant le début des relations. Henry (1964) effectue une opération de ce type.

$$m = i - (265/30,4) + 0,5$$

À partir de m , il est possible de calculer les paramètres a et b en utilisant la méthode dite « des moments » « qui consiste à exprimer les deux paramètres cherchés en fonction des deux premiers moments de la distribution (la moyenne (m) et la variance (v)), d'estimer ceux-ci sur l'échantillon et d'en déduire les estimations des paramètres » (Leridon, 1973: 33). Les formules utilisées sont:

$$a = 2 * v / v - (m^2) + m$$

$$b = (m - 1) (a - 1)$$

Le calcul de la probabilité (p) de concevoir s'effectue à partir de a et b selon la formule

$$p = a / a+b$$

La probabilité obtenue est celle du premier mois du mariage. Pour effectuer le calcul du quotient pour le mois j , on calcule:

$$q_j = a / a+b+j$$

5.2 Questionnaire et schéma d'entrevue de l'Enquête sur la sexualité et l'avortement chez les célibataires

QUESTIONNAIRE FOR SINGLE WOMEN SEEKING ABORTION

(English translation from the Vietnamese version,
Hanoi, December 1995)

THIS QUESTIONNAIRE IS COMPLETELY ANONYMOUS

Dear friend,

Our survey has the objective to help young women like you. We have conducted this survey in other regions and similar ones have been conducted in many other countries of the world. We wish through this questionnaire to collect information on the realities young women have to deal with nowadays.

This questionnaire does not have good or bad answers: your personal and spontaneous answers are the best ones you can give. Since this questionnaire is completely anonymous, feel free to answer all questions. We hope that you will participate to our efforts to help out your peers with enthusiasm and confidence. Your contribution will help us to elaborate recommendations aiming at improving the quality of education on sexuality and contraceptive methods for young women like you.

- (1) Questionnaire no.: _____
 (2) Date: month _____ year _____
 (3) Hospital Phu San _____ 1
 B.V. C _____ 2
 District _____ 3
 (4) Interviewer _____

PART A. Individual characteristics

- A01. a. I am now _____ years old. b. My year of birth is _____.(5)
 A02. I live in Hanoi since the year _____.(6)

Before living in Hanoi. I lived (7):

1. In another city _____ distance from Hanoi (8): _____ km
2. In a provincial town _____ "" _____ km
3. In a district town _____ "" _____ km
4. In a commune, village _____ "" _____ km
9. Born in Hanoi _____

A03. Nowadays, I live in (9)

1. A private house or apartment _____
2. A collective house or apartment _____
3. A student dormitory _____
9. Other (specify) _____

A04. My completed level of education is (10)

1. Primary school _____
2. Lower secondary _____
2. Upper secondary _____
4. Technical school _____
5. Superior high school _____
6. College _____
7. University _____
98. Other _____

What is the total number of years of school you completed (so far)? _____ (11)

A05. What was your main activity from September to December 1995 (month of the survey and six months before) (12)?

1. Working _____ occupation _____
2. Student _____ specify year and program (13):
_____ (skip to A7)
3. Unemployed, looking for work _____ (skip to A07)
4. Stay at home, housework _____ (skip to A07)
9. Other _____ specify _____

A06. In which type of enterprise do you work (14)?

1. Factory _____
2. Office _____
3. Restaurant, hotel _____
4. Private business (selling goods) _____
5. Public service _____
6. Private service _____
8. Does not work _____
9. Other (specify) _____

A07. I receive money from (15)

1. My family _____ (specify monthly average amount)(16) _____
2. My work _____ (specify monthly average amount) _____
3. Scholarship _____ (specify monthly average amount) _____
4. Other income generating activity _____ (specify monthly average amount) _____

PART B. Family and social environment

B01. Please list all the people who nowadays are part of your household (if you live far from your parental family, describe the family you live with now, if you live in a student dormitory, list your roommates).

8. I live alone ____ (skip to B02)

Relationship with you (for example, father, mother, brother...)	Sex	Age	Level of education	Main activity (if working specify profession)	Marital status
1. (19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)
2. (25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)
3. (31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)
4. (37)	(39)	(40)	(41)	(42)	(43)
5.					
6.					
7.					...(60)
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					

B02. Where does your parental family live (61)?

1. Hanoi _____
2. Other city _____ distance from Hanoi in km (62): _____
3. Province town _____ distance from Hanoi in km: _____
4. District town _____ distance from Hanoi in km: _____
5. Village, commune _____ distance from Hanoi in km: _____

B03. If you do not live with your parental family most of the time, how often do you visit them (63)?

1. _____ times per year
2. _____ times per month
3. _____ times per week
9. Other _____

B04. Are your parents (64)

1. living together _____
2. not living together (separated or divorced) _____
3. not living together (one parent died) _____
4. not living together (other reason, specify) _____
5. other _____
8. both died _____

PART C. Population and sex education

C01. Do you think that sexual education is necessary for young people like you?

1. Yes ___
2. No ___
8. No answer ___
9. I don't know ___

C02. Which contraceptive methods do you know about, have you used it?

Method	I know about it	I have used it	If used, where did you get the contraceptive device?	If used, why did you stop?

9. I do not know about any method ___.

C03. Given a woman is having sexual intercourse regularly, when during her monthly menstrual cycle do you think pregnancy is most likely to occur?

Period	yes 1	no 2
a. Seven days before menstruation and seven days after (72)		
b. During menstruation (73)		
c. Two weeks prior to the next menstruation (74)		
d. Anytime during the month (75)		

9. I don't know ___.

C04. Do you have regular menstruation (76)?

1. yes _____
2. no _____
9. I don't know _____

C05. Who would you consider has contributed the most to your knowledge on sexuality and on sexual relations (77-80)?

97. Nobody _____
1. Father _____
2. Mother _____
3. Sister _____
4. Brother _____
5. Older relative _____
6. Teacher _____
7. Male friend _____
8. Female friend _____
9. Boyfriend _____
10. Health worker _____
11. Female leader _____
98. Other (specify) _____

C06. Through which media do you consider you learned the most about sexuality and sexual relations (81-84):

1. Books _____
2. Magazines _____
3. Newspaper _____
4. TV _____
5. Radio _____
6. Movies _____
7. Family planning material _____
8. School teaching _____
98. Other (specify) _____
97. None _____

C07. Have you ever discussed about sexuality at home (85)?

1. yes _____ with whom _____
2. no _____ (go to C08)

C08. If you cannot discuss with your family, when you are facing a problem concerning sexuality, do you have someone to assist you (86)?

1. yes ___ specify who _____
2. no _____

C09 What is your opinion concerning the following matters:

	1. I agree	2. I do not agree	99. I do not know
a. A woman will not get pregnant by one intercourse (87).			
b. It is normal for someone like me to feel sexually attracted to another person (88).			
c. It is a wife's duty to have sexual intercourse with her husband whenever he wants it (89).			

PART D. Friends and boyfriends

D01. Could you tell me a few things concerning your closest friends?

no	sex	age	education level	occupation	place of residence	frequency of meeting with you
	(90)	(91)	(92)	(93)	(94)	(95)
						(...106)

D02. Did you ever talk about sexuality with your close female friends (107)?

1. yes _____

2. no _____

D03. Did you ever talk about contraceptive methods with your close female friends (108)?

1. yes _____

2. no _____

D04. Did you ever have a boyfriend (109)?

yes _____ (continue)

no _____ (go to D07)

D05. How old were you when you had your first boyfriend (110)? _____

D06. How many boyfriends did you have in total including the current one (111)? _____

D07. Did you talk about sexuality with your current boyfriend (112)?

1. yes ___

2. no ___

D08. Do you know how many of your single female friends have ever been pregnant (113)?

1. yes _____ how many _____

2. no _____

Do you know how many of your single female friends have ever had sexual intercourse?

1. yes _____ how many _____

2. no _____

PART E. SEXUAL RELATIONSHIPS AND KNOWLEDGE ON SEXUALLY TRANSMITTED DISEASES

E01. How old were you when you had sexual intercourse for the first time (1)? _____

E02. Who was your partner (2)?

1. My first boyfriend _____

2. My second or third boyfriend _____

3. A male friend _____

4. An acquaintance _____

5. Someone close to my family _____

9. I do not know _____

E03. Did you continue to have sexual intercourse with the same person or not (3)?

1. Yes ___ until when (4) _____

2. No

E04. At the time you had sexual intercourse for the first time, did you know about contraception (5-9)?

1. Yes _____ which one(s) _____

2. No _____

E05. When you had your sexual intercourse for the first time, did you do anything to avoid becoming pregnant(10-12)?

1. Yes _____ which method _____ (skip to E07)

2. No _____ why _____ (13)

E06. At the time you had your first sexual intercourse, what was your main activity (!4)?

1. Studies ___ Year and program _____
2. Work _____ Occupation _____
3. Stay home _____

E07. After the first time you had sexual intercourse, did you have sex regularly (15)?

1. Yes _____
2. No _____

E08. About which of the following diseases have you heard (16)?

1. AIDS _____
2. Gonorrhea _____
3. Syphilis _____
9. Others (specify) _____

E09. How can one avoid sexually transmittable diseases (17)?

E10. Through which sources of information did you learn about sexually transmittable diseases (24-27)?

1. TV ___
2. Radio ___
3. Book ___
4. Newspaper, magazine ___
5. Poster ___
6. Friends ___
7. Family ___
8. Health worker ___
9. Other ___ specify _____

PART F. Abortion

F01. How many abortions did you have so far (28)? _____

F02. In which year did you have your first abortion (29) _____

F03. From whom were you pregnant this time (31)?

1. First boyfriend ___
2. Current boyfriend ___
3. Acquaintance ___
4. Person close to my family ___
5. Someone I do not know ___ 98. Other _____

F04. For how long have you known the man from whom you are pregnant (32)?

1. Less than 3 months ___
2. From 3 to 6 months ___
3. From 6 months to 1 year ___
4. More than a year ___
5. I do not know him ___

F05. Did you and your boyfriend talk about the ways to avoid pregnancy before having sexual intercourse?

1. yes, before the first time ___ (32)
 which methods _____ (33)
 who talked about it first _____ (36)
2. yes, after a few times we had intercourse ___ (34)
 which methods _____ (35)
 who talked about it first _____ (36)
3. never

F06. Have you ever used any contraceptive method?

1. Yes ___ which method _____ (37-42)
2. No ___

F07. Could you tell me about your boyfriend...

1. His age ___ (43)
2. His level of education ___ (44)

F08. Have you talked about marriage with your boyfriend (45)?

1. yes _____
2. no _____
98. I do not have a boyfriend ___

F09. Why are you getting an abortion today (46)?

1. I do not want to marry my boyfriend ___
2. My boyfriend does not want to marry me ___
3. My family does not like him ___
4. His family does not like me ___
5. I am too young to have a child ___
6. My boyfriend has a family already ___
7. I do not love him enough to have a child with him ___
8. We never considered marrying each other ___
9. We want to marry, but not now ___
98. Other reason(specify) _____
99. I have been forced to have sex so I cannot keep the child ___

F10. For how long have you been pregnant _____ weeks (47)

F11. Do you feel you could have avoided becoming pregnant if you had been better informed about sexuality and contraceptive methods (48)?

1. yes ___

2. no ___

99. I don't know ___

F12. Do you think there should be information available for single people like you about contraceptive methods (49)?

1. yes ___

2. no ___

3. I do not know ___

F13. What is your opinion about the following statements?

Statement	I agree	I do not agree	I do not know
We should inform single people about contraceptive methods (50)			
The family should be the first place where to learn about sexuality and family planning methods (51)			
Contraceptive methods should be easily available for young single persons. (52)			
There should be a center for single people where one could get information concerning sexuality and contraceptive methods (53)			
There should be documents containing information about sexuality and contraceptive methods designed for young single people. (54)			

F14. Who knows you have abortion today?

1. My boyfriend ___ (55)

2. My father ___ (56)

3. My mother ___ (57)

4. My brothers, sisters ___ (58)

5. My female friends ___ (59)

98. Other person ___ specify _____ (60)

IN-DEPTH INTERVIEW GUIDELINES

SECTION 1. INDIVIDUAL AND FAMILY CHARACTERISTICS

(These questions are not asked as such but in a normal conversation, the interviewer takes note of the answers as they come out in the interview and make sure at the end of the interview that parts A and B are completed)

PART A. Individual characteristics

A01. a. I am now _____ years old. b. My year of birth is _____.

A02. I live in Hanoi since the year _____.

Before living in Hanoi, I lived:

1. In another city ____ distance from Hanoi: _____ km

2. In a provincial town ____ "" _____ km

3. In a district town ____ "" _____ km

4. In a commune, village ____ "" _____ km

9. Born in Hanoi _____

A03. Nowadays, I live in

1. A private house or apartment _____

2. A collective house or apartment _____

3. A student dormitory _____

9. Other (specify) _____

A04. My completed level of education is

1. Primary school _____

2. Lower secondary _____

2. Upper secondary _____

4. Technical school _____

5. Superior high school _____

6. College _____

7. University _____

98. Other _____

What is the total number of years of school you completed (so far)? _____

A05. What was your main activity from September to December 1995 (month of the survey and six months before) ?

1. Working _____ occupation _____

2. Student _____ specify year and program:

3. Unemployed, looking for work _____

4. Stay at home, housework _____

9. Other _____ specify _____

A06. I receive money from

- 1. My family _____ (specify monthly average amount) _____
- 2. My work _____ (specify monthly average amount) _____
- 3. Scholarship _____ (specify monthly average amount) _____
- Other income generating activity _____ (specify monthly average amount) _____

PART B. Family environment

B01. Please list all the people who nowadays are part of your household (if you live far from your parental family, describe the family you live with now, if you live in a student dormitory, list your roommates).

8. I live alone ____ (skip to B02)

Relationship with you (for example, father, mother, brother...)	Sex	Age	Level of education	Main activity (if working specify profession)	Marital status
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					

B02. Where does your parental family live ?

- 1. Hanoi _____
- 2. Other city _____ distance from Hanoi in km: _____
- 3. Province town _____ distance from Hanoi in km: _____
- 4. District town _____ distance from Hanoi in km: _____
- 5. Village, commune _____ distance from Hanoi in km: _____

B03. If you do not live with your parental family most of the time, how often do you visit them?

1. _____ times per year
2. _____ times per month
3. _____ times per week
9. Other _____

B04. Are your parents

1. living together _____
2. not living together (separated or divorced) _____
3. not living together (one parent died) _____
4. not living together (other reason, specify) _____
5. other _____
8. both died _____

IN-DEPTH INTERVIEW ON BOYFRIENDS, SEXUALITY, MARRIAGE AND ABORTION

PART C. Current boyfriend

C01. Where did you meet your boyfriend the first time?

C02. When did you start knowing each other, when did you start having a relationship with him?

C03. Did someone introduce you to him? Who is this person?

C04. Does your family know you have a boyfriend? Do they know him? Since when? What is the opinion of your family about him and your relationship with him?

C05. Does the family of your boyfriend know about you? Have you met his parents yet? What do they think of you and of your relationship with him?

C06. How often do you meet your boyfriend, how many times per week? Do you talk on the phone often?

C07. When you meet, what do you do? where do you go? Do you go with other people or not?

C08. Tell me about your boyfriend

- his age
- his education
- his work
- his family

PART D. Other boyfriends you had before

(ask questions for all boyfriends before the current one)

D01. How many other boyfriends did you have?

D02. How old were you when you had your first boyfriend?

D03. Tell me about your first boyfriend... age, education, work, family

D04. What type of relationship did you have with him?

- We went out by ourselves
- We had physical contacts
- We had sexual relationships

D05. How long did you love him? Did you have the intention to marry each other? Why did your relationship end?

D06. How long did it take before you had another boyfriend?

D07. Do you have anything else to say about this boyfriend (the first one)?

D08. How would you compare the relationship with your first boyfriend with the relationship you have now?

PART E. Sexual relationships

E01. Before you had sexual relationships with your current boyfriend, did you have experience with anyone else?

E02. Do you know if your boyfriend had sexual relationships with other women before having with you?

E03. Who took the initiative when you had sex for the first time?

E04. Where did you have sex for the first time with your boyfriend? At that time you had been lovers for how long?

E05. Why do you have sexual relationships with him? What does it mean for you?

suggestions for E05 if the question is difficult to answer for the woman:

- Because sexuality is a normal human need
- Because I want to please my boyfriend, if I refuse, I am afraid he will reject me
- Because I am curious
- Because when you love someone, having sexual relationships is very important
- Because we will get married in the near future

E06. Did you talk with your boyfriend about the risk of your being pregnant? Did you use any method to prevent pregnancy? What did you use? Who suggested it?

E07. Does someone know you have sexual relationships with your boyfriend? What does this person think about that?

PART F. Relationship between marriage, pregnancy and abortion

F01. Do you intend to marry your boyfriend (current one)?

F02. Why do you want to marry him?

F03. If not, why not?

F04. Why do you have an abortion? Who knows about it?

F05. Do you think that it is a good think to have a few boyfriends before marriage so you will have more experience to choose your husband more carefully?

F06. How would like your future husband to be?

F07. Do you think that female premarital virginity is important or not?

F08. If you tell your future husband that you already had sex (with someone else) and an abortion, does it matter or not? Would you prefer to hide it?

F09. Is the opinion of your parents and your friends about your boyfriend important for you or not?

F10. Do you know when you want to get married? Why at that time?

F11. How many children would you like to have? How many sons and daughters? Why?

F12. After you get married, do you want to work or stay at home? Why?

Report of the interviewer:

Date:

Health center:

Total duration of the interview:

Comments:

ANNEXE

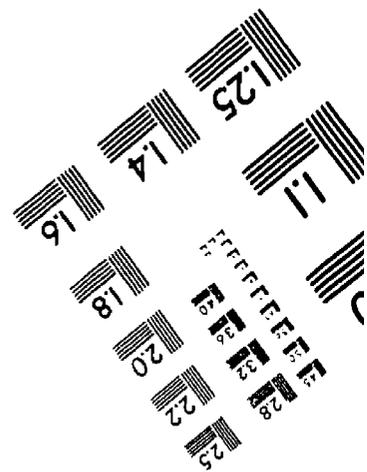
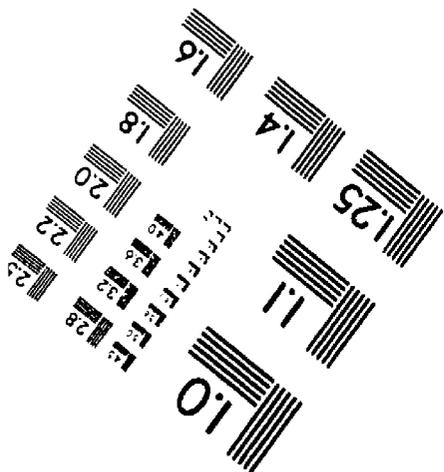
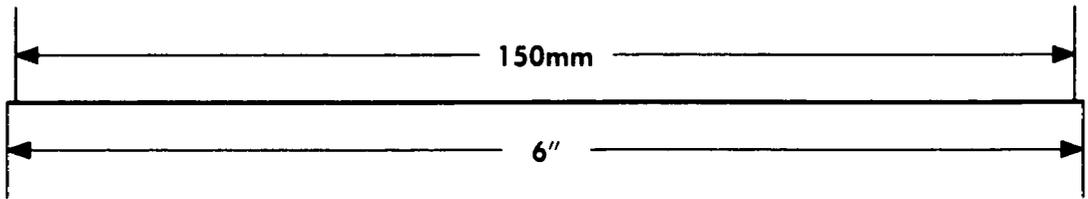
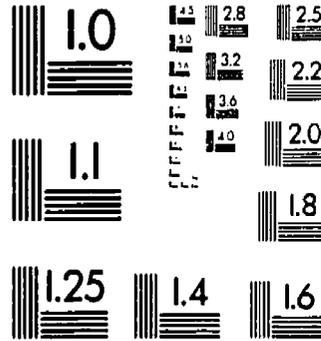
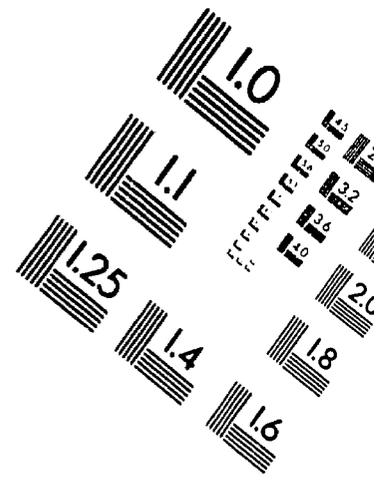
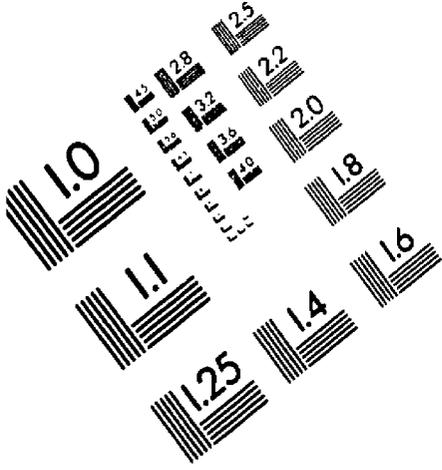
**Lexique des mots et expressions en langue vietnamienne
utilisés dans la thèse**

Lexique des mots et expressions en langue vietnamienne utilisés dans la thèse

áo dài.....	vêtement traditionnel féminin
ăn chung.....	manger ensemble
ăn riêng.....	manger à part (dans un ménage)
anh.....	frère aîné
bà.....	grand-mère, madame
bà nội.....	grand-mère paternelle
bà ngoại.....	grand-mère maternelle
bác.....	oncle, frère aîné du père ou de la mère
bố mẹ.....	parents (papa et maman)
cháu.....	neveu, nièce, petit-enfant
chủ gia đình.....	chef de famille
chủ hộ.....	chef de ménage
chú.....	oncle paternel, cadet du père
chị.....	soeur aîné
chị dâu.....	belle-soeur aînée
chị ruột.....	soeur aînée biologique
con.....	enfant
có gia đình.....	avoir une famille, être marié
cơ quan.....	organe du Parti Communiste auquel appartient un travailleur(et par extension, toute organisation de l'État où une personneest employée y compris les entreprises de l'État)
đổi mới.....	programme de réformes économiques lancé en 1986
đời thế.....	différence de génération
đồng chí.....	camarade
dì.....	tante maternelle, cadette de la mère
ế chòng.....	femme trop âgée pour trouver un mari
em.....	frère cadet ou soeur cadette
em gái.....	cadette
em trai.....	cadet
gia đình.....	famille conjugale, noyau familial
gái.....	filles
họ ou họ hàng.....	parenté, lignage
họ.....	patronyme
hiếu.....	piété filiale
hút thai.....	régulation menstruelle (avortement précoce)
hương hỏa.....	l'encens et le feu, part de la succession dont héritel'aîné pour assurer le culte des ancêtres
lập gia đình.....	fonder une famille, se marier
lý lịch.....	curriculum vitae (politique)
lý lịch trong sạch.....	curriculum vitae propre, impeccable
mẹ.....	mère, maman

mình moi, je
nạo thai..... avortement
ngoại..... parenté dite « extérieure» désignant le côté maternel
người yêu..... amoureux, amant
nhà..... maison
nhà tôi mon époux (se), ma maison
nội parenté dite « intérieure » désignant le côté paternel
nội tướng épouse (général de l'intérieur)
ông grand-père, monsieur
phá thai..... avortement
tìm hiểu se connaître, faire plus ample connaissance avec un
..... amoureux, une amoureuse
tôi je
trai garçon
trường, thú..... dichotomie aîné-cadet
xây dựng gia đình..... construire une famille, se marier
yêu nhau..... s'aimer, avoir du sentiment l'un pour l'autre

TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved